

REVUE POLITIQUE ET PARLEMENTAIRE

123^E ANNÉE | HORS-SÉRIE | TRIMESTRIEL | AVRIL 2021

NOUVEAUX ESPACES PUBLICS : L'AUTRE HISTOIRE DE LA DÉMOCRATIE



En partenariat avec



Hautes Études Internationales & Politiques | INSEEC U

ÉRIC ANCEAU | JACQUES ARNOULD | ARNAUD BENEDETTI | BRUNO CAUTRÈS | PIERRE-ANTOINE CHARDEL
RAPHAËL DOAN | MORGAN DONOT | PASCAL GRISET | PHILIPPE GUIBERT | PIERRE-EMMANUEL GUIGO
JACKY ISABELLO | CHANTAL JOUANNO | FRÉDÉRIC LAZORTHES | DIANE LE BÉGUEC | MERIEM MEHADJI
BENJAMIN MOREL | PIERRE MUSSO | FOUAD NOHRA | ADRIAN PABST | RÉGIS PASSERIEUX | DARIO RODRIGUEZ
OLIVIER ROUQUAN | STÉPHANE ROZÉS | FRÉDÉRIC TRISTRAM | ISABELLE VEYRAT-MASSON



Hautes Études Internationales & Politiques | INSEEC U.



RELATIONS INTERNATIONALES
♦
SCIENCES POLITIQUES
♦
JOURNALISME & MÉDIAS

Formations bac+5 et executive education

10 rue Sextius Michel 75015 PARIS / Métro Bir Hakeim
contact@heip.fr / 01 84 14 03 30 / www.heip.fr

S O M M A I R E

6 • L'espace public existe-t-il ?

Arnaud Benedetti

Les lieux de débats

13 • Le modèle antique : l'agora et le forum

Raphaël Doan

18 • Les espaces du débat public

au XIX^e siècle

Éric Anceau

23 • Les cafés arabes comme espaces de liberté publique et de socialisation politique

Meriem Mehadji

31 • Histoire des blogs et réflexions

autour de l'outil

Jacky Isabello

L'institutionnalisation des lieux de débats et l'apparition de l'espace public

39 • Commission nationale du débat public : faciliter la démocratie participative

Chantal Jouanno

51 • Querelles autour des anges et des extraterrestres – Dispute théologique et espace public

Jacques Arnould

55 • La remise en question des espaces élitaires du débat

Éric Anceau

58 • La démocratie de l'expression
Ou le nouvel âge de l'opinion

publique

Philippe Guibert

67 • L'espace public habermassien est-il compatible avec l'espace médiatique ?

Isabelle Veyrat-Masson

74 • L'institutionnalisation des lieux de débat et l'apparition de l'espace public : le Parlement

Benjamin Morel

81 • La commune : espace vivifiant de la République

Régis Passerieux

Existe-t-il un espace public international ?

87 • À la recherche de l'espace public européen...

Frédéric Lazorthes

96 • L'espace public international face au capitalisme de surveillance

Adrian Pabst

101 • Le dépassement de la frontière du possible – La légalisation de l'avortement et les transformations de l'espace public en Argentine

Morgan Donot et Dario Rodriguez

Transformations, crise de la représentation et espace public

109 • « Il y a un lien étroit entre la crise de la représentation et la métamorphose de l'espace public »

Pierre Musso et Stéphane Rozès

121 • Réflexions sur quelques enjeux socio-philosophiques de l'espace public et ses métamorphoses à l'ère numérique

Pierre-Antoine Chardel

126 • Le Grand débat de Macron et la Convention citoyenne : espace public ou espace communicant ?

Pierre-Emmanuel Guigo

133 • Les sondages d'opinion et l'espace public

Bruno Cautrès

140 • Partis (et syndicats) à l'ère liquide

Olivier Rouquan

147 • Les experts dans le débat public : un abus de position dominante ?

Frédéric Tristram

154 • Entre XIX^e et XXI^e siècle : peut-on être médecin et journaliste ?

Pascal Griset

161 • La désinformation et la guerre dans les démocraties : ou l'opinion publique contre le débat public

Fouad Nohra

Numéro réalisé avec le concours de l'Observatoire de l'HEIP

NOUVEAUX ESPACES PUBLICS : L'AUTRE HISTOIRE DE LA DÉMOCRATIE

Diane LE BÉGUEC

Directrice des études d'HEIP

Le premier numéro hors-série publié par HEIP et la *Revue politique et parlementaire* avait pour objet de raconter une histoire commune, celle d'une école, celle d'une revue, entre lesquelles, dès l'origine, les frontières furent poreuses. Institutions fortement républicaines, elles se concevaient comme lieux de débats où les questions du parlementarisme, du solidarisme, du pacifisme étaient – parmi tant d'autres – tour à tour abordées¹. Il n'y a pas lieu d'y revenir davantage si ce n'est pour expliquer pourquoi nous avons choisi de consacrer ce second numéro à l'« espace public ».

Bien sûr, la *Revue politique et parlementaire*, héritière d'une tradition de revues intellectuelles s'inscrit, dès l'origine, délibé-

rément dans cet espace. Lieu de poursuite de débats parlementaires, lieu d'éclairages d'experts, ouvrant ses colonnes à tous ceux qui participaient au débat républicain, elle ne devait exister que par et pour l'espace public. Et comment ne pas être tout autant saisi par l'élan dreyfusien qui conduisit à la création de l'École ? Sa fondatrice, Dick May, aimait à rappeler les réflexions de son ami Gabriel Tarde : comment, durant vingt ans, les Français avaient-ils pu, malgré la densité des débats, l'intensité des confrontations, rester quasiment tous invariablement fidèles à l'opinion du journal dans lequel ils avaient découvert « l'Affaire » ? Comme si tout cela n'avait servi à rien, puisqu'infime était la proportion de ceux qui avaient pu se rendre aux arguments adverses. Il voyait dans cet immobilisme des opinions une faiblesse de l'esprit que seule une véritable formation politique et intellectuelle des citoyens, mais aussi

1 - *Revue politique et parlementaire*, 120 ans de pensée républicaine, HEIP numéro anniversaire, 121^e année, Hors-Série, septembre 2019.

des journalistes, pouvait combler. L'espace public devait se construire encore, se perfectionner. Le projet de l'École, en même temps que les Universités populaires apparaissaient, était né de ce dessein, intimement lié à un certain idéal républicain.

Mais cet espace, délicat à saisir, aux frontières incertaines, se transforme sans cesse. Et sans aucun doute, depuis des années, sous l'effet majeur de nouvelles innovations des technologies de l'information, cette mutation s'accélère toujours davantage. C'est avec lui, la politique dans son ensemble qui est entraînée : crise de la représentation, impuissance de la délibération, carence de la légitimité : autant de facettes qui révèlent les prémices déjà avancées d'un changement de régime. Comment le saisir ? Comment le comprendre ? C'est à ces questions que tentent de répondre les contributions rassemblées ici.

Nous avons voulu remonter aux origines, celle de l'agora et du forum. Elles rappellent que l'espace public est d'abord un lieu, et pas simplement de pouvoir. Tout autant que l'héritage antique, le modèle de la discussion théologique a profondément influencé l'idée que l'on s'y fait du débat, de la rencontre des opinions. Mais nous savons que c'est avec les Lumières et le XIX^e siècle qu'apparaît véritablement la forme moderne de l'espace public, intimement lié au régime représentatif. Il est moins le lieu de la délibération proprement dite que ceux, élitaires ou populaires,

tant en amont qu'en aval, du processus de décision, là où les problèmes de la collectivité sont exprimés, où les décisions sont contestées, où les politiques sont défendues ou critiquées : journaux, salons, académies, cafés. Ces lieux apparaissent, changent, disparaissent. Ils sont autant de points d'entrée qui permettent aux individus d'investir le débat public. Dans la pensée d'un doctrinaire comme Royer-Collard, à l'espace public encore feutré, c'est là que tout se joue, et non pas dans les arcanes d'une Assemblée qui ne représenterait en réalité qu'elle-même.

Il reste que le processus d'institutionnalisation de l'espace public est au cœur du régime représentatif, et qu'il conduit, peu ou prou, à faire du Parlement le centre : là où les débats, objets de publicité, sont entièrement tournés vers le processus de délibération, vers la décision. Mais, depuis longtemps déjà, les débats parlementaires ne sont plus que l'ombre de ce qu'ils furent, et le vote ne ressemble que de très loin à la délibération telle que se l'imaginait l'abbé Siéyès. Les partis politiques eux-mêmes, qui devaient assurer l'articulation entre gouvernés et gouvernants, sont devenus impuissants à structurer un espace public centré autour de l'élection et de la représentation. Le modèle de la démocratie participative, qui conduit à associer les citoyens au débat ou à la délibération elle-même, offre autant de tentatives de pallier cette déstructuration de l'espace public, dont le Parlement n'est définitivement

plus le cœur : non seulement le débat est ailleurs, mais plus encore, le processus de décision, concentré autour de l'Exécutif, lui échappe.

Car sous l'effet des progrès technologiques, sans aucun doute, et, plus généralement des transformations de la société, les espaces publics se sont non seulement multipliés mais ont également été facilités et se sont donc, profondément, démocratisés : Internet et les réseaux sociaux, bien sûr, la télévision et la généralisation des chaînes d'information en continu, françaises et étrangères, également. La démocratisation de l'accès à l'espace public par ce biais, alors même que l'espace comme le temps semblent s'y raccourcir, brouille ce qui relève du témoignage personnel, de l'information, de l'opinion et provoque un phénomène de saturation informationnelle. Certes, il serait faux de penser que les *fake news* sont un phénomène nouveau, que les journaux ne projetaient pas auparavant leurs opinions sur des faits, mais les années 2000 ont vu l'apparition d'un nouveau phénomène d'avènement des masses, non plus via le seul droit de vote mais par l'accès actif et immédiat à l'espace public, ce que nos auteurs reprennent sous la formule de démocratie de l'information, et qui en amplifient les conséquences comme jamais. Plus encore, l'intervention sans cesse croissante des institutions publiques durant tout le XX^e siècle et son élargissement à des domaines de plus en plus nombreux ont sans cesse naturellement accru ce qui

relève de l'espace public, par opposition à un espace privé de plus en plus réduit. Les experts, dont le rôle devenait alors naturellement croissant et prenait des formes nouvelles, se trouvent désormais confrontés non seulement à une surexposition inédite mais encore à une délégitimation de la parole scientifique aux prises avec une profusion d'informations et d'opinions.

Dans ce cadre nouveau, aux conséquences durables encore incertaines, l'espace public est investi par de nouveaux venus, qui n'étaient jusqu'alors que passifs. Comme souvent, l'émergence de nouvelles catégories de population dans l'espace public ne se fait pas sans violence, puisque la loi n'y est pas celle du nombre – en dehors du vote, cela l'est-il jamais ? – mais celle du plus actif, du plus percutant, de celui qui, au milieu de la masse d'informations nouvelles, sait se frayer un chemin jusqu'à l'oreille de tous. L'espace public habermassien, ainsi que le soulignent nombre de nos contributeurs, a profondément changé et, avec lui, le modèle de régime qu'il porte. Que sortira-t-il de cette distorsion croissante entre, d'une part, un phénomène de démocratisation brutale de l'espace public, déstructuré, et, d'autre part, un processus de délégitimation déjà ancien de la décision politique ? La difficulté grandissante qu'ont les gouvernants à mesurer l'opinion publique et, malgré leur omniprésence, à porter une parole légitime dans l'espace public sont autant de signes de ces mutations profondes de la démocratie ■

L'ESPACE PUBLIC EXISTE-T-IL ?

Arnaud Benedetti interroge l'espace public, ce concept aux multiples acceptions, qui ne cesse de se métamorphoser.

Arnaud BENEDETTI

Rédacteur en chef de la *Revue Politique et Parlementaire*
Professeur associé à l'Université Paris Sorbonne

Sa caractérisation constitue une chose, sa réalité en est une autre. Commentons par la première et ses principaux traits. L'espace public est d'abord un lieu. C'est ensuite un lieu visible. Cette visibilité opère un ensemble de médiations et d'échanges. Ces médiations s'objectivent dans un « entre-deux » État/société civile. Cet « entre-deux » confronte des acteurs et groupes d'acteurs. Cette confrontation génère une publicité à des enjeux qui potentiellement peuvent prendre une forme *in fine* politique. Cette publicité des débats est une condition de la démocratie et de la formation des opinions publiques.

Pour autant un concept a d'autant plus de probabilités d'être compris et partagé qu'il ouvre la voie à une certaine visualisation mentale. L'objet conceptuel exige en conséquence d'être délimité, distingué notamment des assimilations auxquelles il

peut spontanément donner lieu. Cette démarche de différenciation doit permettre de dégager de sa nécessaire gangue théorique une matière dont la réalité ne relève pas de la seule construction analytique. Interroger l'espace public, c'est d'abord explorer son historicité, recenser les points d'accroche qui le constituent, mais ne s'y confondent pas nécessairement et ne l'englobent pas assurément, disséquer ses fonctionnalités.

L'ESPACE PUBLIC RÉINVENTÉ PAR LA TECHNIQUE

L'histoire témoigne d'un processus en débat. Habermas voit dans les Lumières et le XVIII^e siècle le point de départ d'une assomption dont Kant serait à la fois le

théoricien et le prophète. L'accès à la raison, seule apte à définir et à établir « une constitution civile parfaitement juste » ne peut se concevoir que collectivement ; il est conditionné par « l'espèce » et non par « l'individu » : « la possibilité qu'un public s'éclaire de lui-même est plus réelle ; cela est même à peu près inévitable pourvu qu'on lui en laisse la liberté » pose ainsi le philosophe de Königsberg dans son texte le plus exclusivement politique *Réponse à la question : Qu'est-ce que les Lumières ?*. L'hypothèse kantienne se veut sans doute performative ; elle n'en demeure pas moins aussi le produit d'un mouvement plus général qui la précède tout autant qu'il la prolongera. La force des idées, tant dans leur abstraction que dans leur traduction pratique, tout comme le progrès des connaissances ont trouvé un puissant accélérateur, un allié à plus d'un titre « révolutionnaire ». L'imprimerie, en effet, forge, tout autant que les caravelles qui au même moment filent sur les océans à la découverte de terres insoupçonnées, un nouveau monde. La technique, ici, offre la diffusion, son élargissement et sa visibilité progressive. Elle favorise la généralisation de deux supports, le livre d'un côté, et la presse de l'autre dont elle contribue à l'invention. Le processus confirme l'intuition du philosophe américain, John Dewey, qui analysa dans la première moitié du XX^e siècle la politique comme un phénomène empirique, expérimental, indexé pour une part sur les innovations.

Le lien entre la technique et l'espace public introduit néanmoins un biais historique. Bien évidemment la première conditionne le second, mais elle contribue peut-être surtout à le réinventer. Hannah Arendt invite à regarder plus en profondeur qu'Habermas ; la temporalité qu'elle privilégie est celle de l'Antiquité, des cités grecques, peu peuplées, de fortes interconnaissances, et de visibilité quasi immédiate. Elle y distingue une plus grande incarnation au travers d'une distinction privé/public dont elle fouille les caractéristiques : l'espace privé est celui de la famille, du domestique, de l'*oikonomia* (économie en grec ancien) quand l'espace public serait celui de la *politeia* (politique) qui se déploie au sein de la cité et plus particulièrement de cette entité physique que constitue l'agora. Cet espace public premier, originel, se confond pleinement avec le champ de la délibération politique mais il est de dimension restreinte, accessible presque à l'œil nu, ne portant pas au-delà d'un horizon dépassant le seul cadre de la *polis* (cité).

Au prisme de cette matrice initiale, plusieurs enseignements se dessinent : la genèse antique de l'espace public est indissociable de celle d'un espace politique à vocation démocratique et délibérative ; elles relèvent d'un même mouvement et produisent un ordre indifférencié. L'espace public est en conséquence entendu dans son acception exclusivement poli-

tique. Là où Arendt y voit l'expression première de la démocratie, Habermas préfère le concevoir comme une condition de celle-ci. Car entre temps l'histoire a développé d'autres formes politiques comme l'empire ou les États-nations, des configurations élargies où le pouvoir ne se noue pas dans la proximité à portée de vue mais dans un cadre géographique faisant intervenir des distances plus extensibles et des populations plus nombreuses.

C'est à ce stade probablement qu'il convient de tenir compte du facteur technique qui opère tout à la fois comme un instrument de rapprochement et de visibilité. La perspective historique permettrait dès lors de saisir la transformation du concept : à proportion que croissent les espaces politiques, les pouvoirs s'autonomiseraient des dynamiques délibératives et seul l'élan promu par une technique inédite, l'imprimerie pour la circonstance, viendrait au cours des temps les convoquer à nouveau aux exigences de la délibération. Cette réinvention du débat au travers d'un registre public se différencie néanmoins de l'agora ; elle intervient sur une autre échelle, elle n'est pas le calque d'une institutionnalisation démocratique mais l'un de ses pré-requis, contribuant à la lente gestation d'un « esprit public », à l'expression également des sensibilités, des nuances et des divergences de cet « esprit », et bien entendu à leur exposition.

TOUT ESPACE PUBLIC EST À LA FOIS UNE FORGE ET UN FILTRE

Ce processus complexe, aux causes multifactorielles, discontinu aussi, est certifié d'abord d'une maturité démocratique. Il ne peut exister de démocratie sans le soubassement d'un espace public. Encore faut-il y localiser ses lieux, et ne pas le réduire à un « topos » exclusif. Tout au long du XVIII^e et du XIX^e siècle, ses formes sont multiples et cohabitent. Ce sont tout autant les salons littéraires ou philosophiques, les clubs, que les libelles et autres gazettes entre autres qui scandent son développement avant par la suite d'être rejoints par les revues, les syndicats, les partis politiques, les associations ou les médias... Les métamorphoses de l'espace public traduisent sa plasticité et parfois également les mésinterprétations dont il peut être l'objet. Ainsi, la médiatisation ne saurait épuiser par exemple les frontières de cet espace qui va bien au-delà du seul champ médiatique, nonobstant la visibilité que lui accorde ce dernier. Cette multidimensionnalité constitue l'une de ses caractéristiques, elle en garantit l'hétérogénéité et les logiques de confrontations, elle en fait ressortir cette double propriété qui le spécifie par ailleurs. Tout espace public est à la fois une forge et un filtre. Il est la matrice où bouillonnent les opinions, un alambic qui contribue à les « essentia-

liser », à leur donner forme et force ; mais il les incube autant qu'il les produit au travers de filtres et de capteurs. Car cet espace n'y accède pas qui veut mais qui peut : il est celui de la représentation, non pas au sens d'un double parlementaire même s'il lui fait écho du fait de sa congruence historique, mais parce qu'il obéit aux nécessités de l'intermédiation propre aux sociétés élargies et complexes qui dépassent le seul cadre des petites communautés. La société civile s'y retrouve au-delà de ses appartenances originelles, de base, de ses racines holistiques. L'une des conditions de l'existence de l'espace public consiste à transcender le communautaire, à introduire des distances, à dessiner pour une part des abstractions, à favoriser des écarts. Le philosophe Étienne Tassin dans un article de 1992 pour la revue *Hermès* (« Espace commun ou espace public ? L'antagonisme de la communauté et de la publicité ») explicite ces mécanismes :

« L'espace public est alors ce qui, au sein de la société, se déploie comme espace de diversion, empêchant toute personnification du corps social, détournant les individus de toute adhésion massive sous couvert d'identification communautaire. De la même façon, toute communauté tend vers la confusion, la fusion commune. À l'inverse, l'espace public doit se comprendre comme un espace de diffusion, parce qu'au lieu de fondre les individus dans la figure de l'Un, condensant l'ensemble social en son principe unifiant, il

les répand dans l'espace, les extériorise, les tient à distance. Espace de diffusion aussi, parce qu'il se donne comme le lieu et la modalité d'une transmission entre individus tenus séparés, instituant et préservant une possible communication ».

L'intermédiation est le lot de cet espace public moderne, héritier des Lumières. Elle y privilégie le règne des porte-paroles, des acteurs autorisés car ils y font autorité, détenteurs qu'ils sont d'un capital qui leur permet un accès aux jeux multiples et entrecroisés des expressions publiques : responsables politiques ou associatifs, intellectuels, journalistes, experts entre autres sont dès lors ces « leaders d'opinion » qui échangent, débattent, s'affrontent sur une scène en mouvement et où s'instaurent les conditions de cristallisation des opinions.

Parce qu'elle ne saurait être figée, la notion reflète les transformations de l'exercice politique dans sa relation à la société. L'espace public n'est pas une instance imperméable, un « idéal-type » comme voudrait l'entendre Habermas. Il est tout autant construit qu'il ne construit. Il s'est érigé en facteur de sécularisation progressive des pouvoirs en Occident à partir de la Renaissance, accélérant le phénomène au XVII^e siècle et au XVIII^e siècle. Il a contribué à transformer les instances de légitimation de ces derniers, en déplaçant la légitimité des souverainetés des transcendances religieuses et dynastiques

aux transcendances populaires, mais en astreignant ces dernières à des processus de délégation. La délibération y est d'abord indirecte, elle opère à l'instar d'une chambre de décompression des « humeurs du peuple » pour reprendre la formulation de Machiavel, elle instaure une délimitation, sélectionnant les entrées, distribuant les rôles des intervenants et induisant informellement une distinction entre initiés et profanes. Tout se passe comme si le principe de représentation s'y répliquait, la liberté de délibérer se gageant sur ce que d'aucuns décriront comme une forme de mise entre parenthèses, voire d'aliénation de la grande masse des sociétaires, réactivant le sort que Rousseau assigne, pour la dénoncer, à la démocratie représentative lorsqu'il explique :

« À l'instant qu'un peuple se donne des représentants, il n'est plus libre, il n'est plus ».

Le parallélisme est évocateur mais néanmoins réducteur. L'espace public parce qu'il ne saurait se confondre justement avec l'espace politique, à l'image de ce qu'Arendt analyse lorsqu'elle se penche sur la cité antique, n'est qu'un élément, certes structurant mais non exclusif, du débat démocratique. Il en conditionne l'articulation avec la société civile, en expose les confrontations, le nourrit tout autant qu'il exerce une fonction implicite de contre-pouvoir. Son histoire est celle d'une fongibilité sociale comme en attestent les figures qu'il peut revêtir au

cours des temps et dont les différences d'approche entre Habermas et Arendt, à partir de l'examen de temporalités distinctes, illustrent chacune à leur façon le caractère. Cette institution latente, soubassement des régimes délibératifs, constitue un objet vivant. Ses mutations récentes témoignent de cette vitalité et enrichissent son investigation. Y chercher une perfectibilité s'avère un exercice d'autant plus complexe qu'il est soumis désormais aux aléas du politique, de la société et de la technique.

L'ÉMERGENCE D'INTERNET RENVERSE LE PRINCIPE D'ORGANISATION DE L'ESPACE PUBLIC

À la question de l'espace public aujourd'hui, il faut répondre en tenant compte de ces trois facteurs : le politique d'abord confronté dans les démocraties premières qui sont celles d'Occident à un phénomène de dépossession, notamment sous l'effet des interdépendances mondialisées et dont l'une des premières conséquences consiste à désaffilier nombre de catégories sociales des institutions représentatives ; la société ensuite où l'impact des mondialisations suscite des clivages toujours plus accentués entre ce que l'esayiste David Goodhart appelle d'un côté

les « somewhere », les gens de quelque part et de l'autre les « anywhere », les gens de partout ; la technique enfin qui, à la pointe de cette double crise politique et sociale, vient avec Internet et ses multiples dérivés des réseaux sociaux bousculer les règles de l'accès à l'expression publique et *mutadis mutandis* celles propres aux processus de mobilisation. L'alignement du triple phénomène des déclassements sociaux, de la crise du politique ainsi que de sa représentation, de la révolution numérique contribue à créer les conditions d'une hyper-anomie, porteuse d'une dissymétrie entre un espace politique hypertrophié et un espace public dont la dynamique se transforme, à proportion que le premier paraît se désapparier de la société. Le propre des ères de rupture est d'être « disharmonique », d'infléchir l'adhésion aux institutions – ce que Tocqueville désignait d'une formule, « l'état des mœurs » ; et de favoriser la montée en puissance de nouvelles expressions collectives et publiques qui concurrencent les offres dominantes. Durkheim, pour caractériser ces périodes, forgea un modèle conceptuel, le « modèle diachronique à deux temps » à l'intérieur duquel alternent des séquences de « détente » et des séquences « d'effervescence créatrice ».

Intervenant dans ces dernières, l'émergence d'Internet et des plateformes sociales renverse le principe d'organisation de l'espace public en facilitant et en accélérant le contournement des intermédiaires tout

en accentuant la critique d'une démocratie représentative elle-même en question. La désintermédiation installe un espace public dérégulé dont se saisissent tout un ensemble d'acteurs et de mouvements qui se développent sur le terreau d'un tissu social en crise et sur lequel de nombreux phénomènes de dépossession politique, économique, culturelle se propagent également. Les formations « populistes », généralisation parfois hâtive visant plus à dénoncer qu'à analyser, ont été pionnières souvent dans l'usage des outils numériques. En France le Front national est le premier parti à se doter d'un site internet, en Italie le mouvement Cinq étoiles de Beppe Grillo recourt aux techniques algorithmiques pour gérer les données militantes, produire du sentiment d'appartenance et du consensus comme l'explique le philosophe italien Giuliano da Empoli dans son ouvrage *Les ingénieurs du Chaos* (Lattés, 2019). À l'automne 2018, le surgissement des Gilets jaunes s'est construit sur cette accélération d'une visibilité politique et médiatique de dynamiques sociales qui ont trouvé dans le potentiel technique et agrégatif des réseaux un levier puissant à leur légitimation et reconnaissance.

L'espace public métabolise ainsi la tectonique sociale par le biais d'un potentiel technique qui dope la maturation politico-médiatique de processus qui sans ces nouveaux dispositifs n'accéderaient pas aussi rapidement à l'expression, à la visibilité et à la mobilisation. Ce « nouvel es-

pace public », fruit d'une histoire et d'une sociologie, est bien plus un symptôme qu'une cause. Objet d'inquiétudes, facteur de confusions, vecteur d'élargissement démocratique autant que de dégradation des rationalités argumentatives, il révèle les transformations et ruptures de notre temps, en souligne les incertitudes, rap-

pelle ce que les sociétés, y compris dans leurs formes politiques, doivent à la technique, reflète les fractures de notre monde, souffle sans doute le pire et le meilleur, dessine surtout l'extrême déséquilibre d'un instant qui n'a sans doute pas encore atteint son point de bascule et témoigne enfin d'une porte ouverte sur l'inconnu... ■

LE MODÈLE ANTIQUE : L'AGORA ET LE FORUM

Premiers espaces publics, l'agora et le forum concentraient toutes les activités de la vie en société, même si les institutions politiques s'en étaient progressivement éloignées.

Raphaël DOAN¹

Agrégé de lettres classiques, essayiste et magistrat

UN IMPORTANT MÉLANGE DES GENRES

Introduisant un livre sur l'architecture des bâtiments publics, le Romain Vitruve commençait naturellement par le forum, « puisque c'est là que les affaires publiques et particulières sont réglées par les magistrats. »² De fait, le plan de ces premières places publiques que sont l'agora et le forum n'a rien d'anodin. Vitruve en rappelait ainsi les formes incontournables : « le forum est carré. Tout autour règnent de doubles et amples portiques. » Le portique consti-

tue la quintessence de l'espace public antique : c'est sous ses arcades qu'on se promène, qu'on fait des affaires ou qu'on étale ses marchandises, à l'abri du soleil ou de la pluie. Sous ces portiques, Vitruve place un tribunal, un temple, et ajoute que « le trésor public, la prison et l'hôtel de ville doivent être attenants au forum. » Ce qui frappe l'observateur contemporain dans les espaces publics de l'Antiquité classique, c'est donc d'abord ce qui nous apparaît comme un important mélange des genres. L'agora et le forum mêlent dans un seul lieu l'administratif, le judiciaire, le politique et le commercial.

Cette diversité d'usages, surprenante pour l'œil moderne, résulte du processus de constitution de la cité antique. Cicéron voyait dans l'établissement des places publiques (*communia spatia*) l'une des marques de la naissance des

1 - Raphaël Doan est l'auteur de *Quand Rome inventait le populisme*, Cerf, 2019 et *Le Rêve de l'assimilation*, Passés composés, 2021.

2 - Vitruve, *De l'Architecture*, V.

sociétés³. L'étymologie fait du *forum* un terrain « hors » (*foras*) de la ville, mais il devint rapidement, au contraire, un espace laissé libre entre les murailles, les temples et les habitations. C'est originellement une simple place de marché, et cette activité y perdurera toujours. Mais comme la place est centrale, comme il est facile de s'y donner rendez-vous, c'est là que se tient la justice, qu'on passe des contrats, qu'on prononce des discours politiques, et plus généralement qu'on discute et qu'on échange. Le mot a donc pris un sens abstrait : *forum* a fini par désigner la vie publique elle-même. De l'espace matériel, on était passé au concept politique. En grec, l'*agora* a connu une évolution inverse : le mot désignait d'abord l'assemblée politique, avant de désigner la place publique puis, prosaïquement, la place du marché. Mais le résultat est le même : à Rome comme à Athènes, les places publiques font se superposer toutes les activités de la vie en société.

Une telle superposition rendait toutefois incommode le bon fonctionnement des institutions politiques. Ni l'*agora* d'Athènes ni le forum romain n'étaient

suffisamment vastes pour accueillir l'ensemble des citoyens appelés à délibérer. D'ailleurs, la présence des commerces et des prétoires pouvait perturber les réunions politiques. Progressivement, on fit donc le choix de délocaliser les activités politiques officielles, pour leur attribuer des espaces dédiés en périphérie du forum ou de l'*agora*. Sparte fit le choix d'isoler son assemblée dès l'époque du législateur Lycurgue, qui avait une conception particulièrement austère du cadre propice aux délibérations publiques : d'après Plutarque, « les Lacédémoniens tenaient leurs assemblées entre le pont et la rivière, dans un espace où il n'y avait ni bâtiment, ni portique orné de peintures. Lycurgue était persuadé que ces ornements ne servaient pas à faire trouver de bons conseils ; qu'ils y nuisaient plutôt, en suggérant des pensées inutiles, des sentiments d'orgueil et de vanité. »⁴ À Athènes, c'est plus simplement par manque de place que, sous Périclès, l'assemblée et le conseil quittèrent l'*agora* pour la colline de la Pnyx et l'édifice du Bouleutérion. À Rome, le Sénat se réunit généralement dans la Curie, un édifice clos situé au bord du forum. Les comices centuriates – assemblées populaires – se réunissent en revanche hors des limites officielles de la ville, car ils jouent également un rôle militaire interdit dans l'enceinte urbaine. Seuls les autres comices, moins décisifs, demeuraient en plein air sur le forum, à la tribune des Rostres. La

3 - Cicéron, *La République*, I, 26 : « Les diverses sociétés, formées en vertu de la loi naturelle que j'ai exposée, fixèrent d'abord leur séjour en un lieu déterminé et y établirent leurs demeures ; ce lieu fortifié à la fois par la nature et par la main des hommes, et renfermant toutes ces demeures, entre lesquelles s'étendaient les places publiques et s'élevaient les temples, fut appelé forteresse ou ville. »

4 - Plutarque, *Vie de Lycurgue*, 7.

pratique des institutions dispersait l'espace public.

Ce ne fut pas sans conséquence politique, car à force de confiner la vie politique dans des lieux dédiés à cet effet, on la séparait de la vie quotidienne des citoyens. À Athènes, on sait qu'il était difficile de pousser ces derniers à venir à l'assemblée, puisqu'ils y perdaient une journée de travail, au point qu'il fallait parfois passer une corde trempée de peinture rouge pour rassembler la population à travers les rues et identifier les réfractaires. Un personnage d'Aristophane bougonne sur la dépolitisation de ses concitoyens, en arrivant le premier dans l'assemblée déserte : « c'est jour d'assemblée régulière : voici le matin, et la Pnyx est encore déserte. On bavarde sur l'agora : en haut, en bas, on évite la corde rouge. Les prytanes mêmes n'arrivent pas : ils arrivent à une heure indue. » Comme on le voit, l'agora était devenue le lieu du commerce et du bavardage, et plus du tout celui de la délibération politique. À Rome, les lieux publics accentuaient la distinction entre les diverses institutions de la République, distinguées par classe sociale : au Sénat sa Curie, au peuple ses *comitia*. Quand les Gracques choisirent d'adresser leurs discours, non plus face à la Curie et dos au forum, mais face au peuple et dos au Sénat, c'était un renversement significatif de l'équilibre qui prévalait sur la place romaine. Les crises du I^{er} siècle avant Jésus-Christ furent précisément marquées par des rencontres violentes entre ces dif-

férents espaces, culminant dans l'incendie de la Curie par les partisans du populaire Clodius, ou dans l'exposition au vu de la foule, sur le forum, des mains tranchées de Cicéron.

UN CONDENSÉ DE LA CITÉ ET DE SES CONTRADICTIONS

Toutefois, malgré l'inscription des instances politiques dans des lieux arrangés à cet effet, l'espace public ne put jamais s'y fixer définitivement. Aux temps anciens, il y avait espace public partout où se trouvait un conseil ou une assemblée. Chez Homère, seuls les Cyclopes n'ont pas d'agora ; partout ailleurs, les poèmes évoquent des débats aux conseils des rois archaïques. Dans *l'Iliade*, bien qu'Agamemnon prévale sur les autres rois, les discussions sont libres, et même organisées par le passage d'un sceptre qui, à tour de rôle, ouvre droit à la parole. Or ce système vaut aussi bien dans le palais de Mycènes que sous la tente pendant le siège de Troie : l'espace public se déplace avec le roi, sans attache fixe. À l'époque historique, le phénomène n'a pas disparu. Quand Athènes, à la fin de la guerre du Péloponnèse, fut victime d'un coup d'État oligarchique, l'armée athénienne qui se trouvait alors à Samos décida de se constituer en assemblée, et d'y fixer tem-

porairement le nouvel espace démocratique. Thucydide exprime cette conversion spatiale en termes très clairs : « à leurs yeux, Athènes n'était plus dans Athènes : la ville s'était anéantie elle-même, en détruisant le gouvernement populaire. Athènes était désormais tout entière à Samos. »⁵ Plus tard, l'armée de Xénophon perdue dans l'empire perse eut la même réaction, en devenant ce qu'Hippolyte Taine a appelé une « république voyageuse qui délibère et qui agit, qui combat et qui vote, sorte d'Athènes errante au milieu de l'Asie. » Rome avait fait de ce réflexe une véritable tradition, puisque les camps de l'armée romaine comprenaient tous un forum central, à côté de la tente du préteur, qui devenait parfois un lieu de débats politiques – telle une version miniature du forum de la Ville éternelle. Tacite nous donne cette anecdote révélatrice sur le choix par l'empereur Galba de son successeur Pison : « on délibéra si l'on choisirait la tribune, ou le sénat, ou le camp, pour y déclarer l'adoption. On résolut d'aller au camp : cette préférence honorerait les soldats, dont la faveur, mal acquise par l'argent et la brigue, n'est pas à dédaigner quand on l'obtient par de bonnes voies. » Entre trois espaces publics – celui du peuple, celui du sénat, et celui de l'armée, on faisait le choix de celui de l'armée, le camp des prétoriens, signe que c'était désormais dans les légions que résidait le pouvoir romain.

5 - Thucydide, *La Guerre du Péloponnèse*, VIII, 76.

Si la politique institutionnelle avait fini par désertier l'agora et le forum, un autre type d'activité publique continua toujours de s'y exercer. La place centrale de la cité reste le principal lieu de discussions politiques informelles. C'est là qu'on échange les ragots, comme ceux que cherche un importun sur le ministre Mécène dans une satire d'Horace⁶ ; c'est là surtout, à Rome, que se jouent les procès, dont le rôle politique est essentiel. Cicéron fait sa carrière sur sa gloire d'avocat, gagnée devant les auditoires du forum ; sous sa plume, « toucher au forum » (*forum attingere*) signifie entrer dans la vie politique. C'est aussi le lieu des fiertés patriotiques : à Rome, c'est là qu'on célèbre le triomphe des généraux vainqueurs, là aussi qu'Auguste fit le choix d'exposer les plus belles œuvres d'art conquises à travers l'empire ; à Athènes, c'est là qu'on faisait voir les statues des héros et les tableaux des batailles fameuses, un orateur s'écriant : « les monuments de toutes nos belles actions sont dans l'agora. »⁷ La place publique est enfin et surtout le lieu où se croisent toutes les catégories sociales : esclaves, clients, miséreux, puissants, avocats, magistrats, marchands, aristocrates ou plébéiens s'y mélangent et s'y retrouvent pour vaquer à leurs différentes affaires. Rien n'illustre mieux les diverses couleurs de la place publique antique que la description par Horace, homme privé par excellence, de

6 - Horace, *Satires*, I, 9.

7 - Eschine, *Contre Ctésiphon*, 186.

sa journée idéale : « Je vais où je veux, et j'y vais seul. Je veux savoir combien le blé, combien les légumes, je le demande. Je parcours le cirque pendant le jour, et le soir, le forum, où je m'arrête aux diseurs de bonne aventure. Je rentre chez moi, où m'attend un frugal souper, qui se compose d'un plat de poireaux, de pois chiches ou bien de beignets. (...) Je me couche ensuite, libre du souci d'avoir à me lever de bonne heure le lendemain,

pour me rendre au forum auprès du Marsyas [lieu de rendez-vous des avocats]. »⁸ Là où Cicéron trouvait au forum la gloire politique et judiciaire, Horace y trouve les plaisirs de la flânerie et évite les embarras du prétoire. La place publique est, en somme, un condensé de la cité et de ses contradictions ■

8 - Horace, *Satires*, I, 6.

LES ESPACES DU DÉBAT PUBLIC AU XIX^E SIÈCLE

La genèse de l'espace public actuel date des Lumières¹, lorsque le Parlement britannique invente les règles du débat politique contradictoire et les jansénistes français ouvrent un débat à la jonction du politique et du religieux², mais aussi lorsqu'à travers toute l'Europe occidentale se développent les académies, les salons, les cercles, les clubs et les cafés qui commentent les affaires de l'État et les articles de la presse d'opinion et qui peuvent à leur tour voir leurs échanges relayés et publicisés. Cet avènement de l'espace public facilite les révolutions atlantiques, dont la Révolution française qui, à leur tour, amplifient le phénomène³. Malgré les restrictions apportées par certains régimes du XIX^e siècle aux libertés, le mouvement est alors lancé et permet une deuxième étape majeure du développement de l'espace public. Cet article envisage d'en inventorier les lieux emblématiques en se centrant sur la France.

Éric ANCEAU

Historien, Sorbonne Université et SIRICE

Tout au long du XIX^e siècle, qui est avant tout un siècle notabiliaire où vie mondaine et vie publique se confondent, les salons demeurent des lieux fondamentaux du débat public où le savoir-vivre et le contrôle de soi sont essentiels. Cela explique que, dans la continuité du siècle des Lumières, les plus importants

d'entre eux soient tenus par des femmes, de Germaine de Staël, Juliette Récamier et Sophie d'Houdetot sous le Consulat, à Juliette Adam, la marquise Arconati-Visconti et la comtesse de Loynes sous la Troisième République, en passant par Virginie Ancelot, la comtesse d'Haussonville et Marie d'Agoult dans la période intermédiaire⁴.

1 - Comme Jürgen Habermas et d'autres après lui l'ont montré. Voir *L'Espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, [1962], rééd. Paris, Payot, 1988.

2 - René Tavenaux, *Jansénisme et politique*, Paris, A. Colin, 1965.

3 - Roger Chartier, *Les Origines culturelles de la Révolution française*, Paris, Le Seuil, 1990.

4 - Anne Martin-Fugier, *Les Salons de la Troisième République. Art, littérature, politique*, Paris, Perrin, 2003.

Depuis sa création en 1795, l'Institut est aussi l'un des hauts lieux du débat public⁵. En plus des rapports qu'il doit statutairement discuter et produire sur l'état du pays, il se risque fréquemment sur le terrain politique car il comprend beaucoup de fortes personnalités publiques, en particulier au sein de la classe des sciences morales et politiques. « Antre » des Idéologues, celle-ci critique l'action de Napoléon Bonaparte, qui la supprime en 1803. Après avoir été rétablie par la monarchie de Juillet, sous le nom d'Académie des sciences morales et politiques, elle voit Napoléon III procéder différemment de son oncle. Ce souverain en modifie la composition pour que les adversaires de son régime y deviennent minoritaires. Tel est plus difficile avec l'Académie française en raison de son prestige et de ses relais. Créée par Richelieu, supprimée par la Révolution, puis rétablie en 1803 au sein de l'Institut, elle fait de la politique lorsqu'elle élit ses membres et lorsqu'elle les réceptionne, en particulier sous les régimes qui compriment la liberté. Chateaubriand est élu sous Napoléon et Royer-Collard sous Charles X. Cependant, c'est surtout sous le Second Empire que la compagnie joue un grand rôle dans le débat public, en discutant la restriction des libertés. Elle comprend alors d'anciennes grandes figures du parlementarisme et du libéralisme, comme Thiers, Guizot, Rémusat, Lamartine, Toc-

queville ou encore Montalembert, et élit le légitimiste Berryer, les orléanistes Dufaure, de Broglie et Prévost-Paradol et le républicain Jules Favre.

L'une des autres configurations majeures du débat sous les monarchies censitaires est celle de la conférence ou du cours public qui draine une audience mondaine et recueille un grand écho, ainsi des conférences de l'Athénée dont celle que Benjamin Constant prononce, en 1819, sur la liberté des Anciens comparée à celle des Modernes n'est que la plus célèbre et la plus discutée⁶, ou des cours professés alors à la Sorbonne par le trio Cousin, Guizot et Villemain, le philosophe, l'historien et le littéraire, qui sont ancrés dans l'actualité en même temps qu'ils la font.

Les cercles et les clubs animent aussi le débat public. Au premier tiers du siècle, le pays se couvre d'un réseau dense de cercles⁷. Typique de la sociabilité d'une bourgeoisie alors en plein essor, ils se réunissent dans une salle louée ou dans l'arrière-salle d'un café cossu où l'on discute affaires et politique, où l'on joue et où l'on fume. Quant aux clubs plus spécifiques à la grande ville

6 - Éric Anceau et Flavien Bertran de Balanda, « "Nous sommes des Modernes" : la prophétie de Benjamin Constant sur l'avènement du nouveau monde libéral face à l'ancien (1819) », *Histoire, Économie et Société*, n° 4-2020, p. 81-93.

7 - Comme Maurice Agulhon l'a montré dans une étude devenue classique, *Le Cercle dans la France bourgeoise, 1810-1848. Étude d'une mutation de sociabilité*, Paris, Armand Colin, 1977.

5 - Institut de France, *Histoire des cinq Académies*, Paris, Perrin, 1995.

et principalement à la capitale, plus mondains et plus spécialisés, leur nombre explose aussi au début d'une monarchie de Juillet, alors très anglophile. L'avènement de la République en marque un pic au cours duquel cette forme de sociabilité se démocratise aussi largement que sous la Révolution et s'étend aux femmes avec la création, par exemple, de la Société de la Voix des femmes d'Eugénie Niboyet qui revendique le vote féminin. Avec un grand succès, Louis Reybaud raille dans son *Jérôme Paturot à la recherche de la meilleure des républiques*, cette ouverture du débat public à des gens qui n'y avaient pas accès jusque-là.

Au XIX^e siècle, le Parlement dont les débats sont, à de rares exceptions près, publics et publicisés par la presse, n'en demeure pas moins le cœur battant de l'espace public. Il n'y a pas lieu ici de revenir sur cet aspect bien connu sauf à renvoyer vers la bonne et très abondante bibliographie⁸, mais d'en évoquer la périphérie immédiate. Dès la réunion des états généraux à Versailles, les députés s'organisent parallèlement en réunions pour se concerter en amont des séances. On sait que la plus célèbre de ces réunions, le club breton devient, après l'installation de l'Assemblée à Paris, la Société des amis de la Constitution sise au couvent des Jacobins et, de ce fait, communément appelée club des

Jacobins. Après la période napoléonienne qui les a vus disparaître, la mise en place du parlementarisme sous les monarchies censitaires (1815-1848) entraîne de nouveau la multiplication des regroupements de ce type comme la réunion Piet, à la différence près qu'ils ne sont plus ouverts au public⁹. Compte tenu de la législation très restrictive du droit de réunion, ils occupent néanmoins un rôle fondamental dans le débat public. C'est le moment où les doctrinaires comme Royer-Collard pensent l'espace public en affirmant que tout débat, et en particulier tout débat parlementaire, doit être soumis au « tribunal de l'opinion publique¹⁰ ». Le phénomène prend une grande ampleur en 1848, après l'élection de l'Assemblée nationale constituante, avec la constitution de plusieurs réunions comme celle du Palais national pour les républicains modérés et celle de la rue de Poitiers pour les conservateurs. L'antiparlementarisme qui suit le coup d'État du 2 décembre 1851 et l'instauration du Second Empire mettent un terme à ces réunions, avant qu'elles ne se reforment et ne se multiplient avec la libéralisation du régime, au cours des années 1860, et que leurs débats ne soient même publicisés, à partir de l'été 1869 et l'instauration pro-

9 - Ouvrage dirigé par Élina Lemaire, *Les Groupes parlementaires* (Institut Varenne et IFJD, 2020) propose plusieurs contributions sur le XIX^e siècle.

10 - Corinne Doria, *Pierre-Paul Royer-Collard (1763-1845). Un philosophe entre deux révolutions*, Rennes, PUR, 2018.

8 - Voir en particulier sur le sujet Jean Garrigues (dir.), *Histoire du Parlement de 1789 à nos jours*, Armand Colin, 2007.

gressive de l'Empire libéral. L'avènement de la Troisième République, en 1871, marque un âge d'or du rôle de ces groupes, avant que ne naissent les partis politiques à la suite de la loi de 1901 sur les associations¹¹.

Les monarchies censitaires ont été le temps fort des banquets politiques réunissant les élites d'opposition et admettant parfois même le peuple au moment des toasts, occasion de critiquer le pouvoir et de réclamer des réformes, en contournant la loi sur le droit de réunion. C'est de l'interdiction du banquet de Paris qui doit clore la campagne commencée six mois plus tôt qu'est sortie la révolution de Février 1848¹². Le café joue alors un grand rôle pour les mêmes raisons. On sait ainsi comment le jeune avocat Gambetta se construit sa réputation politique dans les cafés du Quartier latin et au café de Madrid en commentant, servi par sa prodigieuse mémoire, ses talents d'orateur et son don d'imitation, les séances du Corps législatif auxquelles il a assisté au milieu du public.

C'est aussi autour du Parlement que se constituent les conférences d'éloquen-

ce parlementaire, à l'imitation de celles d'Oxford et de Cambridge¹³. Dans la conférence fondée par le comte Molé, au début de la monarchie de Juillet, en 1832, comme dans celles d'Orsay, de la rue Royale et Tocqueville qui finit par fusionner avec la Molé en 1876, sont admis tous les jeunes talents du moment sans aucun sectarisme, même si l'entrée se fait par cooptation et repose sur une capacité à mobiliser des réseaux. Ces conférences débattent des ordres du jour des chambres, étudient les mêmes projets et propositions de lois, voire en imaginent d'autres, proposent une véritable propédeutique aux carrières parlementaires et font aussi avancer le débat public en publicisant leurs travaux. Elles sont en grande partie les héritières des conférences du stage des avocats de Paris où les questions politiques ne sont pas totalement exclues des débats, aussi bien lors des discours de rentrée, des éloges des bâtonniers, des concours d'éloquence que des discussions plus ou moins informelles qui les suivent¹⁴. À cela rien d'étonnant tant le passage par la Faculté de droit de la capitale est central, à l'époque, pour l'entrée en politique. Comme l'écrit alors Cormenin, « l'avocat est la matrice la plus connue de l'orateur parlementaire¹⁵ ».

11 - Rainer Hudemann, *Fraktionsbildung im französischen Parlament. Zur Entwicklung des Parteiensystems in der frühen Dritten Republik (1871-1875)*, Munich et Zürich, Artemis-Verlag, 1979.

12 - Vincent Robert, *Le Temps des banquets. Politique et symbolique d'une génération, 1818-1848*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2010.

13 - Sur ce sujet on lira Jean Joana, *Pratiques politiques des députés français au XIX^e siècle. Du dilettante au spécialiste*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 125 et suiv.

14 - Jean Joana, *op. cit.*, p. 89 et suiv.

15 - Louis de Cormenin (Timon), *Le Livre des orateurs*, Paris, Pagnerre, 1839.

Quant aux journaux, ils ne sont pas uniquement des catalyseurs du débat public par les informations qu'ils diffusent et qu'ils soumettent au « tribunal de l'opinion », certains sont eux-mêmes des lieux décisifs de débat au XIX^e siècle, lorsque les rédactions s'étoffent. En juillet 1830, la salle de rédaction du *National*, autour de Thiers, joue un rôle clé dans le renversement de Charles X et, dix-huit ans plus tard, autour de Marrast, dans la révolution de Février 1848. La part prise par *La République française* de Gambetta et de Spuller dans la fondation des institutions républicaines, puis par *L'Aurore* de Clemenceau dans l'Affaire Dreyfus et par *L'Humanité* de Jaurès dans la rupture des relations diplomatiques avec le Saint-Siège, est bien connue.

Importés d'outre-Manche et d'outre-Atlantique, les meetings politiques profitent d'une législation plus libérale sur le droit

de réunion en période électorale, à partir de 1868, pour prendre une grande importance, dès les élections législatives générales de 1869 et la campagne plébiscitaire de 1870. Ils deviennent pendant un temps l'un des lieux fondamentaux d'apprentissage de la citoyenneté et de formation du jugement politique à travers un débat contradictoire, avant de se muer, avec l'apparition des partis politiques contemporains, au début du XX^e siècle, en de véritables démonstrations de force qui les éloignent du débat public¹⁶.

À l'ère des masses, les salons, les cercles et même les clubs entament un déclin prononcé et d'autres configurations de l'espace public commencent à émerger ■

16 - Voir à ce sujet, Paula Cossart, *Le Meeting politique. De la délibération à la manifestation (1868-1939)*, Rennes, PUR, 2010 et Éric Anceau *L'Empire libéral*, SPM, Kronos, 2017, 2 vol.

LES CAFÉS ARABES COMME ESPACES DE LIBERTÉ PUBLIQUE ET DE SOCIALISATION POLITIQUE

Jusqu'en 2011, le monde arabe était perçu comme un espace verrouillé par le despotisme de ses gouvernements. Les régimes politiques semblaient jusque-là avoir complètement confisqué les espaces de liberté publique, plongeant la population dans un mutisme âcrement assujettissant et enfonçant la jeunesse dans une dépolitisation totale.

Meriem MEHADJI

Enseignante-chercheuse

Consultante experte en politiques publiques et géopolitique de la zone MENA

Toutefois, les vagues de révoltes qui ont déferlé sur la région depuis « les printemps arabes » ont transformé la rue en un espace d'expression tyrannique. Les manifestants se sont réapproprié la rue en créant des lieux emblématiques dédiés à la liberté publique dans lesquels ils clamaient haut et fort leur rejet de l'ordre social et politique et exprimaient leurs aspirations et leurs espoirs.

Il s'agit d'un réel bouleversement par rapport à la perception de l'espace de liberté

publique dans la région. En effet, durant de longues années ce sujet a suscité un large débat chez les chercheurs et les intellectuels arabes. Certains affirmaient l'absence totale de ce genre d'espace, d'autres assuraient au contraire leur présence.

Or, depuis les révolutions arabes et jusqu'à leurs derniers avatars de 2019-2020, tout laisse à croire que la rue est devenue un espace public matériel dans lequel les citoyens se rencontrent et créent une interaction sociale, soutenue par un espace pu-

blic métaphorique¹ représenté par Internet et les réseaux sociaux qui auraient permis de créer et de généraliser un débat politique et social.

Nonobstant ces affirmations, il est important de noter qu'il suffirait de se plonger dans l'histoire de la région pour s'apercevoir que les Arabes avaient depuis longtemps, et ce malgré la nature autoritaire de certains de leurs régimes, des espaces matériels et métaphoriques dans lesquels ils pouvaient s'exprimer en toute liberté.

Les cafés dans leur pluralité représentent des lieux symboliques dans la culture arabe. Aux premiers abords, il s'agirait d'espaces presque chaotiques desquels émanent des discussions virulentes, voire incohérentes. Toutefois, en s'y attardant, on comprend que le café a exercé une forte influence dans l'histoire de la région en représentant un des lieux les plus propices à la liberté d'expression.

Le présent article tente d'analyser comment les cafés de la région ont joué un rôle important dans la socialisation et la politisation des populations, en s'attardant sur l'impact qu'ils ont pu avoir sur les principaux événements qu'ont connus les pays arabes.

LE CAFÉ, DU BREUVAGE À L'ESPACE : UNE HISTOIRE POLITIQUE

D'anciennes chroniques arabes relatent que cette boisson noire et amère appelée « *Qahwa* » a été introduite à Aden par un religieux qui avait expérimenté ce breuvage préservant du sommeil en Perse et qui deviendra rapidement un fait social au Yémen au XV^e siècle.

L'usage du café se généralisa d'abord chez les confréries soufies, qui avaient consacré des espaces dédiés au rassemblement et à la consommation de cette boisson, leur permettant d'accomplir leurs processions et leurs évocations religieuses tout au long de la nuit.

La transposition du café du domaine religieux au domaine profane comme boisson et en tant qu'espace de rencontre s'est produite assez rapidement avec l'introduction de la première « maison du café » en 1470 dans l'Arabie heureuse². Cet engouement a gagné rapidement Constantinople quand en 1555, deux commerçants damascènes implantèrent dans la ville deux luxueuses maisons du café pour attirer une

1 - Delphine Pagès-El Karoui, « Chapitre 14. 2011, l'odyssée de l'espace public égyptien », in M'hamed Oualdi, Delphine Pagès-El Karoui et Chantal Verdeil (dir.), *Les ondes de choc des révolutions arabes*, Presses de l'Ifpo, 2014, p. 269-291.

2 - Omar Carlier, « Le café maure. Sociabilité masculine et effervescence citoyenne (Algérie XVII^e -XX^e siècles) », in *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 45, août 1990, n° 4, p. 975-1003.

clientèle distinguée, puis ce genre de lieux s'est généralisé³.

Les pouvoirs centraux d'Istanbul ne tardèrent pas à regarder ces espaces de rassemblement d'un œil suspicieux. De leur côté, les autorités religieuses considéraient que ces endroits étaient sources d'oisiveté et de dépravation avec l'introduction des jeux de dame et d'échec ainsi que le développement des salons de discussion littéraires et artistiques au sein des cafés qui avaient pris le nom de *Buyût al Ma'rifa* (les maisons de la connaissance)⁴. Cependant, il était difficile d'interdire la consommation de ce breuvage en l'absence de sources canoniques prouvant ses méfaits, même si certains religieux affirmaient qu'il déréglait les sens.

La pression est devenue si forte que les autorités ont décidé de brûler les stocks de café et de fermer les différents établissements. En réalité, les raisons de l'acharnement contre les maisons du café n'étaient pas plus sanitaires ou morales que politiques, dans la mesure où la liberté d'expression qui y régnait faisait craindre la propagation de frondes ou de complots.

3 - Gérard-Georges Lemaire, *Les cafés littéraires*, 2^e éd., Paris, La Différence, 2016.

4 - Ahlam Sbaihat, « Ta'thîr al-maqâhi al-'arabiyya 'alâ nach'at as-sâlûnât al-adabiyya wa at-tahrîdh 'alâ at-thawra al-faransiyya (L'impact des cafés arabes sur les salons littéraires et la montée de la révolution française) », in *Dirasat*, vol. 37, octobre 2010, n° 3, p. 493-502.

Mais l'interdiction n'a pas tenu longtemps, car le texte de prohibition n'a nullement été respecté par la population. Les élites ottomanes ont dû s'adapter non seulement en levant l'interdiction, mais aussi en s'appropriant le rituel du café qui s'est transformé alors en un usage citadin codifié adopté dans les grandes villes des provinces de l'Empire.

LE CAFÉ COMME ESPACE DE FORMATION DE L'OPINION POLITIQUE ET SOCIALE

Au XVIII^e siècle, les maisons du café sont devenues un élément central dans l'organisation des villes sous administration ottomane. En effet, placés entre les mosquées et les souks, les cafés dominaient généralement les centres-villes. Le choix d'une telle organisation correspondait à l'administration des villes de l'époque qui reposait sur le chef de la ville (*Cheikh al-bilâd*)⁵, secondé par une assemblée de notables appelée *Jamâ'at al-bilâd*. Les maisons du café représentaient alors le lieu de réunion

5 - Le chef de la ville pouvait avoir des fonctions diverses et variées : l'ordre public citadin, le contrôle des marchés et des transactions, la tutelle sur les corps de métier, le contrôle des constructions, les niveaux secondaires de la justice et la collecte des impôts et des taxes.

de ces fonctionnaires et prenaient le nom du « café du chef »⁶.

Ces espaces représentaient des locus de pouvoir urbain, dans lesquels l'élite débattait de la gestion et de l'administration de la ville, tout en côtoyant la population qui venait consommer, mais également s'enquérir des changements et des dernières décisions prises par le chef et son assemblée.

Entre 1839 et 1876, les autorités ottomanes lancèrent des réformes généralisées (*Tanzimat*), et décidèrent de moderniser les municipalités en s'inspirant de l'Occident. Le chef de la ville se transforma alors en maire et le lieu de réunion en mairie. Dès lors, le café a perdu son rôle de fief de l'élite politique et administrative, mais a continué à représenter un espace de liberté de débat politique aussi bien chez les intellectuels que chez les citadins lambda.

Les établissements se sont multipliés dans les grandes villes comme Bagdad, Damas, Médine, Alger, Beyrouth, Tunis, Le Caire... et sont rapidement devenus des lieux de discussion et de sociabilité. On s'y rendait pour commenter et cri-

6 - Nora Lafi, « Espace de loisirs, espace politique : le café dans le monde arabe au XIX^e siècle, l'exemple de Tripoli », in Robert Beck et Anna Madœuf (dir.), *Divertissements et loisirs dans les sociétés urbaines à l'époque moderne et contemporaine*, Presses universitaires François-Rabelais, 2005, p. 345-353.

tiquer les politiques et les décisions du gouvernement, mais il s'agissait surtout d'endroits où se fomentaient les intrigues et les complots. Les cafés étaient également des espaces de détente avec tout ce que peut inclure le sens de ce terme, ce qui a valu la fermeture de plusieurs cafés célèbres par les autorités ottomanes pour motif de « complot et de débauche ».

Vers la fin du XIX^e siècle et le début du XX^e siècle, les villes arabes se sont trouvées profondément transformées par l'administration coloniale, avec l'intégration de nouvelles architectures et structures et l'arrivée d'une population étrangère. Dans ces conditions, les cafés arabes se sont transformés en un espace de conservatisme en préservant leur structure et leur fonction traditionnelles, mais en réalité leur socle spatial a connu une véritable mutation.

En effet, la construction des routes dans les milieux ruraux, qui a succédé aux conquêtes coloniales, a amené dans plusieurs zones campagnardes des structures purement citadines. Les kiosques à café ont vu le jour parallèlement aux cafés et aux bars coloniaux. Ces établissements ont tracé en quelque sorte une ligne séparatrice entre l'autochtone et le colon et entre le licite et l'illicite (café et alcool).

Entre les cafés citadins (maures, arabes, populaires...) et les kiosques à café ruraux s'est construit un maillage faisant

office de réseau social. On y cherchait un emploi et un logement, on y réglait des affaires matrimoniales... Cet espace est devenu à son tour un logis pour les gens de passage, fait office de boutique pour le courtier ou l'usurier, ou de bureau pour l'écrivain public ou encore de boîte aux lettres.

Les villes de leur côté ont connu un essor démographique important et les cafés ont dû s'adapter au changement de la clientèle et à sa diversité. Ainsi sont apparus des cafés de corporation : cafés des dockers, cafés d'étudiants, cafés des artistes, cafés des avocats, cafés des intellectuels, cafés des sports⁷...

Avec cette évolution, les cafés aussi bien citadins que ruraux se sont transformés en lieux d'association (politiques, syndicales, artistiques, intellectuelles...) formant ainsi une sorte de société civile alternative, mais ils ont surtout acquis la fonction de base d'information locale. Les voyageurs rapportaient ce qui se passait dans les contrées les plus éloignées et les lettrés lisaient à haute voix les nouvelles dans la presse faisant circuler de cette manière les informations à travers l'ensemble du territoire. Ce besoin d'information va pousser plus tard les responsables de cafés à intégrer la radio, la presse, les photos puis la télévision dans leurs établissements.

7 - *Ibid.*

LA RENAISSANCE ARTISTIQUE ET FÉMINISTE DU CAFÉ

Le début du XX^e siècle a été marqué par une renaissance (*Nahda*) de la pensée intellectuelle, politique et artistique dans le monde arabe. Le développement des salons littéraires, artistiques et intellectuels dans certains cafés a permis à cet espace de se transformer en une sorte de port-voix et d'estrade à plusieurs personnalités arabes de cette époque.

Dans les célèbres cafés du Caire, de Damas, d'Aden, de Bagdad... la vie artistique et littéraire se mêlait à la vie politique. Le Caire représente un exemple très riche, la plupart de ses cafés célèbres ont été des lieux de prédilection d'hommes politiques et de lettres, d'intellectuels et de penseurs ainsi que de nombreux artistes.

Le café al-Bousta (la poste) était par exemple le lieu où s'entretenait le réformateur Jamal-Eddine al-Afghani avec ses pairs et ses disciples⁸. Le café Riche (fondé en 1908) représentait quant à lui le fief des artistes égyptiens et arabes, il accueillit le premier concert de la diva égyptienne Oum Kalthoum en 1921. Ce

8 - Caparabes, « Cafés arabes : un élixir de culture et de politique », <https://cpa.hypotheses.org/2086>, 2 août 2010.

genre de pratiques était chose commune, plusieurs cafés des grandes villes arabes faisaient office au début du XX^e siècle de salles de spectacle dédiées aux grandes séances ou aux premières pour le cinéma ou le théâtre.

La vie artistique florissante de cette époque a permis également à certains cafés de jouer un rôle central dans la revendication de la cause féministe arabe. Il est à noter que même dans les cafés populaires, les femmes n'étaient pas totalement absentes de la vie de ce genre d'établissements. Leur rôle se limitait toutefois jusqu'au XX^e siècle aux spectacles ou au divertissement en tant que chanteuses, danseuses ou parfois courtisanes. Du côté clientèle, les cafés étaient généralement considérés comme des espaces exclusivement masculins, mais avec l'émergence du mouvement féministe dans certains pays arabes dès les années 1920, certaines femmes à l'instar de la romancière Colette Khoury ont eu l'audace de franchir les portes des cafés populaires comme le Brazil à Damas⁹. Ainsi, petit à petit les cafés se féminisent surtout avec l'introduction du *Mu'assal* (Chicha mielleuse)¹⁰.

9 - *Ibid.*

10 - Z. Khuzam., « Hunna al yawm akthar min arr-rijâl... Huthût an-nisâ' fi al-maqâhî as-sha'biyya as-sûriyya (Elles sont plus présentes que les hommes... La présence des femmes dans les cafés populaires syriens) ». <https://raseef22.net/article/1077042>, 3 février 2020.

Il est à noter que cet élan féministe prônant « l'affranchissement du café de la domination masculine » connaîtra, aux grès des changements sociaux et politiques dans la région, une atonie qui durera des années. Seuls les cafés qui se sont transformés en de véritables monuments historiques et touristiques ont continué à accueillir des femmes. Aujourd'hui, les femmes renouent avec ce genre de revendications dans plusieurs grandes villes du monde arabe, elles s'installent de plus en plus dans les cafés populaires pour profiter des différents breuvages à moindre coût. En Tunisie, des femmes ont décidé de créer des cafés exclusivement féminins dans les quartiers populaires pour s'affranchir du regard paternaliste que représentait le café.

LE CAFÉ COMME FOYER RÉVOLUTIONNAIRE

Au fil des siècles, l'effervescence intellectuelle, littéraire et politique dans les cafés a contribué vivement à créer une conscience politique dans les couches moyennes arabes. Durant la période coloniale, grâce aux salons littéraires et politiques, mais aussi aux différentes corporations, plusieurs cafés se sont transformés en de véritables foyers révolutionnaires. De cette manière, les services de renseignement

britanniques ont noté que plusieurs cafés au Caire, comme le Riche, ont servi de base pour le lancement des manifestations et des grèves de la révolution de 1919. Par conséquent, certains cafés populaires sont devenus de véritables nids à espions qui relevaient quotidiennement les sujets de discussion politiques des clients de la ville dans un document intitulé « L'opinion des autochtones dans les cafés et les bars¹¹ ».

De fait, le café Riche est considéré comme le plus emblématique de l'histoire révolutionnaire d'Égypte, le lieu représentait le quartier général de Gamal Abdel Nasser lorsqu'il planifiait avec ses compagnons la révolution de 1952. L'ancien président irakien Saddam Hussein avait l'habitude de venir au Riche avec des réfugiés irakiens, alors qu'il étudiait en Égypte, tout comme Qahtan al-Shaabi qui y rencontrait ses compatriotes avant de devenir le premier président de la République du Yémen en 1967. Le russe Yevgeny Primakov a également été l'un des habitués du café, où se rencontraient intellectuels et politiciens égyptiens et russes, après quoi il est devenu ministre des Affaires étrangères, puis Premier ministre¹².

11 - Alon Tam, *Cairo's Coffeehouses in the Late Nineteenth and Early Twentieth Centuries: An Urban and Socio-Political History*, Pennsylvania, USA, 2018.

12 - A. Al Rafei, *Thawrat 1919: Tàrikh Misr al-Qawmî (La révolution de 1919 : Histoire nationaliste de l'Égypte)*, 4^e éd., Le Caire, Dar al Maarif.

Au-delà de l'Égypte, dans l'ensemble des pays arabes les cafés ont joué un rôle primordial dans l'histoire révolutionnaire de la région tout au long du XX^e siècle. Au début des années 2000, les jeunes ont petit à petit commencé à désertir ce genre d'endroit en profitant de l'avènement d'Internet pour créer un nouvel espace de liberté d'expression publique. Les cafés se sont transmués alors en cybercafés dans lesquels les débats et les discussions politiques et sociaux, mais aussi les divertissements sont virtuels.

Ainsi depuis les révolutions arabes de 2011, Internet et les réseaux sociaux sont devenus le nouvel espace de liberté publique qui a permis aux citoyens de s'emparer de la rue. Néanmoins, le café par sa localisation cardinale dans les villes arabes et son rôle historique a symbolisé une sorte de lien entre l'espace métaphorique et l'espace matériel. À Tunis, au Caire, à Bagdad et à Sanaa comme plus tard à Alger et à Beyrouth, les cafés étaient l'endroit ultime où se rencontraient les manifestants avant de descendre dans la rue.

Plus encore, certains cafés ont connu un ravivement intellectuel et politique à l'apogée des révoltes. Là encore, les exemples ne manquent pas, mais l'Égypte constitue l'un des cas les plus intéressants. Les cafés du Caire ont servi durant les révoltes du 25 janvier et du 30 juin 2012 de bastion pour les mouvements des jeunes révolutionnaires. Parallèlement, les intellectuels

y ont repris leurs repères, puisqu'ils ont organisé au café Riche la même année un rassemblement en signe de contestation contre la Constitution de 2012. Enfin le 24 août, plus de cent intellectuels et défenseurs de droits se sont rassemblés dans ce café historique pour publier une déclaration sous l'intitulé « la préservation de l'intellect égyptien¹³ ». Les autorités égyptiennes ayant compris l'impact de ces espaces ont procédé entre 2015 et 2017 à la fermeture de plusieurs cafés, dont des cafés historiques comme le Riche prétextant des non-conformités.

*
* *

Durant des siècles, les cafés arabes n'ont cessé de se réinventer au grès des changements politiques et sociaux, mais ils ont néanmoins résisté en tant qu'espace réservé à la sociabilité politique réactive dans la formation d'une opinion dans lequel les citoyens se sont toujours sentis libres d'exprimer leur pensée, de partager leur savoir,

13 - A. Abdel Aal Rushdi, « Al-maqâhî at-târikhyya al-misriyya: Sirr at-thwarât wa sinâ'at at-thqâfât a-cha'biyya (Les cafés historiques en Égypte; le secret des révolutions et la fabrique de la culture populaire) ». <https://raseef22.net/article/15195-historical-egyptian-cafes>, 29 août 2016.

de s'organiser en corporations, en partis ou en syndicats... à l'abri des oreilles indiscretes des régimes répressifs.

Le café en tant qu'espace de récréation et de sociabilité a joué un rôle majeur dans l'émergence d'un débat public citoyen, mais aussi dans la transformation des institutions publiques. Il apparaît alors non seulement comme un lieu de débats politiques et d'expression d'opinion, mais également comme un codificateur de l'organisation civique citadine.

Aujourd'hui, la mondialisation a encore une fois métamorphosé les villes et la vie publique des pays arabes. Les cafés populaires sont de plus en plus remplacés par les cafés modernes (à l'instar de Starbucks) ou encore les salons de thé plus chics. Les jeunes et même les intellectuels arabes ont déserté ces espaces et préfèrent discuter, débattre ou s'exprimer sur les réseaux sociaux. Certains cafés ont résisté, mais au prix d'un changement radical de décor et de clientèle pour attirer les touristes en mal d'histoire ou d'exotisme.

Enfin, la crise sanitaire de 2020 a plongé l'ensemble des villes arabes dans une profonde léthargie qui ne sera pas sans conséquence pour les cafés populaires ■

HISTOIRE DES BLOGS ET RÉFLEXIONS AUTOUR DE L'OUTIL

27 ans après sa création, Jacky Isabello revient sur l'histoire du blog et la place qu'il occupe dans l'espace public.

Jacky ISABELLO

Membre du comité éditorial de la *Revue Politique et Parlementaire*
Fondateur de l'agence de conseil en communication CORIOLINK

Cet été 2020 Bernard Stiegler, un philosophe au parcours de vie incomparable, nous a quittés. Il s'était fait adepte, parmi d'autres spécialités, de la place essentielle de la technique dans l'histoire occidentale de l'être humain. Et dans l'histoire de l'être humain tout simplement. Il aimait à rappeler à ses élèves, dans le cadre de l'Université qu'il créa à Epineuil-le-Fleuriel (Berry, Cher), la conversion qu'opéra le monde dès que Prométhée subtilisa au nez et à la barbe de Zeus le feu, symbole de la technique et du savoir, pour le livrer aux Hommes. Oubliés que furent nos lointains ancêtres mortels dans la distribution des qualités et défauts aux espèces vivantes qu'était censé opérer son balourd de frère Epiméthée¹ (en grec :

celui qui réfléchit après coup). Prométhée fût sanctionné et à travers lui les humains sous la forme d'une obligation de pourvoir à notre subsistance ; il faut y lire l'avènement du travail notamment. Stiegler rappelait l'importance d'essentialiser l'humain à son rapport à la technique. Qu'elle fût peintures rupestres sur les murs de la grotte Chauvet, les différentes écritures cunéiforme, alphabétiques, la construction de la logique à travers la démonstration de la surface de carré (Socrate), l'acte d'individuation des êtres vivants dotés de l'art de penser, la technique est le socle et non l'outil, c'est essentiel, des civilisations humaines. Le blog, cet espace de consignation de la mémoire par diverses formes éditoriales de contenus appartient à cette filiation. Le blog s'inscrit dans la longue chaîne de ce que Jacques Ellul nomme le Système techni-

1 - Bernard Stiegler, *La technique et le temps, La Faute d'Épiméthée*, éd. Galilée, 1994.

ciens². Ellul définit la technique comme un ensemble de mécanismes qui répondent à la recherche de l'efficacité en toutes choses. Il développe une sorte de phénoménologie de la technique, la saisissant par les effets qu'il en perçoit dans la société. Devant le constat d'une interconnexion croissante de tous les réseaux (banques de données, flux, productions, circuits de distributions, publicité, etc.) que l'informatique, naissante à son époque, promet d'amplifier, Jacques Ellul fait l'hypothèse que la Technique prise dans son ensemble et sous ses différents aspects forme aujourd'hui comme un système économiquement et sociologiquement repérable, le « Système technicien ». Un système aveugle, sans perspective, sinon celle de son extension illimitée, « artificialisant » toujours plus l'environnement et aliénant l'homme, un système aux effets totalement imprévisibles. Dans le déclin des empires médiatiques traditionnels, en marche depuis plus de vingt ans maintenant, le blog aurait dû briller des atours annonciateurs de la *Krisis*, au sens où l'exprime Edgar Morin c'est-à-dire l'acceptation grecque du moment permettant au médecin d'affirmer ses convictions sur la maladie frappant un patient. Le blog comme première forme de déstabilisation des médias « mainstream » pour reprendre l'expression popularisée par l'ouvrage de Frédéric Martel³, mais honnie par Bernard

Stiegler, et d'activation d'un lent processus de délégitimation de la mission d'intermédiation entre la République des idées et les masses populaires considérées abusivement par certains « Chiens de garde », qu'ils soient ceux de Paul Nizan ou de Serge Halimi⁴, comme incontestables.

PETITE HISTOIRE DU BLOGGING

Internet s'est développé par étape. Aux balbutiements du fait d'une mise en place technologique complexe et d'un faible niveau d'équipement des particuliers succéda la révolution du Web dit « 2.0 ». Ce Web enrichi offrit la possibilité pour tous les internautes de devenir producteurs d'informations, de nombreux services numériques ont été créés pour permettre aux utilisateurs de produire leur propre contenu et notamment les blogs, nous allons y venir. Déjà le wiki, tiré du mot hawaïen *wiki* qui signifie « vite », a été inventé en 1995 par Ward Cunningham dans le cadre d'un programme informatique appelé Wikiwikiweb. Il s'agit d'un site Web collaboratif où tout visiteur peut modifier ou ajouter du contenu. Le plus connu des

culture qui plaît à tout le monde, Flammarion, 2010.

2 - Jacques Ellul, *Le Système technicien*, Calmann Levy, 1977, puis Cherche Midi, 2004.

3 - Frédéric Martel, *Mainstream, enquête sur cette*

4 - Paul Nizan, *Les chiens de garde*, Rieder, Paris, 1932 ; Serge Halimi, *Les nouveaux chiens de garde*, Liber-Raisons d'agir, novembre 2005.

wikis aujourd'hui est Wikipédia. C'est une encyclopédie participative sur Internet.

Selon le dictionnaire américain *Merriam Webster*, équivalent du *Petit Robert* français, un blog est un site Web qui contient des réflexions personnelles en ligne, des commentaires et souvent des hyperliens, des vidéos et des photographies fournis par le rédacteur. Le contenu d'un tel site se rapporte généralement à un sujet et se compose d'articles et de commentaires personnels d'un ou plusieurs auteurs. En 2005 ce même dictionnaire désigna « mot de l'année » ce terme créé en 1999 par Peter Merholtz, une personnalité du monde du Web, designer également précurseur des techniques d'UX (sigle pour désigner l'expérience utilisateur sur le Web). Le site spécialisé *Content Marketing Academy* en livre la frise chronologique suivante :

1^{er} janvier 1994 : le journaliste *free-lance* américain Justin Hall publie son premier *post* de blog. Sur son blog, toujours en ligne, il raconte sa découverte de l'Internet en 1988 et, après plusieurs années de recherche, il publie et s'impose dans l'histoire du numérique.

2 octobre 1997 : création de la première plateforme de blog et de *social networking*. Est mis en ligne pour la toute première fois *Open Diary*, une sorte de version bêta et toute première ébauche de *software* de *networking social*. Le site devient rapidement une communauté de journaux

intimes/personnels en ligne. Ses deux fondateurs, Bruce et Susan Abelson, le décrivaient comme « le premier site Web réunissant des rédacteurs de journaux intimes au sein d'une grande communauté ». Le concept de communauté et de *social networking* était né. La plateforme permettait à ses membres de créer des contenus équivalents aux pages d'un journal intime pas sans rappeler Facebook : public, privé ou juste pour ses ami(e)s.

3 décembre 1997 : naissance du terme « weblog » (à lire « web log » et non « we blog ») sous la plume numérique de John Barger, créateur du site Web « Robot Wisdom » sur lequel il publie ses réflexions sur des sujets très en vogue déjà à l'époque comme l'intelligence artificielle. Dans l'espoir d'apporter à son audience une valeur ajoutée, il dresse dans ses différents articles une liste de liens « chaque jour façonnés par ses propres intérêts dans les arts et la technologie ». Pour qualifier cette collection de liens pertinents d'un point de vue éditorial, il crée une nouvelle expression « Weblog », expression ayant vocation à décrire le processus de « logging du web »⁵, qui sera par la suite reprise puis raccourcie à « blog » par Peter Merholz en 1999. J'y verrais sans choquer l'audience une certaine manière de convoquer la figure d'Epiméthée. Cuiestre ou transformation synchrétique ? Un pro-

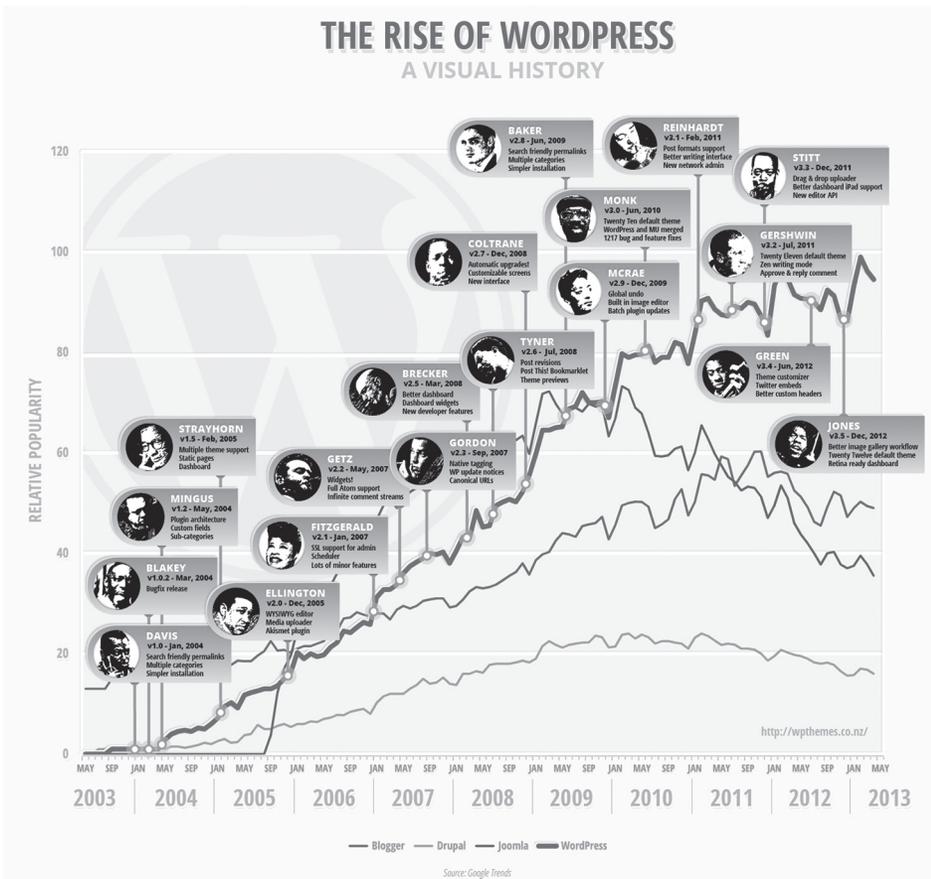
5 - *To log in* : entrer dans un système ; ouvrir une session.

cessus déformant s'est opéré entre ce qui tient de la théorie de l'information et de la communication⁶, c'est-à-dire l'acte de mise en relation et le processus ontologique et artistique né d'un besoin de créer de la mémoire par le contenu et de l'indexer puisqu'il en est ainsi depuis que la pensée rationnelle s'est imposée. En tant que tel il s'agit d'un acte très innovant

puisque par l'intermédiaire d'un nouvel outil, le blog, la liberté de création d'un média personnel sans frontière apparut.

Entre 2001 et 2002, lancement des premiers blogs à futur gros succès, notamment et parmi les plus marquants d'entre eux, des blogs devenus médias *pure-players* célèbres : *Techcrunch*, *Mashable*, ou le *HuffPost*. Ces médias aujourd'hui incontournables du Web ont tous été lancés par des blogueurs indépendants.

6 - Cf. travaux de Claude E. Shannon et Warren Weaver et de Norbert Wiener



ENTRE 2003 ET 2005, LES MOTEURS DE RECHERCHE ENTRENT DANS LA DANSE

Les moteurs de recherche rachètent ou lancent leur propre plateforme de blogging. En 2003, Google entre dans la danse avec le rachat de Blogger. Dans la foulée il lance AdSense et crée ainsi le premier réseau publicitaire offrant la possibilité d'insérer des publicités contextualisées au sein des contenus de blogs. En 2004, MSN inaugure Spaces, plateforme de blogging qui lui permet de faire le lien entre MSN Messenger et les services Hotmail. En 2005, AOL crée son service de blogging RED ciblant les adolescents et rachète la plateforme d'édition de blogs Weblogs Inc pour 25 millions de dollars. Les toutes premières plateformes de blogging furent lancées en 2001. C'est à partir de 2003 que le blog prend son essor avec la création de WordPress. Ces plateformes aident le blogueur dans sa création de contenu en le délestant des aspects techniques liés notamment aux actions de programmation jusque-là nécessaires pour mettre en ligne un contenu. De nos jours, la plupart des sites des entreprises et des organisations intègrent ces outils dits de CMS (*Content Management System*. Drupal, Wix et Weebly sont les principaux concurrents de WordPress) et les mettent à disposition de leurs collaborateurs afin qu'ils publient

aisément leurs expertises. Cet aspect a révolutionné la communication des organisations. Signalons l'apparition de Technorati, le premier moteur très puissant de recherche de blogs ou encore d'AudioBlogger, le tout premier service de *podcast*, une fonctionnalité dont on prédit, retournons en 2020, un développement très important dans les prochaines années. Enfin, notons que les premiers blogs vidéo furent lancés dès 2004, soit un an avant la création de Youtube.

L'histoire s'est ensuite accélérée. Aux experts du marketing digital comme Karine Abbou qui considéraient dès l'aurore du 21^e siècle : « que le blog est le devenir de toutes les marques. En tant qu'outil individuel et incarné par une personne physique, il a même vocation à devenir le support média de n'importe quelle marque », la tendance a donné raison. Or la suite de la prédiction s'est révélée plus hasardeuse : « Face à la prise en otage du web par l'oligopole GAFAM et son hyper monopolisation, je pense que l'équilibre des forces passera justement par la réunion de ce milliard et demi d'individus (NDLR : les blogueurs) qui, ensemble, constitueront le plus juste, le plus puissant et le plus humain des contre-pouvoir » (*sic*). Nous savons désormais que ce qui tenait d'avantage de l'espérance que de la prévision se sera construit inversement proportionnel. La force est et demeurera longtemps entre les mains des GAFAM, devenant chaque jour un peu plus puissantes que les États.

Toutefois, forçons notre nature optimiste en pointant une lueur d'espoir. Puisque la plus grande encyclopédie désormais accessible sur le Web, j'ai noté Wikipédia, garde un savoir gigantesque loin de l'appétit des GAFAM américains et autres BATHX chinois et des impératifs financiers guidant leurs stratégies. De la part d'un chef d'entreprise n'y voyez aucune caricature anti-capitalise, car nous comprenons que, devenus des géants boursiers devant rendre des comptes aux retraités américains, notamment, dont ils constituent de solides actifs dans leur plan épargne retraite, le principe « collaboratif sans publicité » leur fasse saigner les tympans.

*
* *

Dans la très philosophique saga *Terminator*, porté par le talentueux acteur/gouverneur Arnold Schwarzenegger, le *Pharmakon* associant informatique et robotisation à défaut d'avoir enrichi l'humanité l'aura décimée. Dans notre cas d'espèce le blog, entre autres nouvelles espèces numériques de formalisation de consignation et d'indexation de la pensée intelligente, produit des effets déstabilisateurs des équilibres d'alors toujours en cours d'évaluation. Nous connaissons leurs impacts sur l'économie de l'attention, notion chère à Yves Citton⁷. Le trop de contenu ayant fait le lit

7 - Yves Citton, *L'Économie de l'attention. Nouvel horizon du capitalisme ?*, La Découverte, 2014.

du retour à l'émotion chère aux sophistes, ennemis du tandem Socrate/Platon, aux dépens de la pensée construite sur un modèle démonstratif (la fin de notre confrère la *Revue Débat* n'en est qu'un exemple parmi une myriade). Ajoutons à cela l'appropriation des espaces publicitaires sur les blogs (cf. *supra*) et l'hégémonie des moteurs de recherche, tout particulièrement celle de Google (part de marché en Europe : 92 %, source *Statcounter global stats*), en tant que porte d'entrée indexante de l'ensemble des savoirs, qui auront dévasté, le terme n'est pas trop fort, les fondements sur lesquels la puissante économie des médias fonctionnait. Les derniers combats en date menés avec difficulté par les industries des médias de la presse écrite et audiovisuelle contre Google, Facebook et leurs coreligionnaires peuvent interroger avec pessimisme celles et ceux pour qui la vérité n'est pas une opinion comme une autre⁸. Les GAFAM n'acceptent toujours pas d'appliquer la réglementation européenne sur les droits voisins et les plateformes de contenus Amazon Prime Video et Netflix voient peser moins d'obligations sur leurs activités que les groupes Canal ou TF1. L'attirail de destruction de valeur ou de déplacement massif de celle-ci profitent aux GAFAM/GAFAN et BATHX⁹. La

8 - Une des définitions du concept de « Post-vérité ».

9 - GAFAM – GAFAN : Google Apple Facebook Amazon – M = Microsoft – N=Netflix, BATHX : Baidu Alibaba Tencent Huawei Xiaomi

guerre ouverte entre Pékin et Washington à propos de Tik Tok¹⁰, le dernier outil qui fait fureur dans les cœurs de nos adolescents, une forme évolutive de blog comme l'était Néandertal par rapport à *Sapiens*, n'autorise pas de prédire en se référant à la rigueur des chiffres ou l'analyse factuelle des tendances du business, de profonds changements à venir, ni d'escompter une lumière dans le ciel nuageux bien « bouché » du village planétaire de la pensée occidentale. Ira-t-on jusqu'à avancer, comme le fait Nicolas Arpagian, ancien journaliste et expert en cybersécurité¹¹, la fin de la presse écrite sous sa forme physique, rien ne l'empêche. Pourquoi ce fort relent de pessimisme ? Non par détestation de la technologie, bien au contraire. Pour Stiegler

10 - Le nouveau président américain Joe Biden engage l'annulation de la vente forcée de Tik Tok USA à Walmart/Oracle voulue par son prédécesseur.

11 - Nicolas Arpagian, *La Cybersécurité*, Collection Que sais-je ?, PUF.

et d'autres le *Pharmakon* technologique formalisé dans la représentation des outils numériques, comme tout *Pharmakon*, pouvait laisser entrevoir des effets sociaux bienfaisants ou nourrir le jaillissement de pulsions destructrices, une nouvelle boîte de Pandore contenant les maux de l'humanité. À ce stade, qu'ils soient blogs ou réseaux sociaux, ils imposent une nouvelle forme d'aporie, une fin de notre savoir dans ce domaine. En effet, la profusion de contenus, sous toutes ses formes écrites, sonores ou vidéos, engendre un racornissement, un affaiblissement de la pensée logique et rationnelle. Et malheureusement lorsque l'espace public offre en sacrifice la logique démonstrative aux démons du recours facile à l'émotion, que ce soit en se référant à la pensée de Le Bon ou à celle de Freud et d'autres comme Gramsci, la promesse d'un nouveau monde en cours d'apparition voit rarement surgir dans ce clair-obscur une image modérée et apaisante ■

- **Sciences politiques**
- **Relations internationales**
- **Médias d'influence**
- **Diplomatie et coopération**
- **Défense et sécurité**

Diplômes Bachelor . Master . PhD
Formation initiale & Executive Education

120 ANS D'HISTOIRE - 6 000 ANCIENS ÉLÈVES

10 rue Sextius Michel 75015 PARIS / Métro Bir Hakeim
contact@heip.fr / 01 84 14 03 30 / www.heip.fr

COMMISSION NATIONALE DU DÉBAT PUBLIC : FACILITER LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Autorité indépendante, la Commission nationale du débat public défend le droit à l'information et à la participation des citoyens. Sa présidente, Chantal Jouanno, a répondu à nos questions.

Chantal JOUANNO

Présidente de la Commission nationale du débat public
(Propos recueillis par Diane Le Béguec et Florence Delivertoux)

Revue Politique et Parlementaire - Pourquoi la Commission nationale du débat public a-t-elle été créée et comment a-t-elle évolué ?

Chantal Jouanno - La Commission nationale du débat public – CNDP – a été créée il y a 25 ans, mais il a fallu, en raison de certaines résistances, attendre deux ans pour qu'elle soit véritablement installée.

Trois éléments ont motivé la création de la CNDP. Le fait déclencheur a été le conflit autour du TGV Méditerranée qui a révélé que l'insuffisance d'échanges et de concer-

tation en amont d'un projet ne pouvait pas être corrigée en aval. D'où l'intérêt de créer une commission qui organise la participation le plus en amont possible du projet à un moment où l'on peut encore débattre de son opportunité. La première motivation est donc la réduction du conflit. La seconde concerne la transparence de l'action publique avec le droit à l'information qui permet aux citoyens d'avoir une pleine connaissance de ce qui motive les décisions publiques. La troisième motivation est née lors de la Déclaration de Rio en 1992. Le principe 10 de cette déclaration stipule que les meilleures décisions dans

le domaine environnemental sont celles partagées et prises avec la participation des citoyens. Ce mouvement se poursuit avec la Convention d'Aarhus signée en 1998 qui considère que l'information et la participation des citoyens dans le domaine environnemental font partie intégrante de la démocratie. Ceci a été repris, de façon un peu dégradée, dans la Charte de l'environnement qui mentionne dans son article 7 que l'information et la participation sont un droit pour toutes les personnes qui vivent en France dès lors qu'un projet impacte leur environnement.

Il y a donc une motivation purement procédurale avec l'idée que la participation réduit le conflit et accélère la conduite des projets, une motivation de transparence purement administrative et interne et enfin une motivation de démocratie qui est aujourd'hui majeure. Mais derrière cela, on note deux visions contradictoires. La première envisage la participation comme un outil de consensus qui permet d'éviter le conflit, la seconde vision, plus démocratique, qui, au contraire, reconnaît et institutionnalise le conflit, lui donne une pleine légitimité.

À l'origine, lorsque la CNDP jugeait qu'un débat public était nécessaire, elle devait obtenir l'accord du préfet local pour pouvoir l'organiser. Un rapport du Conseil d'État a souligné la nécessité de transformer la CNDP en Autorité administrative indépendante – AAI – parce

que l'institution qui reconnaît un projet d'utilité publique, en l'occurrence le ministère, ne peut pas être la même que celle qui organise le débat permettant de juger de cette utilité publique. La loi relative à la démocratie de proximité a donc transformé la CNDP en AAI chargée de veiller à la mise en place du débat public et à l'information des citoyens sur les grands projets. Puis, à la suite du drame de Sivens, où un jeune opposant au barrage a trouvé la mort, on a constaté qu'il ne suffisait pas de concerter sur les grands projets, les plus petits pouvaient également être très conflictuels et avoir des conséquences majeures sur l'environnement. Les ordonnances de 2016 ont permis de nombreux progrès en matière de participation des citoyens aux décisions publiques ayant un impact sur l'environnement et l'aménagement du territoire. Ces ordonnances ont fortement élargi le champ d'intervention de la CNDP. En trois ans son activité a été multipliée par sept. L'année passée elle a organisé 150 procédures participatives sur l'ensemble du territoire alors qu'elle ne traitait à sa création qu'entre dix et quinze dossiers par an.

Avec cette évolution institutionnelle, la CNDP est passée d'une instance d'organisation de débats publics à une instance garante d'un droit. Nous avons approfondi nos exigences en termes de respect des principes dans le domaine de la participation afin qu'elle fasse sens et qu'elle devienne réellement un droit pour toutes

et tous. Nous possédons toujours une très grande expertise de la participation puisque nous organisons environ six débats publics par an, mais la garantie du droit à l'information et à la participation représente l'essentiel de notre activité. En 25 ans nous avons posé un certain nombre de principes qui ont irrigué l'ensemble du droit de la participation : la transparence, la neutralité, l'indépendance, l'égalité de traitement, l'argumentation, l'inclusion. Notre institution a joué un rôle majeur pour le droit à l'information et à la participation en France mais également en Europe.

RPP - La CNDP comprend des parlementaires qui viennent avec la tradition du débat parlementaire et des membres de la Cour des comptes, du Conseil d'État, de la Cour de cassation qui ont une autre tradition de l'organisation du débat. Comment cela s'organise-t-il ?

Chantal Jouanno - À l'origine le collège était très administratif, composé essentiellement de magistrats. Puis il a été transformé en collège plutôt « grenellien » avec des parties prenantes et des élus. Il est composé pour un tiers par des magistrats et personnalités qualifiées, pour un second tiers par des élus et un troisième tiers est représenté par la société civile, les associations, les syndicats, les représentants du patronat. Les magistrats et personnalités qualifiées sont systématiquement présents aux séances, les représentants de la société civile sont très assidus, en revanche c'est

plus compliqué pour les élus qui ont des emplois du temps chargés et pas toujours compatibles. Il y a une bonne articulation entre les membres qui siègent depuis très longtemps, notamment les magistrats, et les plus récents. Nous nous appuyons beaucoup sur la lecture du droit par les magistrats. Le seul cas de conflit interne que j'ai connu, concernait la place de l'expert dans l'espace public, c'est très révélateur.

Notre règlement intérieur impose que le secret des délibérations soit garanti. Des membres de la Commission peuvent également être parties prenantes à un projet sans être forcément directement concernés. C'est le cas par exemple des associations environnementales et de certains syndicats. Par exemple, lorsque nous examinons un dossier de la ville de Grenoble, l'élu grenoblois qui siège à la Commission se déporte et ne prend part ni au débat, ni au vote. Néanmoins, la ville est plus ou moins partie prenante. Au cours d'une séance, nous pouvons être amenés à poser des questions sur le fond du projet, mais nous ne publions dans nos décisions et comptes rendus que ce qui concerne l'information et la participation, les autres points restent entre nous.

Le collège de commissaires se réunit chaque mois. Il examine et arbitre les dossiers qui lui sont soumis. Si le projet est important et conflictuel, le débat public est organisé par la CNDP car il est important que la procédure soit suivie par un

tiers garant. Si le projet ne présente pas de conflit ou d'enjeux majeurs nous laissons le maître d'ouvrage coordonner la participation et nous nommons un ou plusieurs garants pour veiller au respect des différents principes. À l'issue de chaque débat et concertation, nous rédigeons un bilan qui reprend *stricto sensu* l'ensemble des arguments des participants et le remettons au maître d'ouvrage qui a deux ou trois mois pour réagir et répondre. Nous avons 310 garants sur le terrain auxquels il faut ajouter les équipes de débat public. Il s'agit là d'un vivier de collaborateurs occasionnels du service public généralement composé de jeunes retraités car il est plus compliqué pour des personnes en activité de dégager du temps. Ces garants ne perçoivent pas de salaire mais sont indemnisés et défrayés. Tout cela est très encadré par le droit.

RPP - Quel est l'apport de la CNDP à la qualité du débat public et à la prise de décision ?

Chantal Jouanno - Le terme de participation recoupe trois éléments. La simple consultation au cours de laquelle vous émettez un avis favorable ou défavorable ; le débat public, ce que fait la CNDP, et la co-construction et co-décision. Dans le modèle français, la participation n'est pas une action de décision, ni de délibération, c'est un éclairage de la décision. Le décideur reste le décideur, mais il doit rendre des comptes sur ce qui a motivé sa décision

et expliquer pourquoi il reprend ou non certains arguments portés par le public. C'est un préalable important à poser car il permet de comprendre pourquoi le débat public peut ou non influencer la décision et en quoi il peut être doublement décevant entre un décideur qui s'imagine que le débat public est un outil ou une mesure de l'acceptabilité de son projet, ce qu'il n'est pas, et le public qui pense que la participation est un moyen de décider, ce qu'il n'est pas non plus.

La CNDP n'émet pas d'avis sur le projet, en revanche elle s'exprime sur les points qui doivent être approfondis, les informations jugées manquantes ou insuffisantes, les éléments qui nécessitent davantage d'échanges et de participation. Elle identifie les conditions de faisabilité en réalisant ce que nous appelons « le tour des arguments ». Elle ne mesure pas des opinions, mais fait émerger des arguments favorables ou défavorables portés par le public qu'elle retranscrit fidèlement. Avant la tenue d'un débat ou d'une concertation, la CNDP réalise systématiquement une étude de contexte afin d'identifier les enjeux du débat. Dans un débat, seul le public fixe les sujets, à aucun moment la CNDP n'intervient dans ce choix. Dans un débat sur des projets éoliens en mer, si le public veut remettre en question la programmation pluriannuelle de l'énergie, il le peut. Il est important pour le décideur de savoir que les fondements mêmes de son projet ne sont pas reconnus par une

partie de la population. Les apports du débat sont donc importants pour le décideur mais également pour le public. Nous rétablissons une forme d'égalité dans l'accès à l'information et à la décision que le public n'a pas souvent, notamment dans les grands projets qui sont concertés entre parties prenantes et qui sont révélés à un stade postérieur à la concertation. Il arrive très souvent qu'un maître d'ouvrage estime que le débat public est une perte de temps car pour lui tout est parfaitement consensuel. Or, le débat révèle des conflictualités qu'il n'avait pas identifiées mais qui se seraient de toutes les façons manifestées par la suite. Nous avons, par exemple, actuellement un débat sur le futur parc éolien en Bretagne concerté avec les pêcheurs. Tout se passait bien, mais les riverains qui n'ont pas été associés se sont manifestés et là ça devient beaucoup plus compliqué.

Depuis sa création, la CNDP a été saisie presque 500 fois, a organisé 102 débats publics et 290 concertations. Nous avons procédé à une analyse des débats publics et avons fait plusieurs constats. Seulement trois projets ont été abandonnés à l'issue des débats, souvent pour des raisons politiques. Donc, contrairement à ce que pensent certains, le débat public ne tue pas les projets. 29 projets ont été poursuivis tels qu'ils avaient été envisagés à l'origine et environ 70 ont été substantiellement modifiés. Mais ce qui est intéressant de souligner c'est que 13 projets ont été modifiés en reprenant des options et alternatives

portées par le public et que le maître d'ouvrage n'avait pas envisagées. Cela signifie que même sur des dossiers que les maîtres d'ouvrage estiment souvent trop techniques pour le public, il s'avère que ce dernier possède une expertise. Ainsi, le projet de voie ferrée Centre Europe Atlantique a été repensé en prenant l'option émise par le public. Il est également important de noter que les thèmes qui émergent au cours d'un débat public demeurent durant toute la vie de ce projet et mènent même parfois à son abandon. Sur les 102 débats publics que nous avons conduits, dix seulement ont été réalisés. Après le débat public la vie du projet est extrêmement longue et certains sont abandonnés très longtemps après. Nous avons organisé un débat sur EuropaCity dont il est ressorti que l'argument environnemental et l'insertion même du projet dans son territoire étaient des sujets majeurs, ce qui a conduit le gouvernement à abandonner ce projet. Cela illustre, encore une fois, que le débat public est un éclairage majeur pour l'ensemble des décideurs.

RPP - L'espace public évolue beaucoup. Comment est-il encore possible de mener un débat à la fois argumenté, utile, qui touche et fasse participer le plus grand nombre ? Cette évolution de l'espace public a-t-elle une influence sur vos propres débats et inversement les leçons qui sont les vôtres peuvent-elles être utiles à mieux maîtriser cette évolution de l'espace public ?

Chantal Jouanno - La CNDP a toujours été dans une approche qualitative du débat et pas nécessairement quantitative. Ce n'est pas parce qu'un argument est répété de nombreuses fois qu'il est considéré comme essentiel au débat. De même nous refusons que celui qui crie le plus fort soit celui qui a le plus de place dans le débat. Au contraire, nous mettons tous les participants sur un même plan, c'est un principe d'équivalence et d'égalité. Nous imposons des temps de parole et des cahiers d'acteurs identiques, ainsi tous doivent suivre notre gabarit. Il est aisé de faire du quantitatif en comptabilisant des contributions qui se limitent à un ou deux mots, en demandant de répondre à un sondage et en faisant *liker*, mais nous ne sommes pas dans cette démarche, nous recherchons de l'argumentation. Il est vrai que par rapport aux logiques de masse, de pétition ou de conflit qui sont à l'œuvre actuellement, on peut se dire parfois que la CNDP est un peu « hors du temps ». Pour autant, grâce à ces principes nous évitons la « loi du plus fort » et nous garantissons une place dans le débat aux plus faibles. Nous appliquons le principe d'inclusion dans nos débats en allant chercher des publics très diversifiés, qui ne s'expriment pas, voire même qui sont dans le conflit. Parfois, nous faisons en sorte que ceux qui sont totalement discrédités sur la place publique trouvent un moyen d'expression au sein de nos débats. Nous avons remarqué que la conflictualité est visible sur les réseaux sociaux, mais que dans les espaces délibératifs que nous

avons créés elle n'a pas changé, les pratiques et les arguments sont les mêmes qu'autrefois.

De la même manière nous sanctuarisons le temps du débat et de l'information. Aux décideurs et maîtres d'ouvrage qui estiment que le temps du débat et de la participation est trop long, nous répondons que nous sommes à un stade amont du projet où l'on peut encore débattre de son opportunité et que si on gâche ce temps-là ils peuvent le regretter ultérieurement.

Mais la tension la plus forte n'est pas sur la conflictualité ou le rapport au temps, elle est sur la logique de masse. Le quantitatif *versus* le qualitatif, c'est-à-dire que la légitimité viendrait de plus en plus du quantitatif. Lorsque vous faites appel à cette logique de masse c'est pour peser sur la décision et se substituer aux décideurs. La CNDP ne s'inscrit pas dans ce raisonnement. L'élément le plus important est de réussir à concilier le fait de mettre le débat sur la place publique tout en conservant sa qualité. Aujourd'hui, c'est là que se situe la tension parce qu'il y a une volonté que la participation devienne la décision.

L'espace public évolue beaucoup, mais la question n'est peut-être pas tant celle de la conflictualité, qui a toujours existé, que celle de son rapport à la décision qui devient là beaucoup plus sensible. Ce n'est pas le débat qui est contesté c'est la légitimité des décideurs, c'est la confiance qui

leur est accordée. Mais cette défiance est réciproque puisqu'elle est exprimée par les citoyens à l'égard des décideurs et par les décideurs vis-à-vis des citoyens. Récemment, nous avons encore entendu que les citoyens ne pouvaient pas s'exprimer sur des sujets aussi compliqués, que nous aurions forcément des propositions contradictoires, qu'ils n'auraient pas la capacité à délibérer.

RPP - Comment, au sein de la CNDP, créez-vous les conditions d'un débat public indépendant qui puisse garantir la transparence et la sérénité des débats ?

Chantal Jouanno - La question de l'indépendance est totalement liée à celle de la neutralité. Dans nos débats, nous assurons que les garants ou les organisateurs n'ont, d'une part, aucun lien d'intérêt, de près ou de loin, avec le projet ou le maître d'ouvrage et, d'autre part, qu'ils ne se sont jamais exprimés sur ce sujet. Même si cela peut paraître un peu étonnant, nous ne nommerons jamais un expert de l'aviation sur un projet d'aéroport parce que nous savons que s'il a pris des positions le public pensera que le débat est biaisé. Il s'agit là d'un point extrêmement important dans l'organisation du débat.

RPP - C'est une particularité par rapport à d'autres autorités administratives indépendantes qui souvent font appel à des experts. L'indépendance ne garantit donc pas la neutralité ?

Chantal Jouanno - Aucun expert n'est neutre même s'il le pense et le souhaite. Dans l'expertise il y a des grandes zones d'incertitude qui supposent par conséquent des partis pris. De la même manière et cela a été un élément de débat entre nous, je dis souvent que nous ne sommes pas experts des sujets mais de la participation et encore nous considérons que le débat doit, de toute façon, être organisé selon des modalités définies avec le public. Et nous estimons que cette expertise peut être contestée. C'est essentiel parce que c'est vraiment la garantie de confiance du public dans l'organisation de la procédure.

Lors d'un débat nous n'avons pas toutes les réponses aux questions du public car le projet est encore une ébauche non confirmée. Cependant nous avons un certain nombre d'éléments et si, par exemple, nous savons que des études existent, nous demandons au maître d'ouvrage de les produire. S'il ne le fait pas nous pouvons saisir la Commission d'accès aux documents administratifs. Dans un souci de transparence et afin de garantir l'information du public, nous publions systématiquement ce que nous mentionnons dans le rapport remis au maître d'ouvrage. De même nos garants veillent à ce que la concertation et le droit à l'information se poursuivent au-delà du débat jusqu'à l'enquête publique.

La force de la CNDP par rapport à beaucoup de procédures participatives est qu'elle s'appuie sur le droit et sur des obligations

qu'elle peut imposer au maître d'ouvrage et à l'ensemble des parties prenantes. Nous appliquons un certain nombre de principes qui sont essentiels pour le public : nous laissons sa parole s'exprimer avec ses mots, ses fautes, nous ne la réécrivons pas. Nous la recueillons sous quelque forme que ce soit, écrite, orale, par vidéo.

Lorsque nous avons débattu sur Montagne d'or, le projet de mine d'or industrielle en Guyane, les Amérindiens ont très peu employé le support écrit, en revanche ils ont beaucoup utilisé les réseaux sociaux, la vidéo, voire le chant. Dans les réunions publiques ils commençaient toujours par s'exprimer en chantant. C'est un moyen d'expression que l'on reconnaît comme tel, on ne juge pas car nous ne voulons pas discriminer des personnes en les obligeant à se formater à des conventions qui sont les nôtres. C'est un gage d'indépendance pour le public. Nous garantissons également l'absence de violence, mais jamais la sérénité des débats. Un débat serein n'est pas nécessairement réussi parce qu'il peut signifier qu'on a fait taire une partie de l'opposition et nous n'aurions alors pas joué notre rôle qui est de révéler l'ensemble des arguments qu'inspire le projet.

RPP - La CNDP participe de l'apparition de certaines questions dans le débat public. Comment ces sujets sont-ils identifiés ? Comment pense-t-on à vous saisir ?

Chantal Jouanno - Tous les projets ayant un impact sur l'environnement ainsi que les plans et programmes font l'objet d'une saisine. Par ailleurs grâce à notre expertise et à la garantie de la qualité de la participation que nous apportons, nous sommes de plus en plus saisis pour des missions concernant des sujets liés à l'association des citoyens à un certain nombre de dossiers d'actualité. Ainsi, nous travaillons avec le Conseil national de la santé et le Conseil national de l'alimentation qui souhaitent associer les citoyens à leurs réflexions. Nous sommes, en fait, très sollicités pour des sujets impliquant des évolutions profondes de la société et des comportements. Trois villes voulant rédiger des chartes avec les citoyens sur l'installation de la 5G et leur garantir un droit à l'information ont fait appel à nous. Nous parvenons donc à faire émerger tous ces sujets ainsi que d'autres à partir de nos propres constats dans les débats publics. Par exemple, nous avons tenté de faire apparaître la question de la justice sociale dans le cadre de la transition écologique. Nous avons tenu un débat public sur la programmation pluriannuelle de l'énergie qui s'est terminé en mai 2018. Nous avons repéré que l'un des enjeux majeurs de la PPE était la réponse au sentiment d'injustice sociale. En effet, ce qui est ressorti de ce débat c'est que pour de nombreux participants du grand public la transition écologique rime avec injustice sociale parce qu'elle n'est accessible qu'aux plus riches et pèse sur les plus pauvres. Nous avons tiré la sonnette d'alarme, mais

le gouvernement ne l'a pas entendue. Il n'a entendu que la logique de masse des Gilets jaunes, qui s'est exprimée de manière plus large par la suite. Actuellement nous essayons de faire émerger la défiance réciproque que l'on peut remarquer dans la société. Vous ne pouvez pas vous plaindre que la société ne vous fait pas confiance et vous-même ne pas montrer des signes de confiance absolue dans la société.

RPP - Est-ce fréquent de repérer des éléments dans les débats qui émergent un peu plus tard ?

Chantal Jouanno - Oui c'est assez fréquent. Les débats sont très révélateurs de la société parce qu'il s'agit d'une des très rares occasions où l'on écoute les publics silencieux et où l'on voit ces signaux faibles d'émergence de sujets et d'arguments. Lorsque je suis arrivée à la CNDP, il y aura trois ans en mars prochain, la question environnementale n'était qu'un des arguments au même niveau que l'économie ou l'emploi. Aujourd'hui la légitimité même d'un projet est questionnée par l'argument environnemental. Lors de l'extension du terminal 4 de Roissy, nous pensions que la question de l'emploi était majeure, mais en fait l'argument premier concernait l'environnement et la façon dont nous pouvions porter ce projet au moment des accords de Paris.

RPP - Comment faites-vous pour faciliter la publicité des débats ? Pensez-vous

qu'ils ont un véritable impact sur l'opinion publique ?

Chantal Jouanno - Nous avons beaucoup de difficultés à faire de la publicité autour de nos débats parce que cela nécessite des moyens considérables que nous n'avons pas. Notre budget de fonctionnement est inférieur à un million d'euros. Cette publicité suppose que toutes les parties prenantes y contribuent et ce n'est pas toujours le cas. Nous venons de terminer le débat sur la politique agricole commune que les pouvoirs publics n'ont pas vraiment mis en tête de leur communication... S'il n'y avait pas eu une ou deux polémiques sur le fait que la FNSEA mette en doute la légitimité des citoyens à débattre de l'agriculture, le débat aurait eu beaucoup de difficultés à se faire connaître dans la sphère publique. La publicité des débats suppose également des relais médiatiques, mais ceux-ci sont plutôt motivés par la polémique politique.

Ils ont un impact évident sur les personnes qui ont participé au débat ou qui sont directement concernées par le projet, mais je n'aurai pas la prétention de dire qu'ils ont un impact évident sur l'opinion publique en général compte tenu de notre manque de moyens. Néanmoins, nous avons en France une grande tradition et un droit extrêmement élaboré dans le domaine de la participation. Nous sommes un pays très politique, les citoyens participent énormément et volontairement. La CNDP a largement contribué à gé-

néraliser ce principe de participation qui est essentiel dans la société française. On peut s'en réjouir car il s'agit d'un signe de vitalité démocratique.

RPP - Vous avez rappelé que débattre ce n'est pas délibérer parce qu'il n'y a pas de participation à la décision. Ce qui apparaît à bien des égards aussi comme une faiblesse aujourd'hui de la délibération proprement dite ne trouve-t-il pas une sorte de compensation un peu dangereuse dans la participation puisqu'il y a un déséquilibre entre les deux ?

Chantal Jouanno - Il y a aujourd'hui une pression extrêmement forte, on l'a vu avec les Gilets jaunes et un certain nombre de propositions, pour aller plus loin dans la participation et pour qu'elle ne soit plus seulement un simple éclairage de la décision mais aussi un modèle de décision. Cela est valable également pour les débats. On entend régulièrement dire qu'une personne tirée au sort est tout autant légitime que quelqu'un qui est élu par une partie seulement de la population. C'est un élément qui monte fortement dans le débat public et qui invite à dépasser le modèle de participation tel qu'il est aujourd'hui en France. Cela crée une tension entre la démocratie représentative et ce qu'on pourrait appeler la démocratie délibérative. En fait, tant que le décideur politique n'est pas lui-même l'acteur de cette nouvelle démocratie délibérative, il y aura forcément une tension. Certains élus, à Grenoble par

exemple, organisent cette démocratie délibérative et lui donnent corps en permettant aux citoyens, notamment, de proposer des sujets au conseil municipal. Ils essaient ainsi de supprimer les tensions entre l'une et l'autre. À la CNDP nous ne sommes pas dans un modèle de décision qui serait portée par la participation, ce n'est pas ce que nous fixe la loi, mais tout cela est une continuité.

RPP - Que pensez-vous de la Convention citoyenne ? Son modèle vous paraît-il adapté à la création d'un débat constructif, serein et indépendant ?

Chantal Jouanno - La Convention citoyenne n'est pas un exercice de participation, mais un exercice de délibération dans la mesure où seules les personnes tirées au sort ont eu le droit d'y participer. Par ailleurs, on attendait d'elles qu'elles construisent les décisions. Le président de la République lui-même a « délégué » une partie de la décision à cette instance. C'est un modèle très particulier, mais cette convention a fait la preuve de l'efficacité délibérative des citoyens puisque qu'elle a abouti à des propositions. En revanche, elle est questionnée par certains dans sa légitimité car elle ne s'est appuyée sur aucun socle légal. Le gouvernement a volontairement décidé que la CNDP ne serait pas partie prenante à cet exercice, en conséquence il lui manque le socle légal qu'elle aurait pu lui offrir. Beaucoup s'interrogent également sur le droit de suite qui pourrait

ne reposer que sur la parole du président de la République. Enfin, des acteurs politiques et des experts sont très critiques quant à la capacité de décision des participants à cette commission.

Donc, finalement, elle a répondu à cet exercice délibératif qui était celui de construire un socle de décisions, mais elle est contestée dans sa légitimité à apporter une réponse à la crise démocratique.

RPP - Pourriez-vous approfondir la question des experts ?

Chantal Jouanno - En tant qu'ancienne femme politique, je pensais que la tension dans les débats publics serait forcément très forte entre la participation et les politiques quels qu'ils soient, mais il n'en est rien. La plupart des politiques pratiquent déjà la participation à l'échelle locale et souvent de manière volontaire. Peu d'élus remettent en cause les débats. En revanche, beaucoup d'experts, que ce soient des associations ou des scientifiques, estiment que le public n'est pas légitime et n'a pas la connaissance pour s'exprimer sur tel ou tel sujet. C'est une critique très prégnante en France en particulier parce que nous avons la culture de l'ingénieur. Je vais vous donner trois exemples qui ont parfois été à l'origine de conflits internes à la CNDP.

À la suite de l'abandon de Notre Dame des Landes, le projet d'aménagement de

l'aéroport existant a été relancé. On nous a demandé d'être garants de la concertation autour de ce réaménagement. Évidemment, les riverains de l'aéroport Nantes Atlantique ont été mécontents et un certain nombre d'entre eux ont déclaré que la mission de médiation conduite par des experts n'était pas neutre et que ses conclusions étaient décidées par avance. La CNDP a donc retranscrit cette parole. Cela a créé des tensions importantes avec les associations opposées à NDDL qui considéraient que nous ne pouvions écrire de telles choses, qu'elles étaient fausses parce qu'un expert est forcément neutre. Mais en tant que garant de la transparence, nous nous devons de mentionner ces arguments.

Le deuxième exemple concerne un débat sur l'éolien en mer. On m'a demandé s'il était légitime de rapporter les arguments portés par une association de climatocceptiques. Oui, c'est légitime parce qu'ils existent dans la sphère publique.

Enfin, troisième cas très récent autour du débat sur la politique agricole commune. Nous avons organisé un tirage au sort, pratique assez classique dans les débats publics. Nous avons été l'objet de critiques très virulentes de la FNSEA qui nous reprochait de demander à des citoyens de s'exprimer sur un pacte entre l'agriculture et la société. Elle estimait qu'ils n'étaient pas légitimes et capables de débattre sur ce sujet.

Dans tous les débats, le premier conflit que nous avons c'est avec les experts qui se demandent de quel droit les citoyens s'expriment sur tel ou tel sujet.

RPP - Pensez-vous que ce phénomène s'amplifie ?

Chantal Jouanno - J'ai le sentiment que l'argument selon lequel les citoyens ne sont pas des experts et que le monde est trop complexe pour qu'ils s'expriment est systématiquement mis en avant et j'aurais donc tendance à penser que la décredibilisation de la parole publique s'amplifie. Mais, ainsi que je l'ai indiqué précédemment, on sent monter une défiance réciproque, les citoyens estimant aussi que les experts ne sont pas légitimes. Le débat sur la participation est le reflet du débat démocratique.

RPP - Ne pensez-vous pas que le passage d'experts assez systématique sur les chaînes de télévision, et plus particulièrement sur les chaînes d'information en continu, peut avoir comme effet une

défiance encore plus importante des citoyens vis-à-vis des experts comme elle existe de la part des experts vis-à-vis des citoyens ?

Chantal Jouanno - Oui c'est probable. L'élément qui revient de manière récurrente est le lien d'intérêt que peut avoir un expert avec tel ou tel lobby. C'est un argument ancien mais qui n'est jamais bon signe lorsqu'il émerge dans l'espace public. Typiquement lorsque nous avons des projets d'aéroport, la question de l'évolution du trafic aérien est systématiquement controversée. Nous faisons donc réaliser des expertises. Mais on ne lancera jamais d'expertise si le choix de l'expert et de son cahier des charges n'est pas complètement arbitré par le public et l'ensemble des parties prenantes. C'est là le point le plus délicat.

La CNDP est une boussole de la société car nous sommes présents sur le terrain partout en France. Nous organisons des débats aussi bien pour les petites communes qu'au niveau national ■

QUERELLES AUTOUR DES ANGES ET DES EXTRATERRESTRES

DISPUTE THÉOLOGIQUE ET ESPACE PUBLIC

« *Les discussions théologiques me semblent presque toujours absurdes et grotesques.* » En aiguisant ce trait, Simone de Beauvoir pensait-elle aux doctes Byzantins qui dissertaient sur le sexe des anges, alors que les troupes ottomanes étaient en train de percer les murailles de Constantinople ? Il paraît difficile de ne pas prêter cette pensée à l'auteure des *Mémoires d'une jeune fille rangée* et du *Deuxième Sexe*, sans pour autant soupçonner la philosophe de nier la nécessité du débat intellectuel, elle qui faisait dire à l'un des personnages des *Mandarins* : « Je suis un intellectuel. Ça m'agace qu'on fasse de ce mot une insulte : les gens ont l'air de croire que le vide de leur cerveau leur meuble les couilles¹. »

Jacques ARNOULD

Théologien et historien des sciences

L'ART DE LA *DISPUTATIO*

Oublions ces querelles byzantines du XV^e siècle ; restons en revanche dans le Paris des intellectuels cher à la philosophe pour y remonter le temps de quelques siècles et évoquer ce XIII^e siècle qui avait vu la reconnaissance par le roi de la jeune université de Paris et la création d'un collège par Robert

de Sorbon. Un lieu et une époque où se pratiquait la *disputatio*, la dispute théologique, un exercice très prisé des maîtres de la scolastique. S'il est né aux XI^e et XII^e siècles dans la pénombre studieuse des cloîtres, cet art devient, avec celui du commentaire, l'un des deux piliers dans la

1 - Cf. pour les deux citations, Simone de Beauvoir, *Mémoires d'une jeune fille rangée*, Paris, Gallimard, 1958 et *Les Mandarins*, Paris, Gallimard, 1954.

pédagogie universitaire. Son objectif est clair : rechercher la vérité ; sa méthode, dialectique, consiste à examiner des arguments de raison et d'autorité afin de trouver une solution à un problème théorique ou pratique. Le maître pose une question à laquelle un premier étudiant commence à apporter des éléments de réponse ; c'est le *respondens*. Un autre étudiant apporte alors la contradiction ; c'est l'*opponens*. Place est enfin donnée au maître afin qu'il apporte sa solution, la *solutio*, et réponde aux objections. Sont aussi organisées des disputes entre maîtres qui remplissent souvent les aulas.

Oral, cet art n'est pas oratoire. Il suffit de lire les transcriptions de ces disputes, rédigées par les étudiants ou par les maîtres eux-mêmes (comme les célèbres *Questions* de Thomas d'Aquin) pour constater l'absence de toute rhétorique, de tout *pathos* : le raisonnement prime, jusqu'à être brutal. Mais la polémique n'est-elle pas encouragée : si, dans les réponses, les autorités sont explicitement nommées, tel n'est pas le cas de celles qui servent aux objections ; le principe est d'opposer, de contester des thèses mais non de juger des personnes.

C'est à cette époque et dans ce cadre universitaire parisien qu'a lieu, au milieu du XIII^e siècle, une grave crise intellectuelle et disciplinaire. Des théologiens parisiens, et non des moindres comme Thomas d'Aquin, s'inspirent des œuvres

d'Aristote redécouvertes depuis un siècle pour enseigner, commenter et « disputer » les dogmes chrétiens. La montagne Sainte-Geneviève s'enflamme, le trouble s'étend jusque dans les venelles de Paris, au point que son évêque doit intervenir : en 1270, Étienne Tempier promulgue une première liste de 13 thèses qui ne doivent plus être enseignées sous peine d'excommunication. Malheureusement, la mesure est insuffisante ; il doit la réitérer sept ans plus tard et dénoncer cette fois 219 propositions. Il y est bien question des anges... mais aussi des extraterrestres !

Simone de Beauvoir aurait-elle qualifié d'absurde ce dernier sujet ? Sous le vocable de « pluralité des mondes », il traverse en réalité l'histoire de la philosophie. Si je l'évoque ici, c'est d'abord pour indiquer la manière dont l'évêque de Paris a tranché les disputes scolastiques et académiques à propos de la possible existence d'autres mondes et d'autres humanités, ailleurs dans le cosmos. La question peut être résumée ainsi : l'existence d'êtres conscients, intelligents est-elle compatible avec la foi en un Dieu qui crée les humains sur Terre et à son image ? Est-elle admissible par une tradition religieuse fortement anthropocentrée ? Étienne Tempier répond : il ne revient pas aux croyants, y compris aux théologiens, de décider à la place de Dieu de ce qu'il peut ou ne peut pas faire. Par conséquent et contrairement à la thèse aristotélicienne, il n'est pas question d'affirmer que la Terre constitue le seul

monde habité. En plus d'être raisonnable, la position ou, plus exactement, la posture de l'évêque de Paris concorde avec l'esprit de la dispute : la vérité défendue en fin de compte par le maître n'est pas définitive ; elle devra être ultérieurement reconsidérée, disputée à nouveau, confrontée à de nouvelles opinions. Si, pour les scolastiques, la vérité est probable, si elle peut être prouvée, l'esprit humain, même réuni en collège, en académie, n'en demeure pas moins faible et limité.

LA QUESTION D'AUTRUI

L'autre raison pour laquelle j'ai choisi de rappeler les querelles parisiennes et, tout particulièrement, celle provoquée par une possible pluralité des mondes habités, tient à son sujet lui-même. À l'instar de celui des anges et de leur sexe, il m'apparaît comme l'un des multiples avatars d'une question aussi ancienne que notre humanité et même que l'apparition de la vie sur Terre, la question d'autrui. D'autres que moi, que nous existent-ils ? Qui sont-ils ? Dois-je les rechercher ou les attendre, les désirer ou les craindre ? Autant d'interrogations qui, si elles jalonnent nos quotidiens individuels, fondent aussi nos manières de construire nos espaces publics, d'y instaurer les débats sans lesquels nos sociétés n'existent qu'en apparence, finissent par s'enliser dans les ornières de l'habitude, par s'enfermer dans les fron-

tières de l'évidence et du quant à soi, en espérant, en prétextant ignorer tout ce qui n'est pas connu, reconnu, maîtrisé.

J'aime dire que cette question d'autrui poursuit notre espèce comme son ombre. Non seulement parce que nous sommes des êtres vivants et devons comme tels gérer des rencontres avec d'autres vivants dont nous devons savoir ou décider s'ils sont des amis ou des ennemis ; mais parce que nous sommes aussi des êtres dotés d'une imagination qui nous projette sans cesse dans un au-delà spatial et temporel, individuel et collectif. Ceux qui, sur les rives du Bosphore, s'inquiétaient du sexe des anges ou, au bord de la Seine, se disputaient à propos d'éventuels extraterrestres savaient pertinemment qui étaient immédiatement leurs ennemis, qu'ils portent les couleurs du sultan ottoman Mehmed, défendent ou au contraire refusent la pensée d'Aristote. Mais, dans une sorte de sursaut, ils tentaient d'élaborer une vision, de rechercher une vérité de l'être humain qui dépasse les limites de leur connaissance, de la bienséance, des orthodoxies de toute sorte.

De ces disputes théologiques dont les sujets peuvent, comme à Simone de Beauvoir, nous sembler absurdes et grotesques, nous pourrions donc appliquer non seulement quelques traits de méthode et en inspirer nos débats, mais aussi retenir leurs perspectives, leurs horizons qui ne se limitent pas aux murailles de nos

quotidiens, de nos habitudes. Si l'intérêt pour le sexe des anges semble avoir disparu en même temps que l'Empire romain d'Orient, celle de la pluralité des mondes a continué à passionner les intellectuels après la querelle parisienne. Ainsi, quatre siècles après les décisions d'Étienne Tempier, le sieur de Fontenelle invitait la marquise avec laquelle il menait ses *Entretiens sur la pluralité des mondes* à penser « hors les murs » ; au cours d'un de leurs badinages nocturnes, il mit en scène un bourgeois qui, depuis les tours de Notre-Dame, ne pouvait distinguer aucun habitant à Saint-Denis et jugeait donc qu'il

n'y vivait personne. « Notre Saint-Denis c'est la Lune, et chacun de nous est ce bourgeois de Paris, qui n'est jamais sorti de sa ville », concluait Fontenelle pour défendre, au contraire, l'existence d'*alter ego* au-delà de l'espace public parisien, voire sur la Lune.

Il faudra attendre encore un peu avant que nous intégrions les habitants de la Lune ou les anges dans notre espace public ; mais il n'est jamais trop tôt de les accueillir dans notre espace de pensée : avec eux, nous pouvons mieux comprendre ce que signifie être humain ■

LA REMISE EN QUESTION DES ESPACES ÉLITAIRES DU DÉBAT

Depuis deux siècles et demi, le peuple français est sans doute celui, parmi les grands peuples, qui entretient les rapports les plus difficiles avec ses élites¹. Nous vivons actuellement l'une des périodes de plus forte défiance dont le mouvement des Gilets jaunes et les réactions à la gestion de la pandémie par le gouvernement sont deux grands symptômes, ce que plusieurs études nationales et internationales ont confirmé². Ce texte bref n'a pas pour objet de relever les causes du mal ni d'en décrire les effets, mais de préciser les espaces du débat élitaires les plus incriminés et les nouvelles voies explorées pour essayer de rétablir un dialogue avec le peuple.

Éric ANCEAU

Historien, Sorbonne Université et SIRICE

La démocratie représentative et son pilier, le Parlement, lieu par excellence du débat en majesté des élites politiques, puisque celui où les représentants de la nation discutent et votent les lois de la République, sont critiqués

par les Français. En témoignent d'abord la faiblesse et la chute du taux de participation aux élections législatives des trente dernières années, alors que, depuis la réforme du quinquennat, celles-ci sont pourtant en synchronie avec les élections présidentielles et pourraient bénéficier de leur élan³. Les universités d'été des partis, rendez-vous annuels de débats élitaires fortement médiatisés, connaissent, elles aussi, une importante désaffection. Sur

1 - Nous nous permettons de renvoyer à notre dernier ouvrage, *Les Élitaires des Lumières au grand confinement*, Paris, Passés Composés, 2020.

2 - Ainsi par exemple de l'enquête YouGov du 4 au 13 mai 2020 qui place les Français bons derniers des peuples sondés sur la confiance qu'ils accordent à leurs dirigeants dans la gestion de la pandémie.

3 - Toujours inférieur à 70 % depuis 1988, le taux de participation au premier tour est tombé à 48,7 % aux élections législatives de juin 2017.

fond d'un antiparlementarisme ancien et récurrent⁴, les troubles récemment survenus lors d'interventions de députés sur le forum et les mises à sac de leurs permanences traduisent, avec plus de force encore, l'ampleur de la fracture.

Les Français ne sont pas plus tendres pour les clubs de réflexion des élites où celles-ci débattent dans leur entre-soi et qui, de ce fait, suscitent tous les fantasmes. Tel est le cas des dîners du Siècle qui réunissent, un mercredi par mois, depuis la Libération, « ceux qui comptent » dans la politique, les affaires et les médias, mais plus encore, à l'échelle internationale, du Club de Bilderberg, de la Conférence de la Trilatérale, du Forum de Davos et des rencontres des *Young Leaders* de la *French-American Foundation*. Ces espaces internationaux permettent aux élites françaises d'échanger avec leurs homologues nord-américaines, européennes et asiatiques sur les grandes questions du moment, sur les moyens d'assurer la croissance économique et la gestion des ressources planétaires, mais aussi sur l'idée d'une gouvernance mondiale⁵. Même si ces clubs publicisent leurs travaux

4 - Jean Defrasne, *L'Antiparlementarisme en France*, Paris, PUF, *Que sais-je ?*, 1990 et Collectif, *Siècles. Revue du Centre d'histoire « Espaces et cultures »*, n° 32, « L'antiparlementarisme entre continuité et mutations (XVIII^e-XXI^e siècles) », 2013.

5 - Voir à ce sujet l'excellente mise au point, quoique déjà un peu datée, de Christophe De-loire et Christophe Dubois dans *Circus politicus*, Paris, Albin Michel, 2012, p. 123 et suiv.

depuis longtemps⁶, il a fallu l'explosion des réseaux sociaux pour que le peuple fasse leur découverte et s'enflamme à leur sujet, ainsi lorsqu'une session du sommet européen de la Trilatérale à Paris, en novembre 2008, en pleine débâcle de *Lehman Brothers*, prend le titre provocateur : « Sauvez l'Europe de la tyrannie des référendums » et se livre à un plaidoyer en faveur du despotisme éclairé.

Après avoir accusé un certain retard sur les pays anglo-saxons et même sur l'Allemagne, la France compte désormais des dizaines de *think tanks* (Fondapol, Institut Montaigne, iFRAP, Terra Nova, Fondation *Res Publica*...) qui sont devenus des lieux incontournables de la formation de la pensée élitaine et qui pèsent dans la vie politique nationale depuis l'élection présidentielle de 1995 au cours de laquelle Jacques Chirac s'était inspiré de l'une des notes de la Fondation Saint-Simon, pour relancer sa campagne, avec le succès que l'on sait. Leur médiatisation moindre et leur nature même font que ces réservoirs d'idées échappent davantage aux critiques populaires. Tel n'est pas le cas du Medef qui, dès sa création, en 1998, en remplacement du Conseil national du patronat français, s'est

6 - Ainsi du rapport de la Trilatérale de 1975 intitulé, *The Crisis of Democracy*, qui déplorait l'incapacité croissante des gouvernements démocratiques à gouverner en raison de l'emprise des gouvernés sur la vie politique et sociale. Publié la même année aux New York University Press, il a connu un grand retentissement.

donné comme objectif de peser dans le débat social français et dont les universités d'été sont l'objet de polémiques croissantes, à mesure qu'elles gagnent en audience⁷.

À l'inverse, les grandes revues intellectuelles françaises comme la *Revue des Deux Mondes*, *Esprit*, *Commentaire* ou *Le Débat* qui permettaient aux idées de circuler au sein des élites et des élites vers la société sont, pour leur part, frappées de désaffection. En annonçant la fin du *Débat* qu'il avait fondé il y a quarante ans avec Marcel Gauchet, Pierre Nora a récemment souligné « un décalage de plus en plus évident (...) entre (...) les besoins mêmes de la société et son rapport de moins en moins familier avec les exigences de la haute culture⁸ ».

Dans une « société conquise par la communication⁹ », il est possible de voir le verre à moitié vide ou à moitié plein. À l'heure de la société du spectacle et du spectaculaire, de l'immédiateté et des réseaux sociaux, la démocratisation de la haute culture et la réflexion rationnelle dans lesquelles élite

et peuple ont pu se retrouver en un bref apogée, il y a quelques décennies, semblent reculer, mais le peuple est aussi sans doute moins dupe aujourd'hui qu'il a pu l'être dans un passé proche de « la subversion du principe de publicité » par les élites, à leur profit, qui peut, et c'est un euphémisme, ne pas toujours coïncider avec l'intérêt général.

Pour tenter de renouer un dialogue dans l'espace public, plusieurs solutions ont été avancées et plusieurs essais esquissés au cours des dernières années. L'idée de démocratie participative mise en avant par Pierre Rosanvallon et reprise par Ségolène Royal lors de la campagne présidentielle de 2007 a été l'une de ces pistes importantes. Elle consiste en un processus d'implication des citoyens à la chose publique en les associant à la délibération des élites dirigeantes et en obligeant celles-ci à informer, à s'expliquer et à rendre des comptes¹⁰. Le Grand débat national organisé à la suite du mouvement des Gilets jaunes, la Convention citoyenne pour le climat et la réforme du Conseil économique, social et environnemental adoptée le 16 décembre 2020 participent du même mouvement, même si l'on peut craindre que ces trois montagnes n'accouchent que de souris. L'avenir le dira ■

7 - Ainsi lorsqu'à l'été 2019, Geoffroy Roux de Bézieux et ses instances dirigeantes projettent un débat sur le populisme en invitant Marion Maréchal Le Pen avant de la décommander devant le tollé suscité et, par mesure de symétrie, de retirer l'invitation envoyée aux personnalités de la France insoumise.

8 - Pierre Nora, « Quarante ans, fin et suite », *40 ans, Le Débat*, mai-août 2020, n° 240, p. 3-5.

9 - Pour reprendre le titre de l'ouvrage de Bernard Miège, *La Société conquise par la communication*, Grenoble, PU Grenoble, 1989.

10 - Cette idée qui vient de loin chez Pierre Rosanvallon s'est affirmée dans ses ouvrages de 2006 à aujourd'hui. Voir en particulier *La Contre-Démocratie : la Politique à l'âge de la défiance* (Le Seuil, 2006), *La Légitimité démocratique : impartialité, réflexivité, proximité* (Le Seuil, 2008), *Le Parlement des invisibles* (Le Seuil, 2014) et *Le Bon Gouvernement* (Le Seuil, 2015).

LA DÉMOCRATIE DE L'EXPRESSION

OU LE NOUVEL ÂGE DE L'OPINION PUBLIQUE

Trop souvent encore, pour beaucoup, « l'opinion publique », ce sont seulement les sondages. Or, chaque jour, des millions de personnes s'expriment librement sur Facebook, Twitter, LinkedIn, sinon sur Instragram ou désormais Tik Tok. Il faut en prendre acte et caractériser ce nouvel âge de l'opinion, qui lui redonne un rôle très actif, pour le meilleur et pour le pire.

Philippe GUIBERT¹

Enseignant et consultant

Ancien directeur du Service d'Information du Gouvernement (SIG)

Cette parole numérique, qui date maintenant d'une quasi quinzaine d'années, a mauvaise réputation. On la critique avec virulence, tant ces nouvelles expressions sont réputées dangereuses, ignorantes ou violentes. L'opinion publique, il faudrait seulement la mesurer en l'évaluant par une méthodologie des sciences sociales reposant sur des lois statistiques et un questionnaire en bonne et due forme. Au fond, l'opinion c'est un chiffre, sollicité sinon construit par des experts. Or ce sens très passif de l'opinion publique est presque l'inverse du sens originel du mot, qui est d'être une expression publique volon-

taire, par les moyens techniques de communication d'une époque. Sens originel qui redevient premier avec la révolution numérique, puisque l'expression est désormais à la disposition de chacun, sans intermédiaire, par les plateformes de réseaux sociaux.

Cette révolution dans l'opinion – la révolution, au sens astronomique, est un retour au point de départ – transforme encore une fois nos démocraties représentatives en profondeur. Pour être pré-

1 - Philippe Guibert est l'auteur de *La tyrannie de la visibilité - Un nouveau culte démocratique*, VA Press, janvier 2020.

cis, la démocratie de l'expression change la *fonction* de l'opinion publique, en lui redonnant un pouvoir très actif.

On situe classiquement sa naissance à la fin du XVIII^e siècle, pour prendre toute son importance lors de la Révolution française. Salons, clubs, loges, brochures, libelles et caricatures qui circulent, ces lieux et la presse naissante deviennent des espaces où s'expriment de plus en plus publiquement des opinions sur la chose commune, c'est-à-dire publique.

Retenons que cet acteur décisif du renversement d'une monarchie multiséculaire ne représente pas le peuple et la diversité de ses opinions. Il est essentiellement parisien, émane de milieux restreints, parfois de la Cour elle-même avant la Révolution, le plus souvent de milieux bourgeois ensuite.

Ce qui fait sa force est la puissance mobilisatrice de son expression, sa capacité de circulation dans Paris – on dirait, aujourd'hui, sa « *viralité* ». L'opinion publique est en fait l'œuvre de minorités très actives. De l'esprit des Lumières au « sans-culottisme », se diffusent des « informations » et des idées – et surtout beaucoup de rumeurs, de complots, de légendes urbaines. La désinformation, qu'on appelle aujourd'hui *fake news*, à la suite de Donald Trump (ce sera peut-être son principal héritage), est loin d'en être absente, et la haine encore moins.

LA « DÉMOCRATIE DU PUBLIC », OU LA RÉPUBLIQUE DES SONDAGES

Cet air de famille entre la naissance turbulente, polémique, violente de l'opinion publique et le maelstrom d'opinions que produit l'ère numérique est en fait assez frappant, sinon déroutant. Il y a pourtant trois étapes, qu'il faut retracer, pour comprendre ce retour aux origines, par l'entremise d'une révolution technologique.

Premier âge de l'opinion, celui d'abord où la presse se structure peu à peu, et fera progressivement l'objet de législations : l'opinion publique signifie alors celle exprimée dans les journaux, par ceux qui ont la possibilité de s'y écrire, mais aussi celle de la rue et des associations qui s'y mobilisent : c'est la première moitié du XIX^e siècle et son *parlementarisme* de notables, élus avec un suffrage restreint, selon la classification de B. Manin dans *Principes du gouvernement représentatif*. Le suffrage universel et les partis politiques, dits de masse, dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, canaliseront bientôt les opinions des masses électorales : les journaux deviennent eux-mêmes une presse d'opinion souvent liée à ces partis – c'est la « démocratie de partis » dit B. Manin. Avant que « la démocratie du public » advienne, celle où l'audiovisuel – radio et actualités cinématographiques

avant la Deuxième Guerre mondiale, puis peu à peu la télévision – transforme la production et la circulation de l'information comme des opinions, en même temps d'ailleurs que l'exercice du pouvoir.

Le développement des sondages d'opinion accompagne de près cette montée en puissance de l'audiovisuel tout au long du XX^e siècle. C'est après la Libération que s'installe vraiment en France cette technique de recueil des opinions fondées sur les lois de la statistique, venue des États-Unis, en particulier de l'institut Gallup. L'Ifop l'a tout juste expérimentée dans les années d'avant-guerre – on se souvient qu'un des tout premiers sondages publiés dans notre pays concerna les accords de Munich, en 1938, que l'opinion approuvait à 57 % contre 37 % (l'esprit munichois, s'il était majoritaire dans le pays, n'était peut-être pas aussi dominant que cela...).

Reste que l'institutionnalisation des sondages en France est concomitante de l'augmentation des postes de TV dans les foyers, et de la personnalisation de la vie politique qu'elle induit, de l'élection présidentielle au suffrage universel direct (1965), qui a le même effet et va familiariser les citoyens avec les intentions de vote, de l'installation du présidentielisme qui en découle, avec les cotes de popularité mensuelles des deux têtes de l'Exécutif, puis celles des principales personnalités politiques pendant que des sondages sont publiés par les médias sur les grandes

questions politiques du moment. Les instituts français de sondage naissent dans les années 60 et 70, Sofres après le vieil Ifop, puis BVA, Ipsos, CSA, etc. Soulignons que l'État n'est pas en reste pour son propre compte, quand il crée, en 1974 auprès du Premier ministre, une structure appelée d'abord SID (Service d'Information et de Diffusion), puis SIG (Service d'Information du Gouvernement), qui réalise chaque semaine et confidentiellement un sondage d'opinion, sinon plusieurs en fonction de l'actualité.

LE TRIANGLE SYSTÉMIQUE

Cette « démocratie du public » est structurée en France par un triangle magique : un système politique régi par la personnalisation et le fait majoritaire (Président et principaux opposants, issus de l'élection présidentielle), un système médiatique qui peu à peu se détache de l'emprise gouvernementale, le nombre de chaînes de télévision et de radios se multipliant ; enfin les sondages, commandés par les médias, exprimant entre deux élections présidentielles, législatives ou intermédiaires, la voix de l'opinion, c'est-à-dire des gouvernés. Les gouvernants, les médias, l'opinion publique : ce triangle en forme de boucle systémique survit à l'expression numérique, advenue depuis, grâce à la magie

persistante du chiffre sondagier, mais sa légitimité se réduit à vue d'œil.

Jusqu'à quel point est-elle encore « représentative », cette démocratie du public, quand les élus sont confrontés à la *vox populi* sondagière et finissent par s'y fier, pendant que la délibération publique se déroule de plus en plus sur les plateaux TV, plutôt qu'au Parlement ? *Vox populi* qui donne le « la » du commentaire médiatique, féroce ou flatteur selon qu'une personnalité baisse ou progresse dans les cotes de popularité ; qui fait pencher la balance et céder l'Exécutif en cas de conflit social (nombre dans la rue x taux de soutien sondagier = force d'un mouvement social) ; qui parfois limite la durée de vie d'un Premier ministre, devenu trop impopulaire ou au contraire trop populaire, au point de gêner le Président ; et bien sûr, avec les intentions de vote, locales ou nationales, qui amplifie la dynamique d'un candidat, ou bien au contraire, brise l'élan de sa campagne, voire met fin prématurément à sa candidature.

Le sondage est le grand régulateur du système, le juge de paix sur lequel, tôt ou tard, on finit par s'aligner. Du reste, les soirs d'élection, on ne commente que l'écart des résultats aux sondages des jours précédents. Au risque parfois d'extrapolations dangereuses : en juin 2016 en Grande-Bretagne, l'écart sondagier entre les votes *live* et *remain* était faible la veille du scrutin, deux points, et il a suffi d'un

peu de « vote caché », sous déclaré, en faveur du *live*, pour que le résultat s'inverse et que le Brexit l'emporte, à la stupeur d'observateurs qui avaient quelque peu confondu désirs et réalité... Il s'en faut de peu, parfois, pour que le sondage ne remplace l'élection, que le sondé ne vaille plus que le citoyen, que l'opinion publique soit jugée plus exacte que le vote, bien qu'elle soit mesurée par des instruments imparfaits (comme tout instrument), avec des marges d'erreur connues et quelques autres ajustements plus mystérieux nommés par exemple « redressements »...

Il y eut une dissonance dans ce concert démocratique autorégulé par voie de sondage : Pierre Bourdieu, avec un article retentissant, « L'opinion publique n'existe pas ». Au-delà de recommandations méthodologiques et d'interprétation précieuses, le sociologue incitait à se poser une sacrée bonne question : dans quelle mesure l'interrogation que l'on adresse aux sondés est bien une question qui se pose pour eux, et dans les bons termes ? Le sondage risque à tout moment *l'imposition de problématique* : les sondeurs et leurs clients imposent aux sondés de répondre à un problème politique – et à des questions qui le traduisent – qu'eux ne se posent pas toujours, et encore moins dans ces termes ; sur lequel ils n'ont pas d'informations ni d'avis, parce que ce problème demande une *compétence politique*, un niveau de connaissance et d'information, qui ne sont pas distribués de façon égale, loin de là, au sein

de la population interrogée sous forme d'échantillon représentatif. « Approuvez-vous le rôle du Conseil constitutionnel ? » L'enjeu politique est de vérifier si « l'opinion » légitime l'État de droit et la limitation opposée au pouvoir politique, par une jurisprudence constitutionnelle. Mais qui connaît le Conseil constitutionnel, son rôle de contrôle de la constitutionnalité des lois et ses modalités, les principes qui fondent sa jurisprudence ? Dans un tel cas, dit Bourdieu, vous obtiendrez une vague approbation de principe sans guère de réalité : votre sondage a produit un *artéfact*, un résultat artificiel, mais qui est là pour renforcer la légitimité du système.

Bien sûr, la critique est trop radicale. L'opinion sondagière existe tout de même parfois... Par exemple quand on demande aux sondés, à quelques jours du scrutin, leur intention de vote : chacun sait alors qu'il y a une élection et la plupart ont une bonne certitude du choix de leur candidat, même si l'hésitation progresse désormais à chaque scrutin, jusqu'au dernier moment. Ou bien quand pendant un mouvement social important, l'ensemble de la population finit par s'emparer d'un texte de loi, pour se forger son opinion. Il est prudent d'attendre parfois : un gouvernement, celui de M. de Villepin en 2006, sur la foi d'un sondage initial positif, mais serré, décida d'engager la réforme du CPE (Contrat Première Embauche). Après quelques semaines de mobilisation sociale et de discussion médiatique, cette réforme fut jugée très né-

gativement par l'opinion – et le projet bien que voté tomba aux oubliettes. Le même processus avait été à l'œuvre lors de la campagne référendaire de 2005, à propos du Traité constitutionnel européen : vague approbation au début, à un moment où la problématique était imposée à une opinion peu mobilisée sur le sujet, et encore moins informée de sa portée ; puis inversion de l'opinion quand la campagne s'est vraiment engagée – contrairement à la légende, le jugement sur J. Chirac a peu pesé dans cette cristallisation négative. Car elle bouge l'opinion, elle est en fait un processus permanent, dépendant de la conversation nationale, elle-même alimentée par les événements médiatisés, par les expériences sociales vécues dans la vie de tous les jours, par la parole de ceux qui influencent, les « directeurs d'opinion » – parfois à leur insu et de manière négative, quand par exemple tous les éditorialistes penchent dans le même sens, comme une « pensée unique » transformée en bien-pensance – ce fut le cas lors du référendum sur le TCE.

LA DÉMOCRATIE DE L'EXPRESSION PERMANENTE ET GÉNÉRALISÉE

On a dit, à juste titre, que le référendum de 2005 avait été la première votation où les blogs et Internet avaient joué un rôle no-

table dans la mobilisation de l'opinion, en concurrence ou plutôt en opposition aux grands médias dominants, très – trop – largement acquis à la cause du « Oui » au TCE, comme d'ailleurs 80 % de la classe politique.

C'était les prémisses d'un changement d'époque – pas seulement dans le fonctionnement de notre démocratie. Une rupture que l'on peut dater avec une relative précision en France : l'arrivée en 2007 du smartphone grand public suivi des plateformes de réseaux sociaux, avec des applications permises par l'Apple Store de l'iPhone. Au moment même où la TNT en France permettait le développement des chaînes d'info en continu. Ces années-là, dont le rappel paraît presque désuet, sont bien un moment de bascule, celui où la « démocratie du public », avec son triangle gouvernants/médias/sondages voit advenir une démocratie de l'expression permanente et visible par des réseaux sociaux accessibles à tous, et du commentaire permanent par les chaînes d'info, réseaux sociaux et chaînes d'info s'alimentant mutuellement. Démocratie où règne bientôt le *direct live*, et un nouveau rituel de l'information, l'info en continu, qui ne concerne pas seulement les chaînes du même nom : en témoigne la transformation de nos bons vieux quotidiens papier – dont on a rappelé le rôle originel dans la naissance de l'opinion publique – en applis d'info en continu, mêlant l'écrit à de plus en plus de vidéos. Car de la démocratie du public à la démocratie

de l'expression, c'est toujours l'image-son qui domine, qui donne le « la » de l'info et des événements et qui alimente les commentaires, sur un plateau, ou bien les témoignages sur un réseau social. Triomphe définitif de la visibilité annoncée par Régis Debray et son concept médiologique de « Vidéosphère ».

Il en résulte une métamorphose de notre vie démocratique, dont on voudrait souligner quelques traits dans ce nouvel âge de l'opinion publique : la désintermédiation, la « post-vérité », enfin la naissance d'un nouveau « tribunal populaire ».

LA DÉSINTERMÉDIATION

Nous voici donc dans un monde numérique où, par l'accès généralisé à l'expression visible – visible des autres donc publique – la parole du *quidam* peut peser autant que celle du professeur d'université, du journaliste, de l'expert en tout genre : il n'y a plus d'argument d'autorité, seule la rhétorique compte, celle qui permet de toucher, émouvoir ou convaincre, de dénoncer et s'indigner aussi... La visibilité, cette capacité à capter l'attention générale, n'est plus le monopole de ceux qui ont une « capacité », comme on disait au XIX^e siècle de la classe dirigeante. Les corps intermédiaires sont ramenés à leurs intérêts particuliers : la présomption de sagesse et de sens de l'intérêt général ne leur bénéficie plus. Horreur et damnation ! clament-ils, déçus ou

bousculés. L'engance et le premier venu les contestent, quand ils ne les soupçonnent pas. D'ailleurs, le premier réflexe des démocraties (russe, turque, iranienne...), quand survient la contestation populaire, est de couper ou brouiller les réseaux sociaux. Ceux-ci ont désormais partie liée, qu'on le veuille ou non, avec la liberté d'expression des personnes, à laquelle nous nous prétendons si attachés.

Il est difficile de ne pas percevoir, derrière cette plainte, aussi récurrente que vaine en France contre cette technologie si puissante, le long sanglot des autorités dépossédées du monopole de la parole légitime. La nostalgie d'un monde où mots et images appartenaient d'abord à ceux qui avaient tribune ouverte dans les journaux ou bien l'insigne honneur de trôner sur les rares plateaux TV. Parole autorisée, accréditée, distinguée, par un titre, un statut, une élection, qui seuls offraient le droit d'être écouté, vu et lu, pour mieux donner le « la » du consensus ou de la dispute acceptable. La « direction d'opinion », elle, existe toujours mais ses règles de fonctionnement ont changé – les « influenceurs » numériques, pour faire court, ont succédé aux éditorialistes et un éditorialiste doit devenir un influenceur, courant de Twitter aux plateaux de chaînes d'info. Telle instagrameuse aux centaines de milliers d'abonnés est en effet plus « prescriptrice » dans le domaine de la lecture que les bons vieux critiques littéraires des journaux. Ce n'est plus le « clergé » de l'Église médiatique qui impose les

problématiques en tout genre à l'opinion, mais de plus en plus, ces opinions et expressions numériques qui influent et provoquent les réactions médiatiques.

L'invention de l'imprimerie avait facilité la diffusion de la Réforme protestante contre l'Église et son clergé, par l'accès direct à la Bible traduite en langue vernaculaire ; la radio et le cinéma, médias de masse, ont « produit », selon Walter Benjamin, le dictateur de l'ère des masses, en même temps que la « star ». Le smartphone, qui permet à chacun d'être vu et de s'exprimer partout, à tout instant, ne serait-il pas l'arme du « populisme » à l'ère de l'individu communautarisé ? Il le facilite parce qu'il y a eu rupture de consensus dans les démocraties libérales et que les nombreux perdants de notre système trouvent là le moyen de contester leurs défaites et de retrouver une fierté, eût-elle parfois un goût saumâtre. Souvenons-nous des Gilets jaunes, constitués en trois semaines avec des groupes Facebook, mais aussi de toutes ces soudaines révoltes populaires, avant l'épidémie, d'Algérie au Liban, qui ont fleuri *grâce* aux smartphones et aux réseaux sociaux.

LA POST-VÉRITÉ

Seulement voilà, il y a un revers à la médaille... Sur lequel le dictionnaire d'Oxford a mis un nom et une définition, l'année du Brexit : « post-vérité : qui fait référence à des circonstances où les faits

objectifs ont moins d'influence *pour modeler l'opinion* (nous soulignons) que l'appel aux émotions et aux vérités personnelles ». Les émotions et vérités personnelles pululent dans l'expression numérique : c'est le royaume du « ressenti » et du témoignage, celui du « moi je sais » et du « moi j'ai vu ». Ce qui oblige à en revenir à la vieille distinction philosophique des opinions et du savoir. Dans le domaine scientifique en particulier – santé, écologie... Tel parent témoignera ainsi que tel vaccin a eu des effets secondaires sur son enfant – vidéo YouTube qui sera partagée sur Facebook. Ces témoignages, fabriqués parfois mais pas toujours, ont joué un rôle important dans la propagation – la viralité numérique – de la mouvance « antivax ».

Nous avons ainsi connu, l'automne dernier en France, notre première crise de la « post-vérité », quand la deuxième vague de l'épidémie s'est annoncée et qu'elle a été déniée... La réalité sanitaire s'est brouillée dans la confusion et la dérision des paroles et des images, des chiffres multiples et des « coups de gueule ». Nombre d'épidémiologistes et virologues se sont lancés dans le concours de la prédiction, en cédant aux sirènes de la visibilité. Polémiques scientifiques sur les plateaux télé et sur Twitter, où les plus raisonnables se sont brûlés les ailes : la deuxième vague était priée de se plier aux brillantes supputations de nos savants en désaccord – ce qu'elle n'a pas fait... Ainsi, chacun d'entre nous avait son scientifique préféré, celui qui collait à son

degré d'exposition ressenti au virus. Il n'y avait plus de faits médicaux, seulement des interprétations divergentes. Une petite musique en est résultée, parce que douce à l'oreille : « On en fait quand même beaucoup pour si peu de morts ». La relativisation de cette épidémie a ainsi gagné des pans entiers de l'opinion publique, et les réticences à l'encontre du vaccin anti-covid viennent en partie de là.

Qui nous mettra d'accord sur les faits, ceux qui sont vérifiables et constituent la base d'une discussion et d'un monde commun ? La tentation de médias de plus en plus dépendants des réseaux sociaux est de s'idéologiser pour capter des communautés numériques – les fameuses « sphères », au risque d'en oublier la recherche des faits. Retour de médias d'opinion, non plus liés à des partis comme à la fin du XIX^e siècle, mais à des familles idéologiques numériques.

LE TRIBUNAL POPULAIRE OU ORWELL À L'ENVERS

Tant que la parole était monopolisée par de bons clients de médias accrédités, respectueux des puissants et des notoriétés, la parole des victimes des méfaits et crimes des dirigeants était maintenue dans les marges, sinon exclue. Le smartphone et les plateformes de réseaux sociaux transforment là aussi la fonction de l'opinion publique : il s'agit comme jamais de contri-

buer activement à la chute personnelle des gouvernants, par la pression mise sur eux. Et le rapport de forces s'inverse, comme les inconvénients : les soupçonnés, à tort ou à raison, de crime ou de complaisance, sont acculés aujourd'hui dans le coin du ring social, sous les coups numériques, pendant que la parole accusatrice rameute et excite la détestation. De l'impunité, on passe au risque inverse, celui du soupçon généralisé.

Parler de dérive orwellienne pour dénoncer cette grande transformation est un contresens. Dans 1984 « Big brother » scrute l'intimité de chacun grâce à une caméra installée dans le salon par un pouvoir politique totalitaire. C'est l'exact contraire qui se passe dans notre démocratie de l'expression : ce sont les autorités et ceux qui les incarnent qui vivent aujourd'hui sous l'œil numérique de la foule déboulonneuse de statues (anciennes ou présentes), grâce à des smartphones prompts à dénoncer le fautif par une prise de parole virale et à attester au besoin par l'image prise sur le vif – quatre homards géants sur une table par exemple. La « tyrannie » de la visibilité, c'est celle qu'exerce cette multitude sur les autorités. Tyrannie d'un nouveau pouvoir *spirituel*, et non temporel, selon la distinction d'Auguste Comte : pouvoir spirituel – culturel et moral si l'on préfère, hégémonie si l'on se veut gramscien – qui instaure non des lois, mais un nouvel ordre de priorités et de préoccupations, d'injustices à dénoncer, de bons comportements à observer ; qui ne distribue ni ne retire de l'argent, mais des

réputations et du prestige. La multitude numérique incarne, avec ses influenceurs et lanceurs d'alerte en avant-garde, ce pouvoir spirituel grandissant, forçant l'ancien, celui des médias classiques, à suivre.

Cet orwellisme inversé a pour conséquence logique de nous réquisitionner, nous autres citoyens, en tant qu'apprentis-juges ou policiers. En se nourrissant des enquêtes « d'investigation » qui offrent aux médias leurs meilleures audiences. Le succès de *Mediapart* comme du *Canard enchaîné* leur doit en effet beaucoup, contre le vieux journalisme de connivence et de respect des autorités – voire parfois d'impunité des coupables.

C'est ainsi que le triangle systémique de la démocratie du public s'est dérégulé et comme inversé avec la démocratie de l'expression. Les gouvernants et autres autorités vivent sous la menace judiciaire et plus encore de réputation, ce qui ne contribue pas toujours à leur courage et efficacité – voir notre gestion sanitaire de l'épidémie... Les médias encadrent de moins en moins l'opinion, ils doivent se couler dans la recomposition idéologique en cours, qui a lieu sur les réseaux sociaux. Et les citoyens de plus en plus visibles s'y perdent un peu, ne sachant plus démêler les faits de leurs interprétations. L'opinion existe de plus en plus, à l'inverse de la critique bourdieusienne de l'ère des sondages. Mais sait-elle où elle va ? Réponse sans doute en avril-mai 2022... ■

L'ESPACE PUBLIC HABERMASSIEN EST-IL COMPATIBLE AVEC L'ESPACE MÉDIATIQUE ?

Pour Habermas la distinction entre l'espace public et l'espace médiatique est apparemment totale. Pour cet auteur en effet, ce qu'il appelle « La sphère publique bourgeoise » mais dont il fait une métonymie de l'Espace public – même s'il reconnaît qu'il en existe d'autres (la sphère plébéienne en particulier) – « peut être tout d'abord comprise comme étant la sphère des personnes privées rassemblées en un public¹ » (EP, page 38). Pourtant, est-il possible de fonder un espace public aujourd'hui sans se poser la question dérivée : qu'est-ce qui nous constitue en public ? N'est-ce pas dès lors, aujourd'hui, la communication médiatique qui rapproche le lointain, qui permet de multiplier les expériences, à travers les récits, qui informe sur les questions sociales, politiques nationales et internationales ? Les médias permettent – comment en faire l'impasse ? – aux individus de se situer dans une société qui dépasse leur expérience individuelle, leur géographie naturelle et leur sociabilité primaire. De faire public.

Isabelle VEYRAT-MASSON

Directrice de recherche au CNRS
Lcp-Irisso, UMR 7170, Université de Paris-Dauphine-PSL

UNE SOCIÉTÉ AVEC MÉDIAS

Les salons du XVIII^e siècle, que Jürgen Habermas envisage comme des modèles de l'espace public bourgeois,

se sont acculturés à une éthique de la discussion dans un contexte que l'on

1 - Jürgen Habermas, *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise* (1962). Avec une préface inédite de l'auteur (1991), Paris, Payot - Critique de la politique, 1993.

pourrait qualifier d'idéal (au sens d'idéal-type) : homogénéité sociale, culturelle et religieuse, proximité des visions du monde, illusion d'appartenir à une société dominée par la raison, certitude que leur communauté se dirige, moyennant quelques concessions et accommodements, aux uns et aux autres, vers un univers libéral et pacifié.

Pour Habermas, la sphère publique moderne abrite une pluralité d'espaces où se déroulent des débats, éventuellement conflictuels : le monde de l'éducation, celui de l'information et du divertissement permettent – facilement – le déroulement de ces conflits d'opinion. Ceux-ci peuvent être, également, médiatisés par la presse. Pour lui le public bourgeois est dominant et cette domination n'est pas sérieusement concurrencée par l'espace public plébéen qu'il ne fait que « croiser ».

Dans la première édition de son ouvrage de référence, *L'espace public*, Habermas néglige presque totalement deux groupes. Outre cette « plèbe », le peuple qu'il néglige, il n'interroge pas non plus son modèle au titre de cette absence considérable dans la sphère politique, celle des femmes, refusées pendant des siècles au statut de citoyen. Il regrette d'ailleurs, en 1991 dans sa Préface à l'édition de 1990, « l'exclusion au sens de Foucault », lorsqu'il s'agit de « groupes dont le rôle est constitutif dans la formation d'une sphère publique spécifique » (EP, p. V), c'est-à-dire

l'espace public plébéen, le peuple dont l'exclusion est pourtant constitutive de la formation de la sphère représentative. L'ancien disciple d'Adorno n'est pas parvenu dans son travail initial à penser les liens entre la sphère publique bourgeoise et dominante et celle du peuple dominé. Il déplore également de ne pas avoir tenu assez compte de l'exclusion des femmes dans son modèle idéal. Les travaux sur le féminisme comme ceux sur la classe ouvrière anglaise qui se sont multipliés depuis la sortie de *L'espace public* en 1962 lui ont permis de mettre le doigt sur les manques, les absences ou les exclusions de ces catégories, dans ses recherches. Ces catégories ont été depuis, mises au centre des travaux et réflexions qui ont suivi les années 1950-1960, période au cours de laquelle Habermas réfléchissait à son « espace public et à l'archéologie de la Publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise ». Il en fait le constat au moment de faire le choix de la re-publication de son livre mais il considère que l'absence du peuple et des femmes – qui forment la grande majorité des sociétés humaines – de l'espace public n'invalide pas son travail.

Si l'on considère que ce travail sur la Publicité dans l'Espace public est un travail à dimension historique – ce que revendique Habermas – dont l'expérience et les références historiques sont profondément ancrées dans la société des Lumières et qu'il est marqué histo-

riquement par son insertion dans une société européenne frappée par la mise entre parenthèses tragique de l'État de droit, alors, la non-modification de son ouvrage est ainsi justifiée. L'espace public d'Habermas témoigne de la vision qu'un intellectuel allemand dont la formation se déroule dans les années 1950 porte sur les démocraties de l'après-guerre. Il faudrait être plus précis et rappeler l'environnement scientifique – Francfort à la fin des années 1950 – dans lequel évolue le thésard Habermas. Le livre d'Habermas n'appartient, ni dans son esprit ni dans ses références, à ce que l'on appellera l'École de Francfort dont Theodor Adorno est le maître. Les auteurs de *La dialectique de la raison*², sont en effet très influencés par le marxisme, alors que le jeune Jürgen a résisté à cette grille d'analyse. Son travail en porte néanmoins les traces, ces traces dont il va, en tant que chercheur et citoyen, progressivement se débarrasser.

Dans le sillage du paradigme critique des effets des médias de l'École de Francfort, Habermas a une vision naturellement critique du rôle des médias dans la formation et le fonctionnement de l'espace public bourgeois dont il décrit l'apparition et le développement ; naturellement en effet, tant il baigne dans un environnement pour qui la communication médiatique a joué

2 - Max Horkheimer et Theodor W. Adorno, *La Dialectique de la raison* (1947), Paris, Gallimard, 1974.

un rôle essentiel dans la montée des totalitarismes. Pourtant, il connaît les recherches – relativement récentes – de sociologie des médias américaine et il utilise dans sa réflexion les travaux de Lazarsfeld et Katz, prenant ainsi au sérieux et en compte le paradigme des effets limités des médias que découvre *Personal Influence* publié en 1955³. Ses chapitres sur les mass médias ne parviennent pourtant pas, me semble-t-il, à tenir compte de façon pertinente des travaux des historiens des médias (surtout de la presse écrite) qu'il cite. Une lecture plus attentive ou moins « intéressée » lui aurait montré que l'histoire de la presse n'est pas linéaire.

L'ARRIVÉE DE LA SOCIÉTÉ MÉDIATIQUE DE MASSE

En effet, les travaux des historiens ont montré que si des démarches à l'origine de l'essor d'entreprises de presse sont venues de la sphère privée et qu'elles ont été parfois dans le but de faire du profit, elles ont été, très souvent, portées par la volonté sincère de communiquer, de débattre – d'abord à propos de sujets littéraires puis sur des thèmes touchant à la vie de la cité. La presse a vite été utilisée et acceptée comme un rouage essentiel

3 - Elihu Katz et Paul F. Lazarsfeld, (1955), *Personal Influence. The Part Played by People in the Flow of Mass Communication*, New York, Free Press.

du vivre ensemble. Les contraintes commerciales n'ont d'ailleurs pas empêché les patrons de presse de s'engager dans des combats plus glorieux que ceux qui concernent leur profit, comme on l'a vu en France, par exemple à propos de l'Affaire Dreyfus. L'État de son côté s'est souvent immiscé dans la vie des entreprises de presse, pour le pire souvent : contrôles, censures, pressions, manipulation mais aussi parfois pour donner des moyens, des espaces de liberté et de développement au débat démocratique en expansion depuis le milieu du XIX^e siècle, offrant de plus en plus souvent des abris pour certaines agences de presse ou journaux menacés par les forces du marché.

Dans sa préface de 1990, Habermas reconnaît que les travaux empiriques en histoire comme en sociologie parus après la publication de sa thèse sont venus nuancer sa dénonciation de la « manipulation » par les médias. Cette idée de manipulation que l'on trouve à plusieurs reprises dans *L'Espace public* n'est d'ailleurs pas vraiment étayée scientifiquement. Elle sonne plutôt comme un cliché, un syntagme figé du « politiquement correct » de l'époque.

Si la sphère plébéienne est évoquée à côté de la sphère publique bourgeoise, elle n'est pas véritablement « pensée » dans la thèse. En 1990, le philosophe l'admet et le regrette. Comme il admet également que « La littérature féministe a aiguisé notre perception du caractère patriarcal

de la sphère publique elle-même ». Il y reconnaît que « la démocratie bourgeoise est entrée dès le départ en contradiction avec les prémisses essentielles de sa propre compréhension d'elles-mêmes » (EP, p. VIII). Habermas ne barguigne d'ailleurs pas avec cette « révélation » : pour lui « se révèle clairement le fait que l'exclusion des femmes a été un élément constitutif de la sphère publique politique, au sens où celle-ci n'était pas seulement dominée par les hommes de façon contingente mais déterminée, dans sa structure et son rapport à la sphère privée, selon un critère sexuel. De façon différente de l'exclusion des hommes défavorisés, celle des femmes joue un rôle constitutif dans la formation des structures de la sphère publique » note-t-il (EP, p. VIII). Pourtant, cette exclusion de la sphère publique de la moitié de l'humanité ne le conduit pas à remettre en cause le bien-fondé de ses travaux.

On ne trouve pas non plus, dans ses recherches d'alors, de questionnement sur ce que l'on appelle maintenant la « diversité ». Habermas n'inclut pas dans ses réflexions la présence-absence de l'autre, de l'exclu, de celui qui n'est pas – vraiment – blanc, chrétien ou conforme. Son modèle n'est pas inclusif. C'est évidemment moins choquant à l'époque que maintenant mais on constate que l'exclusion criminelle des Juifs par l'Europe nazifiée ne l'a pas rendu sensible à cette problématique, au cœur de l'espace public contemporain.

On peut être également étonnée par l'absence des médias audiovisuels dans le travail d'Habermas. Bien-sûr il parle d'« archéologie de la publicité » dans son sous-titre et cela nous conduit à ne pas considérer les « nouveaux » instruments de communication. Mais, il est tout de même étonnant que l'Allemand Habermas ne se soit pas plus intéressé aux « museaux de Goebbels », à cette radio qui, en effaçant tous les intermédiaires entre le peuple et son chef, a contribué à briser avec fracas en Allemagne le bel agencement de l'espace public bourgeois et délibératif... La radio ne fut d'ailleurs pas seulement l'agent du « viol des foules par la propagande politique » décrit par Tchakhotine⁴, elle fut utilisée comme un véhicule d'émancipation (Herta Herzog, 1944⁵), de résistance et de liberté pendant la Seconde Guerre mondiale⁶ et après. Ces deux rôles contradictoires de la radio n'ont pourtant pas leur place dans le modèle habermassien, que ce soit en 1962 et en 1990.

4 - Serge Tchakhotine, *Le viol des foules par la propagande politique*, (1940), Paris, Gallimard, 1952.

5 - Herta Herzog, "What do we really know about daytime serial listeners" in Paul Lazarsfeld and Franck Stanton (eds), *Radio Research, 1942-1943*, New York: Duel, Sloan and Pearce, 1944, pp. 3-33.

6 - Hélène Eck (dir.), *La Guerre des ondes : histoire des radios de langue française pendant la Deuxième guerre mondiale*, Paris, A. Colin, 1985.

Le cinéma et la télévision – comme l'ont montré⁷ différentes recherches – furent – sans aucun doute – utilisés avec des objectifs de manipulation des opinions et des consciences, mais d'autres études ont montré qu'ils ont contribué – nonobstant – à la constitution d'une société animée par une agora médiatique – de plus en plus variée, libre – favorisant un débat permanent et foutraque où la liberté des propos s'étale *ad nauseam*.

Certes, pour Habermas, « la manipulation consiste avant tout en un travail psycho-sociologique qui permet de mettre au point le type d'offre dont les cibles sont certaines tendances inconscientes, et qui provoqueront des réactions prévisibles, sans d'ailleurs obliger à quoi que ce soit ceux qui s'assurent ainsi d'un assentiment plébiscitaire (EP, p. 226) » mais, les manipulateurs parviennent-ils à réaliser leurs objectifs ? Rien de moins sûr. L'existence des effets puissants des médias, ces effets que les chercheurs n'ont jamais réussi à distinguer dans la complexité du réel social malgré les études américaines déployées depuis les années 1940 dans le but de les dénoncer, ne faisait pourtant pas de doutes pour Habermas, jeune héritier d'Horkheimer. En 1990, on comprend

7 - Jean-Noël Jeanneney, « Bourdieu, la télévision et son trop de mépris pour elle » Dix ans après, *Le Débat*, 2006/1 n° 138, p. 147-169. DOI : 10.3917/deba.138.0147, <http://www.le-debat.gallimard.fr/articles/2006-1-bourdieu-la-television-et-son-trop-de-mepri-pour-elle>

toutefois que la découverte par les sciences sociales du filtre puissant joué par la réception dans le décodage des messages et la découverte de la relative liberté des récepteurs face aux contenus médiatiques – même « manipulés » – ont ébranlé les convictions d'Habermas.

ENFIN, LE NUMÉRIQUE VINT

À la société avec médias ont succédé la société médiatique puis la société numérique. Au XXI^e siècle, le paradigme d'Habermas d'un espace public bourgeois permettant de repérer puis d'analyser la constitution d'une opinion publique comme rouage d'une démocratie imparfaite, est, en effet, renvoyé à l'« archéologie » dont il se prévalait, avec un peu de coquetterie, dans sa publication de 1962.

Aujourd'hui l'information, les informations sont partout. Soyons clairs, nous ne sommes pas passés du silence au brouhaha. La civilisation du journal connaissait l'agitation médiatique, les journées étaient scandées par les cris des marchands de journaux, la curiosité à l'égard des nouvelles – insatiable, les campagnes de presse faisaient des victimes et les duels seuls, souvent avec mort d'homme, en marquaient la conclusion. La radio, puis la télévision remplissaient les esprits ; leurs bulletins, leurs éditoriaux, leurs débats et discussions participaient aux dé-

cision des citoyens. Les dénonciations, les critiques, les défiances, les haines à l'égard des médias ne détournaient pas les publics de leurs contenus.

Pourtant, il y avait bien des moments, des lieux où l'info n'arrivait pas. Et, si le récepteur considérait qu'il était capable de discerner le vrai du faux des messages médiatiques, il déniait cette capacité à son voisin : les sociologues parlent du « *Third man effect* ». Il se sentait passif face à une société de l'information verticale où une élite politico-médiatique avait seule le droit et surtout la possibilité d'intervenir dans l'*espace public*, c'est-à-dire dans le débat public et médiatique.

Le numérique a fait disparaître les quelques frontières de l'agora médiatique. Avec le smartphone, glissé dans les poches, les médias ne nous quittent plus et la possibilité d'en faire abstraction a disparu. Pas besoin d'écouter le beuglement du vendeur de journaux dans les rues, les notifications tintent dans nos oreilles. La lecture des journaux est dite « augmentée » par Internet : les images, les sons se superposent (se substituent ?) à l'écrit. Qui pourrait (voudrait ?) manipuler ce flux ininterrompu de mots et d'images ? Les individus dans la société médiatique savaient d'où venaient les messages qu'ils choisissaient (de lire, regarder, écouter...) la plupart du temps. Dans la société numérique, cette possibilité leur est souvent enlevée – même si d'autres systèmes

de *gate-keeping* leur sont offerts, comme Facebook qui permet, comme au bon vieux temps, de rester entre « amis ». Les algorithmes si souvent critiqués sont aussi une méthode « protégeant » les individus des opinions divergentes. Mais, comme si un équilibre devait se faire dans le monde d'Internet, les citoyens ont découvert avec un enthousiasme qui ressemble parfois à de la rage, le plaisir personnel d'intervenir dans la sphère publique médiatique. Forums, blogs, réseaux sociaux, chat, zones de commentaire se multiplient, offrant autant de possibilités pour les uns et les autres de donner son opinion, son jugement, sa condamnation, son offre, etc. Cette ouverture a initié une interminable série de conversations, au sens de Gabriel Tarde. La sphère privée qu'Habermas sépare nettement de la sphère publique tend à se confondre avec la sphère publique. Les opinions marginales ne le sont plus. Dans la multitude d'opinions qui rivalisent sur le Web, les plus étranges, les plus absurdes, mais aussi les plus dangereuses trouvent un alter ego. Ce que Pierre Rosanvallon appelle « la société des égaux⁸ » vient – aussi – de là...

Comme le dit Peter Dahlgren : « nous assistons à l'émergence d'une pluralité dynamique d'espaces publics alternatifs, dans un mouvement complémentaire et inverse de celui qui mène à la fragmenta-

8 - Pierre Rosanvallon, *La Société des égaux*, Paris, Seuil, « Les Livres du nouveau monde », 2011, 432 p.

tion des publics des médias dominants⁹. (P. Dahlgren, 1994, p. 254).

Umberto Eco n'a pas tort de déplorer que les anciennes conversations de bistrot qui ne sortaient pas auparavant de sphères semi-intimes et souvent avinées se soient installées dans l'espace public¹⁰. Mais on peut aussi y constater un dépassement de l'espace public élitiste par un peuple qui n'avait avant que le repli, le désespoir ou la violence pour s'exprimer.

Habermas a sous-estimé le rôle de l'espace public médiatique dans l'instauration de cadres interprétatifs communs. La possibilité qu'offre dorénavant le numérique de multiplier des lieux d'expressions permettant de constituer une pluralité d'arènes publiques modifie encore plus profondément les démocraties de masse. La question de l'émergence de sociétés multiculturelles a encore complexifié l'objectif d'une Publicité démocratique, égalitaire et inclusive ■

9 - Peter Dahlgren, « L'Espace public et les médias. Une nouvelle ère ? », Traduit de l'anglais par Marc Abélès, Daniel Dayan et Éric Maigret, *Hermès. Communication-Cognition-Politique*, n° 13-14, 1994, p. 243-262.

10 - « Les réseaux sociaux ont généré une invasion d'imbéciles qui donnent le droit de parler à des légions d'idiots qui auparavant ne parlaient qu'au bar après un verre de vin, sans nuire à la communauté et ont maintenant le même droit de parler qu'un Prix Nobel : C'est l'invasion des imbéciles », <https://histoireetsociete.wordpress.com/2017/11/16/les-reseaux-sociaux-generent-une-invasion-dimbeciles-umberto-eco/>

L'INSTITUTIONNALISATION DES LIEUX DE DÉBAT ET L'APPARITION DE L'ESPACE PUBLIC : LE PARLEMENT

Benjamin Morel analyse ce qui fait du Parlement un lieu de représentation et d'incarnation de l'espace public.

Benjamin MOREL

Maître de conférences à l'Université Paris II Panthéon-Assas

« Être un membre de la Convention, c'était être une vague de l'Océan. Et ceci était vrai des plus grands. La force d'impulsion venait d'en haut. Il y avait dans la Convention une volonté qui était celle de tous et n'était celle de personne. Cette volonté était une idée, idée indomptable et démesurée qui soufflait dans l'ombre du haut du ciel. Nous appelons cela la Révolution. Quand cette idée passait, elle abattait l'un et soulevait l'autre; elle emportait celui-ci en écume et brisait celui-là aux écueils. Cette idée savait où elle allait, et poussait le gouffre devant elle. Imputer la révolution aux hommes, c'est imputer la marée aux flots. (...) Telle était cette Convention démesurée; camp retranché du genre humain attaquée par toutes les ténèbres à la fois, feux nocturnes d'une armée d'idées assiégées, immense bivouac d'esprits sur un versant d'abîme. Rien dans l'histoire n'est comparable à ce groupe, à la fois sénat et populace, conclave et carrefour, aréopage et place publique, tribunal et accusé. La Convention a toujours ployé au vent; mais ce vent sortait de la bouche du peuple et était le souffle de Dieu ».

Victor Hugo, Quatre-vingt-treize¹

Au XVIII^e siècle av. J.-C., Ur, Uruk, Larsa, et les autres grandes villes de Sumer, qui avaient vu naître l'écriture, l'État et la vie urbaine, étaient désertées. Prise par la crise économique et les révoltes populaires, la brillante civilisation de Haute Mésopotamie s'éteignait. Ses ar-

tisans, agriculteurs et intellectuels votaient avec leurs pieds en trouvant refuge dans les prospères cités en amont du fleuve. L'opinion publique n'a pas attendu que

¹ - Victor Hugo, *Quatre-vingt-treize*, Paris, Gallimard, coll. Folio-classique, 2002, p. 219-220.

soit institué un Parlement pour exister et s'exprimer. De même, la délibération politique n'a pas attendu que le Peuple s'y investisse. Sous l'Ancien régime, le pouvoir se mesure à la capacité à susurrer à l'oreille du souverain. Le débat existe dans les antichambres, mais l'arbitrage entre factions est le fait du Prince. Avoir accès à ce dernier est plus important qu'avoir la raison ou le nombre de son côté. La Révolution française introduit une rupture fondamentale, qu'avait connue l'Antiquité, mais à laquelle n'étaient pas totalement parvenues la Révolution américaine et la Glorieuse révolution britannique. Elle fait du Peuple le souverain devant lequel doit se tenir, pour l'emporter, le débat. Pour rendre cela possible, elle impose la publicité des débats et structure un « espace délibératif »² dans une enceinte, celle du Parlement. À la différence de la Grande-Bretagne, où la souveraineté est transférée du Roi au Parlement, la Révolution la fait passer du Roi au Peuple. Le Parlement n'est donc pas légitime en soi à exercer la souveraineté. Il n'en est pas le titulaire. Il est légitime, car il est réputé représenter la volonté du Peuple³. La légitimité parlementaire se fonde donc sur la coïncidence entre l'espace public et

un « espace public parlementaire »⁴ réputé en être le reflet. Si le Peuple délègue ce qu'il ne peut faire lui-même, il n'abandonne pas sa souveraineté. Le Parlement est un espace public paradoxal. Il est par définition l'endroit où s'exprime le plus légitimement la volonté générale en dehors des élections. Il est également le lieu où les députés délibèrent sous le regard du Peuple réputé les contrôler. Il est donc un lieu de traduction de l'espace public à la fois en en assurant la représentation et en le rendant visible et lisible par le Peuple dans un jeu d'incarnation.

REPRÉSENTER L'ESPACE PUBLIC

Le Parlement est réputé être le lieu dans lequel s'organise le débat public. Comme il n'est pas possible de réunir l'ensemble du Peuple sur l'agora à la manière des anciens Athéniens, le débat est réputé pouvoir s'organiser en deux temps : celui qui préside aux élections, celui que se déroule dans le sein du Parlement. Il est donc un espace de représentation du Peuple synthétisant un espace public propre à la délibération et à la décision. Reste que sa perception n'est pas univoque. Jean-Philippe

2 - Sophie Wahnich, « Fragments d'institutions parlementaires. Faire circuler la parole du Souverain », *Politix*, 1992, vol. 5, n° 20, p. 119-128.

3 - Norberto Bobbio, « Sur le principe de légitimité », in Paul Bastid (dir.), *L'idée de légitimité*, Paris, Institut international de philosophie politique, Presses universitaires de France, coll. Annales de philosophie politique, n° 7, 1967, p. 49.

4 - Jean-Philippe Heurtin, *L'Espace public parlementaire. Essai sur les raisons du législateur*, Paris, Presses universitaires de France, coll. Droit, éthique, société, 1999.

Heurtin note sous la Révolution plusieurs lectures de l'opinion publique dans ses rapports avec l'Assemblée. Une approche neckerienne, faisant de cette opinion un élément extérieur à l'Assemblée. Une approche sieyesienne faisant de l'Assemblée la représentante de cette opinion. Une approche jacobine posant l'identité de l'opinion du peuple et celle de l'Assemblée⁵. Historiquement par ailleurs, il convient de noter des lectures successives de ce rapport.

Peu à peu, même pour le courant jacobin, il convient de penser le Parlement comme un organe de la représentation. En d'autres termes, si le Peuple ne peut s'exprimer directement, il le peut par l'intermédiaire d'un organe désigné par lui et chargé de vouloir en son nom⁶. Là où l'opinion jacobine se différencie, c'est qu'elle pose la nécessité pour les représentants, non de déterminer ce que devrait être, mais ce qu'est la volonté générale du Peuple. L'espace public jacobin se veut ainsi un travail de révélation par les parlementaires des intentions du Peuple. Ils débattent sous les yeux de ce dernier de la nature de ses volontés. S'ils se trompent, l'article 59 de la Constitution du 6 Messidor an I permet à un dixième des assemblées primaires

dans la moitié des départements de faire échec à la loi. Elle est alors adoptée par référendum (soit l'ensemble des assemblées primaires à une époque où l'isoloir n'existe pas). L'espace public se construit donc dans un jeu d'allers et retours entre le peuple et ses représentants, à dessein de déterminer une volonté qui ne peut être déléguée aux seconds. Ils peuvent toutefois tenter de la deviner, au risque d'être dédits par le souverain. S'ils le trahissent enfin, la Déclaration des droits de 1793 reconnaît au Peuple non un droit, mais un devoir d'insurrection.

L'autre vision, finalement triomphante à la fin de la Révolution, est celle d'un organe parlementaire dont la sélection doit emporter une définition de l'intérêt général permettant ensuite d'émettre la volonté de la nation. La volonté n'est pas ainsi conçue comme préexistante à la délibération parlementaire, mais comme produit d'un espace public propre, distinct, celui du Parlement. C'est là la base du parlementarisme libéral qui irriguera tout le XIX^e et le premier XX^e siècle. L'intelligence du débat parlementaire doit permettre la prise de la meilleure décision qui soit. Le Parlement se veut donc un instrument de rationalisation de l'espace public. D'abord, car, selon Montesquieu, si le Peuple n'est pas assez savant pour déterminer lui-même ce qu'il convient d'appliquer, il l'est assez pour discerner ceux qui dans ses rangs sont les plus compétents pour entrer dans un tel processus de détermini-

5 - *Ibid.* p. 27.

6 - Pierre Brunet, *Vouloir pour la Nation. Le concept de représentation dans la théorie de l'État*, Rouen-Paris - [Bruxelles], Publications de l'Université de Rouen-LGDJ-Bruyllant, coll. Pensée juridique, 2004, p. 145-150.

tion⁷. Le parlementarisme libéral se définit donc comme une aristocratie élective, un gouvernement plus qu'une démocratie représentative⁸. La rationalisation opérée est également réputée être celle des intérêts. Pour le jacobinisme traditionnel, la mise à l'écart des intérêts particuliers est le fait d'un effort du représentant sur soi, la vertu. Pour le parlementarisme libéral, elle est le fruit d'une prise de distance du représentant avec l'enjeu des textes traités. Certes, certains peuvent voir leurs affaires impliquées par le texte. Pour autant, il ne peut s'agir que d'une partie résiduelle de l'assemblée. Cela induit toutefois qu'il n'existe pas d'intérêts sociaux communs aux députés... d'intérêts de classe, dira la critique marxiste, qui aura la partie facile à dénoncer une telle fiction.

À partir des années 1920, le champ politique se structure autour de partis disciplinés développant un programme politique cohérent. La représentation de l'espace public par le Parlement change alors de nature. L'électeur n'est plus réputé voter pour un homme, dont l'intelligence lui permet de déterminer l'intérêt général, mais pour un parti représentant une vision systématique de ce dernier. Le Parlement devient alors le reflet d'un rapport de force entre visions du monde. Il

7 - Lucien Jaume, « La représentation : une fiction malmenée », *Pouvoirs*, 2007, n° 120, p. 5-16.

8 - Bernard Manin, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Flammarion, coll. Champs Essais, n° 820, 2012.

est la photographie électorale du conflit politique qui structure la société, mais lui permet aussi de se reconnaître. La photographie est certes simplifiée, en ce qu'elle repose uniquement sur une transcription partisane des conflits sociaux. Elle est aussi déformante au regard du mode de scrutin. Toutefois, elle a l'avantage d'offrir une vision universelle fondée sur le rapport de force électoral.

INCARNER L'ESPACE PUBLIC

Le Parlement est un théâtre et, pour que la pièce rencontre son public, il faut que les spectateurs se projettent dans les personnages. Si toute activité sociale peut permettre de filer la métaphore théâtrale⁹, le Parlement plus que toute autre institution se prête à la mise en scène¹⁰. La publicité des séances, imposée dès le règlement

9 - Erving Goffman, *La mise en scène de la vie quotidienne. La présentation de soi, I*, Paris, Minit, coll. Le sens commun, 1973.

10 - Notons que s'il existe une scène, il existe également des coulisses. Pendant longtemps, les commissions ont joué ce rôle de lieu de préparation serein des débats, loin des regards des caméras, soumis à un compte rendu analytique succinct. La publicité des travaux de commission devenue toujours plus grande notamment depuis la réforme de 2008 tend à minorer ce rôle. Mais une scène ne peut se passer de coulisses. Ce que les commissions ont perdu, les antichambres l'ont récupéré... pas toujours pour le meilleur.

provisoire de la Constituante, marque une double nécessité. La première est d'instruire l'opinion en lui donnant accès aux arguments mobilisés par les partis au débat. La seconde est de permettre à cette opinion de contrôler ses représentants. L'introduction de la publicité induit alors une mise en visibilité du travail parlementaire. Comme deux miroirs mis face-à-face, Parlement et opinion publique se répondent dans un jeu de réflexion et de distorsion infinie.

La publicité implique d'abord un lieu. Ce dernier n'est pas neutre. D'abord, car depuis le Directoire, le Palais Bourbon et le Palais du Luxembourg ont incarné la continuité des chambres. Avec les règlements des deux assemblées, il s'agit même du seul trait historique permanent établissant leur généalogie (composition, pouvoirs, fonction et nom apparaissant comme très changeants). Les gaullistes comprirent la force légitimante des lieux, quand, dans les années 60, les projets de déménagement de l'Assemblée rencontrèrent une levée de boucliers. Dans une moindre mesure, lorsque le Sénat tenta de tenir séance en salle Médicis¹¹, la bronca des élus fit comprendre aux rénovateurs ce que signifiait l'incarnation. La publicité des débats n'induit pas seulement un rapport au verbe, elle implique également une mise en visibilité qui s'épanouit dans un

lieu. Ce n'est que l'apanage de la Constituante que de pouvoir se réunir au Jeu de paume, et de se proclamer de sa propre légitimité. Le Parlement est d'abord une scène intemporelle où se succèdent les acteurs, mais où demeure l'incarnation de la France. Garder les acteurs et changer le lieu, c'est troquer l'immortalité de Molière contre la proximité bienveillante et fugace d'une kermesse. La configuration même de ce lieu n'est pas laissée au hasard et fut longuement discutée et disputée à la Révolution. Jean-Philippe Heurtin montre alors qu'il existe une « architecture morale » des assemblées, ces dernières sont censées et réputées par leur organisation physique influencer le ton et la nature du débat. Ainsi recense-t-il jusqu'à dix-sept projets de salle des débats entre 1789 et 1795. Il note que « le cercle, en effet, par sa convexité, emporte une clôture par rapport à son extérieur : il y a une autonomie, une autosuffisance du cercle. Ce caractère vient donc rencontrer la question du statut du cercle de l'Assemblée nationale au regard de la localisation de la souveraineté. »¹² Toujours, les députés agissent sous les yeux du Peuple et s'ils peuvent agir par délégation, ils ne se substituent pas au souverain dans un phénomène de représentation que vaudrait transmutation. Que ce soit dans le cadre d'un parlementarisme libéral faisant du Peuple le témoin des débats, ou jacobin le faisant gardien de sa propre liber-

11 - *Journal officiel des débats du Sénat*, année 2010, n° 59 S. (C. R.), mercredi 16 juin 2010.

12 - Jean-Philippe Heurtin, *L'Espace public parlementaire. Essai sur les raisons du législateur*, *op. cit.* p. 99.

té, l'extériorité s'impose dans l'architecture elle-même.

L'incarnation n'implique pas qu'un lieu, elle implique également une parole. Surtout, elle nécessite que cette parole porte. Dans les salles révolutionnaires, la question la plus brûlante est celle de l'acoustique. Mal construites pour l'usage qui leur est attribué, il est difficile de s'y faire entendre. Les voix frêles y sont inaudibles dans les tribunes du public, et il faut avoir le souffle de Danton pour y rugir. Il n'est pas interdit d'échafauder des uchronies, dans lesquelles la parole audible de certains aurait orienté différemment les événements. Très tôt sous la Révolution, apparaissent également des comptes rendus des débats dans les journaux¹³. L'orientation et le parti pris des journalistes conduisent les députés à publier eux-mêmes ou dans des titres amis leurs discours. L'une des forces des jacobins fut de permettre la diffusion des discours choisis dans un réseau de clubs partout dans le pays. De même, l'Assemblée prenait sur elle d'assurer la diffusion de certaines interventions. Avec l'institutionnalisation du compte rendu intégral des débats, c'est l'idée d'une publicité à la fois universelle et neutre qui est projetée. Pour autant, le compte rendu intégral n'est pas un verbatim des séances. Il sélectionne une parole légitime, celle de l'orateur, s'ex-

primant, selon la procédure, au sein d'un ordre parlementaire structuré. Il corrige et théâtralise les propos tenus les faisant entrer dans un récit cohérent, lisible et éclairant pour l'opinion¹⁴. Par ailleurs, il donne l'impression d'une continuité parlementaire. En séance, le mouvement est permanent. Des parlementaires entrent, d'autres sortent. Par la grâce du compte rendu, le Parlement comme incarnation de l'espace public, lui, demeure. La retransmission vidéo qui s'est développée dans les chambres depuis la fin des années 90 joue, peu ou prou, le même rôle ; sélectionnant images visibles et paroles audibles. Là où la séance publique est un chaudron polyphonique et bruyant, compte rendu et vidéo présentent un débat ordonné et linéaire.

*
* *

L'incarnation de l'espace public par le Parlement repose donc sur un rapport dialectique entre représentation et extériorité. Le Peuple est à la fois ce qui est représenté et ce qui est extérieur, et qu'il est donc nécessaire d'informer. Cela influence profondément le registre du discours parlementaire. La figure rhétorique en appelant « aux Français » dans l'enceinte parlementaire est à la fois une manière de rappeler son statut de repré-

13 - Hugo Coniez, *Écrire la démocratie. De la publicité des débats parlementaires*, 2^e éd., Paris, éd. Pepper-L'Harmattan, coll. Communication, politique et société, 2012.

14 - Benjamin Morel, « Ce que conte le compte rendu : l'institution d'un ordre parlementaire idéalisé », *Droit et société*, 2018, vol. 1, n° 98, p. 179-199.

sentant tout en faisant mine de constater le caractère non représentatif de la chambre. Le débat parlementaire consiste pour grande partie à affirmer ou contester la juste incarnation de l'espace public par le Parlement. Loin d'être l'apanage de forces populistes ou antiparlementaires sévissant à l'extérieur, une telle démarche est le propre même d'un espace parlementaire mariant depuis le XIX^e l'héritage du parlementarisme libéral et de la théorie de la représentation. La traduction de l'espace public par le Parlement est donc une tension éternelle entre représentation et incarnation. Le fil surtendu n'est-il pas aujourd'hui en train de rompre ? Du RIC à la Convention citoyenne pour le climat, la mode semble être au contournement de la démocratie parlementaire jugée trop peu représentative. La médiatisation des exécutifs dans tous les régimes politiques occidentaux a conduit par ailleurs à réorienter et personnaliser le phénomène

d'identification politique. Le Parlement peut-il encore en la matière assumer son rôle traditionnel ? Instrument de rationalisation du débat d'idées, élu sur une base universelle, plus que jamais, il est une enceinte nécessaire. Encore faut-il lui donner les moyens de débattre. Affaibli par un manque de représentativité politique lié au mode de scrutin, par un fait majoritaire transformant les débats en concours de louanges ou d'épigrammes, pressé par une procédure accélérée devenue la règle, le Parlement semble incarner une forme tétatologique plus qu'une représentation ordonnée de l'espace public. Le parlementarisme par trop rationalisé a sapé la mission de rationalisation de l'espace public par le Parlement. Il y a loin pour le rétablir dans cette fonction. À l'heure des théories du complot, des réseaux sociaux et de l'audimat roi, espérons qu'il en est encore temps. Plus que jamais, l'espace public a besoin d'un Parlement ■

LA COMMUNE : ESPACE VIVIFIANT DE LA RÉPUBLIQUE

L'espace communal a mis longtemps à être juridiquement reconnu comme espace de liberté dans la République. Malgré la tutelle d'un jacobinisme très géométrique, il s'est pourtant imposé de fait, au long des régimes et des constitutions, comme un lieu essentiel et vivant d'échange, et la pépinière des gouvernants. Aujourd'hui, ce précieux héritage doit être protégé d'une approche excessivement fonctionnelle de la gestion locale.

Régis PASSERIEUX

Professeur à l'HEIP

Directeur du Master management des affaires publiques

LES ÉLUS COMMUNAUX ONT IRRIGUÉ LE DÉBAT NATIONAL

L'espace communal est l'espace originel en France de la rencontre et de l'expression d'une liberté vivante. Cité, il fut le lieu où la sécurité ne s'est plus abritée sous le glaive seigneurial mais a été construite et organisée ensemble, chacun à son tour de garde. Village, il a été l'espace d'un partage concret, celui des vaines pâtures. Il est donc le lieu souvenir d'une liberté égalitaire. À l'échelon de la nation,

seuls hier ceux qui pouvaient se déplacer pour se rencontrer, et aujourd'hui encore ceux qui « savent », sont à même de participer au débat, de le nourrir, de le faire vivre. BFM ou CNEWS ne changent que la forme. À l'ombre de son clocher, au contraire, chacun peut faire porter sa voix et être entendu. L'espace communal est aussi celui où la réalisation des choses, où la tenue des promesses, peuvent être mesurées avec le moins de subjectivité et de déformations possibles, puisque chacun peut vérifier *in situ*. Il est donc protégé de l'altération de l'information qu'impliquent la médiation, la généralisation et cette si française abstraction.

Cela explique probablement pourquoi la démocratie du moment, effilochée et hoquetante, reste vivante à l'échelon du voisinage, de la commune ou du canton, même en nos temps de flux d'informations et du numérique. La confiance dans le maire demeure parce qu'il est avec nous, à main d'homme. C'est moins une confiance dans un élu particulier, une personnalité, qui s'exprime qu'un sentiment d'être réunis, d'exister comme un « nous » parce qu'il est là, saisissable. Historiquement, c'est peut-être la raison pour laquelle la liberté communale ne fut pas l'une des premières à être retrouvée, à l'âge de la démocratie moderne, alors qu'elle fut matrice originelle de la délibération collective : les révolutionnaires et républicains de tout acabit, les aristocraties de la représentation n'aiment pas cette expression si directe, charnelle, égalitaire, populaire et collective. C'est pourquoi les régimes les plus éclairés et les plus rationnels se sont d'abord attachés à faire vivre les libertés à l'échelon central et non dans le reliaje des volontés locales. Il faudra attendre 1882 et la confirmation de la loi de 1884, soit 93 ans après le Serment du Jeu de paume, pour que le suffrage universel appliqué à l'échelon de la paroisse devienne réalité, et que les maires, un temps élus après le décret du 22 décembre 1789, cessent d'être nommés. Encore sont-ils corsetés dans leurs décisions par ce mot redoutable, qui ne cache pas son nom, de « tutelle ». Les pulsions locales sont dangereuses ; elles doivent être canalisées par le filtre intrai-

table d'une bureaucratie normative. La décentralisation du suffrage universel n'a pas appelé à atténuer les pouvoirs des préfets et des sous-préfets mais au contraire à les consolider. Jusqu'à la loi du 2 mars 1982, il a fallu encore un nouveau bail de 100 ans pour se défaire de ce harnais serré : 193 ans au total depuis le temps zéro de 1789 pour faire retrouver aux échevins une pratique libre de la démocratie délibérative qu'ils avaient inventée à la Renaissance. Nous sommes donc seulement en l'an 39 de la liberté communale républicaine.

Il faut néanmoins nuancer ce regard. Vers le passé tout d'abord, car l'examen de la pratique républicaine a montré que les élus communaux ont irrigué de leur lien avec le terreau de leur ville ou de leur village le débat national. Ils y ont pris racine, l'ont protégé comme un jardin précieux, et n'ont jamais réellement perdu dans leur destinée politique nationale le tempo, l'esprit qu'ils y puisaient au gré de leurs aller-retours hebdomadaires. Il ne faut pas s'étonner de la force longtemps triomphante des arguments en faveur du cumul des mandats, qui s'explique par une pratique d'équilibre et de compensation qui a permis à la République jacobine de ne pas tout à fait l'être, au-delà des slogans. Les préfets de l'âge classique ne furent pas, loin de là, des surveillants, mais bien au contraire des médiateurs, des personnalités directes et franches, avec lesquelles des compromis concrets pouvaient bien mieux se forger qu'avec des ingénieurs certains

de leur science, éditeurs de normes et de règles métrées. Notre République jacobine a été sauvée d'être littéraire. Nuance des mots et suavité des paysages se conjuguent, au-delà des temps, au même diapason dans le royaume de France. Le choix avisé des préfets par l'échelon politique s'explique par ce besoin : passé le temps de la République de combat, les élus locaux portés aux gouvernements eurent, nourris de leur expérience, la sagesse de cultiver au sein du corps préfectoral des personnalités indépendantes, denses, obéissantes mais libres, aptes à transformer des instructions anguleuses en carrés compromis. Il n'est pas tout à fait étonnant qu'aux moments sombres où bien des clercs baissèrent la tête, ce corps là sut sécréter un Jean Moulin. Il ne faut pas être trompé par la confiante myopie de l'esprit réformiste du temps : le municipalisme tempéré bordelais de Jacques Chaban-Delmas, la gestion notabiliaire dijonnaise de Robert Poujade, la poigne méditerranéenne de Gaston Defferre, le socialisme municipal de Pierre Mauroy, le communisme communautaire et enraciné à Aubervilliers de Jacques Ralite sont autant de vibrations contrastées, qui ont pu parfaitement déployer des politiques très différenciées, avec plus de personnalité et d'arêtes que l'uniforme du municipalisme gestionnaire d'aujourd'hui.

Il faut aussi relativiser cette vision pour le temps présent, et pour l'avenir. La liberté communale, la vie libre dans l'espace lo-

cal, n'est nullement menacée aujourd'hui, si elle ne le fut jamais, par le préfet mais par quatre nouveaux et pernicious périls : une inflation normative, une homogénéisation des cultures, l'émergence d'une bureaucratie locale répartie mais pesante, et le lissage des paysages et des échanges commerciaux par un marché de masse, standardisant.

LA VITALITÉ COMMUNALE MENACÉE

Il y a peu à dire sur la croissance boulimique des normes et sur l'impact du marché mondial sur le commerce vernaculaire, tant leurs effets sont patents et visibles. La première traduit une revanche des administrations techniques centrales sur la perte de leurs relais locaux, et la démultiplication d'un juridisme européen qui voit en toute spécificité locale une nouvelle enclosure, une barrière aux flux. Le second dessine un paysage d'enseignes et de franchises, pose des cubes au seuil des villes, propulse des livreurs vrombissants casqués aux quatre coins des quartiers, vide les rues affairées des centres urbains : on débat et on échange peu, enfermé chez soi ou son caddie à la main.

Mais les normes sont abolissables, et le retour à une économie de proximité, plutôt à la mode, a quelques chances d'éclorre dans la prochaine décennie. Bien plus me-

naçantes pour l'intensité et la liberté de la délibération locale sont d'une part l'imprégnation profonde et durable d'une culture homogène et technocratique du progrès et, en symétrie, la floraison d'une bureaucratie territoriale qui la sert et l'incarne. Les deux mouvements se sont installés à l'étage intermédiaire à la faveur d'un élan pétri de bonnes intentions : celui des intercommunalités de projet. La démarche est positive : mutualiser les moyens et donner des leviers efficaces aux politiques de développement, afin de conserver la mosaïque communale à la française tout en en conjurant les inconvénients. La loi NOTRe de 2015 a cependant peut-être fait basculer trop loin le fléau de la balance. Les nouvelles intercommunalités de grande dimension placent souvent les maires de petites communes en quémandeurs de moyens trop lents à venir pour satisfaire avec pragmatisme et réactivité les petits besoins du quotidien. L'intérêt de la proximité se perd ainsi dans les dédales et au long des plannings des services intercommunaux de « l'interco » tandis que s'égrènent les titres ronflants d'une armée de vice-présidents qui ont sur eux peu de prise. En termes de légitimité démocratique, l'indépendance politique des conseils municipaux est elle aussi atteinte : les indemnités de vice-présidents sont des compléments justes et utiles aux maigres émoluments des maires des très petites communes ; elles ont partiellement, par une voie détournée, résolu le problème du statut de l'élu ; mais il les fait

passer, pour les obtenir, sous la féodalité du suzerain-maire de la ville centre, et de son bureau composé des deux ou trois premières communes ; et, sans délégation, en outre, peu de moyens pour sa commune. L'intercommunalité ne crée pas en droit tutelle, mais oblige dans les faits soit à se soumettre, soit à se marginaliser. L'émergence d'un empilement de contraintes planificatrices normées au-dessus de la commune et de l'intercommunalité ajoute à cette pression par le haut. Une constellation de documents planificateurs aux sigles déshumanisés, de commissions *ad hoc*, d'outils et de contrats territoriaux convergent vers les intercommunalités : Directive territoriale d'aménagement et de développement durable (DTADD), Directive de protection et de mise en valeur des paysages (DPMVD), Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), Schéma régional climat air énergie (SRCAE), Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement (SRHH), Schéma de cohérence territoriale (SCoT), plan de déplacements urbains (PDU), plan climat air énergie territoriaux (PCAET), Schéma d'aménagement de l'eau (SDAGE), contrats territoriaux de milieu aquatique, document stratégique de façade maritime (DSF), commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF), observatoire des espaces naturels, agricoles et forestiers (OENAF) et bien d'autres. Chaque outil porte une réalité indéniable et à uti-

lité fonctionnelle, mais quel citoyen peut aujourd'hui situer sa commune dans cette marée de sigles ? Pire, les bureaux d'études privés qui occupent le marché d'édification de ces outils diffusent des copiés-collés de solutions très souvent préformatées dans des jargons inaccessibles au commun des citoyens, gommant les diversités historiques, géographiques et culturelles des territoires. Le tout s'empile sans lisibilité, parfois sans accès pour les élus aux documents préparatoires, mais produit impavement des effets de droit qui modifient les habitudes de vie et la physionomie des territoires, insensiblement, par petites touches. La fonction publique intercommunale vit dans ce jargon et résiste peu à en faire un instrument de pouvoir culturel, se coupant, endogame, petit à petit, des élus de terrains et des populations. Quand tout découle d'une science ésotérique de l'aménagement et du développement durable, le rêve d'une subsidiarité ascendante s'évanouit au profit de micro-jacobinismes, de technocratismes locaux qui, progressivement, enserrant les territoires et étouffent les espaces de délibération.

À LA RECONQUÊTE D'UN ESPACE D'ÉCHANGE

Il faut certes conserver l'acquis de la coopération intercommunale, mais, repartant de la commune, rebâtir, à partir de son socle, dans la simplification, les différents

niveaux de décisions territoriales. Le modèle réussi de la mairie d'arrondissement, lisible, accessible, efficace est probablement une piste généralisable et transposable à des intercommunalités devenues de grande taille : avec pour les maires des services propres, des moyens restaurés, dont ils pourraient rendre compte, et une élection à double niveau. La mise en adéquation des intercommunalités avec les bassins de vie, apparus en 2007 dans les nomenclatures de l'INSEE, plus petit territoire sur lequel les habitants possèdent un accès à l'emploi et aux services et équipements de la vie courante, pourrait fournir l'étage adéquat et devenir la brique initiale de tout l'édifice. Il faudrait alors avoir le courage de retravailler les limites des départements et des régions pour qu'elles recourent la réalité de ce qui est vécu, et peut-être faire aussi des représentants de ces bassins de vie, urbains ou ruraux, des représentants territoriaux vers les départements et les régions.

La gestion technique des moyens l'a emporté sur le gouvernement municipal des hommes, et la norme sur les palabres. Un retour du politique est nécessaire. La confusion règne : l'élu local se syndique au-delà de toute étiquette et veut tout embrasser, jusqu'à la dispensation des vaccins, problème d'égalité nationale s'il en fut. Bien au-delà des problèmes économiques et sociaux, du recul de la présence des services publics de proximité, le mouvement des Gilets jaunes fut le signal d'un senti-

ment de désappropriation, un appel à reconquérir un espace d'échange, de solidarité et de confrontation, qui résonne dans le cœur des Français depuis des siècles et marque de son empreinte, quelques décennies après le pic de l'exode rural, leur mémoire. Il faudra l'entendre, avec des mots et des arbitrages simples. D'une manière ou d'une autre, il faudra fermement réancrer la décision territoriale vers l'espace qui est l'espace de vie vécu chaque jour : la commune, enserrée dans son bassin de vie. Le Grand débat a montré des élus un temps décontenancés, solidaires

in fine du pouvoir central, inquiets que la vague ne les balaie aussi. Avant qu'un jour le citoyen ne conteste l'émergence de petits despotismes alliés à des technostructures en modèle réduit, l'invention, bien au-delà de simples démarches participatives, d'un modèle référendaire local sera probablement la prochaine ligne d'horizon. Là, la République commencera à se ressourcer, et cautérisant la fracture entre village et ville, entre ville et métropole, entre le fort et le faible, de l'Europe à la Nation, pourra se retisser en une trame continue de démocraties vivantes ■

À LA RECHERCHE DE L'ESPACE PUBLIC EUROPÉEN...

L'été dernier Frédéric Lazorthes s'en est allé. En juin 2019, il publiait dans notre numéro « L'Europe et l'Union européenne : un couple impossible ? » un article consacré à l'espace public européen que nous reproduisons ici.

Comme l'avaient prédit certains analystes¹, les élections européennes des 23-26 mai 2019 marquent un tournant : ce furent, sans doute, les premières véritablement européennes. Elles se sont traduites par un regain de participation, après un recul continu élections après élections. Et elles dessinent les contours d'un paysage politique européen au spectre élargi qui, par-delà le duopole longtemps dominant des conservateurs du PPE et des sociaux-démocrates de l'Alliance progressiste, dévoilent la progression des libéraux et des verts mais aussi la poussée des partisans du primat des nations. En somme, expression plus juste de la diversité des opinions publiques, des préoccupations comme des inquiétudes des Européens, ces élections semblent faire entrer le Parlement européen dans le temps de la représentation.

1 - Voir en particulier l'article de *The Economist* du 27 avril 2019 « Why the European Parliament elections will be the most European yet ».

Voici donc cette neuvième législature au suffrage universel chargée d'apporter une réponse à une attente collective inédite. Il faut dire que l'histoire s'est chargée de bousculer et de réveiller les Européens, ses élites autant que ses peuples : la crise de l'euro et des dettes souveraines de 2008, la crise des migrants, le Brexit, auxquels s'ajoutent la montée en puissance de la Chine, le virage protectionniste des États-Unis, les transformations du capitalisme et les effets du réchauffement climatique... L'Europe, qui s'est longtemps construite sur une fin possible de l'histoire, au moins de l'aventure européenne, mais hésitant sans cesse entre deux dénouements, l'aboutissement fédéraliste ou le dépassement de la politique. Or voici l'Europe sommée de réapprendre à faire de la politique. Ce défi est devant elle. Pour autant une élection ne saurait suffire à annoncer un Printemps européen : manque encore à l'Europe un espace public solidement et clairement articulé, enten-

dons par là non seulement une forme de conscience européenne, mais la perception par tous les citoyens d'une capacité de délibération, de projection et d'action collective, en somme d'appropriation collective possible d'un destin commun.

L'UNION EUROPÉENNE, UN ESPACE LOIN DU PUBLIC

Le constat a été fait maintes et maintes fois : la construction européenne est indissociable d'une dynamique fédérale qui butte sur l'impossibilité de former un État fédéral dans une Europe qui s'est bâtie sur la composition de peuples et de nations démocratiques. L'Europe est avant tout une union de nations libérales, nations qui non seulement sont le pivot de la légitimité démocratique mais la source même des traités qui instituent et font évoluer l'Europe. Le Traité de Maastricht, qui institue en 1992 l'Union européenne (UE) et se définit comme une « nouvelle étape dans le processus créant une union sans cesse plus étroite entre les peuples de l'Europe », le rappelle : la « mission » de l'Union européenne était « d'organiser de façon cohérente et solidaire les relations entre les États-membres et leurs peuples. » La pluralité des « peuples de l'Europe », des peuples entendus au sens plein du terme, culturel et civique, est la

donnée première, qui, en dépit de la référence aux *Federalist Papers* comprise dans l'expression « une union plus étroite », ne permet guère de comparer l'édifice européen à la constitution fédérale américaine.

Il eût sans doute été possible, dès l'origine, de se penser et d'ordonner l'Europe dans une perspective confédérale, reposant sur l'articulation entre un fondement national et une communauté d'appartenance européenne, visant en somme une réalisation pratique du concept kantien de « fédéralisme d'États libres. » Mais les promoteurs du projet européen choisirent de l'édifier *à l'écart des peuples*, dans une perspective d'évitement ou de contournement du politique, quand bien même les États étaient à la base des traités. Les Pères fondateurs de l'UE avaient espéré un peu naïvement qu'une recomposition de l'espace public accompagnerait naturellement et presque insensiblement le glissement progressif des lieux de pouvoir vers l'Europe. En somme, une appartenance européenne surgirait d'elle-même à l'abri des affres de la politique. Tant et si bien que cette conception originelle demeure prégnante dans le fonctionnement des institutions bruxelloises. « Les méthodes de travail et les modes de pensées sont conçus historiquement pour étouffer les passions politiques dans un maillage de règles » rappelle Luuk Van Middelaar². Or force est de constater,

2 - Luuk Van Middelaar, *Quand l'Europe improvise*, Gallimard, 2018.

comme l'écrit de son côté Paul Magonette, que « l'eupéanisation gouvernante ne s'accompagne pas d'une eupéanisation civique³. » D'autant plus que la composition même de l'espace public eupéen a été brouillée tant par les transformations institutionnelles incessantes depuis le Traité de Paris de 1951 jusqu'au Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance dans l'Union économique et monétaire de 2012, que par les élargissements successifs à un rythme accéléré depuis 1990, jusqu'au coup d'arrêt brutal du Brexit, ou encore les appartenances aux périmètres variables (zone euro, espace Schengen...). Pour le citoyen, la perception des dimensions de l'Europe est floue. Vaste espace loin du public, l'Europe constitue un public vaste qui ne fait pas corps.

LES LIMITES D'UNE CITOYENNETÉ EUROPÉENNE CONSACRÉE PAR LA LIBERTÉ DE MOUVEMENT

Les dirigeants eupéens ont pris conscience très tôt de l'importance d'un sentiment d'appartenance à l'Europe. Mais, une fois encore, cette appartenance s'imposerait-elle par le cours même de

3 - Paul Magonette, *Le régime politique de l'Union Européenne*, Presses de Sciences Po, 4^e édition, 2017.

l'histoire, comme son aboutissement sublime ? Dès 1849, Victor Hugo évoquait les trois étapes de l'éveil des peuples eupéens à eux-mêmes : première étape, celle de la liberté, fut initiée par l'Angleterre, puis vint la deuxième, celle de la souveraineté, inaugurée par la France, et, enfin, ne restait à venir que celle de la fraternité aux termes de laquelle « nous [peuples eupéens] dirons nous sommes frères »... Ou bien, face aux épreuves et aux démentis de l'histoire, ne faudrait-il pas inscrire cette appartenance par une opération politique nouvelle, celle en somme de la composition d'un vaste public eupéen, fut-il composé d'une pluralité de peuples ?

La référence à une « citoyenneté eupéenne » n'est apparue que tardivement dans le processus eupéen : elle est inscrite dans les textes par le Traité de Maastricht, en 1992, trente-cinq ans après le Traité de Rome ! Or son contenu porte en lui la marque de cette hésitation persistante entre une conception infrapolitique et postnationale, attachée à la liberté de circulation, et une détermination politique, contenue superficiellement dans la reconnaissance du droit de vote aux élections municipales dans l'État de résidence et du droit à se présenter aux élections eupéennes dans n'importe lequel des pays de l'UE. Cette dernière possibilité apparut un temps comme le moyen d'eupéaniser l'élection des députés eupéens organisée sur

une base nationale. La composition des listes aux européennes de 2019 l'atteste : elle est oubliée.

En pratique, la citoyenneté européenne renvoie à la liberté de mouvement et d'établissement. Et nul doute que cette dimension-là de l'appartenance à l'Europe est de plus en plus intériorisée par les Européens de sorte que l'UE, selon la thèse séduisante de Teresa Pullano, serait « un gouvernement des mobilités⁴. » Cette conception strictement individuelle de la citoyenneté européenne, reposant sur le principe de la non-discrimination entre Européens et la reconnaissance des mêmes droits à tous les sujets de l'UE, ouvre une perspective sur la compréhension de notre situation politique. En effet, une telle conception de la citoyenneté comme droit de l'individu, détachée de toute réciprocité ou obligation, bref des devoirs de l'appartenance, accélère, plus qu'elle ne la retient, la déliaison des sociétés européennes.

S'opère une séparation sociale et morale nouvelle et inédite, qui distingue ceux qui se sentent de partout de ceux qui se sentent de quelque part, les « anywhere » et les « somewhere » selon la description suggestive que l'essayiste David Goodhart fait de la division de la so-

ciété anglaise qui a conduit au Brexit⁵. Telle est la séparation entre ceux qui composent effectivement la part la plus mobile de la population, souvent les plus éduqués, les plus urbains, voire métropolitains, ou les plus jeunes, et ceux qui se sentent, par choix ou non, attachés à un territoire, liés par une langue et une culture, ancrés dans des traditions, et donc négligés voire menacés par un projet politique valorisant la mobilité. L'Europe tend à fonder la loyauté de ses sujets sur la seule extension de leurs droits et de leurs possibilités de mouvement. En somme, la démocratie européenne se récapitule dans l'idéal de la mobilité individuelle non entravée, sociale, culturelle et géographique. L'espace public qui en découle ne peut être qu'espace social essentiellement indifférencié. Dès lors la question politique se résume à la capacité et à l'incapacité à être mobile, aux avantages et aux désavantages de cette mobilité. Le versant idéalisé de cette conception européenne de la citoyenneté, c'est « l'effacement des frontières sur la carte et des préjugés dans les cœurs » qu'annonçait Victor Hugo. Mais la face sombre, c'est la déliaison des sociétés et l'inquiétude identitaire qui en est le revers. Est-il dès lors si surprenant de voir ressurgir la question nationale ?

4 - Teresa Pullano, *La citoyenneté européenne : un espace quasi étatique*, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2014.

5 - David Goodhart, *The Road to Somewhere, The populist Revolt and the Future of Politics*, Hurst and Company, Londres, 2017.

UN ESPACE PUBLIC SANS VÉRITABLES PARTIS POLITIQUES

Européens contre nationalistes ; nationalistes contre Européens. Il est terriblement tentant de résumer ainsi la controverse politique. Cela permet d'identifier en somme deux partis, par-delà la fragmentation de l'opinion et la perte de consistance effective des partis politiques. Et cela fixe pour le citoyen un horizon imaginaire de substitution au brouillage provisoire des repères entre la droite et la gauche. Emmanuel Macron l'a parfaitement compris : la mise en scène de ce grand clivage est opérant et efficace aussi bien à l'intérieur qu'à l'échelle européenne. C'est dans ce contexte que le chef de l'État français a pris une initiative inédite, une initiative que, sans doute, les citoyens français auraient considérée avec irritation si elle était venue du chef de l'exécutif d'un autre pays de l'UE. Le 4 mars dernier, dramatisant l'enjeu d'une Europe nécessaire mais en danger, et la division plus morale que politique entre les partisans d'un « repli nationaliste » et les tenants d'une Europe progressiste, Emmanuel Macron lança à tous les citoyens de l'Union un appel pour une « renaissance européenne », l'Europe qui, plus qu'un « marché sans âme », doit redevenir un « projet. » La force de l'appel d'Emmanuel Macron vise donc à redonner une *direction politique* à l'Europe, et il

décline sa proposition comme s'il s'était agi d'une élection à la présidence européenne. Sa limite, toutefois, est de réduire le spectre de la délibération et de ne penser aucun compromis politique entre ces deux attentes de l'opinion.

L'auteur et la réception de cette lettre aux Européens sont également révélateurs de la configuration de l'espace public européen. Constatons d'abord que l'appel d'Emmanuel Macron n'a pas reçu un grand écho dans l'opinion, heurtant avant tout la sensibilité des autres dirigeants de l'UE à peine consultés, en premier lieu celle d'Angela Merkel. Cela confirme que le débat européen demeure inscrit dans des « sphères politiques nationales » comme le déplore régulièrement Jürgen Habermas qui rêve du déploiement d'une culture politique commune et qui a souvent salué l'ambition et les propositions d'Emmanuel Macron sur l'Europe. Or, bien que traduit dans toutes les langues de l'UE, et publié dans un journal de chacun des pays, l'appel de Macron n'a pas cristallisé l'opinion européenne. Sans doute la part de l'opinion publique, au niveau européen, et dans chaque pays, vraiment intéressée par les questions européennes demeure-t-elle très réduite, une opinion de philosophes, de politiques et d'experts. Mais au-delà du constat de la difficulté à animer une conversation civique à l'échelle européenne, considérons ce que signale le fait que ce soit un chef d'État, et non un chef de parti, qui ait lancé cet appel.

L'inexistence de véritables forces politiques européennes, voilà ce que confirme le simple fait que la tribune d'Emmanuel Macron rencontre plus d'audience que les discours du chef de file du PPE au Parlement européen, Manfred Weber, le *sprizenkandidat* censé être le principal candidat à la présidence de la Commission européenne. Le Traité de Maastricht reconnaît au Parlement européen un pouvoir de « codécision » avec le Conseil de l'Union européenne qui réunit les ministres et représente les États-membres. Cependant, la capacité du Parlement européen à s'imposer comme « le grand forum de l'Union européenne », pour paraphraser l'expression fameuse de Stuart Mill appliquée au Parlement britannique au milieu du XIX^e siècle, demeure superficielle tandis que désormais la balance de l'influence et des pouvoirs penche en faveur de la prérogative de l'exécutif.

LA PARLEMENTARISATION DE L'EUROPE À L'HEURE DE LA REMISE EN CAUSE DE LA REPRÉSENTATION

Les spécialistes des institutions européennes, constitutionnalistes ou politistes, résument généralement les institutions européennes à un triangle sans tête Parlement-Commission-Conseil. Paul Magnette utilise le concept de « démocratie

acéphale » pour mettre en évidence l'impossibilité, pour le citoyen, de distinguer le niveau principal de décision, et pour identifier un véritable gouvernement européen. Tout se passe comme si, au fil des traités et des circonstances, s'opéraient concomitamment le renforcement de chacun des différents pouvoirs au sein de l'UE et la modification de leurs rapports de force, de sorte que le processus de décision apparaisse opaque et complexe. La « parlementarisation » de l'Europe, par exemple, n'a cessé, au fil du temps, de s'affirmer, comme si la projection au niveau européen du régime représentatif parlementaire que l'on retrouve au niveau national s'était imposé comme le garant de la légitimité démocratique.

De fait, le Parlement est la première institution mentionnée dans le Traité de Rome. Lorsque la CECA est instituée en 1951, un parlement lui est associé. Les membres de ce parlement décidèrent de se répartir non pas selon leur nationalité mais au sein de différents groupes politiques. Ce fut l'embryon des partis politiques européens. Et dès 1962, ce qu'on appelait alors « l'Assemblée des Communautés » eut l'audace de se baptiser « Parlement européen », nom qui lui fut reconnu seulement en 1986 par l'Acte unique européen. En même temps qu'est institué un pouvoir de codécision en 1992, élargi traité après traité, le Parlement se voit reconnaître l'élection du président de la Commission européenne tandis que le Traité de Lisbonne, en 2007, stipule que la proposition pour la présidence de la

Commission faite par le Conseil européen se doit de tenir compte du résultat des élections européennes, et donc de la composition du Parlement. Enfin, en 2014, c'est le chef de file du principal groupe au sein du Parlement, Jean-Claude Juncker, qui a été porté à la présidence de la Commission.

Pour autant, le Parlement n'est sans doute guère en mesure de se placer réellement au centre des institutions européennes. Son droit de regard sur les décisions européennes se limite à ce qui est traduit par un acte législatif, tandis que le champ de plus en plus vaste de la coopération intergouvernementale lui échappe. Mais surtout le Parlement est déconnecté des citoyens. L'audience de ses travaux et de ses votes ne parvient que rarement à atteindre les opinions publiques européennes tandis que la nuée de représentants de groupes d'intérêts et d'associations qui l'entourent fait écran à la communauté des citoyens. Enfin alors que d'une élection à l'autre, plus d'un député sur deux est remplacé, aucune grande figure parlementaire n'a de poids suffisant pour animer une conversation politique européenne... Il serait donc hasardeux de déduire des dernières élections le signal d'un renforcement de la démocratie européenne par voie parlementaire.

D'autant qu'à ce constat, s'ajoute un autre défi pour les élus de mai 2019 : le déclin des parlements s'observe à l'intérieur même des démocraties nationales, reflet d'une remise en cause, dans l'évolution de la vie

politique, de la représentation, des médiations et des institutions. À l'heure de la démocratie liquide, les parlements sont des expressions figées et vite remises en cause. La tentation est grande, dès lors, de recouvrer un surcroît de légitimité en démultipliant les échanges directs avec le public, ou en se reposant sur la société civile. Le Parlement européen le fait déjà, à l'instar de la Commission. Mais cela affaiblit son autorité. Et le revers de cette méthode est une dépendance aux enquêtes d'opinion, le poids démesuré accordé à des porteurs d'intérêts ou à des ONG, la segmentation accrue de l'espace public et la distorsion induite par les minorités de citoyens actifs à l'âge de la démocratie numérique. Comment, dans ces conditions, susciter l'adhésion du plus grand nombre, comment viser le consentement du peuple ?

LE GRAND RETOURNEMENT DE LA NOUVELLE PHASE DE LA DÉMOCRATISATION : LE TRIOMPHE DES MINORITÉS ET LA PRÉROGATIVE DE L'EXÉCUTIF

Il s'opère, dans le processus même de la démocratisation, comme un grand retournement : après avoir fait que les institutions

et les clivages induits par le gouvernement représentatif imprègnent la société tout entière, notamment par le truchement des grands partis, cette phase nouvelle de la démocratisation, plus individualiste, plus fluide, plus déliée, produit de nouvelles séparations, réintroduisant la division entre des minorités actives et le reste de la population, une division qui n'est au demeurant plus vraiment visible ou mesurable politiquement, car elle s'opère à l'intérieur même de la société, sans trouver de relais institués, en dehors des partis, des organisations et des élections.

Dans une démocratie d'opinion et face à des sociétés plus fragmentées, pour organiser et ordonner l'espace public, l'exécutif tire sa force de sa prérogative, tant au niveau national qu'au niveau européen. À ce stade, c'est donc en faveur des représentants d'un pouvoir exécutif incarné, visible, reposant sur une forme de légitimité politique démocratique, que la balance des pouvoirs tend à pencher, tant au niveau national, qu'à l'échelle européenne, et il est aisé de faire la chronique du renforcement des instances intergouvernementales au sein de l'UE, à commencer par l'institution symbolique et essentielle du Conseil européen, qui rassemble les têtes des exécutifs nationaux. Cette instance, absente des traités initiaux, a été instaurée de manière informelle à la demande de Valéry Giscard d'Estaing en 1974, avant d'être reconnue en tant que telle par l'article 2 de l'Acte

unique de 1986 et d'être érigée au rang d'institution de l'UE par le Traité de Lisbonne.

Une présidentialisation du pouvoir s'observe dans toutes les démocraties. Fruit d'une demande d'action et d'une exigence de résultats, la forme actuelle de la présidentialisation apporte une réponse ambivalente à la crise du consentement démocratique dans des sociétés plus individualistes et plus fragmentées. Car la focalisation du gouvernement sur une seule personne pallie et renforce la perte de consistance des médiations et des institutions nécessaires à un espace public démocratique. Emmanuel Macron est en ce sens un révélateur de la situation politique des peuples européens : en dépit d'une assise électorale réduite, sur fond de décomposition des partis, et au prix d'une polarisation artificielle de la vie politique et d'une réduction du pluralisme démocratique, il s'impose parce qu'il est *visiblement* en position de gouverner. L'Europe se trouve confrontée, elle aussi, de nouveau à ce besoin d'incarnation. Longtemps l'idée de l'élection d'un président de l'Europe au suffrage universel s'est posée : est-elle seulement envisageable désormais que l'Europe est composée de vingt-sept nations ? Mais à défaut d'un pouvoir exécutif visible, la tentation peut redevenir celle d'un autre type d'exécutif, dépolitisé et autoritaire, à travers le rêve saint-simonien d'une gouvernance d'experts.

*
* *

Longtemps, trop longtemps, l'opinion politique des Européens était le produit de deux vies séparées, l'une inscrite dans la sphère nationale et l'autre projetée dans l'horizon européen, deux vies en miroir, dont l'articulation était presque impossible, l'une et l'autre se confondant ou s'opposant. Désormais il semble qu'une même vie soit en mesure de se déployer de la nation à l'Europe. L'attente d'Europe que portent les élections de mai est peut-être, de la part des peuples européens, l'expression d'une dernière espérance d'une vie et d'un mode de gouvernement démocratiques dont ils ne sont peut-être presque plus capables, la demande d'une prise sur un destin commun. Toutefois il est à craindre que l'exténuation des vies politiques nationales, que l'on constate dans le Royaume-Uni du Brexit, dans l'Allemagne de la fin de Merkel, ou bien en France, soit plus contraignante que le fragile déploiement d'un espace public et civique européen. La déconstruction des formes nationales est plus rapide que la composition d'une démocratie euro-

péenne. Pour l'avenir de l'Europe, comme pour celui de la démocratie, c'est dans la décomposition accélérée des nations et des peuples européens que se loge la véritable menace. Le défi de l'espace public européen, c'est de parvenir à y impliquer tous les citoyens et pas seulement les plus mondialisés. L'Europe s'est un temps construite à l'écart des peuples. À présent, alors que les instances et les partis de gouvernement abandonnent à elles-mêmes les catégories populaires, le danger serait de prétendre la réaliser autour d'une minorité privilégiée, sans égards pour les populations, disqualifiant leurs opinions et méprisant leur existence. De sorte que le simple saut dans un espace civique et public européen est illusoire : l'articulation harmonieuse d'une véritable vie politique européenne et d'une véritable vie politique à l'intérieur des nations reste le pari et le défi majeur de l'Europe. Car la seule certitude, c'est qu'il ne sera pas d'Europe démocratique sans ses nations et pas de nations et de peuples européens réellement libres sans Europe ■

Frédéric LAZORTNES

L'ESPACE PUBLIC INTERNATIONAL FACE AU CAPITALISME DE SURVEILLANCE

Existe-t-il un espace public international ? Pour le professeur Adrian Pabst, ni l'Union européenne, ni la communauté internationale ne sont actuellement en mesure de donner expression à une conscience publique au-delà des nations qui les constituent. Explications.

Adrian PABST¹

Professeur de pensée politique à l'Université du Kent
Directeur adjoint du National Institute of Economic and Social Research

SANS DEMOS, TELOS ET ETHOS, IL NE PEUT Y AVOIR D'ESPACE PUBLIC INTERNATIONAL

Dans la pensée politique de l'Occident, la notion d'espace public est étroitement liée à celle du politique. Pour Platon et Aristote, l'espace public correspond à la vie de la cité : l'agora grecque comme lieu fondateur et mythifié de la démocratie occidentale. Pour les philosophes romains, c'est l'empire ou la république qui le définit. Selon Cicé-

ron, « La chose publique [*res publica*] est la chose du peuple ; un peuple n'est pas toute réunion d'hommes assemblés au hasard, mais seulement une société formée sous la sauvegarde des lois et dans un but de bien commun »². En Antiquité tardive et pendant le Moyen-Âge, l'espace public est co-constitué par l'État et tous les corps intermédiaires, d'une part, et l'Église, d'autre part – de la paroisse à Rome en passant par Lyon, capitale spirituelle de la France. Sans pour autant incarner un

1 - Adrian Pabst est l'auteur notamment de *Post-liberal Politics* à paraître en juin 2021.

2 - Cicéron, *Traité de la République*, t. 1, §XXV.

espace public uni, l'Europe du Saint-Empire romain fondé sur les droits et les coutumes représente un cadre commun non seulement pour l'organisation juridico-politique mais aussi pour les échanges économiques et culturels – réseaux monastiques, circulation de manuscrits, débats philosophiques...

La Révolution française de 1789 change la donne : c'est désormais l'État-nation qui est synonyme de l'espace public. Enclenché par le traité de Westphalie en 1648 et conceptualisé par les penseurs modernes tels que Jean Bodin et Thomas Hobbes, l'État-nation a le monopole du politique et du public. En même temps, les Lumières déclenchent une nouvelle dynamique – celle de la formation de nouveaux espaces de délibération et de discussion. Ces espaces sont certes dominés par les élites bourgeoises cultivées, mais à la charnière des XVIII^e et XIX^e siècles, ils associent de plus en plus les masses populaires, notamment les mouvements ouvriers naissants – quand bien même les femmes en sont absentes³. Par ailleurs, la classe bourgeoise, tout comme la classe ouvrière, s'engage dans la construction de cet espace public au-delà des frontières nationales. D'où l'essor des mouvements révolutionnaires de 1848 et des débats européens qui précèdent les deux guerres mondiales.

3 - Arlette Farge, *Dire et mal dire, l'opinion publique au XVIII^e siècle*, Paris, Seuil, 1992.

Dans l'après-1945 comme aujourd'hui, la question qui se pose est de savoir comment rassembler les citoyens pour discuter des questions d'intérêt commun au niveau à la fois national et international. L'espace public serait alors un contrepoids au pouvoir de l'État central et du marché mondial et aurait un rôle médiateur, tenant les élites responsables devant la société civile. L'influence des acteurs de la société civile mondiale – en premier lieu les ONG et les nouveaux mouvements sociaux – sur le débat politique et sur l'opinion publique semble confirmer l'hypothèse qu'un espace public international est en train de prendre forme.

Or il y a le risque que cet espace manque de légitimité. Qui y est représenté ? Qui y participe et exerce une influence sur les termes du débat et les prises de positions ? Le bien commun des peuples et nations ou plutôt les intérêts particuliers des gouvernants ou de tel ou tel groupe privé ou associatif ? La question de la légitimité est encore plus fondamentale que celle du gouvernement représentatif et de la démocratie. L'idée d'un espace public légitime implique la participation civique aux discussions auxquelles sont soumises les décisions politiques. Mais l'espace public international tel qu'il existe de nos jours ne repose pas sur un peuple singulier et unifié, ou sur des fins d'action communes ou encore sur un fondement éthique partagé. Sans *demos*, *telos* et *ethos* il ne peut y avoir d'espace public international digne

de ce nom. Au contraire, il s'agit d'une collection « d'hommes assemblés au hasard » pour reprendre les mots de Cicéron.

Ni l'Union européenne ni la communauté internationale ne sont actuellement en mesure de donner expression à une conscience publique au-delà des nations qui les constituent parce qu'elles se caractérisent par le primat du politique et de l'économique. La fusion entre l'État central et le libre marché entraîne une domination en faveur des élites et des intérêts particuliers, réduisant le citoyen au consommateur et la personne au statut de marchandise ou d'unité administrative. Le bien commun au cœur de la *res publica* n'est pas l'objet du débat public ou de la délibération politique.

À sa place, l'UE et les institutions de la « gouvernance globale » favorisent les droits individuels et les libertés, ce qui renforce le libre choix et la métropolisation mais finit par affaiblir la solidarité et le tissu social dans les territoires. Au fur et à mesure que les espaces civiques se rétrécissent, l'espace public se resserre. L'atomisation des liens sociaux mène progressivement à la servitude et la solitude des plus démunis, alors que les couches aisées profitent d'aires ségréguées (quartiers, emplois, écoles) pour se mettre à l'abri des effets délétères de la mondialisation dont ils profitent économiquement⁴.

4 - Christophe Guilluy, *No society : la fin de la classe moyenne occidentale*, Paris, Flammarion, 2018.

Mais la responsabilité pour la dégradation de la vie quotidienne et de l'espace public revient avant tout aux élites nationales. D'abord, elles ont confondu politique et média. Elles ont monté des appareils communicants qui réduisent le politique au simple rôle d'un porte-parole pour des intérêts particuliers alors que sa vocation est d'agir et de décider selon le bien commun. En démocratie, la nécessité de composer avec diverses opinions les a conduites à détourner et domestiquer les différences fondamentales de valeur et d'intérêts et à fabriquer le consentement vis-à-vis de l'idéologie dominante – souvent par le biais de la presse populaire et « people ». Des conseillers d'image aux *spin-doctors*, toute une machine démagogique s'est mise en place au service des élites et de l'hégémonie ultra-libérale.

Ensuite, les populistes se sont soulevés et ont fait basculer l'ordre politique établi. Contre l'ancien élitisme, le populisme contemporain privilégie une communication plus directe qui s'affranchit des intermédiaires (entreprises, médias, autorités sociales ou morales) pour aller droit au peuple, ce qui est accéléré par Internet et les réseaux sociaux. Face à la communication élitiste, nous assistons aujourd'hui à une sorte de communication plébiscitaire⁵. Mais malgré de nombreuses différences, l'espace public est dominé à la fois

5 - Arnaud Benedetti, *La fin de la com'*, Paris, Cerf, 2017.

par les vieilles élites et les nouveaux mouvements populistes.

Tous deux contournent la démocratie parlementaire et préfèrent une communication manipulatrice avec les électeurs en absence des corps intermédiaires et sans aucun souci pour le vrai combat démocratique – à l'exemple du Grand débat national d'Emmanuel Macron. Il s'agit là de méthodes manipulatrices qui sont tout aussi démagogiques que le pire du populisme, si ce n'est plus en raison de l'hégémonie exercée par les élites libérales jusqu'à récemment. Platon, Aristote et Cicéron ont mis en garde contre les dérives démagogiques en démocratie qui dégradent l'espace public, et notre époque n'en est pas une exception.

La principale réponse du gouvernement de Boris Johnson au Royaume-Uni à la crise sanitaire de la Covid-19 met en exergue ces tentations quasi-totalitaires : au début de la pandémie la stratégie consistait à laisser le virus se répandre à une majorité de la population britannique pour qu'elle contracte la maladie et développe l'immunité collective permettant d'éviter de futures épidémies. Ensuite, face au risque de 500 000 à un million de morts, le gouvernement a fait volte-face et a choisi de suivre la science qui sert de prétexte pour établir un régime de surveillance permanent. On est passé d'une logique darwiniste du triomphe du plus fort à une logique

benthamiste du panoptique – la création d'une société de plus en plus disciplinaire axée sur le contrôle social.

LE DÉBAT PUBLIC MENACÉ

Aujourd'hui le débat public au sein de l'espace public national et international est menacé par quatre forces : le capitalisme mondial, l'étatisme autoritaire, le nationalisme ethnique et la technologie effrénée. Aux mains des États-Unis et de la Chine, ces forces ont fusionné pour créer une nouvelle ploutocratie bâtie sur les piliers des plateformes avec l'appui du gouvernement et de la finance⁶. En effet, la mondialisation a accéléré la concentration financière des grandes banques et d'autres multinationales, mais surtout la concentration de profits et la captation des données par les géants du web américain GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft) et leurs pendants chinois BATX (Baidu, Alibaba, Tencent et Xiaomi). Selon la notion de Shoshana Zuboff, notre âge est celui de la surveillance techno-capitaliste⁷.

6 - Cf. Adrian Pabst, *The Demons of Liberal Democracy*, Cambridge, Polity Press, 2019, p. 34-72.

7 - Shoshana Zuboff, *L'âge du capitalisme de surveillance : Le combat pour un avenir humain face aux nouvelles frontières du pouvoir*, Paris, Zulma, 2020.

Loin d'être de simples outils du progrès, les géants technologiques constituent de nouvelles sociétés de média qui manipulent les faits et réduisent la vérité à leur propre opinion. En gérant l'accès à la connaissance et aux informations, les GAFAM contrôlent en fait le débat public d'une façon qui menace non seulement les marchés ouverts mais aussi la liberté de parole. Il n'y a qu'à voir la pression à la pensée unique ou encore la complicité des GAFAM avec la censure de l'État chinois. Comme l'a analysé la journaliste Eugénie Bastié, l'espace public connaît un double déclin du débat : d'abord l'archipelisation qui décrit des pays divisés « en îlots qui ont de moins en moins en commun » et ensuite « la "netflixation" de la vie des idées [qui] se consomme "à la demande", dans des créneaux de sens qui ne communiquent plus entre eux »⁸.

Par-delà le choc des idéologies ou cultures, on assiste à l'effet « de la nouvelle économie de la connaissance produite par Internet et les réseaux sociaux : les bulles cognitives qui nous enferment et nous confortent, par l'invisible nœud des algorithmes, dans notre vision du monde au lieu de nous ouvrir à la confrontation

8 - Eugénie Bastié, *La Guerre des Idées. Enquête au cœur de l'intelligentsia française*, Paris, Robert Laffont, 2021, p. 46.

d'idées »⁹. Le marché mondial et la technologie digitale sont compatibles à la fois avec le conformisme culturel en Occident et avec l'autoritarisme léniniste-confucéen en Chine. Ainsi le pouvoir ploutocratique sape progressivement les fondements de l'économie de marché fondée sur la concurrence et de la démocratie basée sur le libre débat public.

On est loin d'un espace public international. Or les mêmes forces du capitalisme et de la technologie qui menacent la liberté d'expression ont créé un monde de plus en plus lié par la communication, les échanges économiques et culturels et une prise de conscience populaire des grands enjeux du XXI^e siècle – justice économique, cohésion sociale, coopération entre nations et peuples, changement climatique... Mais comment concevoir un projet politique susceptible de tenir en équilibre l'esprit patriotique et internationaliste ? Comment définir des objectifs communs sans simplement confier notre avenir à l'État ou au marché ? Pour bâtir un véritable espace public international, il nous faut créer de nouvelles institutions structurant la participation citoyenne au débat politique ■

9 - *Ibid.*

LE DÉPASSEMENT DE LA FRONTIÈRE DU POSSIBLE

LA LÉGALISATION DE L'AVORTEMENT ET
LES TRANSFORMATIONS DE L'ESPACE PUBLIC
EN ARGENTINE

Si, dès 1921, l'Argentine autorise de manière précoce l'avortement thérapeutique et en cas de viol, la thématique de l'interruption volontaire de grossesse s'installe seulement dans le courant des années 1970 dans l'agenda public suite à l'action des premiers mouvements féministes.

Morgan DONOT
Paris 3/HEIP

Dario RODRIGUEZ
Sorbonne Université

Concernant les droits civiques et politiques, l'Argentine a été pionnière à travers notamment le droit de vote des femmes dès 1947¹, et surtout la loi de « *cuipo femenino* » de 1991² qui rend obligatoire la présence de 30 % de femmes dans les listes électorales à l'Assemblée nationale. Si, en 1992, on assiste à la création du Conseil national de la femme (*Consejo Nacional de la Mujer*³) et à

la reconnaissance institutionnelle des politiques de genre, aucune avancée majeure n'a eu lieu concernant les droits reproductifs à cette époque. Si, grâce notamment à l'initiative présidentielle, le droit au mariage pour tous a été reconnu en 2010⁴, ainsi que les identités transsexuelles en 2012⁵, le droit à l'avortement n'a pas été légalisé malgré les mobilisations sociales et l'inclusion de cette thématique dans l'agenda législatif en 2018. Pourtant, les

1 - Loi 13.010, du 23 septembre 1947.

2 - Loi 24.012, du 6 novembre 1992.

3 - <http://ww.cnm.gov.ar>

4 - Loi 26.618, du 15 juillet 2010.

5 - Loi 26.743, du 9 mai 2012.

chiffres indiquent que l'avortement illégal est aujourd'hui la première cause de mortalité féminine dans le pays, d'où l'urgence de se saisir de cette question⁶.

La conquête des droits révèle ainsi des trajectoires spécifiques alliant progressisme et conservatisme. En ce sens, l'histoire des droits exclusifs des femmes en Argentine est marquée par un paradoxe : le décalage entre les avancées des droits politico-civils dans la sphère publique et la relégation des droits de reproduction sexuelle et d'auto-détermination du corps dans le domaine privé et intime. Il s'agit donc d'apporter des éléments d'explication à l'approbation de la loi d'interruption volontaire de grossesse (IVG) le 30 décembre dernier et d'analyser les reconfigurations récentes de l'espace public argentin. Trois axes d'analyse sont centraux à ce propos : un premier mettant en exergue l'action des mouvements sociaux, un deuxième concernant le comportement de l'opinion publique. Ces deux axes relevant de la sphère sociétale se complètent avec un troisième d'ordre politique se centrant sur l'organisation des soutiens au sein des pouvoirs exécutif et législatif. En définitive, il nous intéresse de dresser un panorama des forces en présence afin de souligner la persistance et la reconfiguration des divisions

6 - Selon une étude réalisée conjointement par le CEDES (*Centro de Estudios de Estado y Sociedad*) et le ministère de la Santé à partir de 2005, entre 370 000 et 520 000 avortements illégaux sont pratiqués chaque année en Argentine.

sociales et politiques structurant la démocratie argentine opérant à ces différents niveaux.

LA « MARÉE VERTE » VERSUS LA « RÉSISTANCE BLEU CIEL »

En 2005, la création de la Campagne nationale pour le droit à l'avortement légal, sûr et gratuit vient concrétiser l'institutionnalisation des demandes existantes concernant le droit à l'auto-détermination féminin, en dépit d'un faible écho gouvernemental des administrations kirchneristes. En février 2018, profitant d'une structure d'opportunités plus favorable d'opposition au gouvernement en place de Mauricio Macri (2015-2019), majoritairement contre le droit à l'avortement, cette campagne prend un nouvel élan. Mobilisant des répertoires d'action collective novateurs, elle organise sous le hashtag *#AbortoLegalYa* (#Avortement légal maintenant) une manifestation massive dans les principales villes du territoire, notamment la capitale Buenos Aires, avec comme symbole de ralliement le port d'un foulard vert. Ce dispositif d'identification s'est révélé très efficace dans sa capacité d'intégration de subjectivités multiples, confirmant la forte présence de la jeunesse dans l'espace public argentin. Ce premier épisode a été suivi par d'autres mises en

scène de ces revendications, entraînant l'inclusion du projet de loi en faveur de l'avortement à l'Assemblée nationale en juin 2018. De la même manière que lors des débats sur le mariage pour tous en France, on a assisté à une politisation des revendications à travers une polarisation de l'espace public et de la rue. Si d'un côté, un mouvement social commence à se structurer à partir de l'engagement militant et de la lutte en faveur des droits des femmes, en réaction, on voit émerger un ensemble hétérogène sous la bannière bleu ciel, cherchant à affirmer et à recréer les piliers et les valeurs de la communauté nationale. Cet ensemble se compose de groupes et d'ONGs chrétiens, catholiques et évangéliques, ainsi que de citoyens professant une foi religieuse⁷. Apparaît ainsi sous une forme novatrice une nouvelle structuration de l'organisation dichotomique des conflits argentins : à la marée verte organisée autour du mouvement féministe dans une volonté de rupture s'oppose la résistance conservatrice bleu ciel des hommes et des femmes défendant le *statu quo*.

Différents arguments ont structuré et structurent l'espace public argentin pour et contre le droit à l'IVG. Ces derniers sont apparus lors des manifestations et des débats de l'année 2018 et se sont stabilisés en deux positions contrastées jusqu'à l'appro-

7 - Dans cet ensemble, il faut notamment mentionner le réseau *Unión Provida* qui regroupe 150 organisations bleu ciel.

bation de la loi en faveur de l'avortement le 30 décembre 2020. On peut identifier deux arguments principaux au sein du mouvement féministe⁸. Le premier renvoie tant au droit à la possession de son corps et à l'auto-détermination dans une perspective individuelle, qu'au droit à – ou au rejet de – la maternité dans une revendication d'égalité de genre, remettant en cause l'organisation et la hiérarchisation des rôles sociaux. Face à cette structuration du social, le deuxième argument met l'accent sur l'action de l'État dans sa capacité à combattre les inégalités socio-économiques. La question est ici la défense de la santé publique pour toutes, surtout les plus démunies.

En réaction à cette ligne argumentative, les opposants attirent l'attention sur le danger moral inhérent à l'IVG désresponsabilisant les individus dans leurs pratiques sexuelles. Cet argument rejoint le pilier constitutif de la morale chrétienne : la valeur reproductive de l'acte sexuel⁹. L'anachronisme de cet argument dans le cadre de la société contemporaine tend à nécessiter une justification d'ordre financier pour faire sens aujourd'hui structurant un deuxième argument : l'État en ga-

8 - Lucía Wegelin et Oriana Seccia, « Debate por el aborto legal. ¿ Qué dicen los que sí y qué dicen los que no? », *Revue Anfibia*, décembre 2020.

9 - Andrea Lacombe, « Inapropiadas e inapropiables. Claves para entender el aborto como alteridad », *Revue Nueva Sociedad*, N° 241, septembre-octobre 2012.

rantissant la gratuité du recours à l'IVG se rend complice du libertinage sexuel, déplaçant ainsi l'argumentaire du domaine de la morale et de l'éthique au calcul technico-économique.

LES LIGNES DE FRACTURE AU SEIN DE L'OPINION PUBLIQUE

Du côté de l'opinion publique, selon l'enquête publiée par l'Observatoire critique de l'opinion publique en septembre 2018 et menée sur un échantillon représentatif de la population de la province de Buenos Aires¹⁰, 51,6 % des personnes interrogées se déclarent en faveur de la légalisation de l'avortement, tandis que 29,3 % se positionnent contre, et 19,1 % sont sans avis. Cette configuration de l'opinion publique trouve une corrélation politico-idéologique : les « pro » sont plus souvent identifiés comme étant proches du kirchnérisme et des partis de gauche ; les « anti » correspondent à l'électorat potentiel de l'ancien président Mauricio Macri. Cette division vient renforcer la dichotomie structurante de la dernière décennie entre les « amis » et les « ennemis » autour du soutien à ou du rejet de la figure de l'ex-présidente Cristina Fernández de Kirchner. Cette

10 - <https://www.centrocultural.coop/blogs/ocop/2018/09/campo-ideologico-y-campo-politico-proposito-de-la-cuestion-de-genero-y-la>

brèche¹¹, mettant en péril la configuration du vivre ensemble, se présente au niveau de la société et perdure malgré l'approbation du projet de loi en décembre dernier.

Selon une autre enquête publiée également en 2018¹² par le journal *Clarín*, un nombre plus élevé d'hommes (55,6 %) s'est prononcé en faveur de l'IVG, contre 51,6 % de femmes, à l'encontre de ce qui se donne à voir dans la rue où les mobilisations sont majoritairement portées par les femmes. Un autre élément à souligner et présent dans la plupart des études réalisées correspond au profil générationnel : les 16-29 ans se prononcent majoritairement en faveur de la légalisation (60,3 %) ; à l'inverse, seuls 41,6 % des 65 ans et plus se déclarent pour. Sur ce point, on note une correspondance avec ce que l'on a pu observer dans les manifestations publiques. Un dernier point révèle la présence d'un clivage au sein de la structure territoriale du pays : on constate un fort soutien à cette mesure dans les principales villes du pays en nombre d'habitants et un rejet aussi intense dans les campagnes et les villes de moindre densité de l'intérieur du pays.

11 - L'utilisation du terme « brèche » renvoie au vocable « *grieta* » utilisé dans le contexte de la société argentine. Ce dernier est mobilisé par les deux derniers présidents argentins, Cristina Fernández de Kirchner et Mauricio Macri, afin de souder leurs soutiens et légitimer leurs positionnements dans le champ politique.

12 - https://www.clarin.com/politica/encuestas-indagaron-aborto-mayoria-favor-despenalizacion_0_rJNR6H2FM.html

À titre d'exemple, 70 % des habitants de la ville de Buenos Aires soutiennent l'IVG contre 49,4 % des habitants plus éloignés du centre du pouvoir politique et économique de l'Argentine.

De la configuration plus récente de l'opinion publique, trois points méritent d'être soulignés. Dans une enquête de *Poliarquia* publiée le 10 novembre 2020 dans le journal *Perfil*, 52 % se déclarent peu ou pas intéressés par les débats sur cette thématique, à l'inverse, ils étaient 68 % en 2018 à être très ou intéressés quant à cette question. Dans un sondage publié à la fin de l'année 2020 dans le quotidien *La Nación*, le pourcentage de ceux qui se déclarent opposés à la légalisation de l'avortement augmente. Ils sont ainsi 49 % à se positionner contre ce projet de loi le 29 décembre. Quant au clivage territorial, la configuration actuelle confirme celle de 2018 avec un rejet de 66 % de cette mesure dans la région nord-ouest et un soutien toujours plus élevé dans la ville de Buenos Aires, à 42 %¹³. Ces données concernant l'évolution de l'opinion publique suscitent différents commentaires. Le contexte spécifique des derniers mois apparaît comme l'un des éléments explicatifs de ces modifications. Pour commencer, la gravité de la crise sanitaire et ses conséquences sur le plan économique notamment nous permet d'interpréter cette nouvelle hiérarchisation des priorités citoyennes. Ensuite,

l'augmentation du rejet exprimé à l'encontre du gouvernement quant à la gestion de cette crise, en parallèle du soutien explicite de ce dernier à l'IVG, a une incidence sur les sondages publiés à la fin de l'année 2020. En effet, le gouvernement a perdu 10 points d'image positive entre janvier et décembre 2020¹⁴. Enfin, l'organisation des forces dans l'enceinte parlementaire ayant évolué entre 2018 et 2020 en faveur de l'IVG, cela a pu avoir un impact sur le manque d'intérêt exprimé par la population envers cette thématique. En dépit de ces différences et selon Wegelin et Seccia¹⁵, le clivage politico-idéologique structurant l'appui et le rejet au projet en 2018 au sein de la société se maintient dans cette nouvelle conjoncture.

Si ce n'est pas la configuration de l'opinion publique qui explique l'approbation du projet de loi, il faut alors se tourner vers la rue et l'action collective du mouvement féministe présent dans l'espace public depuis 2018. La principale consigne de la Campagne nationale pour le droit à l'avortement légal, sûr et gratuit, « Éducation sexuelle pour décider, moyens de contraception pour ne pas avorter, et avortement légal pour ne pas mourir », a réussi à fédérer un mouvement de plus en plus large et hétérogène. Suite au rejet de la légalisation de l'avortement par le Sénat à l'été 2018, le mouvement a ainsi poursuivi

13 - *Perfil*, novembre 2020.

14 - *La Nación*, 10 janvier 2021.

15 - *Op. cit.*

sa mobilisation, gagnant en visibilité et en capacité d'influence sur le pouvoir politique.

LA TRADUCTION PARLEMENTAIRE DU CLIVAGE CITOYEN

Suite aux mobilisations au début de l'année 2018, le président en exercice Mauricio Macri décide d'inclure la thématique du droit à l'avortement dans l'agenda législatif. Même si sa position personnelle allait clairement à l'encontre de l'IVG, ce choix stratégique peut apparaître comme une volonté d'élargir sa base de soutiens politiques et citoyens dans une conjoncture de plus en plus difficile du point de vue économique¹⁶. Cela est confirmé par une enquête d'opinion de mars 2018 selon laquelle pour 56,1 % des sondés, le président a pris cette décision afin de détourner l'attention d'autres problèmes considérés comme plus prioritaires par une partie de la société argentine¹⁷.

Quoi qu'il en soit, la mobilisation sociale porte ses fruits et le projet entre à la

16 - Pour une analyse de la conjoncture économique, se référer à Claudio Scaletta, « Las razones del fracaso. El colapso de la economía macrista y los desafíos del próximo gobierno », *El Diplo*, septembre 2019.

17 - *Clarín*, 18 mars 2018.

Chambre des députés. Le 14 juin 2018, ces derniers approuvent le projet de loi par 129 votes en faveur, 125 votes contre et 1 abstention. Le clivage partisan qui se donne à voir à travers ces suffrages reflète la configuration sociétale déjà mentionnée entre l'électorat kirchnériste et les soutiens macristes, tout en les dépassant. En effet, si sur les 129 suffrages en faveur, la première majorité avec 55 votes est celle du groupe kirchnériste et de ses alliés, et si au sein des 125 votes contre, le groupe parlementaire macriste apporte le plus de voix avec 65 députés, 42 voix en faveur de l'IVG proviennent de cette même coalition. Même si cette transversalité des soutiens parlementaires a été présente également au Sénat avec 8 législateurs de la coalition présidentielle à se déclarer en faveur du droit à l'avortement, une large majorité de 38 sénateurs (sur 72) a empêché l'adoption de cette mesure par le Sénat dont 17 appartenant au camp macriste.

Deux années après, suite à la persistance de la mobilisation sociale et à l'accompagnement du nouveau président Alberto Fernández élu en 2019, une nouvelle version du projet de loi rentre dans l'hémicycle le 7 novembre 2020. Une nouvelle configuration partisane et parlementaire se donne à voir. Le 11 décembre, le résultat est sans appel : 131 députés votent en faveur du nouveau projet, 117 contre, plus 6 abstentions et 2 absences. Une nouvelle fois, l'organisation partisane et parlementaire dépasse le clivage politi-

co-idéologique au sein de la société argentine. La coalition macriste, cette fois-ci dans l'opposition, a enregistré le même nombre d'appuis au projet avec 42 votes en faveur, et une légère augmentation des voix contre, confirmant la transversalité des soutiens permettant l'approbation à la Chambre des députés de ce projet de loi. Au Sénat, si en 2018, 38 sénateurs avaient voté contre le projet de loi, ce même nombre a voté pour en 2020. Cette nouvelle majorité se compose de 26 sénateurs kirchnéristes soutenant l'actuel président et de 12 membres de l'opposition. Cette inversion s'explique, d'abord, par la nouvelle composition du Sénat suite aux élections de 2019 marquées par l'intégration d'une large majorité de sénateurs kirchnéristes qui ont voté (à presque 80 %) en faveur de la légalisation de l'IVG, ensuite, par le changement de vote de quelques

sénateurs de la majorité gouvernementale suite à la consolidation des revendications féministes dans la société et, finalement, par l'augmentation des absences expliquant la diminution des votes contre.

Ainsi, le 30 décembre 2020, l'Argentine a légalisé l'avortement pendant les 14 premières semaines de grossesse, l'avortement devient aussi gratuit. La loi établit également la possibilité pour les médecins de faire valoir la clause « d'objection de conscience ». L'Argentine rejoint ainsi la courte liste des pays latino-américains ayant légalisé l'avortement, aux côtés de l'Uruguay, de Cuba, du Guyana, de la Guyane française et de Puerto Rico. Tous les regards se tournent maintenant vers le Chili où les revendications féministes et la force de la mobilisation collective ne se démentent pas ■

LE CONSEIL SCIENTIFIQUE D'HEIP

Francis BALLE

Professeur émérite Paris II

George PAU-LANGEVIN

Ancienne ministre, députée,
enseignante à HEIP

Pascal CHAIGNEAU

Professeur à HEC, Doyen CEDS

Adrian PABST

Recteur de l'Université du Kent

Christine MANIGAND

Professeur d'Histoire - Université
Paris III

Fouad NOHRA

Directeur des études du CEDS

Hany HELAL

Président de l'Université Senghor,
ancien ministre de l'Éducation
(Égypte)

Arnaud BENEDETTI

Professeur associé Paris
Sorbonne, enseignant à HEIP

Hassan FODHA

Ambassadeur

Moktar BEN BARKA

Chercheur au CALHISTE

Christophe BOISSEAU

Directeur de l'ESCE

Edwige AVICE

Ancienne ministre, présidente du
Conseil économique de la défense

Catherine BRÉCHIGNAC

Ancienne directrice générale du
CNRS, ambassadrice science,
technologie et innovation

Thierry RAMBAUD

Professeur des Universités, Paris
Descartes

Jean-Martin JASPERS

Directeur du Centre des Hautes
Études du Ministère de l'Intérieur

Bruno CAUTRES

Enseignant chercheur au CEVIPOF

Daniel VITRY

Ancien recteur de l'académie de
Paris

Sylvie FAUCHEUX

Professeur au CNAM, directrice de
l'IFG

Jean-Luc FUGIT

Député du Rhône

Thierry GARCIN

Politologue

Alain-Gérard SLAMA

Ancien Président de la Fondation
de l'École Normale Supérieure

« IL Y A UN LIEN ÉTROIT ENTRE LA CRISE DE LA REPRÉSENTATION ET LA MÉTAMORPHOSE DE L'ESPACE PUBLIC »

Dans un long entretien qu'il nous ont accordé, le docteur en sciences politiques Pierre Musso et le politologue Stéphane Rozès échangent sur la notion d'espace public, son évolution à travers les siècles et le rôle joué par sa transformation dans la crise de la représentation.

Pierre MUSSO¹
Professeur des Universités

Stéphane ROZÈS
Président de Cap
(Conseils, analyses et perspectives)
(Propos recueillis par Arnaud Benedetti)

Revue Politique et Parlementaire - Comment définiriez-vous la notion d'espace public ?

Pierre Musso - La notion est complexe et on peut dire que c'est un polysème. Le référent c'est l'espace public au sens d'Habermas qui est lié à la construction de la démocratie représentative au XVIII^e siècle. Son sens a beaucoup évolué depuis 1765 date à laquelle fut créée la notion par l'écrivain et juriste autrichien Joseph von

Sonnenfels. Aujourd'hui on parle d'espace public au singulier et des espaces publics au pluriel, c'est-à-dire de lieux physiques. La notion contemporaine s'inscrit au carrefour entre la notion de territoire, d'espace, de lieu dont l'origine est la place publique de la Grèce antique et l'idée d'un débat libre et argumenté. C'est la combinaison de la mise en scène publique où jouent les

1 - Pierre Musso est l'auteur notamment de *Le temps de l'État-Entreprise. Berlusconi, Trump, Macron*, Fayard 2019.

émotions et l'espace de la critique libre et rationnelle.

Cette notion n'a cessé d'évoluer et de s'enrichir. Au cours de la deuxième moitié du XVIII^e siècle on assiste à la montée des libéralismes sur le plan économique et politique convergeant dans la critique de l'absolutisme étatique monarchique. Pour Habermas, l'espace public à cette période, c'est l'espace du débat argumenté dans les salons élitaires bourgeois, mais c'est en même temps un lieu de rencontre, de sociabilité et de mise en scène de soi. Il s'agit de refuser la censure au profit du libre débat éclairé. Un adage au XVIII^e siècle affirme que l'opinion publique est « la reine du monde », en tant qu'elle est un contre-poids au pouvoir politique. Au début du XIX^e siècle, la notion s'enrichit avec le développement de la presse et l'émergence de l'idée d'un public, celui que forme le lectorat cultivé. Il y a déjà une certaine confusion entre l'espace public, et le public au sens générique. L'idéal typique de l'espace public tel qu'il est formulé à l'époque c'est que la société pourrait s'autoréguler par le débat public. Après 1848, la notion va encore évoluer avec le concept de publicité pris dans le sens économique, notamment chez Marx. La notion est alors dépolitisée par l'économie. Ainsi on associe l'espace public, le public et la publicité. Au XX^e siècle c'est essentiellement dans le champ des médias et de la communication qu'est censé s'exprimer et s'institutionnaliser l'espace public.

RPP - Faut-il distinguer espace public et espace médiatique ?

Pierre Musso - L'espace médiatique, avec le développement de la presse grand public, forme une grande partie de l'espace public mais ce n'est pas le seul, il y a également un espace public institutionnel multiforme et surtout les espaces publics de la société civile. Si l'espace médiatique a triomphé au XX^e siècle avec la presse, la radio et la télévision, au début du XXI^e siècle c'est avec l'Internet et les réseaux sociaux que se déploie un nouvel espace public à l'échelle mondiale qui fait s'hybrider les formes antérieures. On avait assisté au XX^e siècle à une translation de l'espace du débat rationnel argumenté vers un espace de la consommation culturelle de masse comme l'a souligné Habermas. Désormais se développent la captation continue de l'attention par les écrans et la privation de sens. C'est pourquoi je parlerais, comme Bernard Noël, de « sensure » avec un « s ». À l'origine l'espace public visait le refus de la censure par la libre critique, aujourd'hui il se présente souvent comme son inverse, une privation de sens par l'exaltation des émotions et la mise en scène de soi.

Stéphane Rozès - Pour comprendre ce qui se passe aujourd'hui, on peut également interroger les relations entre l'espace public, le politique et la technique. Les espaces publics sont les lieux d'échanges, de confrontations, de croyances, de ressentis,

d'opinions, d'idéologies de ses membres. Le politique est ce qui tient ensemble un peuple dans ses diversités et ses contradictions. Les techniques sont des façons de faire qui modèlent les rapports des peuples à la nature, l'économie et les rapports sociaux.

Il y a toujours eu des formes d'autonomie entre les espaces publics, le politique et les techniques. Mais ces trois domaines étaient encastrés dans la cohérence de l'Imaginaire de leurs peuples, leurs façons d'être et de faire qui leur permettent de s'approprier le réel, de maîtriser collectivement leurs destins.

Selon les régimes d'historicité, les relations entre espace public, politique et technique ont profondément évolué.

Pour les Anciens, le passé fait le présent. Dans leurs Sociétés le « bon » du théologico-politique prévaut sur le « juste » de l'espace public et « l'efficace » technique.

La légitimité est du ressort de la verticalité descendante celle de la théocratie, du souverain héréditaire, relayés par le scribe, philosophe antique, prêtre, moine, qui ont le monopole du livre, de la Vérité et de leurs transmissions. Les espaces publics : agoras, assemblées, rites et monastères en dépendent. Ils sont, avec des techniques rudimentaires, encadrés ou relégués par le politico-religieux ou le philosophe en surplomb.

Avec la modernité, c'est la perspective du futur qui fait le présent. Le « juste » des espaces publics : ces lieux de conversations que sont les marchés économiques, les cours royales, salons philosophiques, loges maçonniques, les cris, clabauderies et disputes de rues, manifestations, réunions publiques vont façonner le « bon » du politique : de la monarchie à la démocratie parlementaire.

L'espace public est décuplé par « l'efficace ». Car les techniques, leurs innovations sont indexées sur des représentations mentales et culturelles par le politico-religieux et les échanges au sein des espaces publics. Ainsi Gutenberg doit, avant d'inventer l'imprimerie, penser la possibilité même et légitimité de son entreprise de diffuser en langue vernaculaire des Bibles au plus grand nombre de sorte que chacun, en contournant les moines copistes et les prêtres, en fasse son expérience et interprétation et noue un lien personnel, direct avec Dieu.

La légitimité demeure verticale mais ascendante. « Le souverain interprète le spectacle du peuple » disait Hobbes. Les espaces publics sont ces lieux de spectacles de disputes communes avec la quête de la juste Raison façonnant l'Esprit public puis les opinions publiques. En leur sein, chaque opinion, nonobstant sa justesse, devient également légitime en démocratie. Les techniques qui irriguent les marchés capitalistiques, la presse, le

marketing, les sondages vont accélérer la prévalence et visibilité de l'opinion publique.

L'espace public, le politique et la technique, quoiqu'autonomes, cheminent ensemble avec le Progrès comme ligne de fuite.

Avec la postmodernité, c'est dorénavant le présent qui fait le présent. Les cohérences anciennes entre espace public, politique et technique, aux temporalités synchronisées, se rompent. La technique, la Tech comme phénomène systémique du numérique, prend son envol. Elle se dé-sencastre des communautés humaines qui précédaient les techniques pour remodeler par le bas les individus. Son « efficace » hégémonie impose son rythme et ses modalités au « juste » de l'espace public devenu réticulaire, au « bon » du politique devenu gouvernance et à toutes les sphères de la Société ; financières, économiques et sociales.

La Tech embarque les Sociétés dans des innovations permanentes ignorantes de la commensurabilité du Progrès. Dans le débat public : la prévisibilité se substitue au souhaitable, l'émotion comme nouvel équivalent général se substitue à la raison, la technique au politique.

La question des effets de l'absorption totale des espaces publics et du politique par la Tech dépend en dernière instance de ce

qui est à l'œuvre dans le cours des choses et l'Histoire. Ma conviction est que si en 20 ans seulement la Tech s'est universalisée jusqu'aux espaces publics réticulaires, alors que les précédentes révolutions techniques et industrielles avaient pris entre 100 et 150 ans pour se déployer, ce n'est pas en vertu de ses magies techniques, cybernétiques, intelligence artificielle, algorithmes et data. C'est qu'elle a été précédée par une lente bifurcation de nature politique du libéralisme vers son envers le néolibéralisme. Cette inversion fait que la technique et les marchés ne sont plus des moyens pour les Sociétés mais des processus autoportés dans lesquels les individus se trouvent embarqués *de facto*, dans des servitudes volontaires par les GAFAM.

La globalisation néolibérale, la déterritorialisation du capitalisme financier, les gouvernances mondiale et européennes en déconnectant les lieux de décision de la souveraineté populaire et nationale au nom de la prévalence de l'efficacité immédiate, et de la nécessité de s'adapter, ont laissé l'individu, privé d'avenir, désemparé et isolé. Dorénavant, il veut être au monde avant même de le comprendre, face à des classes dirigeantes ne voulant non plus le construire mais s'y adapter en profiter ici et maintenant.

La rapidité de déploiement des espaces publics réticulaires puise dans le besoin de l'individu de se construire ses identités dans un monde devenu contingent dont

il veut être et son impossibilité politique concrète immédiate. Comme cette identité ne peut plus se construire à partir de sa contribution positive à un avenir qui lui échappe, à la fois dans sa quête d'individuation, il expose ses expériences et émotions tout en se mettant à l'abri dans de micro-communautés, identitarismes en stipendiant des dommages qu'il aurait subis, ou ses ancêtres, comme autant de créances sur la Société. Les espaces publics réticulaires permettent une plasticité totale aux injonctions individuelles contradictoires de sorte que chacun puisse s'y déployer. Ils deviennent un marché des idées qui se substituent à la fabrication de la pensée, puisqu'il ne s'agit pas tant de comprendre le monde que de juger pour y appartenir contre l'Autre. C'est l'émergence de passions tristes, racialisées, intersectionnelles, critique des « appropriations culturelles, « cancel culture »...

Pourtant, face aux périls collectifs comme une pandémie mondiale, ou lors de la jacquerie des Gilets jaunes à partir de ronds-points face à un souverain esquivant ses responsabilités ou avec les résurgences des nationalismes face à des gouvernants indexés sur la globalisation néolibérale ; les permanences culturelles et Imaginaires politiques qui agissent les individus remontent y compris dans les espaces publics réticulaires.

La Tech en rien n'homogénéise les pratiques et différences culturelles. Au

contraire elles reviennent en réaction contre l'hégémonie de la technique et du néolibéralisme sur la maîtrise du destin des peuples.

Autrefois moyen de la démocratie, les espaces publics devenus réticulaires semblent la contourner. Ils accompagnent une dépossession démocratique au travers de l'exposition spectaculaire des émotions qu'elle engendre.

RPP - Pierre Musso, quelle est votre hypothèse à ce sujet ?

Pierre Musso - Carl Schmitt voyait advenir ce qu'il appelle la dépolitisation du fait de la technologisation généralisée de la société dans la mesure où la technique donnait enfin les moyens d'être très « efficaces ». Il ne faut pas oublier que pendant la guerre froide le méta-régulateur mondial, c'était la bombe atomique. Nous n'en parlons plus guère, mais elle demeure aujourd'hui encore une sorte de tiers garant. C'est dire combien la technique peut prendre la place du politique et dilapider le symbolique. La question majeure est toujours de savoir qui est le Tiers garant ou la Référence qui fait tenir une société debout. Cette instance symbolique est fondatrice du politique. Par exemple, le roi est Christ-Roi et le Président doit incarner la Nation et la République. Ils incorporent ces abstractions-majuscules dans lesquelles communièrent les sociétés. Or la technique désymbolise le politique. Elle est même le

diabolique c'est-à-dire la figure inverse et complémentaire du symbolique. Il n'y a pas de société sans politique, et il n'y a pas non plus de politique sans symbolique. Si la technique si puissante aujourd'hui prend cette dimension diabolique, alors elle peut vidanger le symbolique. Parce que la technique ne traite que du « comment » alors que le symbolique répond à la question du « pourquoi ? ». Il ne s'agit nullement de la fin du politique mais de sa métamorphose techniciste sous de multiples formes dont la technocratie, l'ingénierie managériale, le pouvoir des experts, la mutation des institutions en plateformes sont autant d'indices. C'est pourquoi l'exigence majeure est de « re-symboliser » le politique pour répondre de façon neuve à la question du sens, du « pourquoi » vivre en commun. Cela appelle un vrai renouvellement de paradigme : de la puissance au sens.

RPP - L'espace public était très intermédiaire reposant sur des logiques de représentation. Le surgissement de nouvelles techniques, et des réseaux sociaux en particulier, contribue-t-il à une forme de désintermédiation de l'espace public ? La transformation à laquelle nous assistons aujourd'hui ne serait-elle pas l'ouverture plus large de l'espace public ?

Pierre Musso - On peut penser, comme Manuel Castells et d'autres, que les réseaux se substituent aux territoires. Pour ma part je ne le crois pas. Bien sûr il y a de la désintermédiation, mais les nou-

veaux territoires articulent les lieux physiques multiples entre le local, le national, le mondial et une multitude de réseaux techniques notamment ceux de l'Internet et des systèmes d'information. Cela produit plutôt des territoires augmentés et brouillés. Or le débat public qu'il soit émotionnel ou rationnel s'inscrit, dès l'Agora, dans des lieux. Aujourd'hui nous assistons d'une part à un brouillage des territoires en raison de leur multiplication depuis le village ou le rond-point jusqu'au global et au mondial en passant par les réseaux sociaux et, d'autre part, à un brouillage de la rationalité politique qui se fait moins sur le mode de l'argumentation que sur celui de l'expertise technoscientifique. C'est le basculement du tout politique au tout technologique. Nous assistons également à une exaltation de la dimension émotionnelle, qui est selon moi le troisième élément constitutif de l'espace public. C'est la célébration de soi, de l'intimité et du selfie, ce que le psychanalyste Serge Tisseron appelle « l'extimité ». On peut observer que tous les politiques se mettent en scène sur les réseaux sociaux ou en faisant des selfies avec les anonymes qu'ils croisent. On observe cette suprématie de la sphère émotionnelle parce que l'espace public, depuis l'Agora et les salons, est un espace de mise en visibilité de soi et des corps physiques qui se rencontrent et font relation. Ce grand brouillage de l'espace émotionnel, du territoire et de l'espace argumenté et rationnel que nous vivons actuellement, métamorphose en profondeur les no-

tions d'espace public, entendu au singulier comme au pluriel.

Stéphane Rozès - L'appropriation des espaces publics réticulaires par le plus grand nombre permet à chaque individu de partager expériences, émotions et opinions. Formellement il peut entrer en contact avec tout le monde et partout. En réalité il s'enferme dans ce que Tocqueville appelait des « petites Sociétés » qui estiment que leurs avis doivent prévaloir sur la « grande Société ». L'exposition de soi n'est pas seulement une modalité d'individuation, c'est aussi le fait de s'assurer qu'on fait bien partie, au travers d'émotions, d'un collectif que peuvent instrumentaliser des gouvernants populistes établissant un lien direct avec les individus citoyens par-dessus les corps intermédiaires comme le fit systématiquement le Président Trump. Plus les individus s'horizontalisent dans leurs rapports sociaux et au sein des espaces publics réticulaires, plus ils doivent se verticaliser au travers d'incarnations politiques désintermédiées et se sentir reliés entre eux.

Les espaces publics réticulaires permettent d'exister virtuellement à moindre coûts en égalisant les représentations, légitimités et enjeux mais les dynamiques de constructions politiques réclament une rencontre avec des Évènements et en des lieux concrets. Ainsi pour les Gilets jaunes ; la pétition qui a été le support de mobilisation dans l'espace public réticu-

laire, avait été lancée au printemps 2018 mais ce n'est qu'à la rentrée en septembre, après le tête-à-queue présidentiel, qu'elle va s'envoler comme moyen de la mobilisation des ronds-points.

Pierre Musso - Je souhaiterais ajouter un mot sur la désintermédiation que vous avez évoquée. Il y a rarement substitution d'un média à l'autre. Les réseaux sociaux et l'Internet ne remplacent pas la télévision ou la presse. Il s'agit davantage d'une sédimentation que d'une substitution, la meilleure preuve c'est que l'audience moyenne en France pour la télévision demeure stable autour de 3 h 30 par jour et par individu. On peut différencier l'audience en fonction des âges mais peut-être que les jeunes qui passent beaucoup de temps sur l'Internet consacreront plus de temps à la télévision en vieillissant. La question de la désintermédiation ne se pose donc pas en termes de substitution des médias entre eux. J'ajouterais que les réseaux sociaux et l'Internet sont autant des outils de communication, d'échange, que de brouillage, d'opacité voire de contrôle. Il y a une ambivalence constitutive des réseaux et aujourd'hui on découvre de plus en plus le phénomène de traçage des utilisateurs avec l'intelligence artificielle qui manie des algorithmes sur des *big data*. Cette profonde ambivalence fait que ce nouvel espace public, si on utilise ce terme pour les réseaux sociaux et l'Internet, peut être un espace de contrôle et pas seulement de privation de sens,

ce qui pouvait être reproché aux médias traditionnels, notamment à la télévision commerciale.

Le modèle cybernétique évoqué par Stéphane Rozès est très important. Il a raison, nous sommes collectivement soumis au dogme de l'efficacité, et pas seulement pour des raisons techniques. Certes les moyens techniques rendent possible cette injonction à l'efficacité et à la performance, mais il y a une convergence avec le management qui, par définition, est une doctrine de l'efficacité. Cette injonction s'impose aussi au politique en crise. C'est pour cela que dans l'un de mes ouvrages² j'ai parlé d'État-entreprise ou de président-entrepreneur. En effet, la critique récurrente faite aux politiques est qu'ils parlent beaucoup mais qu'ils agissent peu et ne sont pas assez efficaces. À cette critique le politique répond par l'expertise et des moyens techniques accrus mais aussi et surtout par des discours managériaux appliquant le modèle de l'entreprise au politique. Cette question de l'efficacité est posée de façon nouvelle, me semble-t-il, depuis la sortie de la Seconde Guerre mondiale lorsque les États-Unis et l'Europe ont fait le constat douloureux que le politique n'avait pas pu éviter les massacres et les barbaries des deux guerres mondiales et des différents totalitarismes. Finalement il valait peut-être mieux

confier le pouvoir de décision aux algorithmes et aux ordinateurs. Ce paradigme cybernétique travaille toujours en profondeur le politique et c'est l'une des causes de la très forte crise de la représentation que nous vivons actuellement.

RPP - N'y a-t-il pas à travers l'utilisation des réseaux sociaux et d'Internet un phénomène qui accélère un certain nombre de mobilisations qui auraient certainement pris beaucoup plus de temps que par le passé si elles n'avaient pas disposé de ce type d'outils ?

Pierre Musso - Les réseaux sociaux, l'Internet ou les systèmes d'information ont plusieurs effets diffus et complexes. Ils augmentent toutes les activités et les projets, ils accroissent la capacité des acteurs économiques ou sociaux, ils élargissent les sphères publique et privée y compris à l'échelle internationale et ils hybrident les modes d'expression par exemple l'écrit et l'oral. Mais ils ne provoquent pas directement un mouvement social ou politique. Si on prend l'exemple des Printemps arabes, Facebook et Twitter n'ont pas créé ces mouvements, ils les ont accompagnés et amplifiés, et le rôle de la chaîne Al Jazeera a été essentiel parce que tout le monde regardait la télévision et les journalistes étaient souvent transformés en acteurs du mouvement lui-même.

Stéphane Rozès - La nouveauté c'est également que ce sont les réseaux sociaux

2 - *Le Temps de l'État-entreprise*. Berlusconi, Trump, Macron, Fayard, 2019, 352 p.

réticulaires qui font dorénavant l'agenda des médias dits traditionnels. Ces derniers étaient mus, souvent idéologiquement, par le souci de dire le réel en hiérarchisant des événements et enjeux en fonction de leurs importances prêtées dans sa constitution.

Avec la nouvelle économie médiatico-réticulaire, ce sont les émotions devenues des équivalents généraux qui drainent de l'audience et vont dicter l'agenda des grands médias. Il s'agit d'une spectacularisation du réel qui empêche de le considérer comme indépendant de soi, ce qui nourrit la crédulité.

Pour peser sur le réel, il faut être ancré dans une expérience partagée. Un réseau social n'est pas un rond-point, une manifestation. Un *clac* n'est pas un contact. Un *like* ne construit pas un sens. L'écran fait écran.

Des Gilets jaunes fréquentant les réseaux sociaux, sur les ronds-points ont éprouvé qu'« ils n'étaient pas seuls ».

La pluralité des espaces publics est une condition de la démocratie en ce que d'elle dépend de la qualité du lien entre classes dirigeantes et citoyens de leurs pays, de la cohérence entre Imaginaire du peuple, institutions politiques, économiques et rapports sociaux.

RPP - La transformation de l'espace public ou des espaces publics n'accroît-elle pas la crise de la représentation ?

Pierre Musso - La crise de la représentation que nous vivons est beaucoup plus profonde que les précédentes. Dans les crises antérieures on trouvait des solutions institutionnelles, par exemple par l'élargissement du corps électoral ou par le biais des partis. Représentation ne veut pas dire simplement refléter au sens du miroir, cela signifie aussi représenter au sens d'incarner une absence, celle du grand Autre comme dit la psychanalyse. Par exemple le Christ-Roi représente évidemment Dieu et donc il est médiateur. Le président de la République ne tient que s'il incarne la Nation. Le mot représentation a ainsi un double sens, soit redoubler la présence des citoyens donc être en miroir, ce que certains ont appelé la représentation réflexive, soit incarner une symbolique, un référent, la République, la Paix, Dieu, ce que les mêmes ont appelé la représentation transitive. La représentation transitive ou réflexive joue sur deux registres par la mise en scène du messenger, notamment de son double corps physique et symbolique. L'espace du politique a été classiquement organisé autour des émotions, des passions et des récits plus ou moins rationnels et il s'est constitué à l'articulation des deux. Mais cette architecture ne tient plus parce que la rationalité, on l'a dit précédemment, est de plus en plus technologisée et l'incarnation est de plus en plus transformée en une simple incorporation, c'est-à-dire une mise en scène médiatique du corps du chef ou du représentant. La crise actuelle est d'autant plus forte que

s'opère une désymbolisation du politique. Cette perte de symbolique est dévastatrice. Et elle se retrouve dans la transformation des espaces publics puisque la représentation c'est non seulement cette articulation entre rationalité et incarnation, mais c'est aussi son exercice sur un territoire. Or ces trois éléments constitutifs de la représentation – action sur un territoire, incarnation d'une symbolique et représentation en miroir des représentés – entrent simultanément en crise. Le mouvement des Gilets jaunes a été au cœur de ce triptyque. Le territoire ce n'est pas seulement les ronds-points c'est aussi les territoires abandonnés et les non-lieux de passage. Si on considère l'échange rationnel, ce fut l'exigence du RIC, c'est-à-dire d'un espace libre d'expression. Quant à la dimension symbolique du mouvement elle a été extrêmement forte à commencer par le gilet jaune lui-même qui dit le travail, dur et peu considéré, exercé souvent à l'extérieur. Le pouvoir a aggravé cette mise en visibilité de la souffrance des corps par la répression policière de certains Gilets jaunes, éborgnés ou estropiés.

Pour revenir à la définition de l'espace public, on peut dire qu'il traite de quatre problématiques issues du *distinguo* fondateur entre privé et public : la démocratie, les médias et la communication, l'anthropologie des relations et le rapport à l'État, puisqu'on parle de fonction publique ou d'action publique. Or ces quatre dimensions concernent à la fois l'espace

public et la représentation. Il y a ainsi un lien étroit entre la crise de la représentation politique et la métamorphose de l'espace public et des espaces publics.

Stéphane Rozès - La crise que nous traversons est-elle une crise de la représentativité résultant du fait que nos gouvernants ne seraient pas à l'image du pays et qu'il faudrait développer des conventions citoyennes, promouvoir de l'horizontalité, pour dépasser une crise de la verticalité ce que pourrait laisser à penser l'observation des espaces publics réticulaires ? Ou bien vivons nous, dans le moment néolibéral actuel, une crise de la représentation, de la capacité du politique à peser sur le cours des choses, une déconnection entre lieux de décisions et souveraineté populaire, nationale, à une rupture entre le sommet des États et la nation ? Je crois que c'est la crise de représentation qui fait la crise de représentativité.

RPP - L'espace public n'est pas un espace commun, c'est un espace qui est décommunautarisé. On vient dans cet espace public type, tel que l'entend Habermas, avec sa propre rationalité et on construit un débat qui laisse de côté ce qui constitue peut-être nos appartenances initiales. Avec les algorithmes on se retrouve *in fine* englobé dans ce qu'Elis Pariser, un militant Internet américain, appelle les bulles de filtres, on est dans un entre-soi communautaire. Les réseaux ne viennent-ils pas segmenter, communautariser l'es-

pace public et rompre ce qu'il était à son origine, c'est-à-dire un espace où l'on est plus citoyen que membre appartenant à une communauté ?

Stéphane Rozès - Pierre Musso a parlé, à juste titre, de territoire. Je dirais que ce qui fait sens dans les espaces publics est ce qui se rapporte à un territoire mental commun préexistant avec ses repères culturels et politiques permettant, après débats et campagnes électorales, un consentement à une délégation de pouvoir, à une hétéronomie politique légitime pour tous. L'espace public, fusse-t-il réticulaire, ne peut se substituer ou dépasser des communautés humaines, des nations.

Il est très dangereux de laisser l'individu seul dans des espaces désincarnés, en proie à des médiations techniques et seules règles procédurales. Les études empiriques sur Internet et les réseaux sociaux montrent d'ailleurs qu'un individu reste au fond dans sa zone de confort psycho-politique, dans ce qui lui ressemble.

L'ignorer c'est prendre le risque de réveils brutaux avec des réactions nationalistes ou identitaristes comme aujourd'hui.

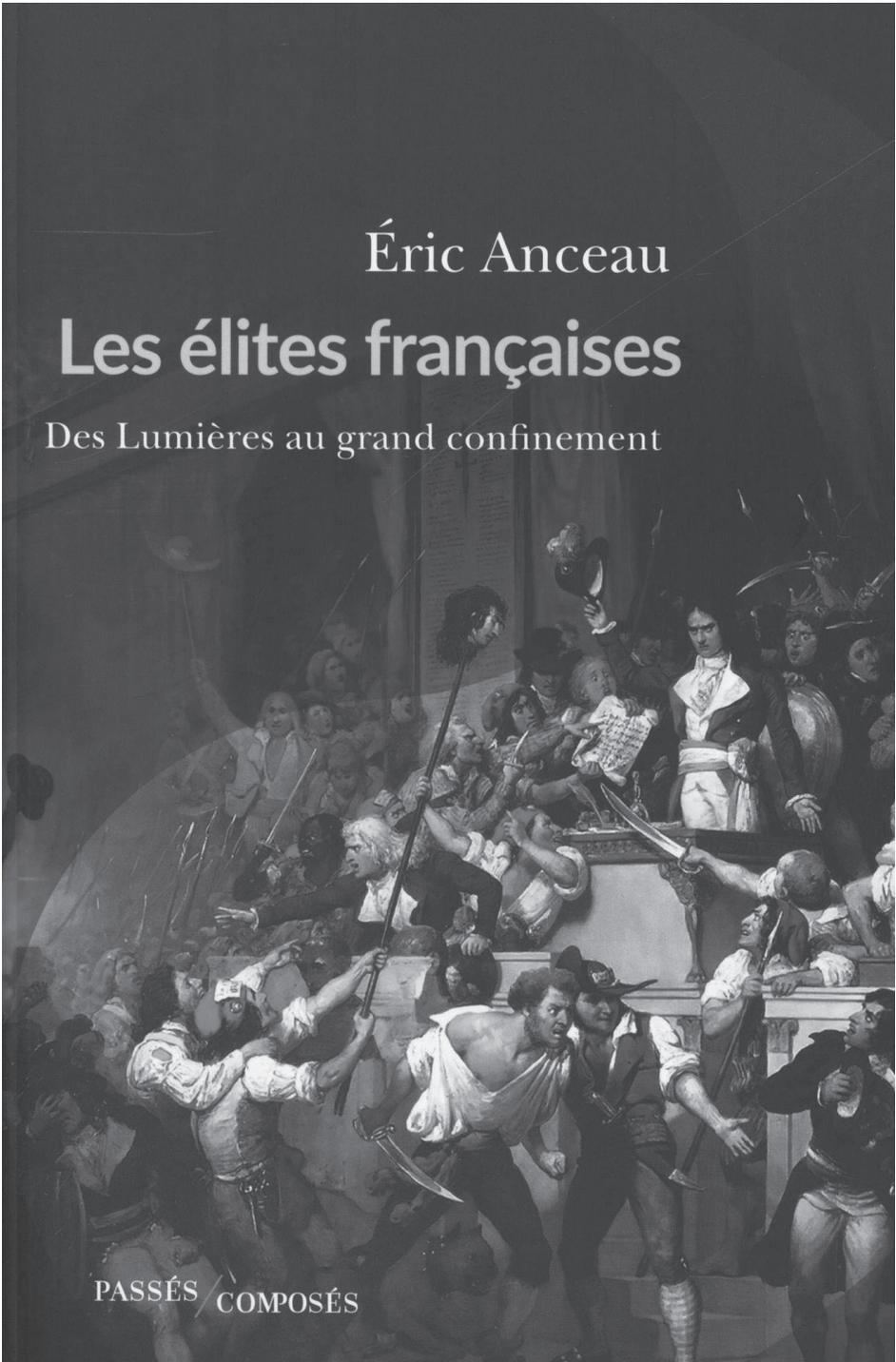
Pierre Musso - Ces nouveaux espaces publics sur les réseaux sont des construc-

tions historiques, sociales et culturelles. Les réseaux sociaux et l'Internet créent il est vrai des communautés. Mais quel type de communautés ? Des communautés éphémères, d'émotions ou d'intérêts. La différence avec une communauté nationale, par exemple, c'est la question de l'institutionnalisation, de la mémoire et de la longue durée. Pour instituer une communauté il faut non seulement un territoire, mais aussi une appartenance à un même référent historique et symbolique. Qu'est-ce qui fait la différence entre un troupeau de moutons et une société ? C'est justement que cette dernière communie dans un certain nombre de références symboliques et dans une langue. C'est au nom de celles-ci que la norme juridique assemble le troupeau. Je rappellerai le vieil adage des juristes : « on lie les bœufs par les cornes et les hommes par les mots ». Le nouage de la référence symbolique et des liens juridiques et langagiers font l'institution. Or, les communautés sur les réseaux sont pour la plupart liées dans le présentisme, l'intérêt ou l'émotion. Il n'y a pas institutionnalisation d'une communauté, ce qui suppose la durée et la rencontre physique des corps, mais plutôt constitution instable de « communautés virtuelles » comme les avait nommées l'écrivain américain Howard Rheingold ■

Éric Anceau

Les élites françaises

Des Lumières au grand confinement



PASSÉS / COMPOSÉS

RÉFLEXIONS SUR QUELQUES ENJEUX SOCIO-PHILOSOPHIQUES DE L'ESPACE PUBLIC ET SES MÉTAMORPHOSES À L'ÈRE NUMÉRIQUE

La notion d'espace public est au cœur de l'organisation démocratique. Elle définit un espace intermédiaire entre la société civile et l'État. On ne saurait toutefois parler d'un tel espace aujourd'hui sans tenir compte de la complexité de la réalité technologique qui le définit.

Pierre-Antoine CHARDEL

Philosophe et sociologue

Professeur à IMT-BS (Institut Mines-Télécom Business School)

Chercheur à l'Institut Interdisciplinaire d'Anthropologie du Contemporain
IIAC / LACI, UMR 8177, CNRS / EHESS

Les médias numériques permettent de créer un espace beaucoup plus large qu'autrefois, en redéfinissant les rapports entre citoyenneté et territoire. Leur développement provoque en effet une dislocation des concepts traditionnels de l'État et du citoyen dans leur lien à l'actualité d'un territoire strictement défini par ses frontières physiques. Les flux d'informations

passent les frontières, le lien entre le politique et le local se trouve mis en question. Le développement des technologies dites du virtuel intensifie et accélère un processus de déterritorialisation et de délocalisation¹.

1 - Voir à ce sujet : Jacques Derrida, *L'autre cap*, Paris, Minuit, 1991 ; Jacques Derrida et Bernard Stiegler, *Échographies de la télévision*, Galilée/INA, 1996.

L'utilisation des médias numériques transforme également les modalités de l'action collective, en favorisant des formes plus spontanées et directes de participation. La mise en réseau de l'espace public permet-elle toutefois d'affirmer des formes significatives de sociabilité et d'engagement dans la sphère collective ? Qu'est-ce qui se joue, d'un point de vue socio-philosophique, dans les métamorphoses de l'espace public à l'ère numérique ?

L'INTERNET : UNE ESPÈCE D'ESPACE

Une analyse de l'évolution de l'espace public au travers des nouveaux médias doit se garder d'idéaliser les logiques de flux qui sont censées libérer la parole, celles-ci n'échappant pas selon la nature des régimes politiques en place à des mécanismes de surveillance et de censure, comme c'est le cas par exemple en Chine : si des formes de militantisme et de dissidence émergent avec la Toile, elles peuvent être à tout moment strictement contrôlées et étouffées. La libération de la parole qui intervient à certains moments n'équivaut pas à l'exercice de la liberté². Sur un autre plan, à

2 - Nous reprenons ici, et dans les pages qui suivent, des éléments de réflexion de l'ouvrage suivant : Pierre-Antoine Chardel, *L'empire du signal. De l'écrit aux écrans*, Paris, CNRS Éditions, 2020.

l'heure du capitalisme de surveillance, les espaces publics qui émergent avec les réseaux sociaux numériques sont davantage comparables aux espaces des centres commerciaux où l'attention des consommateurs est constamment sollicitée, où les comportements des usagers sont perpétuellement épiés. Si l'internet est bien plus qu'un média, comme l'a justement noté le philosophe américain des techniques Andrew Feenberg³, il n'est toutefois pas un espace public comme un autre ; il pourrait être défini davantage comme une *espèce d'espace*. Car si les réseaux permettent d'accentuer des formes d'engagement collectif, ce sont aussi des modes d'expression pulsionnelle et des passions tristes qui sont attisées dans les sphères publiques en ligne, à plus forte raison lorsque les effets de déresponsabilisation interviennent dans la télé-présence. Un sentiment d'impunité est aussi engendré par l'invisibilité que les technologies numériques de la communication permettent de créer. On est ici loin de l'espace public désignant un lieu où des personnes sont rassemblées pour

3 - Andrew Feenberg : « ... il faut analyser internet en tant qu'espace public plutôt qu'en tant que média qui aurait une mission bien précise, comme la radio ou la télévision. Comparer, comme on le fait parfois, internet et les médias professionnels, comme les journaux, par exemple, est tout simplement réducteur ». Andrew Feenberg, « La pensée de la technique : pour une approche humaniste », Entretien avec Pierre-Antoine Chardel, *Esprit*, n° 390, décembre 2012, p. 58.

discuter de l'organisation du vivre-ensemble. Historiquement, cette idée prend naissance dans l'Europe moderne, dans la constitution des espaces censés intervenir pour contrer le pouvoir des monarchies, en renvoyant à un idéal philosophique que l'on rencontre chez Emmanuel Kant, à la fin du XVIII^e siècle. L'espace public est un lieu où s'exerce la citoyenneté, en s'incarnant dans des lieux qui favorisent les échanges et les débats d'idées ; il est ainsi associé à la place publique d'un village, ou même aux cafés où se côtoyaient diverses catégories sociales, lieux propices à la circulation des idées ainsi qu'à l'émergence de mouvements politiques⁴.

Avec la virtualisation des modes de transmission et le développement des technologies de l'information, le principe même de publicité s'est considérablement élargi, tout en s'appauvrissant du fait que les médias de masse sont devenus des lieux de manipulation et de contrôle des affects. Mais après les médias de masse (radio et télévision), nous assistons à l'avènement de modes de réception actifs et individualisés de l'information : « L'époque des mass médias fondés sur la communication pyramidale à sens unique, qui a nourri la théorie du spectacle, fait de plus en plus de place à un sujet interactif, à une communication individualisée,

autoproduite... »⁵. Le déploiement des nouveaux médias numériques provoque en ce sens un changement assez décisif par rapport aux médias plus traditionnels, tels que la radio et la télévision. Cela dans la mesure où nous n'avons plus accès à un seul canal d'information, mais à une multitude de sources, avec surtout la possibilité d'échanger et de partager, par exemple, des images d'événements, en les mettant en commun via les réseaux sociaux. Les formes d'engagement dans la sphère publique que l'on voit s'intensifier avec les technologies numériques s'affranchissent des ordres établis, qu'ils soient politiques, culturels ou religieux. En offrant aux individus la possibilité d'être tour à tour émetteurs, récepteurs et relais d'information, les nouveaux médias permettent des échanges et des interactions en tout lieu et à tout instant. Susceptibles d'être mieux informés, d'interagir plus rapidement, les citoyens peuvent s'ouvrir à des sphères d'influence plus déterritorialisées. Les événements de 2011 en Tunisie ont justement fait ressortir ces dimensions. Par les réseaux numériques, de nouvelles modalités d'expression et de résistance politiques ont vu le jour, confortant l'idée que le pouvoir n'est plus seulement celui des États mais qu'il est susceptible de réapparaître dans leurs interstices, au travers de formes de dissidence qui sont amenées à se renouveler sans cesse.

4 - Cf. Thierry Paquot, *L'espace public*, Paris, La Découverte, 2009.

5 - Gilles Lipovetsky et Jean Serroy, *L'écran global. Culture-médias et cinéma à l'âge hypermoderne*, Paris, Seuil, 2007, p. 286.

PLUS QU'UN ESPACE, LE NUMÉRIQUE OUVRE UN MONDE

La vitesse des réseaux et la simultanéité des échanges d'informations contribuent ainsi à redessiner les contours d'un activisme politique transnational. Et s'il existe une frontière très poreuse entre les mobilisations en ligne et celles de la rue et des places publiques, ces mobilisations virtuelles font face à ce que la techno-sociologue Zeynep Tufekci nomme une « paralysie tactique⁶ » qui s'illustre par une difficulté à transformer certaines revendications au niveau politique, faute de pouvoir faire émerger des figures de proue ou des leaders. Par ailleurs, le fait de pouvoir rejoindre un mouvement social en ligne, en exprimant un sentiment d'indignation ou de colère, ne donne pas nécessairement lieu à un engagement sur le long terme⁷. Mais plus qu'un espace, le numérique ouvre un monde. Un monde avec ses spécificités affectives, existen-

tielles et symboliques, constituant un environnement à part entière, avec ses effets de contraintes qui ne disent pas leur nom mais qui le caractérisent pourtant bel et bien. Une conséquence des logiques d'instrumentalisation qui lui sont inhérentes est, entre autres, que nous assistons au développement de sphères privatisées. Les technologies numériques contribuent à une valorisation des individus ainsi qu'à la création de bulles informationnelles. Les informations reçues sont adaptées aux goûts des individus, à leur statut social, à leurs habitudes : c'est ainsi la figure de l'homme qui se transforme, ou plus exactement, qui confirme sa volonté de personnaliser son rapport à l'espace immédiat tout autant qu'au monde extérieur. Chacun a désormais le sentiment de tout avoir virtuellement *sous la main* et de pouvoir ainsi rester dans son monde, en restreignant ainsi l'effort de se confronter au monde extérieur. Car c'est par le registre du propre que s'opère l'ouverture à ce qui est censé être extérieur, ce qui génère un mode très ambivalent d'ouverture : nous pouvons être pleinement dans le monde mais sans les autres, c'est-à-dire sans avoir à nous confronter à eux dans l'expérience d'un face-à-face.

On est ici étonnamment proches de la situation que décrivait Günther Anders dans *L'obsolescence de l'homme*, où il analysait la volonté de l'individu de réduire au minimum la friction entre le monde

6 - Cf. Zeynep Tufekci, *Twitter et les gaz lacrymogènes, Forces et fragilités de la contestation connectée*, traduit de l'anglais (États-Unis) par Anne Le-moine, C&F Éditions, 2019.

7 - Je me permets ici de renvoyer à : Pierre-Antoine Chardel, « S'engager dans un monde complexe. Quels défis pour la philosophie morale ? », *Eco-ethica. The Journal of the Tomonobu Imamichi Institute for Eco-ethica*, Editor Robert Bernasconi, vol. 9, Philosophie Documentation Center (Charlottesville, Virginia), à paraître.

et lui, en souhaitant ainsi produire un monde qui lui aille toujours mieux, voire parfaitement, « un monde qui lui aille comme un vêtement⁸ ». Il semble bien que nous nous rapprochons aujourd'hui d'un tel idéal, comme sans doute jamais auparavant, par des bulles produites par des algorithmes de filtrage et de sélection de contenus. Or il y a ici un risque de perdre le sens de l'agir commun, à force d'évoluer dans des environnements virtuels, dans une télécommunication permanente, qui contribuent à nous enfermer dans nos sphères subjectives en nous épargnant la confrontation directe avec autrui⁹. Vis-à-vis de ces risques d'appauvrissement du vivre-ensemble et du sens de l'agir collectif, il est important d'avoir à l'esprit ce qui se joue dans le passage d'un espace public physique à un environnement numérique. Les règles du jeu y sont tout à fait dif-

férentes d'un point de vue phénoménologique, en particulier relativement à la perception que nous avons d'autrui. Cela nécessite aussi de redéfinir les bases d'un contrat social élargi à ces sphères virtuelles qui facilitent la déresponsabilisation tout autant que des formes d'expression pulsionnelles. Par rapport à un tel état de fait, une éducation morale à l'ère numérique serait une manière de réintégrer des principes fondamentaux du vivre-ensemble. Cela imposerait aussi de ne pas se laisser séduire par l'ivresse que les technologies numériques procurent et des pièges qu'elles nous tendent (en nous faisant, par exemple, confondre le temps technique et le temps humain). Mais déjouer ces pièges nécessite de pouvoir effectuer un travail de décryptage et d'analyse des logiques d'influence que les réseaux numériques sont susceptibles de faire advenir. La métamorphose que nous vivons appelle en ce sens le développement d'un jugement critique, et plus précisément d'une techno-critique. La capacité d'agir des citoyens est à ce niveau en jeu dans une époque où une forte inculture numérique domine en générant encore beaucoup d'infantilisme dans la construction de ces espaces politiques d'un nouveau genre qui s'épanouissent avec le numérique ■

8 - Günther Anders, *L'obsolescence de l'homme. Sur l'âme à l'époque de la deuxième révolution industrielle [1956]*, traduit de l'allemand par Christophe David, Paris, Éditions de l'Encyclopédie des nuisances/Éditions Ivrea, 2002, p. 223.

9 - Cf. Pierre-Antoine Chardel, « La communication et ses écarts. Réflexions sur les limites de l'idéalisme technologique », in *Les incommunications*, revue *Hermès*, Paris, CNRS Éditions, 2019, pp. 31-37.

LE GRAND DÉBAT DE MACRON ET LA CONVENTION CITOYENNE : ESPACE PUBLIC OU ESPACE COMMUNICANT ?

Le Grand débat et la convention citoyenne sont-ils des opérations de communication politique d'Emmanuel Macron ou bien une réelle volonté d'écouter les citoyens ? C'est à cette question que tente de répondre Pierre-Emmanuel Guigo.

Pierre-Emmanuel GUIGO

Maître de conférences en histoire à l'Université Paris-Est Créteil

En accédant à l'Élysée en 2017, Emmanuel Macron a voulu prendre le contrepied de son prédécesseur et renforcer la posture « jupitérienne » du chef de l'État¹. Si cela a permis au président de renouer avec une certaine forme de « sacralité » attachée à la fonction, l'effet pervers fut d'accroître le sentiment de cassure avec la population. Ce fossé s'est ren-

forcé au cours des deux premières années d'exercice du pouvoir, au point d'atteindre son apogée à l'automne 2018, lors de la crise des Gilets jaunes. D'abord insensible à cette jacquerie moderne, Emmanuel Macron a fini par répondre lui-même aux critiques qui lui étaient faites, en occupant le devant de la scène à partir de son allocution du 10 décembre.

1 - Pierre-Emmanuel Guigo, « Jupiter ou Eole, dieu du vent ? La communication d'Emmanuel Macron », *L'hétairie*, 1^{er} janvier 2018.

Le Grand débat, qu'il lance en janvier 2019, a ainsi pour but de mon-

trer un gouvernement à l'écoute de sa population. Il se place dans la lignée d'autres consultations historiques visant à prendre le pouls de la population en temps de crise². Cette bouffée d'oxygène dans la démocratie contemporaine, étouffée par la circulation des fausses informations, des débats de plus en plus violents et des postures de communication, pourrait être un moyen de raviver un espace public, au sens habermassien du terme³, c'est-à-dire laissant toute la place à un dialogue raisonné autour des grands enjeux publics.

Après une crise qui avait vu une poussée de violence de la part tant des Gilets jaunes que des forces de l'ordre, et des débats de plus en plus stériles, la création d'un espace public ouvert où les débats seraient fondés sur la raison apparaissait plus que jamais nécessaire.

S'agit-il pour autant d'un véritable tournant dans la stratégie de communication d'Emmanuel Macron ? D'un moyen de construire une démocratie plus participative ?

2 - Voir le colloque « Des cahiers de doléances au Grand débat national. Répondre aux sollicitations des pouvoirs, des Lumières à l'heure d'Internet », l'École nationale des chartes, le Centre Jean-Mabillon et le Comité des travaux historiques et scientifiques (CTHS), 3 décembre 2020.

3 - Jürgen Habermas, *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot, 1993.

UN TOURNANT DE LA PRÉSIDENTE MACRONIENNE ?

L'idée de lancer un grand débat national pour mettre à plat toutes les préoccupations de la population française apparaissait une idée enthousiasmante, 230 ans après les cahiers de doléance de la période révolutionnaire. C'est aussi quelque part un aveu d'échec. Le dispositif n'est pas sans rappeler une monarchie à bout de souffle qui cherche à reconquérir une légitimité chez des sujets défiants. En République, le lien entre le peuple souverain et ses représentants ne devrait pas être perdu. Si l'on recourt au Grand débat, c'est aussi que les autres moyens de mesure de l'opinion ne sont plus jugés crédibles, c'est particulièrement le cas des études d'opinion, autrefois garantes de la pacification des mœurs politiques⁴. Le Grand débat révèle en effet l'impuissance des corps intermédiaires, dont l'assise populaire est si faible qu'elle rend impossible la remontée des préoccupations, un vieux mal français⁵.

4 - Dominique Reynié, *Le Triomphe de l'opinion publique, L'espace public français du XVI^e au XX^e siècle*, Éditions Odile Jacob, 1998.

5 - Alain Chatriot, « Les corps intermédiaires en République : un problème ou une solution pour l'État ? (France, XIX^e-XX^e siècles) », *Histoire, économie & société*, 2016/1 (35^e année), p. 36-44.

Le débat, annoncé le 18 décembre par le chef de l'État, suscite de l'intérêt dès son lancement. Les mairies s'en saisissent et lancent des cahiers de doléances permettant à la population de s'exprimer. Une mairie sur deux a ouvert un cahier de doléances entre janvier et mars 2019. À partir du 21 janvier, un site internet est ouvert aux avis des citoyens sur les quatre thèmes mis en avant par le gouvernement : transition écologique, fiscalité, démocratie et citoyenneté, organisation de l'État et services publics. Au total, plus de 2 millions de contributions sont déposées sur ce site, avec l'engagement qu'elles seront toutes conservées et analysées. Le Grand débat pourrait ainsi s'avérer le moyen de renouer avec une démocratie plus directe et prospective, définissant les grands thèmes des politiques à venir.

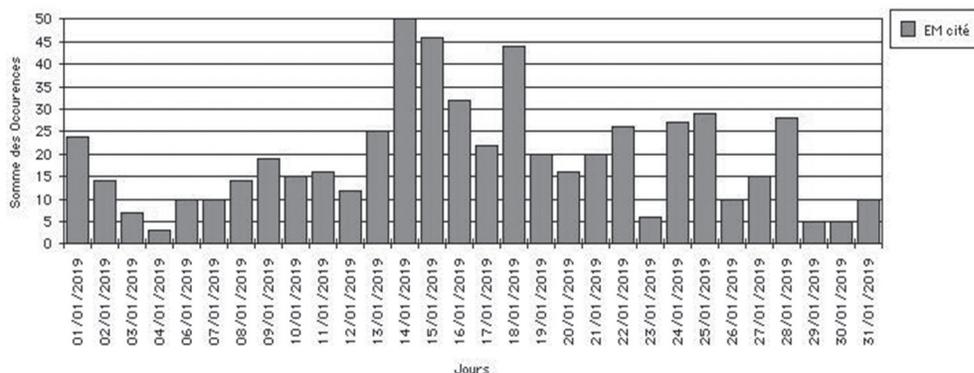
LE GRAND DÉBAT : UN COUP DE COM' ?

Du Grand débat, on garde pourtant surtout l'image d'Emmanuel Macron dialoguant avec les maires, voire avec la population lors des consultations organisées à travers la France. Après deux ans de stratégie jupitérienne, consistant à raréfier sa parole pour mieux la rendre attendue, Emmanuel Macron surprend en occupant l'espace médiatique par son omniprésence télévisuelle entre janvier et mars, dates

de début et de fin du Grand débat (*graphique 1*). Son exposition sur les chaînes d'information en continu triple selon les données que nous avons générées grâce au fonds de l'Inathèque (Institut national de l'audiovisuel). Le président donne du grain à moudre aux chaînes d'information en continu qui retransmettent en direct ses interventions lors de ses rendez-vous, comme à Grand Bourgtheroulde, le 15 janvier, où il lance le début des consultations. Il participe ainsi à seize réunions sur deux mois, pour une durée totale de 92 h d'échanges, ce qui fait près d'une réunion tous les quatre jours. Ces réunions s'avèrent en outre de véritables marathons médiatiques, avec une moyenne de 5-6 heures pour chacune d'entre elles. Président-Duralex, Emmanuel Macron explose d'ailleurs tous les records en passant pas moins de 14 h 30 au Salon de l'agriculture, en février, entre deux débats nationaux. Le chef de l'État entend ainsi se montrer comme un président qui « mouille la chemise », qui n'entend éluder aucune question.

À l'écoute des citoyens, Emmanuel Macron cherche aussi à renouer avec les élus des territoires qui font part de leur sentiment d'incompréhension depuis 2017. Les débats auxquels intervient le président se situent ainsi le plus souvent dans des territoires ruraux (Grand Bourgtheroulde dans l'Eure le 15 janvier, Souillac dans le Lot le 18 janvier, Bourgade-Péage dans la Drôme le 24 janvier, etc).

Graphique 1 - Nombre d'extraits vidéo évoquant Emmanuel Macron sur les chaînes d'information en janvier 2019



Source : Inathèque.

Ces rencontres en apparence spontanées ne sont pas exemptes d'artificialité. Elles sont en réalité préparées en amont par l'Élysée et certains participants aux convictions proches du chef de l'État prévenus en avance⁶. L'historien Nicolas Mariot a montré comment la rencontre entre le chef de l'État et les citoyens est marquée par une « discipline de situation » favorisant les attitudes de liesse pouvant expliquer les applaudissements systématiques à la fin des prises de parole d'Emmanuel Macron⁷. En privilégiant des visites surprises, les équipes du chef de l'État évitent également les comités d'accueil organisés par les opposants. Une attitude de dénigre-

ment en dehors de toute action militante s'avérerait donc très coûteuse et risquée par chacune des personnes rencontrées. Il en résulte une image positive d'un chef de l'État attentif et impliqué semblant renouer avec un public qui l'ovationne.

Le Grand débat national permet en tout cas au président de reprendre la main sur le tempo médiatique dominé depuis l'automne par la crise des Gilets jaunes⁸. L'attention pour ceux-ci s'effondre à partir de mi-janvier. Les adversaires du chef de l'État subissent aussi cette marginalisation comme en témoignent les chiffres du CSA. Jean-Luc Mélenchon ou Marine Le Pen, qui faisaient jeu égal avec le président

6 - *Le Parisien*, « Grand débat : les vraies-fausse visites surprises de Macron », 30 janvier 2019.

7 - Nicolas Mariot, *Bains de foule. Les voyages présidentiels en province, 1888-2002*, Belin, coll. « socio-histoires », 2006.

8 - Pierre-Emmanuel Guigo, « "Je t'aime, moi non plus", les gilets jaunes et les médias de masse », *Revue Politique et Parlementaire*, n°1090, mars 2019.

de la République, en termes de couverture audiovisuelle en septembre et octobre sont désormais nettement en deçà, obtenant une exposition médiatique plus de dix fois inférieure à celle du chef de l'État (*graphique 2*). Plus généralement, c'est la parole des membres du gouvernement qui creuse l'écart sur l'opposition.

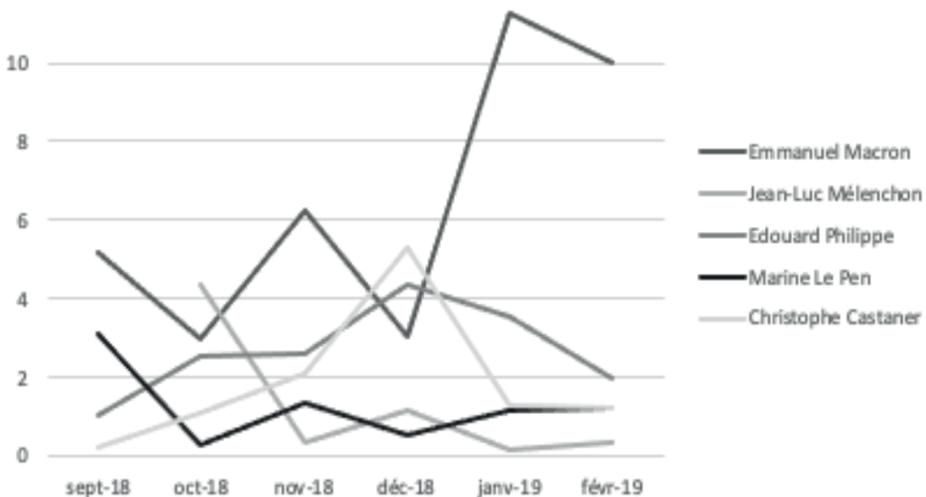
Seul aux commandes, Emmanuel Macron freine la chute de sa popularité amorcée depuis l'été 2017 qui avait atteint son pic en décembre 2018 avec 77 % d'opinions négatives à son encontre. On constate même une légère hausse des opinions positives depuis janvier 2019 atteignant 26 % en avril 2019 selon le baromètre TNS Sofres, et 30 % selon le baromètre IFOP-

JDD. La tendance s'est depuis confirmée avec une augmentation de 10 points dans les baromètres de la popularité du chef de l'État, mais beaucoup plus dû à la crise sanitaire et au rassemblement derrière le drapeau⁹ qui l'a accompagnée.

Pour la majorité, le Grand débat permet de sauver les apparences lors des élections européennes de juin 2019 (22,42 % derrière la liste du Rassemblement national, 23,34 %), pourtant mal parties pour la République en Marche.

9 - Nous reprenons là le concept de « Rally round the flag » théorisé par John Mueller. En cas de crise l'opinion se réunit derrière la figure présidentielle : John Mueller, « Presidential Popularity from Truman to Johnson », *American Political Science Review*, n 64, 1970, p. 18-34.

Graphique 2 - Évolution (en heures) du temps d'antenne d'Emmanuel Macron, Édouard Philippe, Christophe Castaner, Jean-Luc Mélenchon et Marine Le Pen, à partir des données du CSA (chaînes d'information) de septembre 2018 à février 2019



QUE RESTE-T-IL DU GRAND DÉBAT ?

Mais un an et demi après la fin du Grand débat, et en pleine crise sanitaire, le bilan de celui-ci apparaît bien maigre. L'analyse de l'ensemble du débat a fait polémique, tout autant que sa restitution jugée décevante, par le Premier ministre en avril 2019. Les contributions qui devaient figurer en ligne en sont absentes, ce qui ne contribue pas à la clarté de la procédure. Selon un sondage Elabe, 76 % des Français n'ont pas changé d'avis sur Emmanuel Macron après le Grand débat, voire même ont une opinion plus négative de lui¹⁰. L'ancrage local du président ne s'est pas confirmé lors des municipales qui ont vu la déroute de ses candidats.

Loin de s'être résorbé, le fossé ressenti entre population et représentants apparaît toujours considérable. Il semble même s'être accru pour des catégories de la population faiblement impliquées dans la consultation nationale de l'hiver 2019. Le public de ces débats fut en effet assez homogène, composé d'une population majoritairement âgée (60 ans en moyenne), éduquée, des classes favorisées (75 % sont propriétaires de leur logement, et 65 % disent s'en sortir facilement avec leurs revenus) et qui est donc celle qui participe d'ordinaire le plus à la

vie politique¹¹. Au contraire, les débats ont été peu nombreux dans les territoires qui avaient été à la pointe de la mobilisation des Gilets jaunes¹².

Les catégories faiblement représentées n'ont depuis cessé de se manifester, essentiellement par la rue, que ce soit par les marches pour le climat qui ont mobilisé les lycéens, la mobilisation contre les violences faites aux noirs durant l'été 2020, et plus récemment le rejet du texte de loi Sécurité globale. Quant aux Gilets jaunes, s'ils ont perdu de leur impact, ils n'ont jamais tout à fait disparu, servant de force d'appoint à ces différentes mobilisations.

Le recours à la violence de la part des manifestants et en retour par les forces de l'ordre, surprenant il y a deux ans, apparaît aujourd'hui devenu banal. Seul le confinement strict semble pouvoir épargner Paris de manifestations violentes et de dégradations systématiques le samedi après-midi.

Parmi les mesures importantes annoncées par Emmanuel Macron au sortir du

11 - Céline Braconnier, « L'abstention et la participation électorales », dans Olivier Fillieule (dir.), *Sociologie plurielle des comportements politiques. Je vote, tu contestes, elle cherche...* Paris, Presses de Sciences Po, « Académique », 2017.

12 - Article de Simon Blin, « Un public éloigné des traits sociologiques des gilets jaunes », *Libération*, 14 mars 2019 : https://www.liberation.fr/debats/2019/03/14/un-public-eloigne-des-traits-sociologiques-des-gilets-jaunes_1715170

10 - Sondage Elabe, 26 avril 2019.

Grand débat, il y avait la création de la Convention citoyenne sur le climat, dont les membres ont été tirés au sort au sein de la population, chargée de « définir les mesures structurantes pour parvenir, dans un esprit de justice sociale, à réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 40 % d'ici 2030 par rapport à 1990 ». Au total, la Convention aboutit à 149 propositions, le chef de l'État annonçant ne disposer que de trois « jokers » sur celles-ci. Au moins 146 des 149 propositions devraient donc être adoptées. Toutefois, six mois après la remise du rapport de la Convention citoyenne, les relations avec le chef de l'État semblent plus tendues. Le gouvernement a utilisé bien plus que trois jokers et le président a eu des mots durs à l'égard de la Convention lors de son interview pour *Brut* le 7 décembre 2020.

*
* *

Le Grand débat national aurait pu être le moment de ressourcement d'une démocratie française qui semble plus que jamais à bout de souffle. Si l'enthousiasme a été au rendez-vous, il ne semble pas en rester grand-chose près de deux ans plus tard. La crise sanitaire, imprévisible alors, a bien sûr rebattu les cartes. Mais en centrant le débat sur sa personne, Emmanuel Macron a fait de ce Grand débat, peu à peu, un grand moment de communication présidentielle, afin de contrebalancer une image hautaine. En outre, loin d'avoir inclus ceux qui se sentent les plus marginalisés au sein de la société, le Grand débat a surtout concerné les plus participatifs, tapant à côté de sa cible. Pour espérer renouer avec une démocratie apaisée, il sera nécessaire de mieux retisser les liens avec l'ensemble de la population, dans sa diversité la plus fine, et privilégier une véritable écoute, au monologue sacralisé. C'est là l'enjeu d'une démocratie qui voudrait renouer avec la maturité ■

LES SONDAGES D'OPINION ET L'ESPACE PUBLIC

La science politique et la philosophie politique ont consacré beaucoup de réflexions et d'analyses à propos des concepts d'espace public et d'opinion publique. Ces deux notions sont liées et la ligne de séparation ou de complémentarité entre les deux n'est pas toujours simple à tracer. La sociologie politique, quant à elle, a considérablement documenté, par des enquêtes et des protocoles d'observation, la manière dont l'opinion publique se forme. La formation du jugement politique que les électeurs se font (en dehors ou pendant les campagnes électorales), le rôle des socialisations de longue durée, de moyenne durée et de courte durée avant le jour du vote, la pluralité des facteurs qui rentrent en compte pour comprendre le rapport des citoyens à l'action publique et à l'action politique, constituent des domaines de recherche très solidement ancrés dans les théories de l'opinion publique et de sa formation.

Bruno CAUTRÈS

Chercheur CNRS au Cevipof
Enseignant à Sciences Po

LES EFFETS DES SONDAGES SUR L'OPINION PUBLIQUE

Mais que sait-on aujourd'hui du rôle de l'opinion publique dans la vie démocratique et dans les modalités de fonctionnement de l'espace public ? La profusion d'informations disponibles, liée à l'expansion des techniques et moyens de la communication politique,

et les transformations du rapport des citoyens vis-à-vis de cette profusion d'informations ont rendu plus fluides et plus incertaines les frontières de l'espace public. Il ne passe pas une semaine sans que l'actualité ne soit rythmée par la publication de sondages d'opinion ; en période électorale ce sont plusieurs sondages d'opinion par semaine qui sont publiés, voire plusieurs par jour. Cette démocratie « sondagière » n'est sans doute pas à confondre avec la définition plus large d'une « démocratie du public » où la préoccupation des acteurs

politiques pour ce que pensent les citoyens serait devenue omniprésente. Mais elle soumet tous les acteurs politiques à un jeu de contraintes très important. L'injonction à prendre en considération les points de vue du « public » est, de fait, devenue une donnée fondamentale de la vie démocratique aujourd'hui. Des méthodes alternatives à celles des sondages d'opinion classiques ont d'ailleurs progressivement émergé, rendant le jeu de contraintes et de contradictions potentielles plus complexe encore : débats délibératifs, conventions citoyennes, consultations du « public » en ligne complètent à présent la panoplie des instruments dont les gouvernements se dotent pour comprendre le « public », en particulier lors de graves crises ou à propos d'enjeux politiques ne faisant pas l'objet de consensus.

Avant d'aborder la question des contraintes nouvelles, que la prise en compte de l'opinion publique fait peser sur les épaules des gouvernants, revenons tout d'abord sur l'une des questions habituellement les plus fréquemment abordées, celle du rôle des sondages d'opinion sur la liberté d'opiner en matière électorale.

Les recherches consacrées aux effets des sondages sur l'opinion publique pendant une campagne électorale distinguent habituellement deux principales conséquences : l'effet « bandwagon » qui incite l'électeur hésitant et « conformiste » à rejoindre le camp du vainqueur annoncé et l'effet « un-

derdog » qui, au contraire, consiste à porter secours au perdant annoncé. La publication des sondages d'intentions de vote joue ici le rôle d'une variable qui va activer chez les électeurs un filtre évaluatif différencié selon que le candidat préféré est en bonne ou en mauvaise position. Ces questions sont proches de celles relatives à la part rationnelle ou attitudinale du vote et à la question du « vote stratégique » (voter ou pas pour le candidat dont on se sent le plus proche plutôt que pour celui qui a le plus de chances de gagner l'élection même s'il n'est pas le candidat préféré de l'électeur). L'analyse des dynamiques de campagnes électorales montre également que les effets « bandwagon » et « underdog » peuvent jouer dans des sens opposés à leurs directions habituelles.

La dynamique de l'élection et la nature de l'offre électorale peuvent contrecarrer ces effets et les réorienter dans des sens opposés : une partie des électeurs peuvent vouloir que la victoire du candidat probablement élu ne soit pas trop écrasante (pour qu'il ait la victoire modeste) tandis qu'une autre partie des électeurs va finalement lâcher le candidat trop loin de la victoire ou du podium final (considérant son cas comme désespéré). Un troisième effet potentiel de la publication des sondages d'opinion (en période de campagne électorale) peut s'exercer sur l'abstention : la mobilisation des différents électors si les sondages laissent penser à une élection aux résultats incertains et serrés, la démo-

bilisation d'autres parties de l'électorat si la victoire annoncée d'un candidat semble largement acquise. Malgré tout leur intérêt et leur profusion, toutes ces directions de recherche ne parviennent pas à montrer que les effets de la publication des sondages d'opinion soient parfaitement identifiables et stables dans leurs manifestations empiriques : ces effets sont en fait médiatisés par les préférences partisans, la sensibilité à des enjeux mis en avant par les candidats, la fidélité idéologique ou partisane, la socialisation politique et le profil sociologique des électeurs.

Résumant l'état de la recherche, Gérard Grunberg et Nonna Mayer concluent d'ailleurs à un bilan global « nuancé » : « les sondages ont incontestablement des effets, à commencer par celui d'informer sur les intentions des autres électeurs. Ils illustrent ce que Diana Mutz appelle "l'influence interpersonnelle". Ce que nous savons du monde aujourd'hui vient de moins en moins d'une expérience directe de la réalité, d'un contact personnel avec les proches comme cela était à l'époque de l'ouvrage pionnier de Elihu Katz et Paul Lazarsfeld, *Personal Influence*. Ce sont les sondages, la presse, la télévision, de plus en plus le net et les réseaux sociaux qui nous apprennent comment vivent et pensent les "autres" »¹.

1 - Gérard Grunberg, Nonna Mayer, « L'effet sondage. Des citoyens ordinaires aux élites politiques », in Yves Deloye et al., *Institutions, élections, opinion*, Paris, Presses de Sciences Po, 2014, p. 223.

LES SONDAGES SONT DEVENUS UN ÉLÉMENT STRUCTUREL DE L'ESPACE PUBLIC

On peut ajouter que « l'effet sondage » a été amplifié au cours de la dernière décennie par les évolutions de modes d'information et de l'espace public : les chaînes d'information en continu commandent et publient elles-mêmes des sondages, les sondeurs et les experts des sondages ont été progressivement intégrés à leurs programmes comme des consultants ou des analystes ; les rédactions de ces médias sont également sensibles et très réactives à la publication des sondages sur les tendances de l'opinion et sur les intentions de vote ; les réseaux sociaux sont devenus des balises et des signaux que les rédactions suivent de près afin de connaître les tendances du débat public et des controverses liées à la publication de sondages. Les sondages d'opinion et les analyses de l'opinion publique sont ainsi devenus un élément structurel de l'espace public, au sens fort du terme : non seulement parce qu'ils occupent une place importante et très régulière dans l'information télévisée et digitalisée, mais aussi par le rôle qu'on leur fait jouer dans le cadrage des débats publics et la structuration des controverses qui s'y jouent. Les plateaux télévisés mettent ainsi de plus en plus en scène l'information sondagière comme élément d'objectiva-

tion des préférences et des préoccupations du « public » dont les médias se présentent comme des chambres d'écho, les porte-paroles. Le sondeur ou l'expert en sondages, le « politologue » (qu'il soit réellement un politiste universitaire ou un « politologue » parfois auto-proclamé), est ainsi devenu le médiateur entre une information sondagière pléthorique, parfois incohérente (popularité de l'exécutif qui remonte, puis redescend pour remonter encore dans un autre sondage), et le « public ». Le plateau télévisé étant devenu la place publique où se joue cette médiation mise en scène pour un public dont une partie reste branchée sur le canal en diffusion permanente ou presque.

Si, malgré la difficulté empirique de l'isoler d'autres déterminations du vote, cet « effet sondage » semble avéré sur le comportement des électeurs dans certaines situations, il est encore plus avéré sur le personnel et les formations politiques. Comme le font très justement remarquer Gérard Grunberg et Nonna Mayer, loin de constituer « une arme aux mains des acteurs politiques, les sondages représentent tout d'abord pour eux une contrainte supplémentaire dans leur action ? Une contrainte lourde et souvent douloureuse »². La production et la publication, à la fois massives et régulières (voire omniprésentes) d'enquêtes d'opinion accentuent en effet

2 - Gérard Grunberg, Nonna Mayer, *op. cit.* p. 225.

la tension fondamentale de la démocratie d'opinion : la tension entre le jour du vote et l'état de l'opinion pendant le mandat.

Cette tension est soulignée par Bernard Manin qui l'exprime ainsi : « la voix que le peuple conserve en dehors de ses représentants est plus constamment présente que dans les autres formes du gouvernement représentatif »³. À la fois ressource à très haute valeur ajoutée potentielle pour les gouvernants et contrainte terrible, l'opinion publique et ses mesures par les sondages deviennent ainsi un acteur politique clef, non-élu et non-identifié très clairement et qui pourtant impose un étau de fer aux gouvernements. Les sondages d'opinion et la prise en compte de l'opinion publique jouent également d'importants effets sur la sélection des candidats aux élections et la vie interne des partis politiques : les partis politiques, notamment ceux qui se sont édifiés autour d'une personnalité charismatique ou qui ont accentué leur dimension de « partis at-trape-tout », s'en remettent de moins en moins à leurs « grass roots » pour arbitrer les procédures de sélection des candidats aux postes exécutifs et considèrent les son-

3 - Bernard Manin, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Calmann-Lévy, 1995, p. 297. Cette phrase lumineuse (citée par Gérard Grunberg et Nonna Mayer, *op. cit.* p. 226), nous rappelle avec force que, même une fois passée l'élection, le peuple conserve une voix, qui selon Bernard Manin incarne un « au-delà de la représentation qui ne se manifeste plus seulement dans des circonstances exceptionnelles ».

dages d'intentions de vote comme l'arbitre des compétitions internes.

L'OBLIGATION PÈSE DE PLUS EN PLUS SUR LES GOUVERNANTS D'OUVRIR LA BOÎTE NOIRE DU "DECISION MAKING"

La prise en compte des sondages d'opinions, et plus largement des données relatives à l'état de l'opinion publique, agissent de manière puissante à bien d'autres niveaux de l'action politique et de l'action publique. Elles jouent même un rôle décisif dans plusieurs domaines relatifs au fonctionnement du gouvernement. C'est ce que rappelle de manière très synthétique Céline Belot⁴ dans ses travaux sur la relation entre opinion publique et politiques publiques. Elle distingue quatre principaux usages des enquêtes d'opinion publique par les gouvernants, dont trois nous semblent les plus importants. Les enquêtes d'opinion sont tout d'abord un « outil de communication » dont les résultats vont alerter les gouvernants sur le besoin de communiquer (suivi des cotes de popularité), les modifications de l'opinion publique ou vont leur indiquer les sujets sur lesquels

4 - Céline Belot, « Opinion publique et politiques publiques », in : Laurie Boussaguet et al., *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, 2019, pp. 417-424.

ils peuvent disposer du soutien de l'opinion et les segments de l'électorat dans lesquels ce soutien est le plus important. Au-delà d'un simple suivi communicationnel de l'opinion publique, les enquêtes d'opinion servent ici d'élément fondamental de « cadrage » de l'action gouvernementale⁵.

Les enquêtes d'opinion constituent également un « instrument de prévision » des risques encourus par les gouvernants lorsque leur agenda de réformes risque de ne pas passer auprès des citoyens ou de rencontrer des obstacles : tentatives d'anticiper le « blâme » des électeurs, mise sur l'agenda gouvernemental de contre-mesures ou de mesures de compensation à ceux qui se considéreront comme les perdants d'une réforme, instrumentalisation du soutien des citoyens (« les français veulent que... », « les français nous ont élus pour... ») afin d'imposer au Parlement ou aux autres acteurs du jeu politico-institutionnel des réformes ou des méthodes de réformes.

Enfin, les enquêtes et sondages d'opinion sont mobilisés dans les dispositifs d'éva-

5 - Dans le cas français, on peut souligner le rôle très important qu'a joué le gouvernement de Michel Rocard (1988-1991) dans la professionnalisation de la prise en compte des données d'opinion publique dans la conduite de l'action gouvernementale. Voir : Pierre-Emmanuel Guigo, « Le chantre de l'opinion » : la communication de Michel Rocard de 1974 à 1981 », in : *La Lettre de l'Institut François Mitterrand*, 15 octobre 2012. <https://www.mitterrand.org/Le-chantre-de-l-opinion-la.html>

luation des politiques publiques. Les dispositifs d'évaluation de l'action publique peuvent faire un triple usage des enquêtes d'opinion publique : collecter des données afin de les confronter à l'argument qui a motivé l'action publique (évaluer la pertinence ou l'urgence de cette action), connaître la sociologie des récipiendaires de l'action publique (évaluer si l'action publique a atteint sa cible), disposer du matériau permettant des analyses statistiques identifiant l'effet des politiques publiques sur leurs bénéficiaires (évaluer le bénéfice de l'action publique vis-à-vis de son coût en particulier).

Ces différents usages des données relatives à l'état de l'opinion publique constituent une tendance de fond assez lourde dans la plupart des démocraties contemporaines. Il n'en reste pas moins vrai que cette prise en compte continue d'engendrer de sérieux conflits d'interprétation dans l'espace public à propos de ce que pense le « public ». L'obligation pèse de plus en plus sur les gouvernants d'ouvrir la boîte noire du « decision making » et de justifier davantage la correspondance entre les choix effectués et les données sur lesquels ils reposent. Cela ne vaut pas que pour les données relatives à l'état de l'opinion, mais en ce domaine la pression s'est accrue considérablement. Les évolutions techniques font que réaliser un sondage d'opinion (en ligne) est aujourd'hui beaucoup moins onéreux qu'il y a 15 ou 20 ans. Certaines formations politiques

(par exemple la LFI) revendiquent même une expertise interne pour produire leurs propres sondages d'intentions de vote.

Les controverses relatives à l'intégration européenne constituent une bonne illustration de ces conflits d'interprétation à propos de ce que pense de l'Europe le « public ». La question de l'opinion publique est fortement articulée à celle du déficit démocratique européen dans les débats publics et dans les travaux académiques. Cette question constitue même la principale question de recherche des travaux de sociologie politique de l'intégration européenne qui ont accumulé un très solide ensemble de résultats sur la sociologie du soutien (et de l'absence de soutien) à l'Europe parmi les populations des pays membres ou candidats. De manière paradoxale, la figure de « l'opinion publique européenne » est mobilisée dans une perspective légitimatrice par l'Union européenne elle-même : le discours produit par les institutions européennes sur la prise en compte des préoccupations, des demandes ou des préférences des citoyens (et cette mise en exergue de cette figure du citoyen) ont constitué depuis le début des années 1990 (et les ratifications du Traité de Maastricht) un thème central de la communication des institutions européennes. Une « bataille de l'opinion publique » existe dans de nombreux pays européens, la France en particulier : pour certains travaux de recherche, « l'opinion publique européenne » ne s'exprime qu'in-

complètement dans les enquêtes d'opinion comme l'Eurobaromètre. Cette « bataille de l'opinion publique européenne » s'est intensifiée au moment du rejet par la France du Traité sur la Constitution européenne en 2005 ; elle n'est pas uniforme et va d'une contestation de la prétention des enquêtes d'opinion publique (comme l'Eurobaromètre) à saisir leur « peuple » européen⁶ et ses opinions au développement de méthodologies alternatives pour recueillir la « parole citoyenne »⁷ (débat ou conférences citoyennes). Mais l'idée s'est installée dans une partie du « public » et finalement même des dirigeants que le Traité de Lisbonne, ratifié après le rejet du Traité constitutionnel par la France et les Pays-Bas, avait consisté à « s'asseoir sur le suffrage populaire » exprimé en mai 2005.

* * *

6 - Voir par exemple : Olivier Baisnée, « The European Public Sphere Does Not Exist (At Least It's Worth Wondering...) », *European Journal of Communication*, 2007, 22(4), pp. 493-503. Reprenant à son compte l'idée que « l'opinion publique sondagière » est largement un artefact de méthode, Olivier Baisnée propose dans cet article de déporter le regard vers la société civile et les mobilisations citoyennes pour saisir la vraie nature de l'opinion publique européenne.

7 - Une belle réflexion sur la relation entre les institutions européennes et les questions posées par la « fabrique » d'une opinion publique européenne est proposée dans : Céline Belot, Laurie Boussaguet, Charlotte Halpern, « La fabrique d'une opinion publique européenne. Sélection, usages et effets des instruments », *Politique européenne*, 2016, n°54, pp. 85-123.

Pour comprendre le rôle joué par la question de l'opinion publique dans l'espace public aujourd'hui, il faut en fait renoncer à deux théories extrêmes : « l'opinion publique » n'est pas l'ombre portée du « peuple » qui interdirait aux gouvernants de développer les programmes sur lesquels ils ont été démocratiquement élus ; « l'opinion publique » n'est pas non plus un pur artefact sondagier qui interdirait aux gouvernants de comprendre la complexité et les profondeurs de l'espace public. Une voie moyenne peut être pensée : c'est par la pluralité des mesures de l'opinion et par une formation des décideurs et des dirigeants à la lecture des données de l'opinion publique que l'on pourra progresser vers une démocratie plus intégrante des préoccupations des électeurs. L'élection et la ritualisation « sacrée » du suffrage universel qu'elle met en œuvre reste la pierre fondatrice et angulaire de la légitimité démocratique. Mais la légitimité démocratique doit être pensée comme un processus dont l'élection est le point de départ. Les étapes qui restent à franchir aux lendemains des élections sont également essentielles. Si la prise en compte des états de l'opinion publique n'est sans doute pas la seule modalité de la construction et du développement de ce processus, elle occupe néanmoins une place de choix. Jamais la question de la réaffirmation régulière du lien démocratique tracé le jour du vote n'a semblé aussi essentielle à consolider ■

PARTIS (ET SYNDICATS) À L'ÈRE LIQUIDE¹

Le politologue Olivier Rouquan revient sur la place des partis politiques dans l'espace public.

Olivier ROUQUAN

Politologue, constitutionnaliste

Depuis de nombreuses années, les médiateurs ont mauvaise presse : les partis² suscitent peu la confiance et recueillent une popularité faible. Renforcé par le présidentielisme, ce trait historique français est rapporté par nombre de sondages. Les syndicats sont jugés utiles mais ne suscitant guère l'engouement, depuis qu'ils ont délaissé la promotion des plus fragiles... Pourtant, placées entre société civile et État, ces

organisations sont indispensables au bon fonctionnement démocratique³ : sans partis institutionnalisés, gouvernés et gouvernants n'articulent plus leur conversation dans l'espace public.

Certes, la politique est une arène où s'échangent passions⁴, coups et blessures⁵, autant qu'arguments⁶. Mais en temps ordinaires, les partis et syndicats animent et structurent le débat en sélectionnant les idées. Ils trient les problèmes prioritaires, puis le personnel apte à en discuter et ca-

1 - Le liquide échappe au contrôle ; il reste visible mais n'est pas lisible. En référence à l'ouvrage de Zygmunt Bauman, *La vie liquide*, Paris, Hachette-Pluriel, 2013.

2 - Un parti est une organisation-institution souhaitant exercer le pouvoir et pour ce faire, elle est relativement hiérarchisée, régulée par le droit associatif ; un parti sélectionne les représentants, forme des militants et revendique puis diffuse une idéologie ; il obtient une représentativité significative dans les assemblées locales et nationales, en lien avec une lisibilité idéale. Il est donc en mesure de marquer et d'orienter l'espace public. En deçà d'une telle structuration, une mobilisation politique est un mouvement.

3 - Jean-Marie Donégani, Marc Sadoun, *La Démocratie imparfaite*, Paris, Gallimard, 1994.

4 - Par exemple : Théodore Zeldin, *Histoires des passions françaises – tome 4*, Paris, Seuil, 1977 et M. Winock, *La fièvre hexagonale*, Paris, Seuil, 2009.

5 - B. Fuligni, *Petit dictionnaire des injures politiques*, Paris, Le livre de poche, 2012.

6 - Les grands moments de l'éloquence parlementaire : <http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/7e.asp>

pable de gouverner. Tel est le cadre représentatif⁷. Sous la V^e République, les partis politiques se sont présidentialisés. Forgés aux temps de la démocratie parlementaire, ils vivent mal – d’abord à gauche et au centre – la personnalisation condensée du débat. Maintenant ils trébuchent, là où sidère l’instantanéité⁸. Leur errance fantomatique dans un espace public parfois spéculatif, n’empêche certes pas quelques organisations d’animer le jeu ; mais leur aptitude au « bon gouvernement » est questionnée⁹.

La démonstration s’appuie sur un premier argument : les partis dits classiques et puissants jusqu’aux années 2000 en France, déclinent dans leur capacité à orienter le débat public. Second argument, le présidentialisme d’opinion a fini par causer leur désagrégation, faisant

7 - L’espace public est défini comme une arène de discussion et de délibération, où s’inscrivent sur l’agenda les enjeux majeurs, objets du débat collectif. Dans l’idéal moderne, des procédures préalablement connues régulent les échanges et les négociations – pratique du contradictoire et capacité à sceller de raisonnables compromis. L’espace public moderne entretient un lien inextricable avec la quête du Juste et le droit, afin de susciter la confiance et la participation. Cf. entre autres : Jürgen Habermas, *Droit et démocratie*, Paris, Gallimard - nrf -, 1997 et Paul Ricoeur, *Le juste, paris, Esprit*, Le Seuil, 2001.

8 - Cf. Chloé Morin, Daniel Perron, *À quoi servent encore les partis politiques*, Paris, Fondation Jean Jaurès, 2019, p. 13 et suivantes.

9 - Pierre Rosanvallon, *Le bon gouvernement*, Paris, Seuil, 2015.

qu’ils contrôlent moins l’élection. Enfin, troisième argument, les organisations qui survivent polarisent le débat, ce qui corrode leur légitimité institutionnelle.

L’IMPUISSANCE COMMUNICATIONNELLE DES PARTIS

Depuis assez longtemps, le moyen d’imposer une marque est de polariser le débat, soit de le rendre polémique et frontal. Les sorties de J.-M. Le Pen, préalablement le style dénotatif d’un G. Marchais ou d’un R. Dumont, tranchent par le verbe et les postures. Traditionnellement, l’art de la provocation permettant d’acquérir une notoriété, est plutôt réservé aux candidatures « satellites ». Mais, du fait du taux croissant de colère partagée et de l’augmentation de frustrations collectives, les « disruptifs » conquièrent la place centrale¹⁰. L’espace public se structure autour de leurs dénonciations, rebellions et autres contestations. En France, le FN (devenu le RN) a installé ses thèmes : les partis de droite d’abord, du centre puis progressivement de gauche réagissent incessamment aux enjeux de la montée de l’insécurité, à l’amalgame entre terrorisme et immigration, au présumé complot de l’élite...

10 - Yann Algan, Elizabeth Beasley, Martial Foucault, *Les origines du populisme*, Paris, La République des idées, 2019.

Plus largement, s'il veut se faire entendre, un politicien, y compris au profil « gestionnaire », doit donc choquer. La période favorise les démarches fondant leur écho sur une capacité à donner de la voix, des images et un récit à une « rupture » : la dimension polémique est d'autant plus renforcée, que nos cultures sont saturées de représentations mortifères – des jeux vidéo aux récits catastrophistes et autres séries¹¹. Elles sont aux antipodes d'un espace public permettant l'émergence de compromis constructifs. La fameuse synthèse a donc pris l'eau...

Ainsi, les partis politiques peinent-ils à apprivoiser la mutation d'une politique frappée au coin des *punch line* marquant l'instantanéité – logique *people* –, transformée en norme de l'agir communicationnel. Leurs récits idéels inscrits dans la longue durée et dans l'histoire, leur aventure collective faite de négociations et d'accords laborieux, ne cadrent pas avec la promotion légendaire extatique enveloppant la fabrique du leader actuel – tant elle est fondée sur le partage des émotions, la reconnaissance personnalisée des souffrances et la revendication éthique ou la condamnation morale¹².

11 - Mariette Darrigrand, *Comment les médias nous parlent (mal)*, Paris, Éd. François Bourin, 2013, p. 41-48.

12 - Denis Bertrand, Alexandre Dézé, Jean-Louis Missika, *Parler pour gagner, sémiotique des discours de la campagne présidentielle de 2007*, Presses de Sciences Po, 2007.

Corrélativement, l'une des raisons d'être des partis politiques – sélectionner les priorités pour les agréger –, est plus qu'affaiblie. De façon récurrente, est ainsi notée la difficulté à communiquer un projet, ou encore, la distance installée avec les intellectuels – ces derniers préférant graviter autour des présidentiels et sur les plateaux de télévision : feu « l'intellectuel organique »¹³...

Corrélée avec l'essor d'une culture fondée sur l'indice plus que sur le symbole, les marqueurs idéels, notamment partisans, sont dévalorisés au bénéfice de traces cognitives iconiques relativement floues. Depuis assez longtemps déjà, la communication politique est de moins en moins précise et solide, organisant elle-même une adaptation tactique constante – triangulation –, devenant donc liquide et insaisissable, du fait de sa polysémie...

LA PERTE DE CONTRÔLE ÉLECTORAL

En conséquence, les leaders de partis sont des machinistes et non plus des têtes d'affiche : sous la pression de réseaux très parisiens, le PS doit octroyer l'incarnation de la liste des européennes de 2019 à une

13 - Frédéric Bon, Michel-Antoine Burnier, *Les nouveaux intellectuels*, Paris, Seuil, 1971.

icône venue des milieux intellectuels¹⁴ ; LR projette sur l'avant-scène une figure de politicien littéraire, par ailleurs créateur de l'association Sens Commun... Plus tôt, les présidentiabiles sortis du chapeau des primaires de 2017 ne sont pas les chefs sortants des différents partis de gouvernement. Les défricheurs Verts, depuis leurs origines, contrôlent peu les notoriétés surgies de la société civile médiatique – de D. Cohn-Bendit, à E. Joly jusqu'à N. Hulot ou Y. Jadot... Le parti comme institution-organisation est donc placé à l'arrière-scène de la conquête du pouvoir.

Dans les années 70-90, au moins les chefs de l'opposition préparaient-ils l'élection présidentielle en étouffant les rivalités internes dans leurs organisations respectives... Pendant la campagne, ils prenaient *in fine* de la distance avec leurs partis pour séduire l'opinion. PS ou RPR n'étaient alors pas suffisants, mais ils étaient déterminants et nécessaires¹⁵. À la suite d'un déclin accéléré dans les années 2000, le parti deviendrait non pas inutile, mais secondaire. Le présidentialisme d'opinion – conjonction

entre présidentialisation et personnification¹⁶ a raison du parti représentatif. Car l'invasion de la politique spectacle dans la sélection des candidats les déstabilise.

Par exemple, l'organisation de primaires et l'adhésion à 1€ pulvérisent la culture militante, alors que prévalent la défense d'intérêts momentanés et le soutien à une candidature sur le mode « *fan de* »¹⁷. L'inscription des partis sur l'agenda médiatique lors de ces épisodes, livre un indice en trompe-l'œil de leur capacité à structurer durablement l'espace public.

Les primaires produisent ainsi des candidatures clivantes et labiles, rétrospectivement corrosives des partis de gouvernement. 2017 représente l'acmé d'une dynamique de désagrégation de la conquête du pouvoir par les deux grands partis – dits « de gouvernement », terme soulignant leur dimension jusqu'alors institutionnelle – ; cette date symbolise le succès de logiques réticulaires qui deviennent alors manifestes.

Les partis se fragmentent et perdent le contrôle, notamment au bénéfice de micro-organisations – sortes de banques

14 - En et avant 1998 alors que la liste est nationale comme en 2020, le leader de la liste est le chef de parti, F. Hollande ; en 1994, M. Rocard (*idem*) ; en 1989, L. Fabius, etc.

15 - Cf. Olivier Rouquan, « Stratégies présidentielles, constantes, variables et crise de la représentation », *Revue Politique et Parlementaire (RPP)*, n° 1060/1061, juillet-décembre 2011, p. 182-202.

16 - Frédéric Sawicki, « La présidentialisation contre les partis », <https://laviedesidees.fr/La-presidentialisation-contre-les-partis.html>

17 - Olivier Rouquan, *op. cit.* et Carole Bachelot, « Le PS bouge encore », <https://laviedesidees.fr/Le-PS-bouge-encore.html>

mises au service de candidats dissidents¹⁸. Pour fabriquer une notoriété centrale et la soutenir au pouvoir, les réseaux interpersonnels ou « mouvements » sont jugés plus efficaces que les rites partisans. L'entreprise politique de E. Macron l'illustre de façon radicale, mais celles de B. Hamon et F. Fillon aussi... Enfin, la dynamique concerne d'autres élections : lors des municipales de 2020, LR et PS gardent une attractivité et une capacité à mobiliser ; mais ils ne monopolisent pas l'offre – ni programmatique, ni de la sélection des listes. Là encore, plateformes et autres alliances de circonstance prennent le relais¹⁹...

AFFAIBLISSEMENT INSTITUTIONNEL ET POLARISATION

Au sujet de l'exercice du pouvoir, depuis le quinquennat, la coïncidence entre élections présidentielle et parlementaires renforce la présidentialisation du choix des députés, ce qui limite d'autant l'espace des partis dans la conduite des affaires. Ac-

18 - Pour la droite : évolution marquée par des changements successifs de noms jusqu'à aujourd'hui – création de Les Républicains en 2015 –, puis par externalisations successives, avec la création de « clubs » soutenant X. Bertrand ou V. Pécresse...

19 - <https://laviedesidees.fr/Municipales-2020-les-partis-politiques-invisibles-et-omnipresents.html>

tuellement, les réseaux parlementaires majoritaires profitent en plus de la faiblesse de la République en Marche, qui ne mute pas en parti de gouvernement. Plus traditionnellement, une fois installés au pouvoir, les présidents successifs consultent les chefs de partis et les utilisent dans un sens descendant, comme des relais et des sélectionneurs de représentants intermédiaires. Car à défaut d'avoir institutionnalisé la négociation sociale, sous la V^e République, les syndicats et partis « classiques » déterminent peu les enjeux de l'action publique²⁰. Lobbies, cabinets ministériels et présidentiel dessinent l'agenda institutionnel. Notre fabrique très concentrée des élites y contribue structurellement.

En fait, les instruments de régulation comme les partis, le Parlement, la Sécurité sociale, le CESE, etc., trouvent une visibilité intermittente, lorsque l'exécutif le veut bien : l'espace est relativement ouvert sous F. Hollande, relativement fermé sous E. Macron – avec lequel la marge est d'autant plus faible que la démocratie parlementaire est réduite aux acquêts²¹. En plus, partis comme syndicats, trop happés par le néocorporatisme à la française, ont perdu en légitimité depuis les années 90²². Les

20 - Relire notamment Bruno Jobert, Pierre Muller, *L'État en action*, Paris, PUF, 1987.

21 - Olivier Rouquan, « La démocratie parlementaire a-t-elle un avenir en France ? », *Libération*, 2 juillet 2017.

22 - Xavier Crettiez, Isabelle Sommier, *La France rebelle*, Michalon, 2002.

organisations socioprofessionnelles, très occupées à cogérer certains secteurs avec l'Administration, ont déçu des citoyens relégués hors système. Les médiateurs sont donc à la peine et les articulations craquent. Par exemple, la gouvernance de la Sécurité sociale procède moins par arbitrages entre partenaires sociaux. Le dialogue social, déjà peu huilé en France, devient souvent impossible – cf. la nouvelle réforme des ASSEDIC. Le mouvement des Gilets jaunes²³ illustre aussi crûment l'usure de la démocratie sociale – scandée par des rites de manifestation et de négociation : ils sont relégués au bénéfice de mobilisations plus éruptives, structurées par la visibilité incandescente qui est liquéfaction de la représentation.

L'opposition partisane suscite, elle, un bruit récurrent portant sur son incapacité à s'unifier autour d'une personnalité et d'un programme crédibles²⁴... Le RN n'est pas épargné par les affres touchant les partis traditionnels – changement de nom cosmétique pendant les affaires politico-financières et lacunes programmatiques. Certes dirigé par sa probable future candidate, il demeure insuffisamment institutionnalisé – car peu représenté au Parlement et dans les collectivités...

23 - Cf. *RPP*, n° 1090, janvier-mars 2019.

24 - Aujourd'hui, la primaire trans-partisane est à nouveau revendiquée par certains comme perspective pour l'ensemble des gauches ; Grégoire Biseau, « Faut-il réhabiliter les primaires ? », *Le Monde*, 19 octobre 2020.

Quant à la France insoumise, sa faiblesse territoriale d'une part, ses relations trop conflictuelles avec l'extrême gauche et le PCF d'autre part, diminuent sa force d'entraînement – cf. les municipales. J.-L. Mélenchon parvient semble-t-il à mobiliser des *afficionados* dans la perspective de la présidentielle 2020²⁵. À l'occasion, il a à cœur de rappeler que LFI n'est pas un parti politique... La représentation syndicale comme partisane « classique » est donc en mauvais état.

Elle parvient cependant encore peu après les élections, à imposer quelques priorités visibles pour contenter des soutiens mobilisés : par exemple, N. Sarkozy engage un débat sur l'identité nationale et F. Hollande fait voter le mariage pour tous... Au-delà des alternances, le clivage sociétal sert à masquer la proximité des politiques économiques et sociales. Une fraction des citoyens reste dubitative face à cette évolution ; elle peut être comprise comme une captation illégitime de l'intérêt général, alors que les problèmes de pauvreté, d'inemploi, de mal-être au travail, d'écologie et de santé, font l'objet de régulations cosmétiques...

Sur ce plan, la dynamique de polarisation est beaucoup plus achevée aux États-Unis. Pour les progressistes, les enjeux de mœurs, culturels et écologistes, pour les conser-

25 - Il recueille 150 000 parrainages numériques dès le 8 novembre 2020 et annonce sa candidature à la présidentielle.

vateurs, les enjeux religieux, sécuritaires et migratoires, y trouvent après chaque présidentielle une traduction publique de plus en plus clivante²⁶. Selon M.-P. Fiorina, cette polarisation est d'abord le fait des élites partisans. Mais l'expérience Trump s'achève sur une fracturation inédite de l'électorat. A.-I. Abramowitz relève lui que la radicalisation « sociétale » des citoyens progresse en fait depuis les années 2000²⁷. Les deux grands partis parviennent ce faisant, contrairement à la situation européenne, à affermir le contrôle de leurs publics, et à influencer l'orientation du débat. Le revers de la médaille est la déstabilisation des institutions : il devient impossible de trouver les compromis indispensables au fonctionnement du régime du *check and balance*. La radicalisation idéologique s'accompagne aussi de violences de rue.

Ce scénario est-il susceptible de concerner la France ? Pendant trente ans, les partis de gouvernement ont centré leurs programmes et perdu en influence élec-

torale : depuis François Mitterrand, aucun président n'a été réélu sur le clivage droite/gauche du fait surtout, de l'illisibilité de l'offre. Mais depuis 2007, la polarisation progressive des candidats « classiques » est aussi paradoxalement responsable de la déprise : N. Sarkozy pousse trop loin le bouchon sécuritaire en 2012 ; F. Hollande heurte son camp avec la politique de l'offre et la déchéance de nationalité en 2017... si bien qu'au second tour, le centrisme y affronte la droite radicale. Dès lors, rien n'interdirait, à terme, une alternance comparable à celle vécue en 2016 aux États-Unis. Qu'imaginez alors en cas d'élection d'un candidat populiste, obligé ensuite de cohabiter avec une majorité parlementaire centriste ?...

*
* *

Les partis classiques parviennent peu, désormais, à structurer un débat réduit à un état liquide, alors que les nouvelles formes de mobilisation semblent « déborder » du cadre représentatif. Point d'ancrage, le modèle « habermasien » de l'espace public semble hors de portée ■

26 - Morris P. Fiorina, *Ibid.*

27 - Alan I. Abramowitz, *The great alignment*, Yale University Press, 2019, p. 1-18.

LES EXPERTS DANS LE DÉBAT PUBLIC : UN ABUS DE POSITION DOMINANTE ?

L'intervention croissante de l'État a donné aux questions économiques et sociales une place de plus en plus importante dans le débat public. Cette tendance a débuté dès l'entre-deux-guerres ; elle a été confortée par le consensus keynésien forgé à la Libération¹ ; elle n'a pas véritablement été remise en cause par la libéralisation relative de l'économie qui, depuis 40 ans, coexiste, dans un rapport en apparence contradictoire, avec une augmentation sensible des dépenses publiques et le développement des mécanismes de protection sociale.

Frédéric TRISTRAM

Maître de conférences (HDR) en Histoire contemporaine à Paris 1
Panthéon-Sorbonne

UNE NOUVELLE HIÉRARCHIE DES THÈMES ABORDÉS

Cette tendance se caractérise d'abord par une nouvelle hiérarchie des thèmes abordés : la monnaie unique européenne, les disciplines budgétaires qui y sont afférentes (mais dans le cas français rarement

respectées), la mondialisation commerciale et financière, la baisse tendancielle de l'industrie dans le produit intérieur, le maintien d'un niveau élevé de chômage, la possibilité pour l'État de soutenir la croissance sont aujourd'hui les sujets les plus souvent discutés, ou en tout cas ceux qui orientent, le plus sûrement et le plus durablement, non seu-

1 - Michel Margairaz, *L'État, les finances et l'économie. Histoire d'une conversion, 1932-1952*, Paris, CHEFF, 1991.

lement la politique de la Nation, mais aussi la vie quotidienne de ses habitants (qu'on songe, à cet égard, au référendum de 1992 sur le Traité de Maastricht). À l'inverse, les questions aujourd'hui qualifiées de « régaliennes » sont passées au second rang. Longtemps prégnantes, les controverses institutionnelles ont largement baissé en intensité depuis qu'en 1981 le courant socialiste et François Mitterrand ont accepté de fait la Constitution de la V^e République qu'ils avaient pourtant auparavant combattue. De même, malgré des tentatives récurrentes, le thème de la VI^e République, porté d'abord par Arnaud Montebourg puis aujourd'hui par Jean-Luc Mélenchon, a du mal à s'imposer dans l'opinion publique. Il a fallu attendre 2015 et le début des attentats islamistes de masse pour que la place des religions dans la société soit de nouveau interrogée, tandis que les questions de sécurité, de police et de justice s'imposaient au premier plan, servies, il est vrai, par une actualité angoissante.

Cette primauté relative des thématiques économiques et sociales n'a pas seulement une influence sur le contenu du débat mais aussi sur sa forme. Elle présente un caractère technique et consacre, à des degrés divers mais toujours affirmés, la place des experts. Encore fut-il s'entendre sur cette notion et sur ses conséquences sur l'organisation de l'espace public.

L'EXPERT, LE MILITANT ET L'INTELLECTUEL

L'expert se caractérise par la maîtrise d'une connaissance technique, souvent dans des domaines complexes, et la maîtrise du langage qui y est associée. Il se distingue ainsi de deux autres figures familières du débat public, le militant et l'intellectuel. Le premier fonde sa légitimité sur un engagement partisan ou associatif et une morale de la conviction. Son apparition est indissociable d'un processus de politisation qui touche des catégories de plus en plus larges de la population et ôte aux élites sociales le monopole d'intervention qu'elles détenaient auparavant. Commencé sous les révolutions française et américaine, ce mouvement s'étend au cours du XIX^e siècle (Maurice Agulhon, par exemple, a bien montré les progrès de la sociabilité politique dans les campagnes françaises) et il trouve son point d'acmé dans la création, à la fin du siècle, des syndicats et des partis de masse qui se réclament du mouvement ouvrier (le parti social démocrate allemand, créé en 1875, constitue à cet égard un modèle). L'intellectuel apparaît avec l'Affaire Dreyfus (le mot est, dit-on, utilisé pour la première fois par Georges Clemenceau dans un article de *l'Aurore* de janvier 1898). Ce personnage répond à un modèle particulier : il a acquis, dans les champs littéraires, artistiques ou scientifiques, une compétence reconnue et il utilise cette notoriété pour

donner un avis dans un domaine qui n'est le plus souvent pas le sien. Son intervention repose donc sur un décalage entre une parole générale et un savoir spécialisé et est, en réalité, fondée sur un principe d'influence. L'intellectuel utilise ainsi le ressort habituel de la notabilité mais en change les fondements, qui ne sont plus la naissance ou le patrimoine, mais la connaissance, le talent ou l'esprit. Son apparition sur la scène publique est sans doute liée au déclin, à la fin du XIX^e siècle, des notables traditionnels et à la recherche d'autres bases, jugées plus légitimes et plus démocratiques, car reposant sur le mérite, à l'influence exercée. Inversement, son déclin actuel s'explique aussi bien par la technicisation croissante du débat, qui ne se satisfait plus d'idées générales, que par la méfiance nouvelle vis-à-vis des élites, fussent-elle méritocratiques.

L'expert est ainsi très différent de ce notable de l'intelligence qu'est l'intellectuel puisqu'il fonde son intervention sur un savoir spécialisé et un domaine de compétence précis, dont il n'est guère habilité à sortir. Dans ces conditions, la formation, l'activité ou le diplôme jouent un rôle essentiel dans sa reconnaissance publique, puisqu'elle vient garantir son statut et crédibiliser son analyse. Cette nécessaire certification, a d'ailleurs conduit à une redistribution des cartes entre les différentes disciplines universitaires, qui profitent inégalement de l'évolution du débat public. Depuis

qu'elle a renoncé à offrir des explications globales aux dynamiques politiques, économiques et sociales, l'histoire a beaucoup perdu de son influence. Elle peine en outre à définir les éléments de ce qui serait une véritable expertise historique et à convaincre les journalistes ou les décideurs publics que donner une profondeur chronologique à un sujet est sans doute un des meilleurs moyens d'en appréhender le sens. Inversement, l'économie et la sociologie ont vu leur reconnaissance fortement s'accroître. Le phénomène est perceptible dès le début des années 1960 : les sociologues sont fréquemment consultés dans le cadre des commissions du plan, notamment dans le « Groupe 1985 », chargé de diffuser dans les sphères de l'État les méthodes de la prospective. De même, la première mission officielle confiée à des spécialistes de sciences sociales pour éclairer l'action publique le fut, en 1964, au sociologue Michel Crozier. Son enquête, commandée par la direction générale de la Recherche technologique et scientifique (DGRTS) et menée avec l'équipe du Centre de sociologie des organisations, qu'il a fondé deux ans plus tôt, porte explicitement sur « l'administration face au problème du changement² ». Par ailleurs, Michel Crozier est un des principaux animateurs du Club

2 - François Chaubet « Michel Crozier et le CSO, un entrepreneur sociologique de la réforme de l'État (début des années 1950-fin des années 1970) » *Revue historique*, 2012/3, pp. 659-681.

Jean Moulin, qui réunit des universitaires, des responsables syndicaux et associatifs et des hauts fonctionnaires. Ce club articule, sans doute pour la première fois aussi nettement, un discours politique (en l'occurrence proche de la deuxième gauche et méfiant vis-à-vis du gaullisme) avec une production d'expertise de grande qualité, ce qui en fait un des modèles des actuels think tanks³.

Cet exemple le montre : l'expert est rarement neutre et il met sa compétence au service d'une cause, d'un courant de pensée et parfois d'un parti politique. Le passage dans des cabinets ministériels est à cet égard révélateur. Les travaux pionniers de René Rémond et le séminaire, animé dans les années 2000 par Gilles Le Béguec et Christine Manigand, ont montré les singularités mais aussi toutes les nuances de ces lieux de pouvoirs⁴. Les motivations qui font des hauts fonctionnaires les collaborateurs directs d'un ministre sont diverses (René Rémond distinguait par exemple les « chiens », fidèles à une personnalité, des « chats », attachés à un ministère). Pour

autant, et malgré parfois les dénégations des intéressés, revendiquant leur statut de pur technicien, l'entrée dans un cabinet est toujours synonyme d'engagement et on ne passe jamais d'un cabinet de gauche à son homologue de droite. Chaque courant de la vie politique s'est ainsi constitué son écurie d'experts autorisés : que l'on songe au rôle qu'a joué dans l'arrivée de la gauche au pouvoir toute une génération de jeunes énarques entrés au Parti socialiste dans les années 1970 et peuplant les cabinets après 1981.

Si l'expertise peut prendre un tour militant, elle ne peut cependant jamais être réduite à cela. L'expert fait certes – souvent – de la politique, mais il le fait selon des modalités singulières. Son émergence dans le débat public a ainsi contribué à en modifier profondément les règles. Tout d'abord, l'influence de l'expert a pour effet de réduire, ou en tout cas de nuancer, les clivages idéologiques ou sociaux existants. La maîtrise d'un langage commun ou d'instruments d'analyse complexe conduit naturellement les experts à se rapprocher et à s'entendre, sinon sur les fins ultimes, au moins sur des objectifs intermédiaires. Christian Topalov a ainsi mis en exergue l'apparition, à la fin du XIX^e siècle, d'une « nébuleuse réformatrice », rassemblant des élus, des syndicalistes, des universitaires ou des hauts fonctionnaires spécialisés dans la question sociale et soucieux d'améliorer les conditions de vie et de travail des catégories

3 - Claire Andrieu, *Pour l'amour de la République. Le Club Jean Moulin, 1958-1970*, Paris, Fayard, 2002.

4 - René Rémond, Aline Coutrot et Isabel Boussard, *Quarante ans de cabinets ministériels, de Léon Blum à Georges Pompidou*, Paris, Presses de la FNSP, 1982 ; Gilles Le Béguec et Christine Manigand (dir.), « Les entourages des chefs de l'État de Mac-Mahon à Valéry Giscard d'Estaing », dossier dans *Histoire@Politique*, n° 08, mai 2009.

ouvrières⁵. Ce groupe informel réunit des personnalités de bords différents, voire opposés, allant du socialisme réformiste et démocratique (par exemple Arthur Thomas, normalien, jeune député SFIO et futur secrétaire général, après 1919, du Bureau international du travail) jusqu'à une droite conservatrice d'inspiration légitimiste (on pense à Albert de Mun, auteur de la première loi sur le salaire minimum des ouvrières à domicile) ou trouvant son inspiration dans les travaux de Frédéric Le Play, comme l'ingénieur des Ponts Émile Cheysson. Ces hommes que tout aurait opposé dans un débat de politique général, réussissent à s'entendre sur des dossiers concrets et peuvent, pour certains, se retrouver dans des institutions communes comme le Musée social, créé par le comte de Chambrun en 1894, où De Mun cohabite avec des républicains modérés comme Léon Say, voire avec des socialistes indépendants comme Alexandre Millerand.

LES CONSÉQUENCES ET LES DANGERS

Gage de pragmatisme, l'intervention exclusive des experts n'est toutefois pas sans inconvénient. Le danger principal

n'est certes pas, comme on l'entend souvent, une prise de pouvoir des techniciens, qui supplanteraient ou effaceraient le pouvoir légitime des élus. Ce mythe de la technocratie a connu, au cours du XX^e siècle, de nombreuses déclinaisons, de la dénonciation de la « synarchie » dans les milieux d'extrême droite des années 1930, à la mise en cause des inspecteurs des finances par les poujadistes des années 1950. Il n'a toutefois jamais été corroboré. Une lecture attentive des faits montre même que livré à lui-même, sans le relai du politique, le pouvoir des experts, à commencer par celui des hauts fonctionnaires, reste impuissant. Le meilleur exemple est sans doute celui du projet de remise à plat de la fiscalité française, par le décret du 9 décembre 1948. Ce texte a été exclusivement préparé, en dehors de tout contrôle parlementaire (la loi Reynaud-Marie du 17 août 1948 renoue avec la pratique contestable des décrets-lois), par un groupe d'experts guidé par les dirigeants de la toute nouvelle direction générale des Impôts. Son contenu se révèle décevant, très technique et loin des ambitions affichées⁶. À l'inverse, la TVA, qui est l'œuvre d'un technicien de génie, Maurice Lauré, n'aurait jamais été adoptée si elle n'avait pas trouvé dans le monde politique des relais efficaces, en particulier auprès d'Antoine Pinay,

5 - Christian Topalov, *Laboratoire du nouveau siècle. La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France (1880-1914)*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1999.

6 - Frédéric Tristram, *Une fiscalité pour la croissance. La direction générale des Impôts et la politique fiscale en France de 1948 à la fin des années 1960*, Paris, CHEFF, 2003.

président du Conseil et ministre des Finances en 1952. Issue d'un processus d'innovation incrémental qui témoigne de la culture d'ingénieur de son inventeur (Lauré est un des rares inspecteurs des finances à être passé par l'École polytechnique), cette taxe a aujourd'hui été adoptée par plus de 160 pays dans le monde, ce qui en fait sans doute un des meilleurs produits d'exportation français du XX^e siècle.

Le risque n'est donc pas dans une prise du pouvoir des experts mais dans la diffusion excessive d'un mode de raisonnement qui leur est propre et qui tend à réduire le débat et l'action publique à une forme d'ingénierie sociale : chaque problème est défini dans sa singularité et appelle une réponse technique immédiate. Le phénomène est particulièrement perceptible en matière de protection sociale où, depuis une quarantaine d'années, les prestations répondant à des situations particulières se sont multipliées, souvent justifiées par l'urgence.

La conséquence est doublement dommageable. Elle conduit d'abord à une perte de sens de l'action publique, qui se trouve ainsi privée de réflexion, à la fois sur ces fondements intellectuels ou moraux et sur ces fins ultimes. Pendant près de cinquante ans, entre la fin des années 1920 et le milieu des années 1970, l'État social s'est construit en France autour d'une logique assez claire d'assurance,

associant un mode de financement (la cotisation), un principe générateur (le risque) et un mode de gestion (le cadre professionnel). Qu'en est-il aujourd'hui ? Les décisions prises depuis une trentaine d'années sont venues brouiller ce modèle, sans lui en substituer clairement un autre. Mises bout à bout, les mesures prises vont certes plutôt dans le sens d'une assistance accrue et privilégient de plus en plus un mode de redistribution verticale. Mais outre que cette direction n'est pas uniforme, elle est loin d'être clairement assumée et expliquée à l'opinion publique. Et il a fallu attendre 2018 pour que le président de la République, Emmanuel Macron, revendique ouvertement l'orientation beveridgienne de notre système de protection sociale⁷.

Car le second danger associé à la généralisation de cette pensée experte est justement de rendre la décision publique incompréhensible et donc étrangère à la masse des citoyens qu'elle concerne cependant au premier chef. Cette dissension est apparue relativement tôt et on peut sans doute voir une de ses premières manifestations dans les années 1950 avec le mouvement poujadiste. Les causes de cette révolte des petits travailleurs indépendants sont certes diverses et doivent d'abord être recherchées dans une modernisation écono-

7 - « Emmanuel Macron : le grand entretien », *Le Point*, 31 août 2017.

mique et sociale qui n'est pas favorable à ces catégories. Mais le poujadisme est aussi la conséquence d'une série de réformes fiscales, certes dommageables pour la grande masse des commerçants et artisans, mais surtout rendues incompréhensibles en raison de leur extrême technicité. Les principaux intéressés se sentent ainsi écartés non seulement du processus de décision, mais même des termes du débat. Paradoxalement, loin de son image passéiste, ce mouvement pourrait être l'un des premiers conflits

sociaux d'une époque nouvelle, marquée par l'inflation des normes et la monopolisation du langage et du pouvoir technique.

Les dangers d'une expertise généralisée sont aujourd'hui mieux perçus et ils pourraient conduire à réhabiliter des modes de raisonnements alternatifs, fondés au contraire sur des projections longues et générales, comme cette pensée utopique que l'on avait peut-être un peu trop vite enterrée ■

ENTRE XIX^E ET XXI^E SIÈCLE : PEUT-ON ÊTRE MÉDECIN ET JOURNALISTE ?

S'exprimer dans les médias tout en exerçant la médecine... cela est-il bien compatible ? La question se pose aujourd'hui tant la présence des médecins sur les écrans a pu surprendre nombre d'observateurs. Tout autant que l'espace occupé, certains ont pu s'émouvoir des oppositions, entre ceux et celles qui avaient pourtant été convoqués par des médias très « en demande » pour exprimer le point de vue de la science... Il y a un siècle être pleinement médecin et journaliste était pourtant tout à fait assumé. Au sein d'une presse médicale particulièrement active nombre de praticiens écrivaient pour la science et la santé publique sans perdre de vue néanmoins leurs intérêts bien compris.

Pr Pascal GRISET

Sorbonne Université (Sirice/CRHI)

« Ils squattent littéralement les plateaux télé et radio. Depuis le début de l'épidémie de Covid-19, les médecins sont omniprésents dans les médias, bombardés de questions par des (télé)spectateurs angoissés »¹. Comme le constate

le *Quotidien du Médecin*, la crise actuelle a donné au corps médical une visibilité médiatique sans précédent. Presse écrite, radios, médias en ligne, télévision, réseaux sociaux... les médecins, avec une mention spéciale pour les épidémiologistes et urgentistes, ont monopolisé pages et temps. Cette occupation de l'espace public a pu

1 - Stéphane Long, « Dr Gérard Kierzek : "À la télé, le rôle du médecin est anxiolytique, c'est à dire calmer les angoisses" », *Le Quotidien du Médecin*, 2 mai 2020, [https://www.lequotidiendu-medecin.fr/actus-medicales/sante-publique/dr-](https://www.lequotidiendu-medecin.fr/actus-medicales/sante-publique/dr-gerald-kierzek-la-tele-le-role-du-medecin-est-anxiolytique-cest-dire-calmer-les-angoisses)

[gerald-kierzek-la-tele-le-role-du-medecin-est-anxiolytique-cest-dire-calmer-les-angoisses.](https://www.lequotidiendu-medecin.fr/actus-medicales/sante-publique/dr-gerald-kierzek-la-tele-le-role-du-medecin-est-anxiolytique-cest-dire-calmer-les-angoisses)

surprendre. Si son ampleur est sans précédent, l'investissement de l'espace public, et particulièrement médiatique par les médecins n'est pourtant pas nouveau. « Deux types de communication se révèlent cohabiter sur les sujets de santé » écrivait en 2010 Hélène Romeyer : des discours *sur* la santé produits par des acteurs qui lui sont extérieurs (médias, représentants politiques, associations), et des discours émanant *du domaine lui-même* (professionnels de santé, scientifiques, malades), relayant parfois les stratégies et corporatismes des différents acteurs. Elle y percevait : « ... les rapports mouvants entre plusieurs sphères sociales (médecine, recherche, journalisme, politique, secteur associatif) qui sont en situation de tension, allant de la complémentarité à des rivalités avérées, semblant opposer : ... les formes actuelles de publication à des formes plus traditionnelles comme la communication publique ou la communication scientifique »². Ces délimitations, dont on comprend bien sûr la fonction analytique, ne se retrouvent pourtant pas aussi clairement dans l'espace public.

Dès le XIX^e siècle, les professions médicales se structurent et s'organisent pour être reconnues. Occuper l'espace public devient alors pour elles un enjeu de reconnaissance globale mais également de distinction au sein même de leur profession.

2 - Hélène Romeyer, « Introduction. Santé et espace public », in H. Romeyer, (dir) *La santé dans l'espace public*, Presses de l'EHESP, 2010, pp 5-11, page 6.

Le faire-savoir pédagogique et la nécessité d'éduquer les populations pour favoriser les politiques émergentes de santé publique, s'entremêlent ainsi très précocement avec des visées plus classiquement corporatistes. Elles s'articulent d'autant plus qu'elles nécessitent d'utiliser, voire de contrôler, l'accès à l'opinion et donc à la presse.

ENTRE DÉVOUEMENT, SCIENCES ET CORPORATISME...

Les liens entre presse et médecine sont anciens. Le « premier journaliste » Théophraste Renaudot était d'ailleurs un médecin. Le premier périodique consacré à la médecine, le mensuel *Nouvelles découvertes sur toutes les parties de la médecine*, est publié en 1679 par Nicolas de Blégny. Alors qu'il a critiqué l'enseignement de la Faculté, le journal doit quitter Paris pour Amsterdam pour poursuivre ses activités. Plus de deux siècles après ces débuts, s'ouvre, au sein même de l'Exposition universelle de 1900 à Paris, le premier Congrès international de presse médicale. Louis Landouzy rend hommage aux pionniers des Lumières dans son discours d'inauguration³. Neu-

3 - Louis Landouzy, Exposition universelle, Paris, 1900. 1^{er} Congrès international de presse médicale, juillet 1900. Discours à l'inauguration, le 20 juillet, au pavillon de la Presse. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k887086h/f22.item#>

rologue, membre de l'Académie de médecine, Louis Landouzy est très engagé dans la lutte contre la tuberculose. Il voit dans la presse médicale l'outil qui permet de faire porter la parole des médecins dans l'espace public. « C'est parce que nous avons conscience et du rôle et de la puissance de la Presse médicale, que, journalistes-médecins de tous pays et de toutes langues, nous voulons travailler aux intérêts scientifiques, moraux et matériels de notre profession, ... conscients de la force que nous prête le journal, nous voulons cette force plus grande encore, n'acceptant d'avoir aucun des intérêts de partis qui divisent, entendant servir exclusivement les droits supérieurs de la Médecine, pour nous solidariser avec tous ceux qui cherchent remèdes aux souffrances humaines ».

Alors que 120 ans plus tard, le Dr Gérald Kierzek, troisième personnalité la plus présente sur les JT nationaux entre le 18 janvier et le 3 juillet 2020 d'après les statistiques de l'INA⁴, déclarera : « Je ne suis pas journaliste, je suis médecin ! », le Dr Landouzy revendique cette identité. Il fait partie, écrit-il, des « journalistes-médecins » et voit dans leur action plusieurs dimensions qui articulent valeurs morales et progrès des sciences mais également

la défense des intérêts professionnels du corps médical. « Il est à l'honneur de la Presse médicale, déclare-t-il, d'avoir cherché, d'abord, à entretenir au plus intime de chacun de nous un idéal professionnel, fait de foi scientifique, d'amour de la vérité, de liberté de jugement, d'indépendance de caractère, d'esprit de solidarité large et tolérant, de désintéressement. Néanmoins ... il est urgent que les intérêts respectables des médecins ne soient plus méconnus ; il n'est que juste que la Presse médicale prenne aussi en mains les intérêts d'une profession, qui, sans qu'on y prête attention et sans qu'on lui en sache gré, s'est toujours montrée plus soucieuse de ses devoirs que de ses droits. Sous prétexte que la Médecine est la plus sociale des professions – son but étant essentiellement humanitaire – sous prétexte que la Médecine est, de toutes les sciences appliquées, celle qui sert le plus la chose publique ; sous prétexte que la Médecine est, de toutes les professions, celle dont la Société attend le plus de services, n'hésitons plus à réclamer pour qu'on mette un terme aux abus par lesquels, en tous pays, on demande aux médecins, charitables et corvéables à merci, de donner toujours le meilleur d'eux-mêmes pour le soulagement des communes misères humaines ». Landouzy veut ainsi mettre un terme à ce que de nombreux médecins estiment être une exploitation des médecins par l'État, les départements, les communes, les sociétés mutuelles. « Pareils intérêts professionnels méritent d'être l'objet des préoccupations les plus ardentes de la Presse médicale, nos

4 - Géraldine Poels et Véronique Lefort, « Étude INA. Covid-19 dans les JT : un niveau de médiatisation inédit pour une pandémie », *La Revue des Médias*, 1^{er} octobre 2020, <https://larevuedesmedias.ina.fr/pandemie-covid-19-coronavirus-journal-televise>

journaux devant mettre leur puissance au service des revendications légitimes que font en ce moment même entendre nos confrères réunis, à côté de nous, en leur premier congrès international de Médecine professionnelle et de Déontologie. « Si les médecins, poursuit-il, sont vraiment des magistrats et des ingénieurs de santé, une place plus équitable doit leur être faite dans notre Société ». Au-delà de celle-ci c'est bien la place de la médecine dans la société que Landouzy veut voir reconnue. « Dans un État bien organisé affirme-t-il, les œuvres d'Assistance et de Santé publiques doivent être les plus considérables ... À la Presse médicale d'étudier comment toutes [ces] charges doivent être réparties équitablement sur tous, sans léser les intérêts d'aucun ».

La presse médicale est donc un vecteur clef pour la prise de parole des médecins eux-mêmes dans l'espace public. Son action s'articule à d'autres acteurs du débat et voit des interactions se mettre en place à l'initiative de personnalités capables de se placer à l'interface entre médecine et politique.

PRESSE, MÉDECINE ET CARRIÈRE POLITIQUE

L'influence des médecins s'accroît sensiblement tout au long de la Troisième République. Le pouvoir des praticiens ne s'est

cependant pas bâti spontanément sur l'aura d'un pouvoir thérapeutique encore très incertain. Il est le résultat de la conquête politique d'un groupe qui a su se mobiliser et s'organiser. Les médecins, majoritairement républicains modérés et radicaux, investissent, de plus en plus, la scène politique entre 1876 et la Première Guerre mondiale. Ils occupent, au cours de cette période, selon les législatures, entre 8,5 % et 12,3 % des sièges à la Chambre des députés. Lors de la législature 1893-1898, 71 députés sont médecins. L'intergroupe « parlementaires médecins » entretient des relations étroites avec les syndicats. Les membres de l'intergroupe ne manquent ainsi qu'exceptionnellement le banquet annuel de l'Union des syndicats médicaux. « Ils peuplent et souvent président les commissions parlementaires chargées d'étudier les propositions afférentes à la santé publique, aux enjeux professionnels ou encore aux assurances sociales »⁵. En 1902, leur capacité de blocage pèse sur l'élaboration de la grande loi de santé publique les députés et sénateurs médecins bloquant toutes les initiatives pour réformer les institutions hygiénistes et sanitaires⁶. En 1905, ils défendent efficacement la médecine libérale, et notam-

5 - Frédéric Pierru, « Un mythe bien fondé : le lobby des professions de santé à l'Assemblée nationale », *Les Tribunes de la santé*, 2007/1 n° 14, pp. 73-83, page 76.

6 - Pierre Guillaume, *Le rôle social du médecin depuis deux siècles*, Association pour l'étude de l'histoire de la Sécurité sociale, Paris, 1996.

ment le principe du libre choix du médecin, après le vote de la loi sur l'assistance médicale gratuite.

L'articulation de ces activités avec la presse est constante et la presse médicale joue à cet égard un rôle clef puisqu'elle est ensuite reprise par une presse plus générale. Désiré Magloire Bourneville est un élément remarquable de cette interpénétration entre presse, médecins et politique. Né en Normandie en 1840 il vient à Paris pour faire ses études de médecine. Il sera interne sous les ordres de Charcot. « Il fait ses débuts de journaliste, à 20 ans... »⁷, produisant, tout en exerçant son métier de médecin, une quantité impressionnante d'articles dans les divers titres de la presse médicale mais également dans des revues plus générales menant ainsi de concert deux carrières qui ne semblaient pas incompatibles. Être médecin ET journaliste apparaît donc alors comme un ensemble tout à fait cohérent. Bourneville fonde en 1873 le *Progrès Médical*. Le journal, classiquement informatif sur les évolutions de la médecine et sur la vie de la profession, devient rapidement un soutien actif pour des projets ou des réformes favorisant une médecine plus sociale et pour le développement d'initiatives progressistes en santé publique. Cette activité est directement reliée à une carrière politique qui mènera Bourneville à la Chambre des députés. « Le Rédacteur

en chef du Progrès médical ... devient un homme politique influent qui sut, par son intervention au Conseil municipal de Paris, au Conseil général de la Seine, à la Chambre des Députés ... défendre les projets et réaliser une partie des réformes élaborées dans son journal ». Cette action vers la société trouve son pendant dans une action tournée vers la communauté médicale. Elle soutient également la carrière de Bourneville, lui assurant un réseau de relations au sein de la corporation. Ces « synergies » ne sont pas sans créer quelques tensions sans doute. Ainsi lorsqu'en 1907 « 35 ans d'histoire du journal » sont relatées, le rédacteur confirme que les carrières médicales croisaient de manière privilégiée les activités de presse. Après avoir dressé une liste impressionnante de « collaborateurs » il souligne : « ... tout ce qui avait une valeur, un avenir dans le monde médical parisien se fit un honneur de collaborer au journal du Dr Bourneville. Énumérer même sommairement les travaux et les titres des collaborateurs du Progrès Médical serait faire toute l'histoire de la médecine française à notre époque ». Le bilan est cependant nuancé d'une touche douce-amère qui reflète sans doute les luttes d'influence, les rivalités, les jalousies qui pouvaient émailler la vie de cette confraternité médicale. « ... beaucoup, et non des moindres, furent fidèles à leur journal jusqu'à leur mort et on lit encore parmi les rédacteurs d'aujourd'hui les noms de quelques-uns des amis de la première heure. Mais à côté,

7 - Dr J. Noir, *Le Progrès Médical*, 16 novembre 1907, pp. 825-828.

combien de défections ! et parmi ceux qui bénéficièrent le plus du *Progrès* et de son influence »⁸. Le journal connaîtra un certain déclin au tournant du siècle. « Les amis qui affluèrent lorsque l'influence du Maître pouvait servir leurs ambitions mal déguisées, s'éloignèrent une fois satisfaits ou quand ils comprirent que M. Bourneville ayant abandonné la politique ne pouvait plus les couvrir d'une protection aussi puissante ». Le journal sera relancé en 1907 par un groupe de : « ... jeunes et laborieux agrégés, médecins et chirurgiens des hôpitaux ». Le nouveau « format » adopté livre au regard les évolutions de ce lien entre médecine, politique et journalisme. « Le *Progrès médical* gardera son caractère de tribune libre où toutes les idées peuvent être émises, toutes les opinions défendues pourvu qu'elles soient sincères et ne masquent pas, sous une originalité voulue, un désir de réclame personnelle. » affirme J. Noir, secrétaire général de la nouvelle équipe. Il s'agira cependant principalement de : « ... guider le praticien dans les cas qu'il peut chaque jour rencontrer dans sa clientèle ... à notre époque il ne peut plus guère être question, comme par le passé, de polémiques passionnées et la politique a bien définitivement abandonné notre journal ».

*

* *

Le XX^e siècle verra la place des médecins dans l'espace public évoluer au fil de l'accroissement de leur position sociale, de la structuration de la profession, avec notamment la création de l'Ordre des médecins, de la Sécurité sociale, ou bien encore les réformes successives des hôpitaux ou de la recherche⁹. Les mutations du système médiatique et plus globalement des systèmes d'information-communication, ont également proposé une nouvelle donne. Si l'activisme médiatique des médecins depuis la crise Covid-19 a pu surprendre, il se situe dans le prolongement d'une présence, moins forte mais toujours réelle au XX^e siècle et rappelle à certains égards l'engagement, parfois désordonné, du dernier tiers du XIX^e siècle. Ce retour sur ce temps des « journalistes-médecins » souligne que la capacité du corps médical à se faire entendre collectivement et individuellement est crucial pour son influence et n'est pas anodin pour les devenir individuels des praticiens. Il met en lumière également la plasticité des catégories et l'aspect relatif des incompatibilités et interdits ... L'histoire des pratiques communicationnelles des médecins, qui reste très largement à faire, incite donc à relativiser : l'opposition entre nouvelles pratiques du temps présent et « tradition ». Les sphères sociales concernées apparaissent en effet très poreuses et les distinctions du XXI^e siècle, qui pourraient

8 - Dr J. Noir, *Le Progrès Médical*, 16 novembre 1907, pp. 825-828.

9 - Pascal Griset, *L'académie de médecine - 200 ans - une histoire de la santé*, Le Cherche Midi, 2019.

sembler presque « évidentes », l'étaient beaucoup moins il y a plus d'un siècle. La « scientifique » croisait largement diverses formes de militantismes ou d'actions corporatistes sans que cela ne paraisse poser problème. Aujourd'hui, l'indication du statut de nombre d'intervenants médecins semble, au-delà du titre de docteur, abandonné à un flou bien pratique entre « expert », « consultant », « chroniqueur », « auteur », etc. Cette situation devrait nous inciter à poser un regard nouveau sur ce qu'est l'expertise dans les médias

et sur la distribution des rôles au sein de l'espace public entre journalistes et médecins... Pour conclure avec Landouzy reprenons donc la devise qu'il proposait à ses pairs journalistes-médecins à l'aube du siècle précédent : « Vérité dans la science. Probité dans l'art. Sécurité dans la profession ». Elle peut à nouveau constituer un repère non dénué d'utilité pour celles et ceux qui perpétuent sur les plateaux et dans les studios, plutôt il est vrai que sur le papier, cet engagement dans l'espace public ■

LA DÉSINFORMATION ET LA GUERRE DANS LES DÉMOCRATIES :

OU L'OPINION PUBLIQUE CONTRE
LE DÉBAT PUBLIC

La très répandue thèse kantienne de la « paix démocratique » s'appuie sur le présupposé calcul rationnel du citoyen réticent à un engagement dans les conflits armés. C'est oublier que la donne a changé depuis la mise en œuvre de la « révolution dans les affaires militaires ». C'est ce qui nous amène à rechercher la causalité de la désinformation dans un contexte d'engagements militaires à coût humain allié négligeable, et lorsque le pouvoir politique engage une idéologie contre un ennemi planétaire. Reste que la démocratisation et la saturation informationnelles ont entraîné un changement de paradigme remettant en cause le monopole du pouvoir de désinformer, mais permettant dans le même temps de radicaliser l'opinion publique et de faire échec à un véritable débat public.

Fouad NOHRA

Maître de conférences HDR à l'Université de Paris

Il est possible de décider d'une guerre au sein d'un cercle restreint de détenteurs du pouvoir exécutif, puis de l'annoncer et de l'expliquer *a posteriori*. Mais le pouvoir de déclarer la guerre attribué au Parlement dans les constitutions des démocraties libérales est souvent justifié par l'importance du débat public préalable à toute décision engageant les citoyens. En théorie, l'on

évoque l'argument selon lequel les élus sont amenés à privilégier la paix et la résolution pacifique des conflits à l'engagement armé, parce qu'ils ont besoin de l'assentiment des citoyens rationnels et calculateurs des coûts et avantages d'une guerre. C'est là l'essence du paradigme de la « paix démocratique ». Les mutations techno-militaires datant de la fin des années 1980 ont-elles modifié les

termes de l'équation pour rendre le débat impraticable et la guerre plus aisée et plus fréquente ?

D'autre part, le maillon intermédiaire entre le citoyen et le calcul rationnel est l'information. Cette dernière est avant tout imparfaite et son acquisition a un coût. Est-il dans ce cas plus aisé de recourir à l'information prête à consommer, souvent biaisée et parfois erronée ? La désinformation suffit-elle à obtenir une mobilisation pro-guerre dans l'opinion publique ? Ou faut-il aussi que la société soit déjà engagée dans une guerre idéologique ?

Enfin, les mutations dans l'univers médiatique, avec la prolifération de la communication horizontale en lieu et place de la communication verticale, permettent-elles à la société de prendre ses distances avec la décision de guerre ou au contraire offrent-elles l'opportunité de radicaliser l'opinion publique ?

La réponse à ces questions se fait à travers la confrontation entre un certain nombre de notions qui sont elles-mêmes objet d'amples débats : il est question de démocratie, de guerre, d'information et de désinformation, d'opinion publique, de débat public. Chacun de ces termes connaît de nombreuses définitions et certains sont contestés dans leur existence même.

Enfin, les présupposés de départ sont tous sujet à débat. À titre d'exemple, les pa-

radigmes de la paix démocratique et de l'individu calculateur rationnel ont fait l'objet de nombreuses critiques et remises en cause. De même, l'idée selon laquelle il existe une « opinion publique » au singulier n'a de pertinence que dans deux cas : lorsque l'on veut identifier les représentations dominantes, et lorsque l'on cherche à connaître l'effet d'autres variables sur des représentations communes à une société, ou influentes au sein de celle-ci.

LA PAIX DÉMOCRATIQUE ET LE CITOYEN RATIONNEL

Afin de mieux rendre compte des effets de la désinformation sur les engagements internationaux des « démocraties », nous partons de la proposition kantienne selon laquelle seuls les régimes où la décision d'entrer en guerre dépend de l'assentiment des citoyens tendent vers la paix ; ces derniers doivent « réfléchir beaucoup » avant de donner cet assentiment car ils en supportent les conséquences¹.

1 - Selon Emmanuel Kant décréter la guerre c'est pour les citoyens « décréter contre eux-mêmes » toutes les calamités de la guerre, de savoir, de combattre en personne ; de fournir de leurs propres moyens les frais de la guerre, de réparer péniblement les dévastations qu'elle cause... ». Emmanuel Kant, *Projet de paix perpétuelle*, Jeansen et Perroneau, 1796, p 25.

Pour débiter le raisonnement, il faut partir d'un schéma simplifié à deux modèles : les « démocraties » et les « dictatures », si l'on transpose les termes de l'opposition kantienne entre « régime républicain » et régime despotique »². Cela suppose que l'on définisse la démocratie en y associant les quatre critères que sont l'État de droit, la garantie des libertés et droits fondamentaux, l'élection des instances investies du pouvoir politique et le pluripartisme, tout en faisant le raccourci du débat au sujet de son authenticité en tant que démocratie³.

Selon la typologie kantienne, la distinction entre régime républicain et régime despotique est aussi une distinction entre deux

ressorts symétriquement opposés de la décision politique. D'une part, la décision d'entrer en guerre suppose l'assentiment des citoyens et d'autre part elle s'appuie sur la seule décision du despote dont les intérêts privés sont l'ultime référence. Dans les deux cas, la décision s'appuie sur un calcul rationnel. Dans le régime républicain, les citoyens doivent confronter les sacrifices résultant de la guerre avec l'intérêt que ceux-ci peuvent en tirer ; ainsi, la balance penche plus facilement en faveur de la paix, vu le déséquilibre entre sacrifices et avantages. À l'inverse, le despote a des intérêts distincts de ceux de l'État et dispose des ressources de ce dernier comme d'une propriété privative : le sacrifice qu'il doit consentir du fait de la guerre est marginal ou nul ce qui rend la décision en faveur de celle-ci plus aisée.

Ce raisonnement suppose des citoyens capables d'un calcul rationnel coût/avantage et d'une information « parfaite ». Les conclusions du paradigme kantien nous laissent supposer que le citoyen est capable d'avoir une perception de ce que serait la réalité du sacrifice induit par la guerre.

De ces présupposés l'on arrive à la conclusion que seule une alliance entre régimes républicains (en langage kantien) ou démocratiques (si l'on transpose cela dans le langage des *think tanks* cités) en vue de résoudre les différends et conflits par les méthodes pacifiques permettrait d'instaurer la paix à l'échelle planétaire.

2 - Emmanuel Kant établit la distinction entre république et démocratie. La première répond à la question des fondements et du type de légitimité du pouvoir politique, tandis que la seconde définit le mode d'exercice de ce dernier.

3 - Il s'agit d'une définition que l'on retrouve tout autant dans la *Freedom House* que dans les écrits d'Adam Przeworski ou encore dans le *Polity IV Project*. Adam Przeworski, et al., *Democracy and development: Political institutions and well-being in the world, 1950-1990*, Cambridge University Press, 2000 ; Monty Marshall, Keith Jaggers and Ted Robert Gurr, *Polity IV project: Political regime characteristics and transitions, 1800-2002*, University of Maryland, 2002. Le débat au sujet de la démocratie est tel, durant la période bipolaire, que Raymond Aron exprime sa réticence à parler de régime démocratique et utilise le terme de « pluralisme constitutionnel » ou de système « technocratique » pour qualifier les régimes politiques d'Europe occidentale. Raymond Aron, *Démocratie et totalitarisme*, Gallimard, 1965.

Les conclusions qu'en a tiré la pensée libérale triomphante dès l'effondrement des régimes « communistes » d'Europe de l'Est étaient déjà résumées dans les thèses de Michael Doyle⁴ :

- Les démocraties sont par essence réticentes à la guerre, car le pouvoir exécutif est limité et comptable envers les citoyens chez qui l'on suppose un calcul rationnel coût/avantage en faveur de la paix ;
- Ce paradigme est valable pour les relations entre démocraties qui se subordonnent à des modes pacifiques de résolution des conflits. Cette théorie est souvent vérifiée à partir de l'énumération des cas empiriques de relations entre démocraties (l'absence de guerre entre la Suède et la Norvège, le Danemark et l'Allemagne, le Canada et les États-Unis etc.) ;
- La plupart des guerres menées par les démocraties le sont à l'encontre d'États non-démocratiques⁵. La possibilité de guerres avec les États non-démocratiques part d'une présupposition selon laquelle personne n'est à l'abri de la légèreté avec laquelle des dictateurs auront décidé d'entrer en guerre.

4 - Michael W. Doyle, « Kant, Liberal Legacies, and Foreign Affairs », *Philosophy & Public Affairs*, Autumn, 1983, vol. 12, n° 4, pp. 323-353.

5 - Cette proposition est infirmée empiriquement par les références de Christopher Layne aux guerres passées entre démocraties libérales : Christopher Layne, « Kant or Cant: The Myth of the Democratic Peace », *International Security*, Fall, 1994, vol. 19, n° 2, pp. 5-49.

Cette relation de causalité entre démocratie et paix est renforcée par la thèse d'origine schumpetérienne qui établit un lien de causalité entre capitalisme et paix. La culture du capitalisme déplace la compétition des conquêtes militaires vers la conquête pacifique des marchés et modifie les critères d'émulation au sein des classes dominantes⁶. Cette thèse a ses prolongements anthropologiques dans les développements de Francis Fukuyama, au motif que, dans la société capitaliste, la volonté de puissance des élites se détourne de la guerre vers l'activité économique et le commerce⁷. C'est le fondement théorique de la doctrine de l'expansion démocratique (*Democratic Enlargement*) de Clinton-Lake dont le pilier est le soutien aux démocraties appuyées sur l'économie de marché (*Market Democracy*)⁸.

Mais supposons que le jugement des citoyens des « démocraties de marché » s'ap-

6 - En référence à la conclusion de Joseph Schumpeter « Dans le monde dominé par les valeurs capitalistes... les guerres de conquête et de rapines, ou tout simplement toute politique étrangère aventureuse, ne peuvent être perçues que comme des perturbations de la vie quotidienne ou comme des manquements exceptionnels aux véritables fins de la société », Joseph Schumpeter, *Impérialisme et classes sociales*, Flammarion, 1984, p 115.

7 - Francis Fukuyama, *The end of history and the last man*, Simon and Schuster, 2006.

8 - Douglas Brinkley, « Democratic Enlargement: The Clinton Doctrine », *Foreign Policy*, Spring, 1997, n° 106, pp. 110-127.

puie sur un calcul coût-avantage et que les deux principales composantes du coût d'une guerre soient le coût financier et le coût humain.

Si nous prenons le cas d'une opération militaire extérieure d'une grande puissance, le coût financier réside dans le sacrifice des dépenses budgétaires civiles au profit des dépenses militaires à travers la réduction des premières et/ou l'accroissement de la pression fiscale. Mais il existe deux autres possibilités qui ont pour effet de réduire l'effet immédiat perceptible de ces dépenses et de biaiser le calcul rationnel des citoyens : l'endettement ou le financement de la guerre par d'autres États. La première solution est adoptée par le gouvernement fédéral américain suite à l'invasion de l'Irak en 2003⁹, tandis que la seconde l'a été lors de l'offensive de janvier 1991¹⁰.

Quant au coût humain, il est représenté par les pertes militaires et civiles. Prenant le cas des guerres menées par les États-Unis depuis 1950, John Muller établit une corrélation inverse entre l'évolution du nombre de pertes résultant d'un engagement armé

9 - Uri Friedman, « Fighting terrorism with a credit card », *The Atlantic*, September 12, 2016, <https://www.theatlantic.com/international/archive/2016/09/cost-wars-iraq-afghanistan/499007/>

10 - Spitting the check, when allies helped pay for the Middle East war, NBC News, September 16, 2014, <https://www.nbcnews.com/storyline/isis-terror/splitting-check-when-allies-helped-pay-middle-east-war-n203756>

et le soutien de l'opinion publique à ce dernier¹¹. Toutefois, selon une étude empirique menée par Christopher Gelpi, Peter Feaver et Jason Reifler, il n'existe pas de corrélation linéaire entre l'accroissement du nombre des pertes humaines dans une guerre et la baisse du soutien à celle-ci dans l'opinion publique¹². D'autres variables interviennent, dont essentiellement l'estimation de l'issue de cette dernière en termes de réussite ou d'échec politique. De même, la variable « réussite » est combinée à un enjeu politique, idéologique, culturel de l'engagement militaire¹³.

L'OPINION PUBLIQUE DES DÉMOCRATIES ET LE SOUTIEN AUX GUERRES À FAIBLE COÛT

Toutefois, la révolution dans les affaires militaires dont les effets sont visibles dès la guerre du Golfe de janvier-février 1991 donne la possibilité aux citoyens

11 - John Mueller, « Public Support for Military Ventures Abroad: Evidence from the Polls », in John Norton Moore and Robert F. Turner, eds, *The Real Lessons of the Vietnam War: Reflections Twenty-Five Years after the Fall of Saigon*, Durham, N.C., Carolina Academic Press, 2002.

12 - Christopher Gelpi, Peter Feaver, Jason Reifler, *Paying the Human Cost of Wars, American Public Opinion and Casualties in Military Conflicts*, Princeton University Press, 2009.

13 - *Ibid.*

américains d'envisager la guerre avec la même légèreté que le despote de Kant. Cette révolution permet dans un premier temps de creuser l'écart entre les capacités de l'armée américaine, d'une part et celle de la plupart des armées conventionnelles des pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine d'autre part¹⁴. À l'automne 1990, avant que ses effets ne soient visibles sur le terrain, les débats du Congrès américain sont ponctués de critiques et d'hésitations, car l'opinion publique est encore hantée par le précédent vietnamien. Le déroulement de la guerre en janvier-février 1991 aura révélé un autre rapport de force avec un ratio de 1 à 380 entre les pertes américaines inférieures à 390 morts et les pertes irakiennes civiles et militaires estimées à plus de 110 000¹⁵. La nouvelle donne

14 - Ladite Révolution dans les affaires militaires consiste à l'introduction d'une quatrième dimension de la guerre aux côtés des trois autres (terrestre, maritime, aérienne), celle de l'information (précise, exhaustive, en temps réel). Elle permet une plus grande flexibilité et coordination entre les unités et s'appuie sur la transmission de l'information entre elles en temps réel. Elle s'accompagne d'une évolution rapide de la précision des frappes et d'une mutation dans la structure des forces armées au profit des ingénieurs et logisticiens. Lothar Ibrügger, *The Revolution in Military Affairs*, NATO Parliamentary Assembly, November 1998, <http://www.iwar.org.uk/rma/resources/nato/ar299stc-e.html>

15 - Congressional Research Service, *American Wars and Military Operations Casualties: Lists and Statistics*, July 29, 2020, <https://crsreports.congress.gov/>; International Physicians for the Prevention of Nuclear War, « The Human Costs

stratégique permet d'énoncer l'idée de guerres tendant vers « zéro pertes », ce qui affecterait le calcul coût/avantage. La réduction du coût humain rend plus aisé le soutien des citoyens d'une démocratie à un engagement dans les conflits armés.

En ce qui concerne l'invasion de l'Irak de 2003, 73 % des Américains interrogés soutiennent cette dernière au cours des trois semaines de guerre conventionnelle (en mars-avril 2003), en référence au précédent irakien de janvier-février 1991¹⁶. L'opinion publique majoritaire approuve une guerre conventionnelle marquée par le déséquilibre dans le rapport des forces et qui ne peut qu'aboutir à une victoire américaine inéluctable, rapide et peu coûteuse¹⁷.

Face à un calcul coût/bénéfice très avantageux, les citoyens jugent de l'opportunité d'un engagement armé en fonction de leurs systèmes de représentations et de valeurs, ainsi qu'en fonction de leurs aspirations pour la scène internationale. Le positionnement de chacun d'entre eux dépend de facteurs sociaux, culturels

of the Gulf War, Will History Repeat Itself in Iraq? », <https://ippnw.org/pdf/gulfwarfacts.pdf>

16 - <https://news.gallup.com/poll/1633/iraq.aspx>

17 - En effet, pendant les trois semaines de guerre conventionnelle, l'armée américaine perd moins d'une centaine de ses effectifs. Matthew Goldberg, « Death and Injury Rates of U.S. Military Personnel in Iraq », *Military Medicine*, vol. 175, April 2010, pp. 220-226.

et politico-idéologiques. Plusieurs niveaux de motifs interviennent pour expliquer le soutien à ces nouvelles formes de guerre :

- Les motifs de type humanitaire : l'intervention face aux exactions, aux crimes à l'encontre des civils aux génocides (Bosnie, Kosovo) ;
- Les motifs liés à la nature du régime politique adverse : la restauration de la démocratie ou la chute d'une dictature (Haïti, Irak, Libye) ;
- Les motifs liés aux intérêts nationaux stratégiques : neutraliser la menace terroriste ou celle liée aux armes de destruction massive (Afghanistan, Irak).

Il est également possible d'opposer le profil interventionniste idéaliste qui admet l'engagement militaire en faveur d'idéaux démocratiques ou humains, au profil nationaliste-réaliste qui s'en tient aux intérêts stratégiques de la nation.

Toutefois, d'autres catégories interviennent portant sur les modes d'action et les règles d'engagement. L'on peut opposer ceux qui privilégient le respect de la souveraineté des États et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures à ceux qui défendent le principe de l'ingérence humanitaire ou démocratique. De même, les multilatéralistes qui privilégient l'action dans le cadre des alliances institutionnalisées et des organisations internationales s'opposent aux unilatéralistes pour lesquels l'intérêt national suffit à justifier l'intervention militaire.

L'OPINION PUBLIQUE MANIPULÉE, LE MODÈLE HÉGÉMONIQUE ET L'ENTHOUSIASME POUR LA GUERRE

Si l'on admet que l'information est toujours imparfaite et qu'elle a un coût croissant, cela explique la tendance à chercher un raccourci dans les idéologies influentes¹⁸. Or l'édification du système de représentations dépend d'une double influence exercée par les élites politiques et les médias, ce qui mène à une relation triangulaire élites politiques-médias-opinion publique. Dans ce cas, comme l'établit Francesco Olmastroni, l'on peut être en présence, soit d'un système de représentation hégémonique capable d'assurer le continuum pouvoir politique-médias-opinion publique, soit d'une pluralité de systèmes de représentations compétitifs où l'élite au pouvoir doit faire face à des systèmes concurrents¹⁹.

18 - Anthony Downs, « An economic theory of political action in a democracy », *Journal of political economy*, 65.2, 1957, pp. 135-150.

19 - Francesco Olmastroni, *Framing war: Public opinion and decision-making in comparative perspective*, Routledge, 2014. Selon l'auteur, lorsque l'élite au pouvoir échoue à imposer son système de représentations, trois solutions s'offrent : l'affrontement avec le système concurrent, la production de nouveaux cadres conceptuels qui cherchent à s'imposer à l'opinion et l'adaptation aux cadres de représentation dominants au sein de l'opinion publique.

Edward Herman et Noam Chomsky favorisent, dans le cas des États-Unis, l'hypothèse du continuum hégémonique élite-médias-opinion publique, pour les raisons suivantes²⁰ :

- La mainmise des monopoles capitalistes sur les médias à travers les acquisitions successives et l'élévation du seuil pour les nouveaux entrants ;
- Les sources d'information primaire légitimes sont limitées à quelques agences reconnues par les détenteurs du monopole médiatique ;
- L'acharnement des élites et médias dominants contre les messages médiatiques dissonants ou hostiles à travers les procédures abusives et les démarches d'intimidation politico-judiciaire ;
- Le contrôle idéologique et la guerre idéologique contre les courants dissonants et les acteurs politiques et médiatiques neutres ou insuffisamment engagés.

Il s'agit d'autant de facteurs qui expliquent comment l'opinion publique peut soutenir toute nouvelle guerre décidée par l'élite dirigeante et légitimée par un continuum hégémonique politico-médiatique qui a les moyens de marginaliser ou de neutraliser les messages dissonants²¹.

20 - Edward S. Herman et Noam Chomsky, *Manufacturing consent: The political economy of the mass media*, Random House, 2010.

21 - James McCartney et Molly Sinclair McCartney, *America's war machine: Vested interests*,

Les procédés de désinformation sont multiples et font des mises en perspective trompeuses dans l'agencement des informations, à la fabrication d'informations erronées en s'appuyant sur des références et circuits faisant autorité.

Dans *Manufacturing Consent*, Noam Chomsky nous donne un exemple de perspective déformante de l'actualité. En 1980, l'assassinat du père Jerzy Popieluszco dans la Pologne communiste fait l'objet de 100 articles de presse, contre seulement 16 articles sur l'assassinat du père Oscar Romero par le pouvoir militaire salvadorien. Dans la même période, l'assassinat de 95 prêtres et religieuses par les autorités et les milices proches des pouvoirs militaires alliés en Amérique latine n'a fait l'objet que de 73 articles de presse et de 8 titres en première page contre 10 en ce qui concerne le père Popieluszco²². Cela nous permettrait-il d'envisager un calcul de la valeur politique pondérée d'une vie humaine en fonction des occurrences médiatiques et politiques ?

endless conflicts, Macmillan, 2015. Dans le cas des États-Unis l'inflation du budget du Pentagone, multiplié par trois entre 1990 et 2008, ainsi que de son personnel (plus de 2 millions d'employés), est en soi un facteur entretenant la motivation pour l'engagement dans les conflits armés, mais permet de développer les contrats bénéficiant au complexe militaro-industriel, lui-même influent au Congrès et auprès du Pentagone.

22 - Edward S. Herman et Noam Chomsky, *op. cit.*, pp. 206-20.

Le processus de désinformation passe également par la fabrication des énoncés d'information, si l'on prend le cas de la période précédant l'invasion de l'Irak de mars 2003. Deux informations démenties ultérieurement ont joué un rôle dans la mobilisation de l'opinion publique américaine : celle concernant la détention par l'Irak d'armes bactériologiques, ainsi que d'un programme nucléaire²³ et celle concernant une présumée rencontre en avril 2001 à Prague entre des diplomates irakiens et les organisateurs des attentats contre les tours jumelles.

Ces deux informations sont construites en référence à des sources réputées crédibles, et selon les méthodes d'énoncé qui font autorité dans la presse : services de renseignements officiels et rapports, éléments documentaires, et déclarations officielles de membres de gouvernements.

L'opinion publique dominante aux États-Unis a donné crédit à ces deux informations, démenties bien après l'invasion américaine, et dont chacune est perçue à elle seule comme un *casus belli* :

- L'Irak dispose d'armes bactériologiques et développe un projet nucléaire militaire²⁴, ce qui a justifié

la « guerre préventive », sur la base d'une menace future mais certaine et en s'appuyant sur l'idée d'un seuil de non-retour lorsque toute guerre contre l'Irak serait impossible ;

- Mohamed Atta, l'organisateur des attentats du 11 septembre 2001, a rencontré Ahmed Khalil Ibrahim Samir al-Ani, ancien diplomate et secrétaire d'Ambassade à Prague, quelques mois plus tôt. Cette information, diffusée par les services de renseignements américains, est démentie puis confirmée par le ministre de l'Intérieur tchèque²⁵. En janvier 2003, plus de 50 % des sondés donnent crédit à cette allégation qui aurait suffi à les convaincre de la responsabilité de l'État Irakien²⁶.

Reste que l'impact de ces deux informations est amplifié par la nouvelle guerre idéologique qui a pour effet de justifier la politique de l'« aggressive engagement ». Mais il existe plusieurs systèmes de représentations engagés dans cette guerre : celui qui lie le terrorisme à des réseaux politiques internationaux, mais le décon-

documents/iraq/iraq-wmd-nie-01-2015.pdf

25 - Patrick E. Tyler, John Tagliabue, « Czechs confirm Iraqi agent met with terror ringleader » *The New York Times*, October 27, 2001.

26 - Althaus Scott, Devon M. Largio, « When Osama Became Saddam: Origins and Consequences of the Change in America's Public Enemy #1 », *Political Science & Politics*, October 2004, pp. 795-799.

23 - Thomas Ricks, *Fiasco - L'aventure américaine en Irak*, Michalon, 2008 ; Michael Gordon, Judith Miller, « Threats and Responses: The Iraqis; U.S. Says Hussein Intensifies Quest for A-Bomb Parts », *New York Times*, September 8, 2002, A1.

24 - <http://documents.theblackvault.com/>

necte des croyances religieuses²⁷, celui qui en trouve l'extension dans l'« islam politique » et celui, le plus radical, qui énonce la thèse de la guerre civilisationnelle avec le monde musulman²⁸.

Reste que, quel que soit le système d'interprétation, l'état de guerre idéologique explique le développement de trois processus belligères²⁹ :

- L'internationalisation de la confrontation à travers la construction d'un ennemi planétaire ;
- La construction d'un champ politique international binaire et le bannissement des zones grises et des acteurs neutres ;
- L'assimilation à l'ennemi d'un plus grand nombre d'acteurs et d'entités politiques connexes, dont les États de l'« axe du mal (Irak-Iran-Corée du Nord)

Enfin, dans certaines conditions, le quatrième processus belligère est l'ethnicisa-

27 - Kurt Campbell, Zbigniew Brzezinski, Brent Scowcroft, *Campaign against Terrorism*, Center for Strategy and International Security, September 2001.

28 - Pat Robertson, « The roots of terrorism and the strategy for victory », Address To the Economic Club of Detroit, March 25, 2002, in <http://www.cc.org>

29 - Fouad Nohra, « Mutation de l'univers médiatique et fabrication de l'ennemi : la figure du musulman dans les paradigmes de la pensée identitaire du XXI^{ème} siècle », *Entertainment, Droit, médias arts et culture*, 2019/4, pp. 224-235.

tion de la guerre idéologique, si l'on utilise l'acception la plus large du terme, lorsque le discours cible à l'intérieur de la société étatique une population incarnant l'ennemi intérieur.

Toutefois, l'état de guerre idéologique est compatible avec le modèle hégémonique et anéantit le débat public autour des choix stratégiques. En ce qui concerne le positionnement de l'opinion publique dans la guerre d'Irak de 2003, le moment culminant de la phase hégémonique est mars-avril 2003, c'est-à-dire le moment où s'achève la guerre conventionnelle. Au niveau du processus décisionnel, il y a convergence entre la Présidence et le Congrès, mais aussi entre une diversité de groupes de pression et sources d'influence idéologiques gravitant autour de l'Administration présidentielle et partisans du « *Regime Change* ». Toutefois, les différents acteurs décisionnels qui partagent cet objectif consensuel vont diverger en ce qui concerne la gestion de la transition politique, ce qui nous oriente progressivement vers un modèle pluraliste contrôlé et de type oligopolistique³⁰.

30 - Pour ce qui concerne les sources d'influence, l'on peut établir la convergence entre le complexe militaro-industriel, l'industrie pétrolière, les sociétés de reconstruction (*Halliburton*), la Coalition chrétienne des États-Unis (*Christian Coalition of America*), l'*American Israeli Public Affairs Committee* (AIPAC) et les représentants de l'opposition irakienne, avec comme pivot de l'élaboration doctrinale de la stratégie de guerre le *Project for A New American Century* (PNAC).

LA DÉMOCRATISATION DE L'INFORMATION ET LA RADICALISATION DES GUERRES IDÉOLOGIQUES

Avec les médias numériques et le développement des réseaux sociaux, la production de l'information échappe en partie au contrôle des monopoles établis et des normes dominantes d'élaboration de l'information. Au modèle vertical se superpose un modèle horizontal où les seuils d'entrée dans la sphère de production et de diffusion de messages sont considérablement réduits. D'autre part, la relation verticale locuteur (actif)-auditeur (passif) laisse place aux boucles d'interaction où le dernier peut aussi produire des énoncés d'information.

La démocratisation de l'information a pour conséquence la saturation informationnelle qui contraste avec les situations antérieures de rétention de l'information, car elle offre une multitude de discours divergents au sujet d'une même et unique situation de fait³¹.

La saturation informationnelle peut induire une plus grande vulnérabilité à

31 - À titre d'exemple, sur Google l'on trouve 738 millions de liens avec le mot clé Donald Trump, 137 millions avec Barack Obama, 7,7 millions avec Bachar al-Assad, 2,6 millions avec Jeanine Anez, etc..

la propagande politique, à travers l'accroissement du stress et de l'anxiété, la destruction de la confiance en soi, la réduction des capacités cognitives et de filtrage de l'information, la paralysie de l'esprit analytique et la déconcentration³². La réduction des facultés cognitives permet d'affaiblir la capacité à identifier, discerner, trier et composer les représentations. Elle permet d'accroître le niveau de confusion³³. Il s'en suit un filtrage déficient de l'information et un accueil moins discriminé de celle-ci, ce qui ouvre la porte à l'acceptation d'informations peu ou pas fondées³⁴.

C'est pourquoi le continuum hégémonique peut encore dominer l'opinion par la saturation informationnelle, lorsque la rétention d'information n'est plus possible.

32 - R. Renjith, « The effect of information overload in digital media news content », *Communication and Media Studies*, vol. 6, n° 1, Jan-Jun 2017, pp. 73- 85.

33 - Alex Young, « Too much information, ineffective information collection », *Harvard International Review*, August 2013, <http://hir.harvard.edu>

34 - Parmi les recherches développées au sujet de l'effet négatif de la saturation informationnelle sur le lieu du travail : L. P. Robert, A. R. Dennis, 2005, « Paradox of richness: A cognitive model of media choice », *IEEE Transactions on Professional Communication*, vol. 48, n° 1, pp. 10-21. D'autres théories mettent en évidence la capacité d'adaptation à la saturation informationnelle : K. K. Stephens, J. Davis, 2009, « The social influences on electronic multitasking in organizational meetings », *Management Communication Quarterly*, vol. 23, n° 1, pp. 63-83.

Entre la première et la deuxième guerre irako-américaine, l'on est passé d'une stratégie de contrôle-rétention de l'information à une stratégie de saturation en information amie (*friendly information*). En 1991, les informations relatives au champ de bataille irakien sont monopolisées ou presque par les services d'information militaires. Peu de choses sont connues à l'exception de ce qui est montré par ces derniers. Le scénario qui se déroule de l'autre côté de la barricade est quasiment ignoré. Un exemple : le scandale des soldats américains touchés par de lourdes pathologies révélées moins de deux années plus tard, permet de découvrir que l'armée américaine a fait usage de bombes à uranium appauvri (les *Mini Nukes*)³⁵. Inversement, l'invasion de 2003 donne lieu à une saturation en information amie : les conférences de presse du Général Tommy Franks sont régulières et la mobilisation des différents médias, y compris numériques, est assez forte.

Toutefois le processus de démocratisation-saturation informationnelle a également comme effet de diversifier les discours et de faciliter la circulation d'informations divergentes. Les premières informations au sujet d'attaques chimiques contre la Ghouta de Damas en août 2013 ont permis aux déclarations officielles occidentales d'en imputer la

responsabilité aux forces gouvernementales syriennes. Mais ces informations ont aussitôt été contredites par d'autres, divergentes, ce qui explique le désaccord entre le Congrès et l'Administration présidentielle, entre la Maison Blanche et le Pentagone et à l'intérieur des services de renseignement au moment où il est question de préparer une offensive militaire en Syrie³⁶.

Le processus de diversification des sources d'information ne représente toutefois pas un obstacle aux engagements militaires d'une « démocratie » lorsque le système politique favorise la concentration du pouvoir de décision. Si la déclaration de guerre suppose le vote du pouvoir législatif, ce qui rend inévitable le débat public, la plupart des engagements armés ne sont plus qualifiés de « guerres », et relèvent de la compétence du pouvoir exécutif. C'est la raison pour laquelle dans chaque pays, le pouvoir législatif tente d'y imposer des limites, afin de mieux contrôler l'élan guerrier des chefs d'État ; tel est le cas, par exemple, du *War Power Act* de 1973 aux États-Unis et qui limite l'engagement dans des hostilités à soixante jours en l'absence d'approbation du Congrès. Cette limitation laisse entière la question des limites du pouvoir exécutif dans les engagements militaires de courte durée. L'une des questions dé-

35 - Christine Abdelkrim-Delanne, « Guerre du Golfe, la sale guerre propre », *Le Monde Diplomatique*, février 2001.

36 - Jacques Baud, *Gouverner par les fake news, 30 ans d'infoc utilisées par les Occidentaux*, éd. Max Millet, 2020.

battues à la suite de l'élection présidentielle de 2016 est celle du pouvoir sans partage qu'a le Chef de l'État d'user de l'arme atomique³⁷.

La guerre est possible, même si les conditions de mobilisation de l'opinion ne sont pas réunies, lorsque du fait de la concentration du pouvoir de décision et de l'influence d'un nombre limité d'institutions et de groupes de pression, l'exécutif juge qu'un engagement militaire de courte durée est possible. C'est dans cette catégorie qu'entrent les attaques de drones et les assassinats ciblés à l'étranger³⁸. L'intervention militaire en Libye aurait pu en faire partie, mais sa plus longue durée a entraîné une bataille judiciaire entre le Président et le Congrès au sujet du non-respect du *War Power Act*.

Toutefois, le changement qualitatif introduit par les médias numériques permet le développement de nouvelles commu-

nautés d'idées. Cette nouvelle forme de communication horizontale consolide l'interaction entre interlocuteurs à opinions proches ou identiques et éloigne les interlocuteurs à opinions divergentes ou opposées, ce qui favorise la constitution de groupes homogènes³⁹. Ainsi, la constitution de communautés d'idées homogènes peut certes créer une rupture avec le consensus politique dominant, mais elle peut dans le même temps s'approprier une guerre idéologique dominante en l'amplifiant, notamment par la fabrication d'un ennemi intérieur et l'ethnicisation du conflit, ajoutant au conflit armé international des lignes de clivages avec un ennemi intérieur. À ce sujet, dès 2008, une grande partie du leadership Républicain aux États-Unis a abandonné la politique du « *Regime Change* » au Moyen-Orient, et s'est montré sceptique au sujet des « Printemps arabes », tout en développant un discours offensif à l'encontre des « ennemis intérieurs » de l'Amérique⁴⁰. C'est ce qui explique entre autres choses la surenchère des réseaux sociaux visant à présenter Barack Obama, soit comme un crypto-marxiste, soit comme un musulman dissimulé, soit

37 - « No One Should Have Sole Authority to Launch a Nuclear Attack: Leaving the decision to strike to the president alone is dangerous », *Scientific American*, August 1, 2017, <https://www.scientificamerican.com/article/no-one-should-have-sole-authority-to-launch-a-nuclear-attack/> ; « By the Way, Donald Trump Could Still Launch Nuclear Weapons at Any Time », *Wired*, 11/17/2020, <https://www.wired.com/story/donald-trump-nuclear-weapons-system-reform/>

38 - Amos N. Guiora, « Accountability and Decision Making in Autonomous Warfare: Who is Responsible? », *Utah Law Review*, vol. 2, 2017, pp. 394-422.

39 - Jonathan Bright, « Explaining the emergence of fragmentation on social media: the role of ideology and extremism », *Journal of Computer-Mediated Communication*, 23 (2018) 17-33 © 2018.

40 - Fouad Nohra, « Un autre regard sur la droite américaine : l'apport du courant antiétatique, du courant libertarien au Tea Party », Pascal Chaigneau (dir.), *Enjeux Diplomatiques et Stratégiques*, Economica, 2012, pp. 34-44.

comme un Afro-américain animé par la haine des valeurs américaines⁴¹.

Cette dimension n'est pas propre à l'ère des médias numériques et des réseaux sociaux. Rechercher une population hostile « dissimulée » derrière l'ennemi idéologique est un exercice plus ancien, et les grilles de lectures ethnicisantes que les courants nationalistes ont fait des révolutions marxistes et des mouvements socialistes dans l'Europe de l'entre-deux-guerres étaient très fréquents⁴². Il en est de même des processus d'ethnicisation des conflits idéologiques observés au cours des périodes bipolaire et post-bipolaire à l'échelle mondiale – le slogan du triple péril noir-métis-communiste en Afrique du sud⁴³, la stigmatisation des Tutsis au Rwanda, des Indiens Mayas au Guatemala, etc. –⁴⁴.

41 - Andrew C. McCarthy, *How Obama Embrasses Islam's Sharia Agenda*, Encounter Broadside, 2010. En 2015, 43 % des Républicains et 54 % des partisans de Donald Trump sont persuadés que Barack Obama est musulman, <https://www.washingtonpost.com/news/acts-of-faith/wp/2015/09/14/a-startling-number-of-americans-still-believe-president-obama-is-a-muslim/>

42 - Un exemple de discours ethnicisant à l'ouverture le conflit avec la Russie Bolchévique est l'ouvrage de Denis Fahey. Denis Fahey, *The Rulers of Russia*, Printed in USA, 1940.

43 - René Lefort, *Afrique du sud, Histoire d'une crise*, La Découverte, 1977.

44 - Étienne Balibar et Immanuel Wallerstein, *Race, nation, classe : les identités ambiguës*, La Découverte, 2018.

Il reste que les médias numériques ne sont pas de simples accélérateurs des guerres idéologiques. Leur originalité consiste à favoriser le développement d'une attitude « post-vérité » qui efface les frontières entre information et désinformation. Cette posture part d'une défiance vis-à-vis de la connaissance experte, des canaux institutionnels et des méthodes scientifiques communément admises de production et de transmission de l'information. En ce sens elle représente une rupture en termes d'attitude cognitive. Mais à la différence des ruptures proposées par les épistémologies relativistes ou par l'« anarchisme épistémologique »⁴⁵, elle fait le raccourci des procédures d'élaboration des connaissances, rejette l'univers scientifique des experts et adhère à la maxime pragmatiste « est vrai ce qui conforte mes propres attentes »⁴⁶. Cette attitude contribue à la clôture sémantique et idéologique de la communauté d'idées, à une radicalisation de la guerre idéologique et à une annihilation du débat public.

Or, les nouveaux médias offrent également l'opportunité inverse d'une plus grande ouverture et Trevor Diehl, Brian Weeks et Homero Gil de Zuniga établissent que la communication interactive de ces médias

45 - Paul Feyerabend, *Contre la méthode*, Seuil, 1976.

46 - Fouad Nohra, « La post-vérité : révolution intellectuelle ou pathologie de la pensée politique ? », *Entertainment, Droit, médias arts et culture*, 2019/1, pp. 8-19.

favorisent consolide le débat démocratique et permet de développer le sens de l'argumentation, lorsqu'elle est émancipée de toute manipulation politique⁴⁷. L'interac-

47 - Trevor Diehl, Brian Weeks, Homero Gil de Zuniga. « Political persuasion and social media: tracing direct and indirect of news use and social media », *New media & Society*, 2016, vol. 18(9), pp. 1875-1895.

tion entre les interlocuteurs de cette communication horizontale est constitutive d'un débat public lorsque plusieurs conditions sont réunies : parmi ces conditions l'on peut évoquer l'ouverture du groupe, la diversité des positions exprimées, le développement des arguments divergents et l'incitation à la confrontation des idées ■

Directeur de la publication

Vincent Dupy

Directeur éditorial

Patrick Tivollier

Rédacteur en chef

Arnaud Benedetti

Rédacteur en chef honoraire

Mario Guastoni

Secrétaire générale de rédaction

Florence Delivertoux

Conseiller éditorial

Alexis Lacroix

Coordination du numéro

Diane Le Béguet

Comité scientifique

Éric Anceau, Alain Bensoussan, Mathieu Bock-Côté, Christian de Boissieu, Jacques-Olivier Boudon, Catherine Bréchnignac, Gaël Brulé, Bruno Cautrès, Bertrand Cavallier, Pierre-Antoine Chardel, Michèle Coltelloni-Trannoy, Frédéric Dabi, Olivier Dard, Jean-François Delfraissy, Jean Garrigues, Michèle Gendreau-Massaloux, Pascal Griset, Henri Guaino, François Guinot, François-Bernard Huyghe, Ludovic Laloux, Tristan Lecoq, Gérard Le Gall, Thierry Libaert, Béatrice Marre, Béatrice Mabilon-Bonfils, Virginie Martin, Didier Maus, Joanna Nowicki, Adrian Pabst, Antoine Petit, Olivier Rouquan, Stéphane Rozès, Jérôme Sainte-Marie, Boualem Sansal, Virginie Vial-Kilner, Charles Zorgbibe

Comité éditorial

Jean-François Achilli, Jean-Yves Archer, Alexis Bachelay, Georges-Marc Benamou, Guillaume Bigot, Rachel Binhas, Kévin Boucaud-Victoire, Philippe Cattelat, Arthur Chevallier, Alexandre Devecchio, Raphaël Doan, Arnaud Dupui-Castérès, Pierre-Emmanuel Guigo, Jacky Isabello, Maya Khadra, Alexis Lacroix, Frédéric Lazorthes †, Diane Le Béguet, Catherine de La Robertie, Alain Meininger, Benjamin Morel, Chloé Morin, Régis Passerieux, Brigitte Perucca, Alexis Poulin, Tsiory Razafindrabe, Olivia Recasens, Philippe Reiller, Eduardo Rihan Cypel, Priscille Rivière, Frédéric Saint Clair, Jean-Claude Szaleniec, Perrine Tarneaud, Pascale Tournier

Rédaction – administration :

10 rue du Colisée – 75008 Paris

Tél. : 00 33 (1) 76 47 09 30

contact@revuepolitique.fr

www.revuepolitique.fr

Société éditrice : R2P

Siret RCS Paris : 807 713 177

Commission paritaire : 0622 K 83053

Illustration couverture : Stanislas

Mikulski/Shutterstock.com

Achévé d'imprimer par :

Imprimerie Messages

111 rue Nicolas Louis Vauquelin

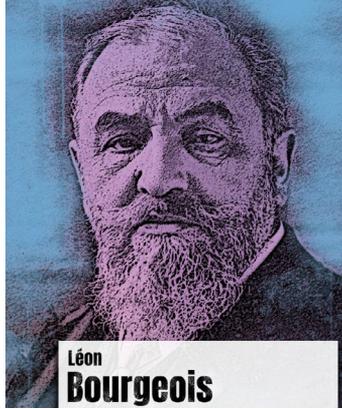
31100 Toulouse

Pour le compte de PRINTCORP

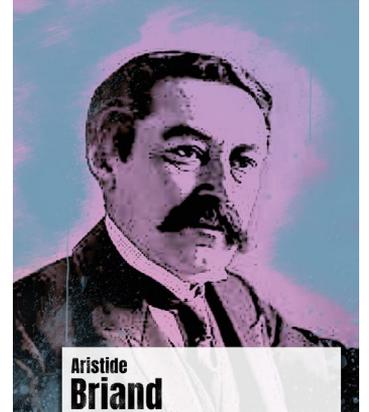
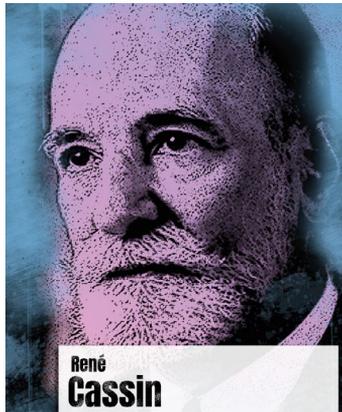
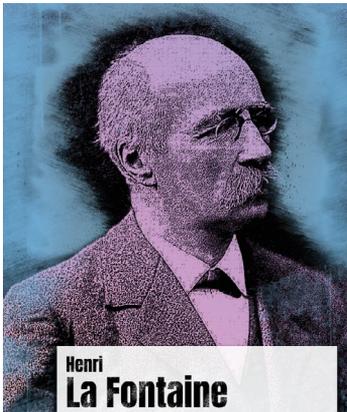


Certifié PEFC/Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées./pecf-france.org

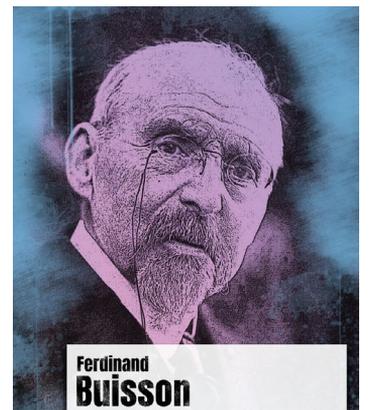
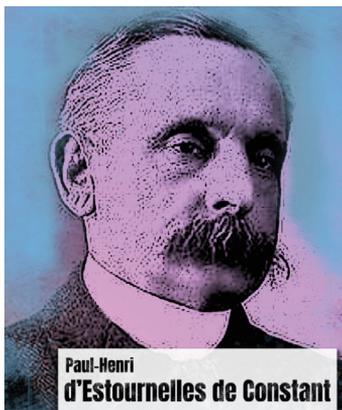
Dépôt légal : avril 2021



L'école des Prix Nobel de la Paix



7 lauréats
ont enseigné à
HEIP



Formations bac+5 et executive education

10 rue Sextius Michel 75015 PARIS / Métro Bir Hakeim

contact@heip.fr / 01 84 14 03 30 / www.heip.fr

LES AUTEURS

Nouveaux espaces publics : l'autre histoire de la démocratie

Éric Anceau

Historien, Sorbonne Université et SIRICE

Jacques Arnould

Théologien et historien des sciences

Arnaud Benedetti

*Rédacteur en chef de la Revue Politique et
Parlementaire, professeur associé à l'Université
Paris Sorbonne*

Bruno Cautrès

*Chercheur CNRS au Cevipof,
enseignant à Sciences Po*

Pierre-Antoine Chardel

*Philosophe et sociologue, professeur à IMT-BS,
chercheur à l'Institut Interdisciplinaire d'Anthropo-
logie du Contemporain*

Raphaël Doan

Agrégé de lettres classiques, essayiste et magistrat

Morgan Donot

Paris 3/HEIP

Pr Pascal Griset

Sorbonne Université (SIRICE/CRHI)

Philippe Guibert

*Enseignant et consultant, ancien directeur
du Service d'Information du Gouvernement*

Pierre-Emmanuel Guigo

*Maître de conférences en histoire à l'Université
Paris-Est Créteil*

Jacky Isabello

*Membre du comité éditorial de la Revue Politique
et Parlementaire, fondateur de l'agence de conseil
en communication CORIOLINK*

Chantal Jouanno

*Présidente de la Commission nationale
du débat public*

Frédéric Lazorthes

Diane Le Béguec

Directrice des études de l'HEIP

Meriem Mehadji

*Enseignante-chercheuse,
consultante experte en politiques publiques et
géopolitique de la zone MENA*

Benjamin Morel

*Maître de conférences à l'Université Paris II
Panthéon-Assas*

Pierre Musso

Professeur des Universités

Fouad Nohra

Maître de conférences HDR à l'Université de Paris

Adrian Pabst

*Professeur de pensée politique à l'Université
du Kent, directeur adjoint du National Institute of
Economic and Social Research*

Régis Passerieux

*Professeur à l'HEIP, directeur du Master
management des affaires publiques*

Dario Rodriguez

Sorbonne Université

Olivier Rouquan

Politologue, constitutionnaliste

Stéphane Rozès

Président de Cap

Frédéric Tristram

*Maître de conférences (HDR) en Histoire
contemporaine à Paris 1 Panthéon-Sorbonne et
professeur à l'HEIP*

Isabelle Veyrat-Masson

*Directrice de recherche au CNRS, Lcp-Irisso,
UMR 7170, Université de Paris-Dauphine-PSL*



Hautes Études Internationales & Politiques | INSEEC U.

ISBN 978-2-85702-213-8
ISSN 035-385 X – 25 €



9 782857 022145